

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 3 décembre 2024

(33<sup>e</sup> jour de séance de la session)



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. ALAIN MARC

### Secrétaires :

**Mme Alexandra Borchio Fontimp,  
Mme Véronique Guillotin.**

#### 1. Procès-verbal (p. 7266)

#### 2. Questions orales (p. 7266)

RÉSURGENCE DES VIOLENCES DE L'EXTRÊME DROITE  
DANS LES UNIVERSITÉS (p. 7266)

Question n° 131 de Mme Mathilde Ollivier. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Mme Mathilde Ollivier.

ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL  
ET AUX STUPÉFIANTS LORS DES SOIRÉES ÉTUDIANTES  
ORGANISÉES DANS LES ENCEINTES UNIVERSITAIRES  
OU SCOLAIRES (p. 7267)

Question n° 219 de M. Fabien Genet. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; M. Fabien Genet.

VIOLENCES SEXISTES OU SEXUELLES COMMISES  
DANS LE CADRE D'ÉVÉNEMENTS D'INTÉGRATION (p. 7267)

Question n° 225 de M. Jacques Gersperrin. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; M. Jacques Gersperrin.

IMPACT DU BUDGET 2025 SUR L'AVENIR DES ÉCOLES  
EN MILIEU RURAL ET URBAIN, GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS  
À L'ÉDUCATION (p. 7268)

Question n° 206 de M. Rémy Pointereau. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP :  
MANQUE DE STABILITÉ  
ET RUPTURE D'ACCOMPAGNEMENT (p. 7269)

Question n° 216 de Mme Jocelyne Guidez. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Mme Jocelyne Guidez.

INFLUENCE NON CONTRÔLÉE  
DES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE  
SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS (p. 7270)

Question n° 192 de M. François Bonneau. – M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; M. François Bonneau.

INDEMNISATION DES COMMERÇANTS AYANT SUBI  
DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES DURANT LES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES DE 2024 (p. 7271)

Question n° 226 de Mme Catherine Dumas. – Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme ; Mme Catherine Dumas.

TAXES FONCIÈRES POUR 2024 (p. 7271)

Question n° 032 de M. Pierre-Jean Verzelen. – Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme ; M. Pierre-Jean Verzelen.

SALAIRES DES EMPLOYÉS  
DE PEOPLE & BABY (p. 7272)

Question n° 215 de Mme Marion Canalès. – Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme.

FINANCEMENT DU PLAN FRANCE  
TRÈS HAUT DÉBIT (p. 7273)

Question n° 229 de M. Olivier Bitz. – Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme.

RETRAIT DE LA BPIFRANCE  
POUR LE PROJET NIAGARA (p. 7274)

Question n° 232 de M. Guillaume Chevrollier. – Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt ; M. Guillaume Chevrollier.

FAIBLE MONTANT DE L'ENVELOPPE  
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
POUR LES ALPES-MARITIMES (p. 7275)

Question n° 188 de M. Philippe Tabarot. – Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme ; M. Philippe Tabarot.

APPROVISIONNEMENT D'ALIMENTS POUR BÉTAIL NON-OGM  
EN MARTINIQUE (p. 7276)

Question n° 202 de M. Frédéric Buval. – Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

VALIDITÉ DU PERMIS DE CONDUIRE UKRAINIEN (p. 7276)

Question n° 095 de Mme Nadia Sollogoub. – M. Othman Nasrou, secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations ; Mme Nadia Sollogoub.

ÉVOLUTION DU STATUT DES FORESTIERS-SAPEURS  
EN EMPLOIS DE CATÉGORIE ACTIVE (p. 7277)

Question n° 177 de Mme Dominique Estrosi Sassone. – M. Othman Nasrou, secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

INTÉGRATION DES DONNÉES HYDROMÉTÉOROLOGIQUES  
LOCALES AU SEIN DE LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE  
DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (p. 7277)

Question n° 180 de M. Serge Mérillou. – M. Othman Nasrou, secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

INCERTITUDES AUTOUR DU PROJET DE RELOCALISATION  
D'UNE ANTENNE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE À CAHORS (p. 7278)

Question n° 217 de M. Jean-Marc Vayssouze-Faure. – M. Othman Nasrou, secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations; M. Jean-Marc Vayssouze-Faure.

TRANSPARENCE DU GOUVERNEMENT  
SUR LES EFFECTIFS POLICIERS À LYON (p. 7279)

Question n° 228 de M. Thomas Dossus. – M. Othman Nasrou, secrétaire d'État chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations; M. Thomas Dossus.

RETOUR À LA BAINNADE DANS LA MARNE  
ET LA SEINE (p. 7280)

Question n° 210 de M. Laurent Lafon. – M. Gil Avérous, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

DEVENIR DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU  
DU BASSIN MINIER DU NORD  
ET DU PAS-DE-CALAIS (p. 7280)

Question n° 173 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

EFFORT D'ISOLATION PHONIQUE LORS DE LA TRAVERSÉE  
PAR LE CHARLES-DE-GAULLE EXPRESS  
DE LA ZAC DE LA COURNEUVE (p. 7281)

Question n° 195 de M. Fabien Gay. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

CRÉATION D'UN STATUT  
DE L'ÉLU LOCAL (p. 7282)

Question n° 203 de Mme Elsa Schalck. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

SITUATION FINANCIÈRE CATASTROPHIQUE  
DES DÉPARTEMENTS (p. 7283)

Question n° 193 de Mme Marie-Jeanne Bellamy. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

OFFRE DE TRAINS INTERCITÉS SUR LES LIAISONS NANTES-LYON,  
NANTES-BORDEAUX, NANTES-LILLE (p. 7283)

Question n° 222 de M. Maurice Perrion. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; M. Maurice Perrion.

VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION  
DE LA CAMARGUE GARDOISE (p. 7284)

Question n° 194 de M. Laurent Burgoa. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; M. Laurent Burgoa.

PROJET D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX  
DANS LA COMMUNE D'HERSIN-COUPIGNY (p. 7285)

Question n° 204 de M. Jérôme Darras. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; M. Jérôme Darras.

SUBVENTIONS ACCORDÉES  
PAR LES AGENCES DE L'EAU (p. 7286)

Question n° 214 de M. Cédric Chevalier. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; M. Cédric Chevalier.

PROJET D'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RELATIF À LA GESTION  
DES GRANDS CORMORANS (p. 7286)

Question n° 221 de M. Patrick Chaize. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; M. Patrick Chaize.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS  
DE MESURE DE L'IMPACT ACOUSTIQUE  
DES PARCS ÉOLIENS TERRESTRES (p. 7287)

Question n° 227 de Mme Kristina Pluchet. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports; Mme Kristina Pluchet.

CHÈQUE ÉNERGIE À DESTINATION DES RÉSIDENTS  
DES COMMUNES ACCUEILLANT DES ÉOLIENNES (p. 7288)

Question n° 209 de M. Olivier Paccaud. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

DATE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET SUR LE MÉCANISME  
DE LA GARANTIE RURALE (p. 7288)

Question n° 235 de M. Christian Bilhac. – M. François Durovray, ministre délégué chargé des transports.

RÔLE DE LA JUSTICE FACE À LA RECRUESCENCE DES AGRESSIONS  
ENVERS LES ÉLUS (p. 7289)

Question n° 054 de M. Stéphane Sautarel. – Mme Salima Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes; M. Stéphane Sautarel.

INSTALLATION EN URGENGE DE BROUILLEURS  
AU CENTRE PÉNITENTIAIRE D  
E BORDEAUX-GRADIGNAN (p. 7290)

Question n° 126 de Mme Laurence Harribey. –  
Mme Salima Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité  
entre les femmes et les hommes; Mme Laurence  
Harribey.

RECONNAISSANCE DU TILDE (p. 7291)

Question n° 200 de M. Michel Canévet. – Mme Salima  
Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les  
femmes et les hommes; M. Michel Canévet.

ÉVOLUTION DES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES  
POUR LES SAPEURS-POMPIERS (p. 7291)

Question n° 201 de Mme Alexandra Borchio Fontimp. –  
Mme Salima Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité  
entre les femmes et les hommes.

SOUTIEN AUX FRANÇAIS D'ISRAËL (p. 7292)

Question n° 220 de Mme Sophie Briante Guillemont. –  
Mme Sophie Primas, ministre déléguée chargée du  
commerce extérieur et des Français de l'étranger;  
Mme Sophie Briante Guillemont.

PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR  
EN MILIEU RURAL (p. 7293)

Question n° 132 de M. Daniel Gueret. – Mme Salima Saa,  
secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et  
les hommes; M. Daniel Gueret.

ACCOMPAGNEMENT ET TRAITEMENT DES PATIENTS  
ATTEINTS DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE  
(SLA) (p. 7293)

Question n° 183 de M. Jean-Claude Tissot. – Mme Salima  
Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes  
et les hommes.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA MÉDECINE DU SPORT  
EN TANT QUE SPÉCIALITÉ MÉDICALE (p. 7294)

Question n° 212 de M. Jean-Raymond Hugonet. –  
Mme Salima Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité  
entre les femmes et les hommes; M. Jean-Raymond  
Hugonet.

SITUATION DU CENTRE HOSPITALIER  
ÉDOUARD-TOULOUSE (p. 7295)

Question n° 197 de Mme Mireille Jouve. – Mme Salima  
Saa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes  
et les hommes; Mme Mireille Jouve.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 7296)

**PRÉSIDENTE DE MME SYLVIE ROBERT**

3. **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 7296)
4. **Communication relative à une commission mixte paritaire**  
(p. 7296)
5. **Loi de finances pour 2025.** – Suite de la discussion d'un  
projet de loi (p. 7296)

SECONDE PARTIE  
(SUITE) (p. 7296)

**Économie** (p. 7296)

**Compte de concours financiers :  
Prêts et avances à des particuliers  
ou à des organismes privés** (p. 7296)

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des  
finances

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la  
commission des finances

Mme Sylviane Noël, rapporteure pour avis de la commission  
des affaires économiques

Mme Anne-Catherine Lozier, rapporteure pour avis de la  
commission des affaires économiques

M. Christian Redon-Sarrazy, rapporteur pour avis de la  
commission des affaires économiques

M. Sébastien Fagnen, rapporteur pour avis de la commission  
de l'aménagement du territoire et du développement  
durable

M. Olivier Rietmann

M. Frédéric Buval

M. Philippe Grosvalet

M. Daniel Fargeot

M. Fabien Gay

Mme Antoinette Guhl

M. Serge Mérillou

M. Christopher Szczurek

M. Jean-Luc Brault

M. Guislain Cambier

M. Jean-Jacques Michau

Mme Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de  
l'économie du tourisme

Organisation des travaux (p. 7309)

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

## ÉCONOMIE (p. 7309)

## État B (p. 7309)

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-465 rectifié *bis* de Mme Samantha Cazebonne et II-891 du Gouvernement. – Adoption des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-1154 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-848 rectifié du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-889 de M. Georges Naturel. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-820 du Gouvernement et II-913 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Adoption des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-1100 rectifié *ter* de M. Jean-Luc Brault. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-916 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-388 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-684 rectifié *bis* de Mme Annick Jacquemet. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-669 de Mme Sylviane Noël. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-394 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-382 de M. Christopher Szczurek. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-882 de M. Gilbert-Luc Devinaz. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-649 rectifié de M. Patrick Chaize, II-757 rectifié *quater* de Mme Denise Saint-Pé, II-970 du Gouvernement, II-1002 de Mme Frédérique Espagnac, II-1022 de M. Frédéric Buval, II-1145 rectifié *ter* de M. Jean-Pierre Grand et II-1599 de la commission. – Adoption des sept amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-758 rectifié *ter* de Mme Denise Saint-Pé et II-1003 rectifié de Mme Frédérique Espagnac. – Devenus sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-311 de Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis pour de la commission des affaires économiques et II-983 de M. Fabien Gay. – Devenus sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-648 rectifié de M. Patrick Chaize, II-756 rectifié *quinquies* de Mme Denise Saint-Pé, II-1001 rectifié de Mme Frédérique Espagnac et II-1098 rectifié *ter* de M. Bernard Delcros. – Rectification des quatre amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-648 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize, II-756 rectifié *sexies* de Mme Denise Saint-Pé, II-1001 rectifié *bis* de Mme Frédérique Espagnac et II-1098 rectifié *quater* de M. Bernard Delcros. – Adoption des quatre amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-883 rectifié *bis* de Mme Frédérique Espagnac. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-982 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-984 de M. Fabien Gay et II-1600 de la commission. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-849 du Gouvernement, II-861 rectifié *ter* de M. Michel Masset, II-871 de M. Jean-Jacques Michau, II-917 rectifié *bis* de M. Michel Canévet, II-965 de Mme Antoinette Guhl, II-966 rectifié *bis* de M. Daniel Chasseing. – Adoption des six amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-1014 de M. Frédéric Buval. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-873 de M. Jean-Jacques Michau et II-1016 de M. Frédéric Buval. – Rejet des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-879 de Mme Florence Blatrix Contat. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-872 de M. Jean-Jacques Michau et II-1013 de M. Frédéric Buval. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> II-1013; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-872.

Amendement n<sup>o</sup> II-875 rectifié de M. Jean-Jacques Michau. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-1015 de M. Frédéric Buval. – Retrait.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-876 rectifié de M. Jean-Jacques Michau et II-1017 de M. Frédéric Buval. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> II-1017; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-876 rectifié.

Amendement n<sup>o</sup> II-343 de Mme Florence Blatrix Contat. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-1153 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-1037 de M. Fabien Gay. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-658 de Mme Antoinette Guhl. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-309 de Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-678 de Mme Frédérique Espagnac, II-766 de Mme Sylviane Noël, II-971 rectifié *bis* de M. Cédric Vial, II-976 rectifié *bis* de Mme Martine Berthet, II-988 rectifié *bis* de Mme Laure Darcos et II-1152 du Gouvernement. – Adoption des six amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-867 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-866 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-885 rectifié de Mme Frédérique Espagnac et II-986 de M. Fabien Gay. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-549 rectifié de M. Patrick Chaize, II-659 de Mme Antoinette Guhl et II-904 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Adoption des trois amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-907 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-884 rectifié de Mme Frédérique Espagnac et II-985 de M. Fabien Gay. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-806 rectifié *ter* de M. Fabien Genet et II-920 rectifié *bis* de M. Vincent Louault. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> II-806 rectifié *ter*; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-920 rectifié *bis*.

Amendement n<sup>o</sup> II-869 rectifié de Mme Frédérique Espagnac. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-106 rectifié de M. Jean-Marie Mizzon, II-234 de Mme Frédérique Espagnac, II-846 rectifié *bis* de M. Bernard Delcros, II-955 rectifié *quater* de M. Philippe Grosvalet et II-981 de M. Fabien Gay. – Rectification de l'amendement n<sup>o</sup> II-846 rectifié *bis*, rendu identique à l'amendement n<sup>o</sup> II-310; retrait des amendements n<sup>os</sup> II-106 rectifié, II-234 et II-955 rectifié *quater*; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-981.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-633 de M. Bernard Pillefer et II1020 de M. Frédéric Buval. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> II-1020; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II633.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-310 de Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques, II-765 de M. Jacques Fernique, II-778 rectifié de M. Damien Michallet, II-846 rectifié *ter* de M. Bernard Delcros et II-1107 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. – Adoption des cinq amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-640 rectifié de M. Patrick Chaize et II-1118 de Mme Frédérique Espagnac. – Rejet des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-870 rectifié de M. Christian Redon-Sarrazy. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1023 rectifié de M. Patrick Chaize. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-1139 rectifié de M. Damien Michallet. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-1000 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize. – Rectification.

Amendement n<sup>o</sup> II-1000 rectifié *ter* de M. Patrick Chaize. – Rectification.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-107 de M. Sébastien Fagnen, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et II-163 de M. Saïd Omar Oili. – Rectification.

Amendement n<sup>o</sup> II-1134 rectifié de M. Damien Michallet. – Rectification.

Amendement n<sup>o</sup> II-551 rectifié de Mme Salama Ramia. – Rectification.

Amendement n<sup>o</sup> II-552 rectifié de Mme Salama Ramia. – Rectification.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-28 de la commission, II-107 rectifié de M. Sébastien Fagnen, II-163 rectifié de M. Saïd Omar Oili, II-312 de Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques, II-551 rectifié *bis* de Mme Salama Ramia, II-552 rectifié *bis* de Mme Salama Ramia, II-1000 rectifié *quater* de M. Patrick Chaize et II-1134 rectifié *bis* de M. Damien Michallet. – Adoption des huit amendements.

Renvoi de la suite de la discussion.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 7349)

#### **Travail, emploi et administration des ministères sociaux** (p. 7349)

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale de la commission des finances

Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

Rappel au règlement (p. 7351)

M. André Reichardt

#### **Travail, emploi et administration des ministères sociaux (suite)** (p. 7352)

Mme Solanges Nadille

#### **PRÉSIDENCE DE M. DOMINIQUE THÉOPHILE**

Mme Guylène Pantel

Mme Anne-Sophie Romagny

Mme Cathy Apourceau-Poly

Mme Raymonde Poncet Monge

Mme Monique Lubin

M. Jean-Luc Brault

Mme Marie-Do Aeschlimann

Mme Brigitte Devésa

Mme Pascale Gruny

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du travail et de l'emploi

## État B (p. 7364)

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-629 du Gouvernement et II-911 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Adoption des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-914 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-161 rectifié de M. Aymeric Durox et II-430 de M. Christian Bilhac. – Rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-430, l'amendement n<sup>o</sup> II-161 rectifié n'étant pas soutenu.

Amendements n<sup>os</sup> II-152 rectifié et II-160 rectifié de M. Aymeric Durox. – Non soutenus.

Amendement n<sup>o</sup> II-4 de la commission. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-1071 rectifié de Mme Monique Lubin. – Retrait.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-2 de la commission, II-636 rectifié de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et II-1087 rectifié de Mme Annick Billon. – Adoption des trois amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-212 rectifié de Mme Maryse Carrère. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1109 de Mme Anne-Sophie Romagny et sous-amendement n<sup>o</sup> II-1541 de M. Guislain Cambier. – Retrait de l'amendement, le sous-amendement n'étant pas soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-213 rectifié de Mme Maryse Carrère. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-636 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Rectification.

Amendement n<sup>o</sup> II-801 rectifié de M. Sébastien Pla. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-232 rectifié de M. Paul Toussaint Parigi et II-307 de M. Gilbert Favreau. – Devenus sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-638 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-1602 de la commission. – Retrait

Amendement n<sup>o</sup> II-902 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-637 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> II-962 de Mme Solanges Nadille. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-973 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1072 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1099 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet par scrutin public n<sup>o</sup> 145.

Amendement n<sup>o</sup> II-1097 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1070 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1083 rectifié de Mme Annie Le Houerou. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> II-1079 rectifié de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1077 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-972 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-838 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-987 de Mme Audrey Bélim. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1066 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-839 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion.

*Suspension et reprise de la séance (p. 7390)*

## PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE VERMEILLET

6. **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 7390)7. **Loi de finances pour 2025.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7390)**Justice** (p. 7390)

M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Louis Vogel, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Lauriane Josende, rapporteure pour avis de la commission des lois

Mme Dominique Vérien, rapporteure pour avis de la commission des lois

Mme Laurence Harribey, rapporteure pour avis de la commission des lois

Mme Sophie Briante Guillemont

Mme Olivia Richard

M. Ian Brossat  
 M. Akli Mellouli  
 Mme Marie-Pierre de La Gontrie  
 M. Louis Vogel  
 Mme Muriel Jourda  
 Mme Salama Ramia  
 Mme Nathalie Goulet  
 M. Christophe Chaillou  
 M. Didier Migaud, garde des sceaux, ministre de la justice

État B (p. 7403)

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-865 de Mme Salama Ramia et II-900 du Gouvernement. – Adoption des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-908 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-626 du Gouvernement et II905 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Adoption des deux amendements.

Amendements n<sup>os</sup> II-387, II-383 et II-397 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenus.

Amendement n<sup>o</sup> II-767 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet par scrutin public n<sup>o</sup> 146.

Amendement n<sup>o</sup> II-1047 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1128 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-768 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie et II-1126 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-1124 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-771 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-770 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1046 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1045 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-410 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-772 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1048 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1043 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-393 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-1030 de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-978 de Mme Audrey Bélim et II-1144 de M. Saïd Omar Oili. – Rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-978, l'amendement n<sup>o</sup> II-1144 n'étant pas soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-672 de M. Didier Marie. – Non soutenu.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-404, II-422, II-417, II-406 et II-418 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenus.

Amendement n<sup>o</sup> II-346 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1044 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-993 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1127 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-419 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-992 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-401 de M. Christopher Szczurek. – Non soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-1050 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1040 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1125 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-991 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1042 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-773 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-424 rectifié de Mme Véronique Guillotin, II-995 de Mme Marianne Margaté et II-1135 rectifié de Mme Elsa Schalck. – Retrait des amendements nos II-424 rectifié et II-1135; rejet de l'amendement n<sup>o</sup> II-995.

Amendement n<sup>o</sup> II-994 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1041 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-956 rectifié de Mme Salama Ramia. – Retrait.

Amendements n<sup>os</sup> II-469 rectifié, II-461 rectifié, II-467 rectifié et II-468 rectifié de Mme Samantha Cazebonne de Mme Samantha Cazebonne. – Non soutenus.

Amendement n<sup>o</sup> II-1039 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-769 de Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Rejet.

Amendement n° II-408 de M. Christopher Szczurek. –  
Non soutenu.

Vote sur les crédits de la mission (p. 7432)

Adoption des crédits de la mission « Justice », figurant à  
l'état B, modifiés.

État G (p. 7432)

Amendement n° II-1049 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

M. Didier Migaud, garde des sceaux

**8. Ordre du jour** (p. 7435)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ALAIN MARC

vice-président

Secrétaires :

Mme Alexandra Borchio Fontimp,  
Mme Véronique Guillotin.

**M. le président.** La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## QUESTIONS ORALES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les réponses à des questions orales.

### RÉSURGENCE DES VIOLENCES DE L'EXTRÊME DROITE DANS LES UNIVERSITÉS

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Ollivier, auteure de la question n° 131, adressée à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Mathilde Ollivier.** Monsieur le ministre, le 27 septembre 2024, un étudiant de l'université Paris-Panthéon-Assas a été violemment agressé par des militants d'extrême droite aux portes de cet établissement. Il sortira de l'hôpital avec huit jours d'incapacité totale de travail (ITT).

Cette agression n'est pas un acte isolé. Depuis plusieurs années maintenant, la violence de l'extrême droite gagne du terrain dans les établissements d'enseignement supérieur. Le sentiment d'impunité est total au sein de ces collectifs. La banalisation des actes et propos racistes, homophobes et sexistes rappelle les heures les plus sombres de notre histoire.

Paris, Besançon, Reims, Bordeaux, Lorient, etc. les signalements se multiplient face à la recrudescence de la création de collectifs ouvertement radicaux, qui n'hésitent pas à s'afficher avec des symboles néofascistes et à relayer sur les réseaux sociaux des actions violentes et intimidantes.

Le climat politique est particulièrement délétère et je souhaite alerter le Gouvernement sur la dangerosité de ces groupes d'extrême droite.

En effet, monsieur le ministre, vous ne semblez pas avoir pris conscience de cette recrudescence. Volontairement ou non, votre absence de prise de parole sur ce sujet est extrêmement problématique.

Les étudiantes et étudiants, quels que soient leur origine sociale, leur orientation sexuelle ou leur genre, doivent être protégés et doivent se sentir en sécurité dans la poursuite de leurs études.

Nous avons un combat à mener pour une connaissance plus précise de ce phénomène et pour le déploiement de mesures de prévention ciblées et de moyens spécifiques, afin de lutter contre la résurgence de l'extrême droite dans les établissements d'enseignement supérieur. Quelles actions prévoyez-vous de conduire à cet égard?

Ce combat doit être mené en front commun et républicain.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame la sénatrice Mathilde Ollivier, ma position est constante et ne saurait s'écarter des principes de notre démocratie et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont l'article 11 dispose : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Tout est dit.

L'université est, par essence, le lieu où la liberté d'expression est garantie, dans un cadre délibératif, c'est-à-dire permettant le débat contradictoire.

Je l'assume, l'université est libérale, au sens classique des libertés garanties : liberté académique, liberté d'expression, liberté d'enseigner et, bien entendu, liberté d'étudier. Mais je ne tolère aucune atteinte tant aux personnes qu'aux biens. Les auteurs de violences doivent être poursuivis et sanctionnés pénalement et administrativement. Que les choses soient claires, aucune violence n'est tolérable, d'où qu'elle vienne.

La circulaire du 4 octobre 2024 a visé à rappeler aux gouvernances des établissements les pouvoirs à leur disposition pour s'assurer que chacun puisse étudier et enseigner sereinement. Chaque fois que la situation l'exigera, les chefs d'établissement pourront saisir le procureur de la République, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, et je soutiendrai systématiquement ces actions.

Je l'ai par ailleurs précisé dans ma feuille de route, le ministère diffusera au début de 2025 une boîte à outils opérationnelle sur l'ensemble des instruments à la disposition des chefs d'établissement. J'ajoute que le ministère opère une veille vingt-quatre heures sur vingt-quatre grâce aux fonctionnaires de sécurité et de défense (FSD), et assure aussi un suivi des événements signalés, tels que ceux auxquels vous venez de faire référence.

Le dispositif ministériel de veille, d'alerte et de signalement des événements graves est opérationnel de façon continue depuis septembre 2023. Au sein de chaque établissement, les FSD diffusent une culture de la sécurité, et participent à la sécurisation de celui-ci.

Soyez assurée, madame la sénatrice, que tout est fait pour qu'aucune violence ne se développe dans nos établissements. C'est aussi l'objectif du soutien apporté aux chefs d'établissement.

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour la réplique.

**Mme Mathilde Ollivier.** Dans mon intervention, je ciblais particulièrement la violence d'extrême droite. J'aurais donc souhaité, monsieur le ministre, que vous me répondiez plus spécifiquement sur ce type de violences qui se développent dans les établissements d'enseignement supérieur, et plus particulièrement sur celles dont ont été victimes des étudiants aux portes de l'établissement que j'ai évoqué. J'aurais aimé que vous reveniez sur ces faits précis !

ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES  
LIÉS À L'ALCOOL ET AUX STUPÉFIANTS LORS  
DES SOIRÉES ÉTUDIANTES ORGANISÉES DANS  
LES ENCEINTES UNIVERSITAIRES OU SCOLAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Genet, auteur de la question n° 219, adressée à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. Fabien Genet.** Monsieur le ministre, à quelques semaines du *Dry January*, comme on l'appelle en bon français, je souhaite attirer votre attention sur les accidents liés à l'alcool et aux stupéfiants lors des soirées étudiantes organisées dans les locaux des établissements d'enseignement supérieur ou universitaire.

La diffusion du modèle américain des soirées de promotion étudiantes ou la radicalisation des soirées d'intégration dans les écoles supérieures ont entraîné au fil des années de nombreux accidents dramatiques, voire tragiques, qui ont coûté la vie à de jeunes adultes. Ces tragédies plongent dans le deuil des parents, des sœurs, des frères, des camarades et des établissements entiers. Ce fut malheureusement le cas dans notre département de Saône-et-Loire.

Ces événements qui se déroulent soit dans le cadre strict des locaux scolaires, soit aux abords ou à la sortie de ces soirées, sont bien souvent la conséquence de jeux de boisson et de rituels alcoolisés, possiblement accompagnés d'une consommation de drogue à l'origine de ces drames.

Aussi, compte tenu du caractère institutionnel ou conventionné des établissements scolaires ou universitaires organisateurs, et au vu des drames occasionnés, l'État ne saurait se désintéresser du sujet. Des mesures concrètes doivent être mises en place pour que les organisateurs de ces soirées préviennent les conduites à risques, afin d'assurer la sécurité des étudiants.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir m'indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour que ces accidents soient évités et pour que des vies soient épargnées.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le sénateur Fabien Genet, je vous remercie de votre question qui me permet de rappeler la loi et les dispositions du code pénal.

L'article 225-16-1 du code pénal dispose ceci : « Hors cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

Le simple fait de promouvoir et d'organiser des soirées où tout excès est encouragé est puni par la loi.

Particulièrement sensible à cette question, j'agis avec mes services de deux manières : les signalements pour punir les auteurs et accompagner les victimes, d'une part, et la prévention pour éviter d'en arriver à ce stade, d'autre part.

À titre d'exemple, en matière de prévention, je rappelle qu'il existe depuis 2022 : le guide sur les événements festifs et d'intégration étudiants, une charte éthique, ainsi qu'une fiche-réflexe à destination des victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, actualisée annuellement.

Je vous assure de ma grande réactivité devant de telles dérives. En effet, outre la mise en danger de la jeune personne promise à un bel avenir, à laquelle vous faisiez référence à l'instant, je ne peux accepter que ces moments d'excès d'alcool, voire de drogue, soient susceptibles de donner lieu à des atteintes et violences sexuelles. Or il s'agit aussi, il faut le dire, d'une réalité.

C'est pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur conduit, depuis deux ans, la campagne de communication intitulée « Sans oui, c'est interdit », centrée sur le consentement sexuel.

En 2024, ces actions ont été enrichies pour mieux prendre en compte les résultats d'une enquête menée avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

Soyez assuré, monsieur le sénateur, de ma détermination pleine et entière à protéger nos jeunes adultes, et de ma conviction que la fête n'a besoin pour exister ni d'excès d'alcool ni de substances illicites.

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Genet, pour la réplique.

**M. Fabien Genet.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse, des rappels juridiques que vous avez bien voulu faire.

Je vous remercie également d'avoir affirmé votre volonté de prendre en compte cette problématique et d'y apporter des réponses très concrètes.

Les établissements doivent s'impliquer pour faire toute la lumière sur de tels drames, et en tirer toutes les conséquences afin qu'ils ne se reproduisent pas à l'avenir.

VIOLENCES SEXISTES OU SEXUELLES COMMISES  
DANS LE CADRE D'ÉVÉNEMENTS D'INTÉGRATION

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Groperrin, auteur de la question n° 225, adressée à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. Jacques Groperrin.** Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur la question des violences sexistes ou sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Une récente enquête de l'Observatoire des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, portant sur les années 2022 à 2024, établit qu'un tiers des étudiants auraient été victimes ou témoins d'au moins une de ces violences lors d'événements divers dans l'enseignement supérieur, notamment lors d'événements d'intégration.

Ce sont 11 % des étudiants – les deux sexes confondus – qui se disent « victimes ». Ils déclarent avoir subi un bizutage incluant pratiques humiliantes, comportements dégradants, voire actes sexuels non consentis. Malgré son caractère illégal depuis 1998, le bizutage continue de bénéficier d'une tolérance liée à la persistance de certaines traditions, comme à la mise en œuvre de rapports de pouvoir entre anciens et nouveaux, qu'une interdiction formelle ne parvient pas à endiguer.

Les week-ends d'intégration sont totalement inclus dans l'aspect « business » de nombreuses grandes écoles, lorsqu'ils ne participent pas de leur réputation positive. Leur organisation hors les murs des établissements participe de cette culture et de la persistance de ces conséquences.

La responsabilité des établissements et de leurs chefs est en tout état de cause engagée. Les règlements intérieurs doivent s'appliquer et les procédures disciplinaires s'enclencher, y compris quand les faits ont lieu à l'extérieur. Une procédure pénale est toujours possible.

Certains rites étudiants, même sous une forme parfois édulcorée, demeurent le paravent ponctuel d'abus inacceptables mettant en cause la sécurité et la santé des étudiants.

Monsieur le ministre, quelles dispositions entendez-vous prendre afin de mettre un terme aux excès constatés afin de protéger, davantage et encore mieux, les étudiants.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le sénateur Jacques Gersperrin, permettez-moi, tout d'abord, de rappeler les termes de la loi, qui est très claire en la matière.

L'article 225-16-1 du code pénal dispose en effet : « [...] le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

Il existe au sein de chaque établissement un dispositif de signalement, qui rend effectifs à la fois le suivi et la sanction de ces actes lorsque c'est nécessaire.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre dernier, le ministère a adressé à l'ensemble des présidents d'université et aux chefs d'établissement un guide opérationnel pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de ces dispositifs.

Par ailleurs, pour les victimes, la Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants (Cnaé), créée en 2023, assure un suivi et, bien entendu, une orientation nécessaire.

Pour éviter que ne surviennent de telles situations, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a aussi déployé un ensemble de mesures visant à prévenir les actes de bizutage et les violences sexistes et sexuelles. Ainsi, un

plan national de formation et de sensibilisation de tous les acteurs a été mis en place, auquel sont consacrés 3,5 millions d'euros par an.

Enfin, depuis 2022, le guide sur les événements festifs et d'intégration étudiants, une charte éthique ainsi qu'une fiche-réflexe à destination des victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ont été diffusés, et la campagne de communication « Sans oui, c'est interdit », centrée sur le consentement sexuel, a été déployée.

Outre le soutien financier auquel je viens de faire référence, un soutien est apporté aux initiatives étudiantes et aux associations nationales. Le ministère a également créé trente-sept postes de chargé de mission au sein des rectorats, dédiés spécifiquement à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et au bien-être étudiant, et qui coordonnent les actions menées.

Soyez assuré, monsieur le sénateur Gersperrin, de mon engagement afin que soient punies, sans aucune exception, toutes les formes de violence et d'intimidation lors de bizutages ou d'événements de la vie universitaire, quels qu'ils soient. Les faits que vous dénoncez ne doivent pas se développer !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Gersperrin, pour la réplique.

**M. Jacques Gersperrin.** Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir rappelé les termes de la loi, l'importance de la date du 25 novembre, ainsi que l'existence du guide sur le sujet qui a été diffusé.

Pour autant, chacun sait ici que, du fait de l'autonomie des universités, il arrive que les présidents d'université ne prennent pas suffisamment leurs responsabilités – je tiens à le souligner. Or ils sont des chefs d'établissement, dont la mission est de faire en sorte que l'ordre soit respecté et que les étudiants soient non seulement bien formés, mais également protégés.

IMPACT DU BUDGET 2025 SUR L'AVENIR  
DES ÉCOLES EN MILIEU RURAL ET URBAIN,  
GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉDUCATION

**M. le président.** La parole est à M. Rémy Pointereau, auteur de la question n° 206, adressée à Mme la ministre de l'éducation nationale.

**M. Rémy Pointereau.** Monsieur le ministre, l'éducation nationale est le socle de notre République. Elle est garante de l'égalité des droits et des chances pour tous les élèves, quel que soit leur lieu de résidence. Or l'annonce du projet de budget pour 2025 suscite à cet égard une vive inquiétude dans nos territoires, notamment en milieu rural.

Ces territoires risquent d'être de nouveau les premières victimes d'une baisse massive de moyens qui se traduit par la suppression de 4 000 postes d'enseignant, dont 3 815 dans le premier degré.

À titre d'exemple, dans le département dont je suis élu, le Cher, 31 classes ont déjà fermé l'an dernier et 19 postes d'enseignant ont été supprimés. Ces chiffres, que je trouve alarmants, traduisent une tendance lourde à la dégradation de l'encadrement pédagogique, qui affecte directement les élèves et creuse les inégalités territoriales.

En zone rurale, nous assistons à la fermeture d'écoles, qui sont pourtant des lieux de vie essentiels. En zone urbaine, les classes sont surchargées, ce qui complique les efforts des enseignants pour offrir à chaque élève une attention adaptée.

Je profite d'ailleurs de cette intervention pour remercier Olivier Paccaud, rapporteur spécial sur les crédits de la mission « Enseignement scolaire », dont l'amendement visant à limiter la baisse du nombre de professeurs des écoles à 2 000 postes, au lieu des 4 000 annoncés, a été adopté. Mais cela suffira-t-il pour répondre à l'urgence éducative que nos territoires connaissent déjà ?

Victor Hugo disait qu'ouvrir une école, c'est fermer une prison. Cette vision éclaire notre devoir collectif : l'instruction de nos enfants est un honneur pour notre pays.

Que comptez-vous faire pour protéger cet honneur, en particulier dans nos zones rurales qui, année après année, se sentent reléguées ? Quelle est votre stratégie pour garantir que les choix budgétaires pour 2025 – sans oublier la motion de censure – n'amplifieront pas les fractures éducatives entre territoires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le sénateur Pointereau, l'année scolaire 2024-2025 est marquée par une nouvelle diminution forte du nombre d'élèves, suivant une tendance démographique observée, hélas ! depuis plusieurs années.

Compte tenu de cette baisse très importante, on constate une amélioration du taux d'encadrement, exprimé en nombre d'élèves par classe : en 2024, l'enseignement primaire public accueille en moyenne 21,3 élèves par classe – un niveau historiquement bas –, contre 23,2 élèves en 2017.

La carte scolaire est avant tout un instrument de politique éducative – vous y faisiez référence, monsieur le sénateur – que l'éducation nationale mobilise afin de s'adapter à la réalité, en constante évolution, de nos territoires.

Il convient de préciser que, d'une manière générale, les travaux de préparation de cette carte donnent lieu à de nombreux échanges avec les élus locaux – du moins faut-il l'espérer –, et qu'ils ont lieu sur la base d'une appréciation fine et objective de la situation de chaque école et des spécificités des territoires. La répartition des moyens dans le premier degré tient notamment compte du caractère plus ou moins rural, à la fois, de chaque académie, de chaque département, puis de chaque circonscription, et même de chaque école.

Pour mieux répondre aux préoccupations exprimées par les élus locaux, en 2024, le dialogue et la coordination ont été renforcés en amont des fameux conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN), dans le cadre de l'Observatoire des dynamiques rurales.

Des réponses adaptées aux territoires ruraux ont été élaborées au cours des dernières années, notamment l'allocation progressive des moyens ou encore le dispositif des territoires éducatifs ruraux, qui constituent une avancée.

S'agissant plus particulièrement du département du Cher, dans un contexte de forte baisse démographique, les taux d'encadrement se sont nettement et constamment améliorés. Ainsi, le nombre d'élèves par classe y était de 20,6 à la rentrée 2024, une moyenne nettement plus favorable que la moyenne nationale.

ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION  
DE HANDICAP : MANQUE DE STABILITÉ  
ET RUPTURE D'ACCOMPAGNEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Guidez, auteure de la question n° 216, adressée à Mme la ministre de l'éducation nationale.

**Mme Jocelyne Guidez.** Monsieur le ministre, le dispositif de l'école inclusive repose sur un principe fondamental : offrir à chaque élève en situation de handicap les conditions nécessaires à sa réussite scolaire et à son épanouissement personnel. Or de nombreux témoignages montrent que ce droit, pourtant essentiel, n'est pas toujours assuré. Des ruptures d'accompagnement, un manque de stabilité et des affectations d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) modifiées en cours d'année, sans concertation, semblent compromettre cette continuité pédagogique qui est synonyme d'ambition inclusive.

Je voudrais vous parler aujourd'hui de Paul-Axel, qui est atteint de troubles autistiques ; de ce fait, il bénéficie de l'accompagnement d'un AESH à temps complet.

Depuis 2022, Paul-Axel a connu quatre accompagnants différents, il a été laissé sans suivi spécifique pendant une année scolaire complète et il subit désormais, une nouvelle fois, un changement en cours d'année.

Nous saluons collectivement le travail remarquable des AESH. Je veux naturellement leur rendre hommage, car ils jouent un rôle clé dans la vie de ces enfants. Chaque nouvel accompagnant devient pour l'enfant un repère essentiel.

À ce titre, il est d'autant plus crucial de garantir la stabilité de la présence des AESH auprès de ceux qu'ils accompagnent. Pourtant, les ruptures d'accompagnement s'enchaînent, ébranlent la confiance de ces élèves et rendent leur inclusion de plus en plus incertaine.

Notre pays compte des centaines de Paul-Axel, qui subissent chaque année les mêmes désagréments. Quelles actions le ministère de l'éducation nationale compte-t-il mettre en œuvre pour garantir aux enfants en situation de handicap la stabilité de leurs accompagnants, condition indispensable pour que leur inclusion soit effective ?

Envisagez-vous de prendre des mesures pour renforcer le dialogue entre les équipes éducatives et les familles, afin de sécuriser le parcours scolaire de ces élèves dans des conditions dignes et stables ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame la sénatrice Jocelyne Guidez, le droit à l'éducation est un droit fondamental et nous ne devons jamais transiger avec ce principe essentiel de notre République.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer une scolarité de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers, et avec l'ensemble des équipes pédagogiques, auxquelles je veux ici rendre hommage.

À la rentrée 2024, ce sont 519 000 élèves en situation de handicap qui ont été scolarisés, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente.

En cette rentrée scolaire, 332 000 élèves sont notifiés pour un accompagnement humain, soit une augmentation de 28 000 par rapport à l'année précédente.

Nous développons des mesures pour renforcer l'accessibilité des apprentissages, comme le matériel pédagogique adapté, mais aussi le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap, qui participent quotidiennement à construire une école toujours plus inclusive.

Pour rappel, au niveau national, 15 000 postes d'AESH ont été créés en quatre ans, dont 3 000 à la rentrée 2024. Ces moyens importants sont l'un des leviers permettant de garantir la continuité de l'accompagnement humain, quels que soient les projets d'évolution de nos personnels – vous avez raison d'insister sur ces aspects.

La loi du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne est un autre levier pour assurer la continuité de l'accompagnement des élèves.

L'attention portée aux familles est un objectif fondamental pour garantir un cadre de confiance réciproque et assurer une scolarisation réussie pour tous. C'est pourquoi les pôles d'appui à la scolarité, dispositif de proximité issu de la dernière Conférence nationale du handicap (CNH), ont également été créés. Leur mise en œuvre dans quatre départements préfigurateurs a vocation à permettre de meilleures répartitions et attributions des AESH, et à répondre plus rapidement aux besoins des élèves, en sollicitant le cas échéant les services médico-sociaux.

Vous avez raison, il faut que tout cela aille encore plus vite. En tout cas, le Gouvernement s'y emploie.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Guidez, pour la réplique.

**Mme Jocelyne Guidez.** Monsieur le ministre, vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question. Je parlais en l'occurrence des AESH qui laissent tomber l'enfant en plein milieu de l'année scolaire, voire quelques mois après la rentrée, ce qui empêche tout remplacement. J'ai bien compris que vous faisiez tout votre possible pour mettre des dispositifs en place, mais tel n'est pas le sujet !

Comment peut-on faire pour qu'un enfant en situation de handicap puisse garder son AESH au moins durant un cycle scolaire ou toute une année ? C'est une question de respect ! Ces enfants ne sont pas des paquets de pâtes que l'on déplace...

INFLUENCE NON CONTRÔLÉE  
DES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE  
SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

**M. le président.** La parole est à M. François Bonneau, auteur de la question n° 192, adressée à Mme la ministre de la culture.

**M. François Bonneau.** Je souhaitais interroger Mme la ministre de la culture sur l'influence non contrôlée des architectes des Bâtiments de France (ABF) sur les projets des collectivités.

En effet, nombre de collectivités se voient dans l'obligation d'abandonner des projets en raison de contraintes trop importantes qui impactent très fortement leurs budgets. Ces exigences, parfois ubuesques, sont incompréhensibles.

Assurément, les élus n'ont pas l'intention de dénaturer leur commune, et ce sont eux qui connaissent le mieux leur patrimoine. Leur souhait est de travailler en collaboration avec les architectes afin de trouver un consensus qui prenne

en compte les besoins architecturaux, les capacités financières de la commune, mais également le cadre global du projet. Or, dans certains cas, les exigences purement subjectives des ABF ne sont pas acceptables.

Dans le contexte où se trouvent nos collectivités, je souhaiterais savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour diminuer les contraintes sur les projets locaux, en permettant aux élus de contester les décisions des ABF et en simplifiant la procédure de recours, qui est très complexe.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le sénateur Bonneau, je vous prie, tout d'abord, de bien vouloir excuser Mme la ministre de la culture, qui est actuellement en déplacement avec le Président de la République.

Les architectes des bâtiments de France sont chargés de la conservation des sites protégés en raison de leur intérêt patrimonial, tels que les abords des monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables classés au titre du code du patrimoine. Ces espaces contribuent au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique et économique de notre pays. Or, sans le contrôle des ABF, ils ne seraient sans doute pas protégés ; c'est alors le régime commun du droit de l'urbanisme qui s'appliquerait.

Je rappelle que l'avis de l'ABF est toujours rendu au cas par cas, en fonction de chaque projet et des enjeux locaux de préservation du patrimoine, mais – il est important de le souligner – une attention toute particulière est portée à l'avis des élus.

Sur plus de 500 000 dossiers de travaux instruits en moyenne, chaque année, par les ABF, seuls 7 % font l'objet d'un avis défavorable. Un premier projet refusé est par ailleurs souvent suivi d'un nouveau projet qui, lui, sera accepté.

Enfin, une procédure d'appel existe en cas de désaccord entre le porteur du projet et l'autorité compétente. En l'occurrence, les élus peuvent contester devant le préfet de région un refus d'autorisation ou, dans certains cas, les prescriptions de l'ABF, puis saisir les juridictions administratives s'il y a un véritable blocage et s'ils ne parviennent pas à obtenir gain de cause.

En 2023, sur près de 500 000 dossiers instruits par les ABF et leurs services, seulement 1 350 recours ont été déposés auprès des préfets de région. Et ces recours ont souvent donné lieu, dans un second temps, à un avis favorable.

L'action des ABF n'est donc pas opposée à celle des maires ; les deux se complètent. Un dialogue doit s'instaurer entre les services de l'État et les élus, qui ont, à notre sens, des intérêts partagés. En effet, la conservation et la mise en valeur du patrimoine contribuent au développement des territoires et à la préservation de l'environnement.

Tels sont les éléments dont Mme la ministre de la culture souhaitait vous faire part.

**M. le président.** La parole est à M. François Bonneau, pour la réplique.

**M. François Bonneau.** Monsieur le ministre, il ne s'agit pas de contester la préservation du patrimoine, à laquelle nous sommes bien évidemment très sensibles.

Une chose transparait clairement au travers des chiffres que vous avez cités : le faible nombre de recours de la part des collectivités s'explique par la complexité de la procédure et la nécessité de saisir le préfet de région. Et sur le terrain, les ABF ne rendent compte à aucune autorité de contrôle.

De ce fait, il arrive que l'on connaisse des situations – je le répète – totalement ubuesques et des décisions qui n'ont aucun sens. Des projets sont abandonnés simplement parce qu'ils ne correspondent pas « aux goûts et aux couleurs » de l'ABF !

INDEMNISATION DES COMMERÇANTS AYANT SUBI  
DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES DURANT  
LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Dumas, auteure de la question n° 226, adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**Mme Catherine Dumas.** Madame la ministre, je souhaite vous interroger sur l'indemnisation des commerçants parisiens ayant subi des préjudices économiques durant les jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024.

Ces Jeux ont été, rappelons-le, une véritable réussite pour Paris et pour la France.

Ce succès a été possible grâce au travail remarquable des forces de l'ordre et des militaires, qui ont assuré une sécurisation exceptionnelle des sites olympiques et des zones sensibles, sous l'autorité de la préfecture de police et du gouverneur militaire de Paris. Je tiens d'ailleurs à leur rendre hommage.

Cependant, de nombreux commerçants parisiens ont été directement et négativement affectés par les dispositifs de sécurité déployés pendant plusieurs semaines, notamment dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de la capitale.

Je peux citer, par exemple, les commerçants de l'avenue de la Grande-Armée, de l'avenue de Wagram ou encore de la place Charles-de-Gaulle.

Le 12 juin dernier, le préfet Michel Cadot, délégué interministériel aux JOP, avait annoncé la création d'une commission nationale pour indemniser les établissements économiquement affectés par les restrictions liées aux Jeux.

Or cette commission ne s'est toujours pas réunie alors que les commerçants subissent, plus que jamais, les conséquences économiques de ces restrictions, qui mettent en péril leurs activités et leur avenir.

Madame la ministre, pouvez-vous confirmer la création de cette commission, et nous en préciser ses modalités ?

De plus, pouvez-vous nous assurer que les commerçants concernés pourront bénéficier d'un mécanisme juste et équitable d'indemnisation ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme.** Madame la sénatrice Dumas, je vous remercie d'avoir salué le travail des forces de sécurité à l'occasion des JOP, pendant lesquels nous avons présenté au monde entier une très belle vitrine de la France.

Nous avons malheureusement été contraints de restreindre ou d'interdire l'accès à certains sites et à certaines zones pour garantir la sécurité des Jeux.

Dans ce contexte hors du commun, certains professionnels exerçant dans des zones très proches des sites olympiques ont pu subir des préjudices économiques importants.

Compte tenu du caractère exceptionnel des jeux Olympiques et Paralympiques, si le montant de ces préjudices excède les sujétions normalement imposées aux usagers, une indemnisation sera alors possible.

Ne seront toutefois indemnisables que les seuls préjudices économiques directement liés aux décisions restrictives prises par l'État.

En plus d'être certains et réalisés, ces préjudices doivent être spéciaux, c'est-à-dire qu'ils doivent affecter directement certains professionnels concernés par les restrictions de circulation et non toute une profession. Enfin, la baisse de leur chiffre d'affaires doit être suffisamment importante.

Durant l'été 2024, le précédent gouvernement a institué une commission présidée par Mme Dominique Laurent, conseillère d'État honoraire, afin d'émettre un avis sur les demandes d'indemnisation.

Celle-ci se prononcera sur chaque dossier individuel, après analyse. Elle pourra alors proposer un montant d'indemnisation aux administrations centrales compétentes.

Le préjudice économique devant être certain et réalisé, la demande ne pourra être déposée qu'une fois que les comptes de l'année 2024 auront été arrêtés, c'est-à-dire au cours du premier trimestre de 2025.

Au-delà de cette procédure spécifique, les entreprises ayant subi le plus de difficultés peuvent également demander un plan échelonné de règlement de leurs dettes fiscales et sociales.

En outre, une demande de remise de dettes peut également être formulée auprès des commissions des chefs de services financiers (CCSF) dans le cadre de procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

De plus, madame la sénatrice, je tiens à ajouter que les perspectives de réservations pour l'année à venir sont très bonnes, en lien avec les jeux Olympiques, qui ont constitué une belle opération de promotion.

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Dumas, pour la réplique.

**Mme Catherine Dumas.** Madame la ministre, je vous remercie de ces précisions.

Nous serons très vigilants sur le traitement qui sera réservé à ces dossiers. Je salue la présence en tribune de l'adjoint au maire du XVII<sup>e</sup> arrondissement chargé du commerce, M. Logereau, de la présidente de l'association Union Grande-Armée, et du directeur de l'Intermarché Grande-Armée.

Les commerçants sont essentiels pour la vie quotidienne des Parisiens. Ils dynamisent notre économie et nos quartiers. Le Gouvernement se doit de les soutenir.

TAXES FONCIÈRES POUR 2024

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Jean Verzelen, auteur de la question n° 032, transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Pierre-Jean Verzelen.** Madame la ministre, il y a quelques semaines, les Français ont reçu leur avis de taxe foncière. Sa mise en page a légèrement évolué, et il faudrait certainement la revoir.

Tout en haut de cette feuille, il est marqué en gros caractères : « taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune », et en bas : « les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants ».

D'une part, le montant des taxes foncières évolue en fonction de la progression des valeurs locatives cadastrales, celles-ci n'étant pas décidées par les communes, mais s'imposant à elles, contrairement à ce que ce document indique.

D'autre part, depuis la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes. Il serait bon que le taux historique de cette taxe figure sur ce document, pour que l'on sache quelles sont les composantes communales et anciennement départementales du montant final acquitté.

En outre, il est indiqué que l'intégralité de ces sommes est perçue par la commune. Or dans de nombreux endroits, comme dans l'Aisne, ce n'est pas le cas. Avec le système de péréquation instauré depuis la suppression de la taxe d'habitation, beaucoup de communes reversent une part du produit de cette taxe à un fonds national de péréquation.

L'intégralité des impôts payés par le contribuable local n'est donc pas du tout captée par la commune. Par souci de transparence, il serait intéressant que la feuille d'imposition le signale.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme.** Monsieur le sénateur Verzelen, les impôts locaux, notamment la taxe foncière, sont établis par l'administration fiscale pour le compte des collectivités locales, mais ce sont bien les collectivités, c'est-à-dire les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui votent chaque année leurs taux d'imposition.

Il faut d'ailleurs noter que, dans leur vaste majorité, les 34 915 communes et les 1 253 EPCI maintiennent un taux constant d'impôts directs locaux d'une année sur l'autre.

Ainsi, entre 2023 et 2024, les communes ont largement reconduit leurs taux de fiscalité directe locale : 81 % d'entre elles ont maintenu le taux de leur taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 87,9 % d'entre elles faisant de même pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).

De manière plus précise, 5 832 communes ont augmenté leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2024 ; 5 217 communes ont augmenté leur taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties ; 6 289 communes ont augmenté leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

De manière générale, les 1 253 EPCI augmentent les taux d'imposition locale dans une même proportion que les communes.

Auparavant, les contribuables n'identifiaient pas ces taxes comme relevant de la compétence des collectivités locales et alimentant leurs ressources.

Dans un souci de transparence, afin de permettre aux redevables d'identifier les collectivités bénéficiaires des impôts locaux, l'intitulé des taxes foncières au titre de l'année 2024 a été modifié pour afficher plus clairement l'évolution des principaux taux d'imposition.

Il n'y a là aucune volonté d'induire en erreur nos concitoyens : la fixation des taux d'imposition et leur évolution relèvent bien de la seule compétence des collectivités locales.

Vous indiquez que les valeurs locatives cadastrales sont décidées par l'État. Il convient de préciser que la progression des valeurs locatives n'a aucun effet sur les taux d'imposition. Le montant des taxes foncières est le produit des taux d'imposition, déterminés par les seules collectivités locales, et des bases calculées à partir des valeurs locatives.

La revalorisation de ces bases est, non pas imposée, comme vous l'avez avancé, mais votée par le Parlement chaque année. En 2023, une revalorisation importante de 7,1 % a eu lieu, suivant mécaniquement l'inflation. Cette année, elle devrait être bien moindre, autour de 2 %.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Jean Verzelen, pour la réplique.

**M. Pierre-Jean Verzelen.** Madame la ministre, l'important est le montant qui revient réellement aux communes. Depuis la suppression de la taxe d'habitation et l'affectation aux communes de la part départementale de taxe foncière, dans beaucoup de cas, 80 % du produit de la taxe foncière revient à la commune, mais 20 % est reversé au fonds national de péréquation.

C'est cette information qui devrait être transmise au contribuable, par souci de transparence.

#### SALAIRES DES EMPLOYÉS DE PEOPLE & BABY

**M. le président.** La parole est à Mme Marion Canalès, auteure de la question n° 215, adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**Mme Marion Canalès.** Madame la ministre, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a elle-même reconnu en 2022 que, depuis l'arrivée des acteurs privés dans le secteur des crèches, leurs pratiques n'avaient jamais fait l'objet d'une enquête sous l'angle de la protection économique des consommateurs.

Clauses illicites contraires au code de la consommation, clauses présumées abusives sur les modalités de réservation des places, communications mensongères, allégations trompeuses : ces pratiques nombreuses portent préjudice aux familles.

Dans le même temps, plusieurs ouvrages récents sont venus mettre en lumière des pratiques de gestion *low cost* de certains groupes privés, dont People & Baby. Ces logiques de rentabilité et de croissance ont conduit à la dégradation des conditions de travail des professionnels et d'accueil des enfants, à la mise en danger de ces derniers et parfois même à des décès.

Madame la ministre, comment est-il possible que, malgré les alertes de la DGCCRF, malgré le retrait de la Caisse des dépôts et consignations de l'actionnariat de People & Baby en raison de la gestion opaque du groupe, malgré différentes enquêtes de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) lancées à la demande de ministres, malgré la publication de nombreux articles de presse sur la fortune immobilière et

mobilière d'anciens dirigeants du groupe, alors que dans le même temps People & Baby affichait une dette colossale et rognait sur les couches, les repas ou les dépenses de personnel, malgré l'exclusion de ce groupe de la fédération des crèches privées pour pratiques déloyales, dès 2011, malgré les millions d'argent public de la caisse d'allocations familiales (CAF) qui ont transité par ses caisses, rien n'a été entrepris face à ce qui constitue notoirement un système organisé ?

Nous en avons débattu pendant l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale : alors que la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, pourquoi la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), chargée du contrôle des grandes entreprises, n'a-t-elle pas été sollicitée ?

Pourquoi le nouveau conseil d'évaluation des fraudes, dédié à l'évaluation du montant des fraudes aux aides publiques, ne s'est-il pas vu confier une mission sur les grands groupes de crèches privés ?

En attendant, en octobre, les salariés de People & Baby n'ont touché qu'un acompte de leur salaire, depuis régularisé. « Lutter contre les fraudes, c'est garantir aux Français que les deniers publics sont bien utilisés », affirmait le ministre délégué chargé des comptes publics. Que compte faire le ministère des finances dans le dossier de fraude de People & Baby, aujourd'hui en pleine procédure de sauvegarde ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme.** Madame la sénatrice Canalès, depuis plusieurs mois, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales ainsi que plusieurs livres font état de certaines dérives dans la prise en charge, l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants.

Mme Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la famille et de la petite enfance, suit d'ailleurs de très près ce sujet.

Le déploiement à venir du service public de la petite enfance, grâce à des crédits dédiés – 86 millions d'euros de crédits ont été inscrits dans le projet de loi de finances pour 2025, auxquels s'ajoutent les financements du fonds national d'action sociale de la branche famille votés lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 –, permettra de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants et leurs familles.

Ce service public sera accompagné d'un système de contrôle en lien avec le ministère.

À plus long terme, le Gouvernement a pour objectif de réformer le mode de financement des crèches pour aller vers un système plus juste et davantage centré sur la qualité de l'accueil.

Nous devons définir les conditions d'évolution de l'ensemble des modes de financement, qu'il s'agisse de la prestation de service unique, du financement des microcrèches ou des conditions d'investissement.

Je vous remercie de votre question, qui permet de souligner l'importance du suivi par le Gouvernement des entreprises du secteur de la petite enfance, y compris lorsque celles-ci sont gérées par le secteur privé.

Le groupe People & Baby fait désormais l'objet d'un contrôle judiciaire. En effet, une procédure de sauvegarde accélérée a été ouverte le 18 novembre dernier. Son objectif est de renforcer la structure financière de l'entreprise et de permettre le financement de sa refondation.

Cette procédure judiciaire, qui prendra entre deux et quatre mois, devrait permettre au groupe de restructurer son passif, d'obtenir de nouveaux financements et de se relancer sur des bases saines.

Elle devrait également lui permettre d'être en mesure de payer de nouveau normalement les salaires – vous l'avez rappelé, un rattrapage de l'acompte a été effectué –, mais surtout de disposer des moyens financiers pour assurer la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants.

#### FINANCEMENT DU PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Bitz, auteur de la question n° 229, adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Olivier Bitz.** Madame la ministre, en 2013, l'État mettait en place le plan France Très Haut Débit, qui nourrissait une ambition de progrès et proposait l'égalité des territoires dans l'accès au numérique, en visant à raccorder tous nos concitoyens à la fibre.

Aujourd'hui, certains territoires ne sont pas encore entièrement raccordés à cette technologie, pourtant devenue absolument indispensable.

C'est le cas dans l'Orne, où 90 % des foyers devraient être raccordés d'ici à la fin de l'année. Cette proportion est élevée, mais l'État s'était engagé à raccorder la totalité des foyers à la fin de 2023.

Tout le monde le sait, les derniers raccordements sont évidemment les plus difficiles à réaliser.

Néanmoins, ces difficultés fragilisent l'accès aux services publics dématérialisés. Elles renforcent, dans les territoires ruraux, le sentiment de relégation. Enfin, elles sapent leur attractivité.

De longue date, l'État a pris l'engagement de combler ces déficits numériques. Nous nous souvenons de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, comme des engagements pris dans le cadre du plan Aménagement numérique des territoires en décembre 2017.

Alors que les enjeux sont cruciaux pour la modernisation de notre pays et que les efforts doivent être intensifiés, les orientations budgétaires actuelles prévoient une diminution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement alloués à ce plan.

Cela risque de compromettre la réalisation des objectifs d'accès à la fibre pour 2025, notamment dans les zones d'initiative publique lorsque ces raccordements sont qualifiés de complexes.

Le 5 novembre 2024, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, auditionné par la commission des affaires économiques du Sénat, affirmait que la baisse des crédits alloués au plan ne devait pas changer nos ambitions en matière de déploiement de la fibre, mais imposait de revoir la façon dont l'ensemble des opérateurs sont sollicités pour participer à son financement.

Madame la ministre, de quelle façon le Gouvernement entend-il garantir le financement et le respect des délais pour le déploiement de la fibre dans tous les territoires ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari**, *ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme*. Monsieur le sénateur Bitz, je vous remercie de souligner l'importance du déploiement de la fibre en matière d'aménagement du territoire.

En effet, en dix ans, nous avons rendu raccordables à la fibre près de 40 millions de locaux, soit 89 % des locaux du territoire national. En comparaison, en Allemagne et en Belgique, ce taux atteint à peine 30 %.

Une véritable prouesse industrielle a été réalisée, mobilisant au total plus de 36 milliards d'euros d'investissements.

La réussite de ce plan est d'ailleurs le fruit d'une alliance entre l'État, les collectivités, que je salue, et les opérateurs privés.

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, le soutien de l'État depuis 2010 s'élève à 3,57 milliards d'euros. Pour le soutien aux projets de réseaux d'initiative publique (RIP) des collectivités, l'État a mobilisé, *via* l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), plus de 2,24 milliards d'euros de subventions.

Sur les 40 millions de locaux raccordables à la fibre, plus de 14,6 millions sont aujourd'hui situés dans les zones rurales.

L'Orne ne déroge pas à la règle, puisque la zone d'initiative publique est ainsi couverte à plus de 90 %.

En ce qui concerne le « dernier kilomètre », plusieurs mesures sont engagées par l'État.

Dans le domaine public, l'ANCT a lancé un appel à projets doté de 150 millions d'euros pour soutenir les collectivités et garantir la possibilité de raccorder les logements les plus difficiles à atteindre.

L'Orne a déposé une candidature pour bénéficier de ce dispositif, et les équipes de l'ANCT sont en contact avec celles du département.

Dans le domaine privé, un nouveau dispositif, doté de 16,1 millions d'euros a été inscrit au projet de loi de finances pour 2025. Il prévoit, dans les communes où le réseau cuivre fermera en premier, d'expérimenter un soutien aux particuliers pour les travaux de raccordement à la fibre les plus complexes.

Pour ce qui concerne les crédits de paiement alloués au programme France Très Haut Débit, il s'agit principalement de versements à destination des collectivités locales qui déploient la fibre. L'État, conformément à ses engagements, financera ces réseaux par l'intermédiaire de l'ANCT, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

#### RETRAIT DE LA BPIFRANCE POUR LE PROJET NIAGARA

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Chevrollier, auteur de la question n° 232, adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Guillaume Chevrollier.** Madame la ministre, le soutien aux agriculteurs et au secteur de l'industrie agroalimentaire a toujours été une constante de mon engagement.

Je souhaite appeler votre attention sur une situation préoccupante qui impacte l'avenir de la filière avicole dans nos territoires.

En Mayenne, le projet d'investissement Niagara du groupe LDC, d'un montant de plus de 150 millions d'euros, vise à renforcer les sites de Lassay-les-Châteaux et de Laval. Ce projet est crucial pour la résilience et la compétitivité de notre secteur avicole. Il est en effet important de permettre aux Français de consommer du poulet né, élevé et préparé en France.

Initialement, le projet Niagara a été reconnu comme l'un des dix projets prioritaires au niveau national, ce qui souligne son importance stratégique.

Cependant, les porteurs de ce projet ont récemment reçu un retour négatif de Bpifrance à leur demande d'accompagnement dans le cadre du plan France 2030, et ce sans information préalable.

Les critères ayant conduit à ce refus ne sont pas clairs. Malgré de multiples demandes de clarification durant la période d'instruction, Bpifrance n'a pas fourni de réponses permettant d'ajuster le dossier.

Cette décision intervient alors que les agriculteurs sont mobilisés face aux défis posés par les accords potentiels entre l'Union européenne et le Mercosur, qui menacent notre souveraineté alimentaire.

Madame la ministre, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour garantir l'accompagnement transparent et équitable des projets stratégiques ?

Peut-on s'attendre à un renforcement du soutien à nos producteurs locaux face à la concurrence internationale, qui permettrait de préserver notre souveraineté alimentaire et de soutenir l'investissement comme l'emploi dans nos territoires ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Philippe Tabarot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Annie Genevard**, *ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt*. Monsieur le sénateur Guillaume Chevrollier, je m'empare à la volée de cette question portant sur un sujet qui m'est très cher, celui de la souveraineté alimentaire, en particulier en matière avicole.

J'ai rencontré les dirigeants de ce très beau groupe alimentaire, leader européen de la volaille et des produits traiteur basé dans la Sarthe. Il s'agit d'un acteur important de l'industrie agroalimentaire française, actif tout au long de la chaîne de valeur de la volaille, de l'aliment à la transformation.

Le projet Niagara vise à augmenter considérablement les volumes de viande de poulet destinés aux débouchés en dehors des grandes et moyennes surfaces (GMS). Il représente un investissement important pour le groupe, dans un contexte de tensions sur les prix et de risques sanitaires accrus.

Le 15 novembre 2023, l'entreprise a déposé une candidature à l'appel à projets « Résilience et capacités agroalimentaires 2030 », dans le cadre du plan France 2030, afin d'obtenir un soutien public pour la réalisation de ce projet d'ampleur.

Selon la procédure d'instruction, le dossier a été étudié par les services de Bpifrance, opérateur de ce dispositif, les services de l'État et des experts indépendants. Cette étude a donné lieu à de nombreux échanges sur le fond du projet avec les différents référents du groupe LDC.

Manifestement, le critère de l'incitativité de l'aide, essentiel pour juger de l'attribution d'une aide d'État, n'a pas été considéré comme satisfait. Par ailleurs, la capacité de la France à verser des aides aux entreprises est encadrée à l'échelon européen par des régimes d'aides d'État. L'analyse du dossier de demande d'aide a révélé qu'il n'était pas possible d'aider ce projet au regard des régimes existants.

Lors de notre rencontre, les dirigeants de LDC ne m'ont pas parlé de ce projet. Cela est un peu étonnant, car ils attendaient manifestement d'être soutenus. La réponse ne leur avait peut-être pas encore été transmise, ou peut-être avaient-ils déjà fait le deuil de leur demande? Je n'hésiterai pas à creuser le sujet avec eux lors d'une prochaine rencontre...

Par ailleurs, je suis très attentive à la souveraineté alimentaire de la France en matière de volailles, que nous n'avons pas atteinte, alors que l'alimentation en France se « poulétise », pour reprendre l'expression employée par cette entreprise. *(Sourires.)*

**M. le président.** Il faut conclure, madame la ministre.

**Mme Annie Genevard, ministre.** Il nous faut regagner des parts de souveraineté en la matière. Je m'y emploierai, si d'aventure je suis encore en responsabilité. *(Sourires et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Philippe Tabarot.** Bravo, madame la ministre!

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Chevrollier, pour la réplique.

**M. Guillaume Chevrollier.** Madame la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, je suis heureux que ce soit vous qui ayez répondu à ma question.

Je compte sur votre engagement pour soutenir la filière avicole, nos agriculteurs et notre industrie agroalimentaire, dans une logique de compétitivité de la ferme France. Les Français doivent pouvoir consommer des poulets français, élevés dans notre belle région du Grand Ouest, et en Mayenne en particulier. *(M. Clément Pernot applaudit.)*

FAIBLE MONTANT DE L'ENVELOPPE  
DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX POUR LES ALPES-MARITIMES

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Tabarot, auteur de la question n° 188, adressée à M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics.

**M. Philippe Tabarot.** Madame la ministre, je souhaite vous interroger sur le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) alloué au département des Alpes-Maritimes.

Si cette aide est la bienvenue, en particulier pour de nombreuses communes rurales de mon territoire, engagées dans une grande diversité de projets, la répartition des montants engagés par département interroge.

Rapportée à la population de ce département, de 1 million d'habitants selon la grille de l'Insee, la somme allouée aux Alpes-Maritimes semble souffrir d'une distorsion avec

d'autres départements similaires, comme l'a rappelé le préfet des Alpes-Maritimes lors de l'assemblée générale des maires ruraux.

Avec 3 euros engagés en moyenne par habitant, soit une enveloppe de 3 millions d'euros, la dotation des Alpes-Maritimes suscite des interrogations. Il s'agit d'un territoire très contrasté qui, au-delà de la carte postale de la riviera azurée – certes urbanisée –, comporte de nombreuses petites communes rurales.

En effet, à titre d'exemple, dans un département comparable du littoral méditerranéen que je ne citerai pas, lui aussi peuplé d'un peu plus de 1 million de résidents, la dotation est de plus de 10 millions d'euros, soit en moyenne environ 9 euros par habitant.

Aussi, conscient de la gravité budgétaire de notre pays, je voudrais savoir si l'État envisage, sans augmenter l'enveloppe totale, de revoir sa copie quant à son engagement envers le département des Alpes-Maritimes, pour mieux équilibrer sa dotation avec celles qui sont attribuées aux autres départements de France.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme.** La DETR constitue un puissant levier d'accélération et d'orientation de l'investissement local à destination des communes et des EPCI. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances, le Gouvernement a fait le choix de maintenir cette dotation à un niveau élevé, avec une enveloppe de 1 milliard d'euros pour 2025.

Comme vous le rappelez, l'enveloppe de DETR a été fixée pour les Alpes-Maritimes à 3,01 millions d'euros en 2024. Ce montant correspond, compte tenu de la population de ce département, à un ratio de 2,75 euros par habitant. Il convient de souligner que d'autres départements connaissent des ratios similaires, à l'image des Yvelines, où le ratio est de 2,41 euros par habitant, ou du Rhône, où le ratio est de 2,99 euros par habitant.

Si l'enveloppe des Alpes-Maritimes peut paraître inférieure à la moyenne nationale, cela résulte de la combinaison des critères fixés à l'article L. 2334-35 du code général des collectivités locales, à savoir non seulement la population, mais également la densité et le potentiel financier des communes.

Le législateur a, en effet, choisi de retenir des critères de répartition qui permettent de concentrer les moyens financiers de la DETR sur les départements les plus ruraux, dont les ressources sont comparativement souvent beaucoup plus faibles.

Ainsi, et c'est heureux, les Alpes-Maritimes regroupent des collectivités au potentiel financier plus élevé que la moyenne, qui se caractérisent par une densité de population 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale. Même si votre département est contrasté, d'autres départements connaissent une situation encore bien plus fragile, qui rend nécessaire le renforcement du soutien financier de l'État.

Néanmoins, l'enveloppe de DETR des Alpes-Maritimes a permis de financer 57 projets en 2023; 52 d'entre eux ont été développés dans des communes de petite taille, comme celle de Saint-Martin d'Entraunes, qui compte moins de 300 habitants, où un jardin d'enfants a été sécurisé et aménagé.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Tabarot, pour la réplique.

**M. Philippe Tabarot.** Loin des statistiques au sommet de l'État, la part limitée de la dotation de ces communes est une réalité. Elle mériterait que l'on réfléchisse à des évolutions positives, pour défendre nos identités rurales et montagnardes.

APPROVISIONNEMENT D'ALIMENTS  
POUR BÉTAIL NON-OGM EN MARTINIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Buval, auteur de la question n° 202, adressée à Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

**M. Frédéric Buval.** Ma question porte sur les difficultés de filières locales en matière de diversification alimentaire en outre-mer.

En effet, dans le cadre des modifications du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Posei), l'Association martiniquaise interprofessionnelle de viande (Amiv) a sollicité la réorientation d'une petite partie des aides, à budget constant, afin de permettre l'importation d'aliments pour bétail sans organismes génétiquement modifiés (OGM), contribuant ainsi à la production d'une viande exempte d'OGM par les producteurs locaux.

Cette requête a fait l'objet d'une concertation locale et a abouti à un avis favorable du comité d'orientation stratégique et de développement agricole (Cosda), le 27 septembre 2024. Elle a ensuite été validée à l'unanimité par la collectivité territoriale de Martinique (CTM) lors de sa délibération du 4 octobre 2024, puis par les services du ministère de l'agriculture et ceux du ministère des outre-mer lors de la réunion du comité sectoriel pour les filières animales de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (Odéadom) du 6 octobre 2024.

Toutefois, selon des informations provenant des services déconcentrés de l'État, il semble que cette modification n'aurait pas été transmise à la Commission européenne.

Aussi, je souhaite savoir quand cette décision validée à tous les niveaux, prise dans l'intérêt des Martiniquais et visant à garantir une production de viande saine, pourra être dûment transmise aux autorités européennes.

Le cas échéant, dans le cadre des engagements pris par l'État envers la CTM, votre ministère compte-t-il accompagner la diversification des filières agricoles locales par une notification complémentaire à la Commission européenne qui confirmerait cette volonté politique d'une production locale saine et vertueuse, soutenue unanimement ?

Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique, qui rend nécessaire une réponse rapide et claire, afin de garantir aux producteurs et aux consommateurs martiniquais un cadre sécurisé et conforme aux objectifs fixés collectivement.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.** Monsieur le sénateur, vous appelez mon attention sur la capacité de nos territoires ultramarins, en particulier de la Martinique, à importer de l'alimentation animale. Je partage avec vous l'objectif d'autonomie alimentaire de ces territoires.

Nous disposons en effet du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) dans le cadre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité. Il permet de

subventionner une part significative des importations, depuis les pays de l'Union européenne, d'aliments finis pour les animaux ou bien de composants pour la production de ces aliments.

Au départ, nous avons cherché à préserver l'industrie providière locale et à ne pas la déséquilibrer, elle qui fabrique des aliments adaptés aux besoins du territoire et qui représente un gisement d'emplois et de création de valeur.

Les redéploiements de l'enveloppe actuelle du RSA illustrent la flexibilité du dispositif pour répondre aux demandes, telles que celles qui ont été exprimées pour le poulet congelé à Mayotte ou pour l'importation de céréales transformées à la Martinique, sans nécessairement augmenter les fonds.

Aussi, comme vous le suggérez, mes services ont tâché de modifier la notification en la matière à la Commission européenne. Toutefois, la notification initiale ayant déjà été transmise, la décision finale de validation de la nouvelle revient à cette instance. Naturellement, tout sera fait pour obtenir que le RSA de la Martinique soit revu en conséquence. Je m'y engage.

VALIDITÉ DU PERMIS DE CONDUIRE UKRAINIEN

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, auteur de la question n° 095, adressée à M. le ministre de l'intérieur.

**Mme Nadia Sollogoub.** Monsieur le secrétaire d'État, en tant que présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Ukraine au Sénat, je suis sollicitée pratiquement tous les jours – je ne suis pas la seule parmi mes collègues – sur la reconnaissance du permis de conduire ukrainien en France.

Nous avons accueilli beaucoup de ressortissants de ce pays depuis 2022 : certains sont repartis, d'autres, disposant de beaucoup de compétences et souhaitant retourner chez eux le moment venu, sont restés et veulent travailler. Pour le pouvoir, dans bien des cas, il faut le permis de conduire.

Où en sont les négociations sur ce dossier qui est réellement prioritaire ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Othman Nasrou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.** Madame la sénatrice Sollogoub, depuis le début du conflit, le nombre de déplacés ukrainiens s'élève à près de 10 millions, dont plus de 2,5 millions d'enfants. Ces personnes se sont rendues à la fois dans les pays limitrophes et dans le nôtre.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Union européenne a décidé en 2022 d'activer la protection temporaire prévue à l'article 5 de la directive du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil. Ce dispositif, qui permet de donner un cadre légal à la présence de ces déplacés sur notre territoire, a été complété par un règlement du 18 juillet 2022 sur le droit à conduire des personnes placées sous pareil régime.

En vertu de ce texte, les déplacés bénéficiant de protection temporaire voient la validité de leur permis de conduire fourni par l'Ukraine parfaitement reconnue, jusqu'à un an après un éventuel changement de statut juridique relatif à leur droit au séjour.

Il n'est donc pas nécessaire, sous ce régime, d'échanger son permis pour conduire en toute légalité sur notre territoire. Ainsi, il n'est actuellement pas envisagé d'engager de démarche de négociation d'un accord bilatéral sur le sujet dans le contexte compliqué que vous connaissez. Elle nécessiterait d'importants travaux préparatoires et délais, qui ne sont pas juridiquement nécessaires pour l'insertion professionnelle de ces personnes.

Croyez, madame la sénatrice, que le Gouvernement, en particulier le ministère de l'intérieur, partage l'attention que vous portez à un meilleur accueil possible de ces réfugiés.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour la réplique.

**Mme Nadia Sollogoub.** Le conflit – hélas ! – est bien plus long que ce que nous avons imaginé. Alors qu'ils sont en train de réellement s'insérer et qu'ils réussissent à travailler grâce à leur acquisition de quelques notions linguistiques, certains Ukrainiens doivent repasser le permis de conduire au bout d'un an. Il est extrêmement compliqué de repasser le code, à plus forte raison pour des personnes qui maîtrisent à peine la langue. Même moi, si je devais le repasser, je ne sais pas si je l'aurais ! *(Mme Cathy Apourceau-Poly sourit.)*

Ne pas avoir le permis de conduire représente un réel blocage, d'autant que le permis russe est, lui, valide en France... Le consul ukrainien fait face à de grandes difficultés. Il faut absolument régler ce dossier, un parmi d'autres. Par exemple, les jeunes qui sont arrivés en France à 17 ans et qui sont sous le régime de la protection temporaire ne sont pas considérés comme disposant d'une résidence permanente. Cette condition est pourtant nécessaire pour passer le permis.

Monsieur le ministre, je vous prie de reprendre ce dossier de façon urgente parce que nous nous privons de compétences. Ayons les moyens d'héberger ces personnes : tout le monde souhaite dans l'idéal qu'elles soient autonomes et puissent travailler. Ce point de blocage est complètement ridicule ! *(M. Serge Mérimou applaudit.)*

ÉVOLUTION DU STATUT  
DES FORESTIERS-SAPEURS  
EN EMPLOIS DE CATÉGORIE ACTIVE

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Estrosi Sassone, auteur de la question n° 177, adressée à M. le ministre de l'intérieur.

**Mme Dominique Estrosi Sassone.** Je souhaite attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'État, sur le nécessaire passage des forestiers-sapeurs des Alpes-Maritimes en emplois de catégorie active.

Mobilisés à l'occasion des tempêtes Ciaran, Xynthia, Alex, en 2020, et Aline, en 2023, des intempéries maralpines survenues en 2015 et en 2019, ainsi que pour l'entretien des kilomètres de pistes de défense des forêts contre l'incendie, les forestiers-sapeurs, classés comme agents sédentaires de la fonction publique, demandent légitimement à être reconnus comme relevant de la catégorie active, à l'instar

de leurs collègues sapeurs-pompiers professionnels ou d'autres emplois de service public comme les infirmiers, les sages-femmes ou les assistantes sociales.

Ce changement statutaire tant attendu par les intéressés entraînerait une reconnaissance des risques et de la pénibilité de leur travail ainsi que l'octroi de primes, justifiées au regard des dangers encourus et de la récurrence, malheureusement, de la mobilisation de ces personnels face aux catastrophes naturelles et climatiques, dans notre département, mais aussi à l'échelle du pays.

Il viendrait récompenser enfin le rôle déterminant des forestiers-sapeurs dans la politique de prévention et de sauvegarde de la biodiversité ainsi que dans l'appui qu'ils apportent aux missions hélicoptérées de leurs collègues des services départementaux d'incendie et de secours.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le secrétaire d'État, ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre à cet égard ? En particulier, entend-il reconnaître le travail des forestiers-sapeurs au travers de la création d'un corps spécifique opérationnel, rapide et agile, relevant d'une force active, ces agents n'étant plus en rien sédentaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Othman Nasrou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.** Madame la présidente Dominique Estrosi Sassone, les forestiers-sapeurs jouent un rôle essentiel et indispensable dans la protection de nos espaces naturels et de nos forêts, et dans la prévention des feux qui peuvent y survenir. Toutefois, seuls les sapeurs-pompiers, qui disposent de moyens lourds d'intervention, sont armés pour lutter contre ce dernier cas de figure.

Les forestiers-sapeurs n'ont pas été classés dans la catégorie active, qui permet de partir de manière anticipée à la retraite en raison d'emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles. Ceux-ci sont limitativement énumérés par l'arrêté interministériel du 12 novembre 1969.

La réforme des retraites d'avril 2023 n'a pas donné lieu à une révision du périmètre de ces emplois, révision qui nécessiterait de mener une réflexion globale sur la définition même de la catégorie active et, plus largement, sur la notion de pénibilité et de dangerosité.

Toutefois, je vous informe que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a décidé, le 16 octobre dernier, de s'autosaisir de la mise à jour de l'arrêté du 12 novembre 1969. À l'occasion des travaux qui seront menés, la question du classement des forestiers-sapeurs dans la catégorie active pourra tout à fait être posée.

INTÉGRATION DES DONNÉES  
HYDROMÉTÉOROLOGIQUES LOCALES AU SEIN  
DE LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE  
DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

**M. le président.** La parole est à M. Serge Mérimou, auteur de la question n° 180, adressée à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Serge Mérimou.** Le changement climatique intensifie les sinistres liés à des phénomènes naturels, constat particulièrement vrai en Dordogne face au retrait-gonflement des argiles.

Il est urgent de réformer les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, afin de mieux répondre aux attentes des territoires. Par deux arrêtés ministériels publiés en 2024, la totalité des demandes de 170 communes de

Dordogne au titre des « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2023 ont été rejetées.

Ces critères, complètement déconnectés des réalités du terrain, ne répondent pas aux attentes des maires et des habitants touchés. Les sinistrés, qui constatent quotidiennement l'aggravation des dégâts sur leurs bâtiments, ressentent ces décisions comme une profonde injustice.

Reconstituées à partir de carrés de huit kilomètres de côté, les données météorologiques utilisées pour évaluer l'intensité anormale d'un phénomène proviennent exclusivement de Météo-France. Elles ne sont pas systématiquement accessibles ni même précises, alors qu'elles justifient les rejets.

Il est urgent de modifier la méthodologie en intégrant les données locales, notamment celles que fournissent les chambres d'agriculture départementales. Ces organismes disposent d'informations hydrométéorologiques précises, comme la pluviométrie, l'évapotranspiration potentielle (ETP) et les bilans hydriques.

Ces données, collectées en temps réel et sur des bases ultralocales, offrent une vision bien plus fine des phénomènes climatiques que celles de Météo-France. Elles sont aussi plus accessibles, grâce à des plateformes partagées avec les techniciens et avec les agriculteurs.

Monsieur le secrétaire d'État, allez-vous enfin prendre en compte ces données locales dans les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle? Cette démarche permettrait de garantir des décisions plus adaptées, plus justes et plus transparentes, au bénéfice des élus et des sinistrés de nos territoires.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Othman Nasrou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.** Monsieur le sénateur Mérillou, à la suite de l'adoption de l'ordonnance du 8 février 2023 relative à la prise en charge des conséquences des désordres causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, les critères utilisés pour analyser les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été assouplis. Les nouveaux sont détaillés dans une circulaire interministérielle datée du 29 avril 2024 et sont mis en œuvre pour les demandes relatives à des événements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'un des critères utilisés, à savoir l'indice d'humidité des sols, vise à caractériser la situation hydrométéorologique des territoires. Cet indice, établi par Météo-France à partir d'une littérature scientifique précise, se fonde sur des données liées à la température et aux précipitations. Celles-ci sont mesurées par plusieurs milliers de stations de cet organisme, implantées sur le territoire national et respectant les recommandations de l'Organisation météorologique mondiale. Ainsi, le modèle utilisé s'appuie d'ores et déjà sur des données issues d'observations locales.

À l'inverse, les données agrométéorologiques dont disposent les chambres d'agriculture ne s'appuient pas à ce jour sur une méthode validée et éprouvée à l'échelle nationale. Par ailleurs, la pertinence d'utiliser des données relatives à l'état des sols agricoles pour évaluer l'intensité des épisodes de sécheresse sur des sols urbanisés ou aménagés fait débat.

Toutefois, dans le cadre de l'amélioration régulière des modèles utilisés par Météo-France, la prise en compte d'informations complémentaires, comme les données agrométéorologiques, pourrait être envisagée.

Au-delà de la question des indicateurs, je vous assure, monsieur le sénateur, de l'implication et de l'engagement du ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, en lien avec la ministre du partenariat avec les territoires, Catherine Vautrin, pour apporter une aide maximale aux communes touchées par des épisodes météorologiques exceptionnels. Nous resterons extrêmement vigilants et engagés sur le sujet.

INCERTITUDES AUTOUR DU PROJET DE RELOCALISATION  
D'UNE ANTENNE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE À CAHORS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Vayssouze-Faure, auteur de la question n° 217, adressée à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Marc Vayssouze-Faure.** Monsieur le secrétaire d'État, en 2021, à l'occasion d'un déplacement en Corrèze, le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin avait annoncé que des agents d'administration centrale en poste en Île-de-France seraient redéployés dans des villes se portant candidates pour les accueillir.

Le 16 mars 2022, il communiquait le nom des vingt retenues, parmi lesquelles figurait Cahors, appelée à recevoir, en centre-ville, une antenne de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

En tant que maire, j'avais salué cette initiative qui renforçait le lien de proximité entre l'action publique et les Français, offrait une opportunité de développement aux territoires et répondait à l'aspiration de nombreux agents de travailler dans un autre cadre de vie.

La relocalisation de ce service a été programmée à l'horizon 2025. Le chef de l'IGGN s'est récemment rendu à Cahors pour évoquer les modalités concrètes d'installation des trente-deux agents concernés.

Or des incertitudes semblent désormais peser sur ce redéploiement. J'ai interrogé, le 13 novembre dernier, le directeur général de la gendarmerie nationale: il m'a indiqué que les plans de relocalisation du ministère de l'intérieur sont actuellement remis à l'étude, au regard des coûts importants induits par ces transferts.

Un renoncement de la part du Gouvernement serait jugé inacceptable et une telle décision décrédibiliserait les élus qui se sont démenés sur le terrain pour faire aboutir ce projet et qui l'ont publiquement annoncé.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous me confirmer que l'engagement pris par l'État de procéder à la relocalisation de ces services sera bien honoré?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Othman Nasrou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.** Monsieur le sénateur Vayssouze-Faure, le projet de relocalisation d'une antenne de l'inspection générale de la gendarmerie nationale à Cahors fait actuellement l'objet d'études complémentaires. Les locaux pouvant correspondre aux besoins ont été identifiés.

Toutefois, leur état nécessite des travaux d'aménagement pour un montant estimé à 1,2 million d'euros. Concernant le logement des militaires, la gendarmerie envisage de procéder à des prises à bail. En 2024, elle a procédé aux études relatives à l'aménagement.

Pour autant, des incertitudes pèsent sur le budget au moment où je vous parle. La programmation immobilière qui découlera de l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, déterminante, sera prioritairement consacrée aux bâtiments les plus vétustes. La relocalisation à l'étude peut tout à fait s'inscrire dans cette programmation, à condition que les crédits budgétaires alloués aux forces de la gendarmerie nationale et au périmètre du ministère de l'intérieur soient sacrifiés. Ils sont prévus dans les travaux qui ont commencé à être menés au sein de cette assemblée.

Sous cette réserve, sur laquelle j'attire l'attention de la représentation nationale, je vous assure que nous suivons de très près ce projet d'implantation de la gendarmerie nationale. Il s'agit désormais d'une simple question de crédits budgétaires inscrits dans le projet de loi de finances 2025.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Vayssouze-Faure, pour la réplique.

**M. Jean-Marc Vayssouze-Faure.** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse, mais je n'entends pas l'argument budgétaire. Je le regrette ! Les locaux appartiennent à l'État. Ils avaient été abandonnés en raison d'une recentralisation de ses services. Vous savez à quel point les préfectures ont été particulièrement touchées.

Je considère ce projet comme un juste retour. L'État doit donc faire un effort afin de s'assurer de l'occupation de ces locaux abandonnés. Un État qui ne tient pas ses engagements est un État qui porte atteinte à la confiance, en laissant la colère ronger les territoires.

Le respect de la parole de l'État obéit à un principe de crédibilité et de continuité. Ce principe vaut pour votre gouvernement comme pour celui qui pourrait vous succéder.

TRANSPARENCE DU GOUVERNEMENT  
SUR LES EFFECTIFS POLICIERS À LYON

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, auteur de la question n° 228, adressée à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Thomas Dossus.** Monsieur le secrétaire d'État, cette question a trait, elle aussi, à la confiance entre État et collectivités. Elle est identique à celle que j'ai posée à l'un de vos prédécesseurs il y a un an.

J'attire votre attention sur la transparence des effectifs de police nationale à Lyon et dans le département du Rhône. Le ministère de l'intérieur a régulièrement communiqué sur des renforts de policiers et de gendarmes nationaux dans cette circonscription. Dans une optique de bonne coopération entre l'État et les communes, et pour mettre mieux en œuvre un continuum de sécurité, nous avons besoin de clarté.

Malgré ma précédente question orale en ce sens en décembre 2023 et les demandes répétées du maire de Lyon, qui a dû saisir le tribunal administratif, malgré les engagements pris lors de l'examen de la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, l'opacité reste la seule réponse adressée aux élus locaux, qui se heurtent à un mur.

Au début de novembre 2024, les responsables de syndicats départementaux de police nationale nous ont alertés sur leurs difficultés à réaliser leurs missions correctement et sur leurs conditions de travail toujours plus difficiles, en raison essentiellement des chutes d'effectifs et des réorganisations qui en découlent. Selon eux, les effectifs de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) sont passés de presque 3 000 agents en 2017 à 2 600 agents en 2022. La baisse continue, malgré les sorties d'école de police passées et à venir, en contradiction avec les promesses de Gérard Darmanin.

Maintenir la sécurité publique devient de plus en plus difficile. L'opacité sur les effectifs réels est dommageable et pourrait laisser à penser que les renforts annoncés ne seraient en réalité que le remplacement de départs. De telles arrivées ne suffiraient même pas à combler ces derniers, les effectifs globaux étant apparemment en baisse sur la DIPN du Rhône, d'après ces syndicats.

Cette situation n'est pas tenable. Aussi, nous souhaitons savoir si le Gouvernement envisage de communiquer le solde net des effectifs de police, de manière transparente et régulière, aux élus et aux collectivités concernés, comme il s'y était engagé.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Othman Nasrou, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.** Monsieur le sénateur Dossus, le ministre de l'intérieur a indiqué à plusieurs reprises que sa priorité était de rétablir l'ordre. Nos concitoyens attendent davantage d'autorité, de sévérité dans la lutte contre la délinquance et de fermeté.

Cette ambition exige naturellement des moyens humains. Aussi, je répète que l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 est importante. Ce texte prévoit un supplément de crédits de 750 millions d'euros pour le ministère de l'intérieur.

En outre, nous travaillons à la mise en place de plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, qui sont suivis par le ministre délégué Nicolas Daragon.

D'autres leviers dépendent des collectivités. Puisque vous parliez de continuum de sécurité, de dialogue et de confiance à l'égard des élus, je mentionnerai les polices municipales et la vidéoprotection, car certaines familles politiques, comme la vôtre, monsieur le sénateur, y sont encore hostiles ! Sur plusieurs territoires, ces outils ne sont pas suffisamment déployés. Je pense à la Ville de Lyon, qui pourrait revoir ses pratiques, comme l'a fait récemment la Ville de Bordeaux. (*M. Thomas Dossus proteste.*)

J'insiste sur la nécessité de disposer d'un continuum de sécurité. La sécurité est une chaîne qui relie l'État aux élus locaux, ainsi qu'une coproduction. Les territoires doivent donc prendre leur part.

Les chiffres que vous nous indiquez ne sont pas exacts. Le nombre d'équipages de police-secours déployés par jour est non pas d'un, mais de six. Je confirme l'ajustement des effectifs de la DIPN du Rhône en raison de la nécessité de sécuriser le centre de rétention administrative. Or, comme vous le savez, les effectifs sur le terrain dépendent non seulement de la direction zonale de la police nationale, mais aussi des services de police de tout le département. Par exemple,

Lyon bénéficie du renfort permanent de deux compagnies républicaines de sécurité, soit 120 policiers supplémentaires sur le terrain.

Nous nous pencherons bien sûr sur la question d'un renfort du nombre d'agents, pour voir si celui-ci peut se justifier ici ou là, et sur le fond de votre interpellation. Je veux l'assurer très clairement : l'État n'a rien à cacher en matière de chiffrage des effectifs. Ces informations sont à votre disposition auprès des préfets, en toute transparence.

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, pour la réplique.

**M. Thomas Dossus.** Je veux rétablir quelques vérités : la police municipale de Lyon est armée et des caméras de surveillance sont déployées. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir ! La transparence, par contre, n'est pas effective.

#### RETOUR À LA BAIGNADE DANS LA MARNE ET LA SEINE

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Lafon, auteur de la question n° 210, adressée à M. le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

**M. Laurent Lafon.** Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont marqué un tournant pour notre pays, grâce au succès que nous avons connu sur les plans tant de l'adhésion populaire et de l'organisation que des résultats sportifs.

Ils ont permis des avancées environnementales, notamment au travers de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, son affluent. Ces progrès, qui ont rendu possibles des épreuves en eau libre au cœur de Paris, ont été largement salués.

Trente-sept des quarante-sept communes qui composent mon département, le Val-de-Marne, sont traversées par un cours d'eau et près de 75 % des habitants vivent à moins de deux kilomètres de l'eau. Ce lien entre les Val-de-Marnais et leur fleuve, autrefois marqué par la baignade et les loisirs aquatiques, reste fort dans les mémoires locales.

Le défi est écologique et sanitaire. Pour y répondre, les collectivités locales ont investi, avec l'État, plus de 200 millions d'euros dans des infrastructures de dépollution et d'assainissement. Ces efforts sont essentiels pour concrétiser le projet ambitieux de rendre la Marne et la Seine baignables, au travers de sites envisagés à Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Villeneuve-le-Roi et Choisy-le-Roi.

Cette ambition ne peut se concrétiser sans un soutien fort et durable de l'État. La baignabilité de nos cours d'eau constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de nos territoires et pour le bien-être de nos concitoyens.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser un état des lieux des mesures que votre ministère met en œuvre pour accompagner les élus locaux val-de-marnais dans leurs efforts d'assainissement ? Comment comptez-vous garantir que l'héritage des Jeux profite concrètement et durablement aux habitants en leur offrant un accès sécurisé et régulier à nos rivières ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Gil Avérous, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.** Monsieur le président Lafon, il faut nous féliciter de la réussite collective du plan Baignade, qui a permis une parfaite organisation des épreuves de triathlon et de natation

marathon durant les jeux Olympiques et Paralympiques. L'État, avec les opérateurs de l'assainissement et les collectivités locales, a réussi à relever ce défi en un temps record, alors que ces chantiers, nombreux et complexes, auraient dû durer des décennies.

Le principal héritage du plan sera donc l'ouverture de sites de baignade pérennes dès l'année 2025 sur la Seine et sur la Marne. Pour ce faire, il faut mettre fin au plan initial, notamment résorber les mauvais branchements restants et finir les travaux sur le réseau public de collecte.

Il faudra également permettre l'ouverture d'autres sites. Vingt-six communes sont intéressées. À cette fin, il convient de poursuivre les travaux d'assainissement au-delà du programme actuel, à l'amont de Paris, dans la Seine et dans la Marne, puis à l'aval.

L'État, au travers de l'agence de l'eau Seine-Normandie, subventionne les travaux de correction de mauvais branchements, avec une majoration de 20 % des forfaits d'aide sous maîtrise d'ouvrage publique. Il subventionne également les travaux sur les réseaux d'assainissement, à 60 %, pour améliorer encore la qualité de l'eau.

Par ailleurs, les services de l'État accompagnent chaque collectivité pour la mise en œuvre des procédures réglementaires préalables à l'ouverture des sites de baignade.

Nous sommes donc pleinement engagés aux côtés des acteurs concernés pour assurer durablement la baignabilité des eaux et permettre à nos concitoyens d'en profiter pleinement.

#### DEVENIR DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apurcau-Poly, auteure de la question n° 173, adressée à Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine.

**Mme Cathy Apurcau-Poly.** J'avais demandé la présence de la ministre du logement... Monsieur le ministre délégué chargé des transports, je ne remets pas du tout en cause vos compétences dans votre domaine, mais j'ai un petit doute en ce qui concerne la rénovation du bassin minier, sujet que Mme Létard connaît bien. Vous devez avoir une fiche qui vous a été préparée et que vous me lirez, alors ça ira... (*Sourires.*)

Les arbitrages budgétaires autour de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier auraient dû être rendus dans les jours qui viennent dans le cadre du projet de loi de finances. Je sais, pour l'avoir lu dans la presse régionale, que Mme Létard est sollicitée sur cette question de toutes parts, y compris par celles et par ceux qui prétendent que rien n'a été fait pour et sur notre territoire depuis des années.

Il est certain que les élus ont agi : des millions d'euros ont été investis par les agglomérations, par les communes, par les départements et par la région. Pourtant, tous ces acteurs sont inquiets, en particulier sur le devenir des engagements du président Macron, pris à Liévin.

Alors qu'il reste tant à faire, où en sommes-nous de l'engagement de l'État de mettre un euro pour chaque euro investi sur place ? Qu'en est-il des 100 millions d'euros promis pour la restructuration des espaces publics ? Ces questions sont posées par les acteurs du territoire, qui y investissent

chaque jour, et par les élus, qui ne savent que programmer en matière de réhabilitation et de rénovation, faute de savoir si l'État les soutiendra.

Interrogés, les services de la préfecture de région nous ont répondu que la réhabilitation de 9 900 logements a déjà coûté 124 millions d'euros à l'État, soient 24 millions de plus que l'enveloppe initiale, bénéficiant ainsi à 12 400 foyers. Qu'en est-il donc des 13 100 restants ?

Monsieur le ministre, comme vous le savez, l'habitat minier a été transformé en habitat social. Il concentre de ce fait des populations précaires économiquement, pour lesquelles les élus locaux agissent. Nous avons aussi besoin, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, de l'État.

**M. le président.** Il faut conclure, ma chère collègue.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Quelles réponses allez-vous pouvoir me fournir ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray,** *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.* En effet, je ne suis pas Valérie Létard, ministre du logement. Celle-ci m'a chargé de vous répondre. (Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Fabien Gay s'exclament.) Je maîtrise sans doute un peu moins qu'elle le sujet, mais elle a déjà eu l'occasion de s'exprimer dessus il y a quelques jours en répondant à l'un de vos collègues.

Madame la sénatrice, nous connaissons votre engagement en tant que présidente de la mission bassin minier et l'attention que vous portez à l'investissement de l'État s'agissant du programme Engagement pour le renouveau du bassin minier, lancé en 2017.

À la demande de la ministre Valérie Létard, qui a d'ores et déjà eu l'occasion de le faire au Parlement et hier encore lors de son déplacement à Wallers-Arenbeg, je reprendrai l'histoire de manière claire.

L'État s'est engagé à cofinancer de 2017 à 2027 un programme de rénovation des cités minières, à hauteur de 100 millions d'euros pour la rénovation des logements et de 100 millions d'euros pour l'aménagement des espaces publics.

Sur le volet rénovation, qui concerne le ministère du logement, les financements de l'État atteignent 124 millions d'euros à la fin de 2024. L'engagement initial de 100 millions d'euros de subventions est donc d'ores et déjà dépassé. Comme Valérie Létard s'y est engagée, le Gouvernement ajoutera 8 millions d'euros supplémentaires au budget 2025.

Sur le volet espaces publics, qui concerne le ministère chargé des collectivités, l'État aura engagé entre 2022 et la fin de 2024 plus de 42 millions d'euros, soit près de la moitié de l'enveloppe. Il reste encore trois ans d'ici à 2027 pour engager la seconde partie. L'engagement des subventions est donc en ligne avec le calendrier des projets.

Concernant la budgétisation de 2025, le ministère des collectivités a confirmé l'engagement de l'État à hauteur de 17,5 millions d'euros, tous crédits confondus. Il complètera les crédits jusqu'en 2027.

Au total, sur les 200 millions d'euros prévus pour 2027, 170 millions d'euros sont déjà engagés.

EFFORT D'ISOLATION PHONIQUE LORS DE LA TRAVERSÉE PAR LE CHARLES-DE-GAULLE EXPRESS DE LA ZAC DE LA COURNEUVE

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Gay, auteur de la question n° 195, adressée à M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.

**M. Fabien Gay.** Monsieur le ministre chargé des transports, 120 trains par jour à 120 kilomètres par heure vont traverser la Seine-Saint-Denis, dont la ville de La Courneuve : voilà le projet du Charles-de-Gaulle Express !

J'en profite pour saluer la présence, dans nos tribunes, de M. Rachid Maiza, adjoint au maire de La Courneuve, et de Mme Mylène Bonhomme, collaboratrice de cabinet.

Il n'y a aucune instance de dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et les villes. Malgré des demandes répétées au préfet de région, la municipalité de La Courneuve ne dispose d'aucune d'information claire quant aux modalités d'isolation phonique envisagées.

Une étude d'impact de 2004 établissait déjà que ce projet engendrerait des pollutions sonores considérables. Or cette dernière ne prenait pas en compte les développements du territoire engagés depuis vingt ans par la municipalité et son maire, Gilles Poux, dont la nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) centre-ville, avec 1 000 logements.

Pour pallier cette carence, la ville a proposé à Plaine Commune de mener une étude acoustique, mais le projet a avorté, faute de retour du maître d'ouvrage.

À ce jour, seule une enveloppe de 15 millions d'euros est prévue pour la mise en place de protections acoustiques, soit moins de 1 % du budget global. C'est une somme insuffisante, qui ne permettra d'intervenir que sur la moitié du tracé. Seule une ville sur deux sera-t-elle protégée ? Qui va choisir ? Allons-nous le décider à la loterie ?

Ce projet se place en contradiction avec les engagements régionaux contenus dans le schéma directeur de la région d'Île-de-France (Sdrif) et le plan antibruit.

Il s'agit d'un enjeu de transparence, de cohérence et d'égalité républicaine : les habitantes et les habitants de La Courneuve et de toute la Seine-Saint-Denis ne bénéficieront d'aucun des avantages liés à la mise en ligne du Charles-de-Gaulle Express, mais en subiront toutes les nuisances et les conséquences.

Monsieur le ministre, nous vous demandons trois choses.

Premièrement, nous vous demandons de contraindre à une clarification de l'ensemble des bâtiments de La Courneuve qui doivent faire l'objet de mesures d'isolation, et à une réintégration des bâtiments oubliés depuis l'inventaire de 2018.

Deuxièmement, nous vous demandons d'imposer que l'enveloppe dédiée aux protections acoustiques pour la ville de La Courneuve et toutes les autres soit réévaluée et augmentée.

Troisièmement, nous vous demandons d'imposer une concertation renforcée entre la maîtrise d'ouvrage et la ville de La Courneuve.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray**, *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports*. Monsieur le sénateur Fabien Gay, le projet du Charles-de-Gaulle Express a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en décembre 2008, à la suite de l'enquête publique menée en 2007, et avant la construction de la ZAC de La Courneuve : c'est pourquoi les études d'avant-projet ne comprennent pas d'éléments ou de prescriptions relatives à l'atténuation du bruit pour les riverains. En l'espèce, ils n'étaient pas encore riverains de cette nouvelle infrastructure, qui présente un caractère et un intérêt nationaux – ce qui n'enlève absolument rien aux préoccupations locales que vous défendez en toute légitimité.

Pour autant, l'État est particulièrement attentif à ce que le projet soit réalisé en limitant au maximum les nuisances pour les habitants des communes traversées, quelle qu'en soit l'origine.

Ainsi, une enveloppe de 15 millions d'euros a été spécifiquement allouée, comme vous l'avez rappelé, dans le cadre du projet pour répondre à la réglementation dans le domaine du bruit ferroviaire et pour aller au-delà des exigences initiales. Cela a permis de résorber l'ensemble des points noirs « bruits ferroviaires » préexistants au projet.

Au-delà des écrans acoustiques retenus lors de l'enquête publique, qui permettront une réduction du bruit à la source, des travaux pour améliorer la performance acoustique des façades des bâtiments seront réalisés afin de protéger les riverains à l'intérieur des habitations. Les diagnostics sont en cours pour permettre la réalisation de ces travaux qui se concentreront en particulier sur la commune de La Courneuve. (*M. Fabien Gay s'exclame.*)

#### CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL

**M. le président**. La parole est à Mme Elsa Schalck, auteure de la question n° 203, adressée à Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

**Mme Elsa Schalck**. Monsieur le ministre, on dénombre dans notre pays près de 560 000 élus locaux, lesquels ne comptent pas leurs heures pour faire vivre nos villes et nos villages. Pourtant nous ne disposons toujours pas d'un véritable statut de l'élu local, sollicité par tous depuis de très nombreuses années.

Depuis le dernier renouvellement municipal, nous assistons à un véritable « blues des maires » et nombreux sont ceux à avoir raccroché l'écharpe.

Depuis 2020, 2 400 maires ont démissionné et 57 000 sièges de conseiller municipal sont vacants.

Confrontés à toujours plus de normes, de contraintes, mais aussi de responsabilités, les élus locaux nous font remonter un sentiment de découragement et de solitude. Figures de confiance, repères face à l'instabilité nationale, les maires sont en première ligne pour répondre aux demandes et aux sollicitations de nos concitoyens.

Le 7 mars dernier, ici même, nous votions à l'unanimité une proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local. Ce texte vise à répondre à la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux par différentes mesures : modification du régime indemnitaire, remboursement des frais de transport engagés par les élus, meilleure conciliation entre mandat, vies professionnelle et familiale.

Au sortir du Congrès des maires et à deux ans à peine des prochaines élections municipales, je souhaite vous alerter aujourd'hui, monsieur le ministre, sur l'urgence d'apporter une réponse forte et concrète à cette véritable crise des vocations.

Il est indispensable d'inciter les concitoyens à continuer à s'engager et à prendre des responsabilités au sein de nos communes.

Ma question est donc simple, même si j'imagine que la réponse est complexe au regard du contexte politique : à quand un véritable statut de l'élu local dans notre pays ?

**M. le président**. La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray**, *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports*. Madame la sénatrice, je vous remercie de votre question. Je suis chargé de vous répondre en lieu et place de Catherine Vautrin, qui souhaite vous transmettre quelques éléments d'éclairage.

Le Gouvernement partage évidemment l'objectif d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, notamment dans la perspective des élections municipales de 2026. Il s'emploie d'ores et déjà à soutenir l'ensemble des élus dans l'exercice de leurs missions.

Ce soutien s'est notamment traduit par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui a introduit de nombreuses dispositions visant à accompagner les élus locaux, notamment des communes rurales, dans l'exercice de leur mandat – je pense, par exemple, à la revalorisation des indemnités de ces élus ruraux.

Par ailleurs, afin de faire face à la hausse des violences commises à l'encontre de personnes titulaires d'un mandat électif, le Gouvernement a soutenu l'adoption de la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. Cette loi a notamment alourdi les sanctions pénales encourues par les auteurs de violences faites aux élus et a prévu un dispositif d'octroi automatique de la protection fonctionnelle pour les exécutifs locaux.

Enfin, dans le prolongement des différents travaux que vous évoquez, qu'il s'agisse des rapports parlementaires ou de la convention nationale pour la démocratie locale organisée par le Gouvernement le 7 novembre 2023, de nombreuses réflexions ont été menées et ont trouvé une traduction dans la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, sur l'initiative des sénateurs Bruno Retailleau, François-Noël Buffet, Françoise Gatel, Mathieu Darnaud et Hervé Marseille.

Comme cela a été annoncé par le Premier ministre lors de la clôture du Congrès des maires, cette proposition de loi, adoptée à l'unanimité par le Sénat le 7 mars 2024, sera examinée par l'Assemblée nationale en février 2025 si le contexte particulier que vous avez évoqué le permet.

À cette occasion, et en y intégrant le produit des échanges très constructifs qui se sont poursuivis avec les associations d'élus locaux, Catherine Vautrin proposera de l'enrichir de dispositions complémentaires destinées à faciliter l'exercice du mandat d'élu local et à le protéger.

SITUATION FINANCIÈRE CATASTROPHIQUE  
DES DÉPARTEMENTS

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Jeanne Bellamy, auteure de la question n° 193, adressée à Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

**Mme Marie-Jeanne Bellamy.** Monsieur le ministre, comme vous, j'ai assisté aux Assises des départements de France. Nos départements sont en sursis. Conseillère départementale de la Vienne, je constate un effet de ciseaux significatif en fonctionnement, avec une baisse de recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 23 millions d'euros entre 2022 et 2024 et, dans le même temps, une augmentation des dépenses supplémentaires imposées par l'État, non ou mal compensées, à hauteur de 23 millions d'euros, soit une perte de 46 millions d'euros en trois ans. À cela s'ajoutent l'inflation et la hausse des taux d'intérêt.

Pourtant, le projet de loi de finances exige un nouvel effort susceptible de mettre « en impasse budgétaire » près de 85 % des départements d'ici à la fin de 2025. Pour la Vienne, c'est 16 millions d'euros d'économies à réaliser.

Nous sommes dans une impasse financière, avec cette particularité que les dépenses des départements ne sont pas pilotables.

Comme vous, j'ai écouté attentivement le discours du Premier ministre. Je partage son constat : le modèle départemental que nous connaissons a atteint ses limites. Je partage également son souhait « d'inventer un autre modèle » pour mener à bien les projets que les départements souhaitent mettre en œuvre. Maintenant que cela est dit, qu'allez-vous faire ?

Nos départements sont en première ligne pour accompagner la ruralité et les populations fragiles face aux défis du bien vieillir et aux enjeux de sécurité civile.

Quelle commune allons-nous cesser d'accompagner ? Quelles routes, quel patrimoine allons-nous cesser d'entretenir ? Quelle population du département allons-nous devoir abandonner ?

Si rien n'est fait, au printemps prochain, trente départements, dont la Vienne, n'auront d'autre choix que de vous remettre leurs clés. La mise en œuvre du 49.3 et le dépôt de motions de censure compliquent évidemment la donne.

Je souhaite que le Gouvernement soit confirmé pour que nous puissions avancer et répondre aux attentes nombreuses des Français. Si tel était le cas, donneriez-vous suite aux propositions de Départements de France ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Madame la sénatrice, Mme Catherine Vautrin m'a chargé de vous répondre. C'est une question à laquelle je suis d'ailleurs sensible en tant que président d'un département, étant moi-même confronté aux difficultés que vous mentionnez et dont le Gouvernement a pleinement conscience.

Vous avez évoqué les récentes Assises des départements de France au cours desquelles le Premier ministre a eu l'occasion de rappeler à la fois son soutien aux élus, sa connaissance de la difficulté des départements et sa volonté de réduire de manière significative le niveau d'efforts demandés aux collectivités.

Qu'il me soit permis de saluer l'esprit de responsabilité qui a animé les présidents de département et les conseillers départementaux face à la situation budgétaire de l'État.

Le Premier ministre s'est notamment engagé à ce que les départements qui le souhaitent puissent relever de 0,5 point supplémentaire le taux de DMTO pendant une période de trois ans. Sur la base d'une estimation de 2024, cela pourrait générer de l'ordre de 1 milliard d'euros de recettes supplémentaires.

Le Gouvernement a également entendu travailler sur les ressources et financements des départements relevant de la sphère sociale.

Tout d'abord, je vous rappelle que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) vient de finaliser un projet sur lequel Catherine Vautrin s'est engagée : celui de l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui permettra à vingt-trois départements de proposer des solutions plus attractives, notamment en ce qui concerne les modalités de reprise de ressources. Ces vingt-trois départements expérimentateurs pourront ainsi dégager une économie de près de 100 millions d'euros par an.

Par ailleurs, comme l'a annoncé le Premier ministre, le Gouvernement enclenche en 2025 la première étape de la réforme des concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de leur simplification. En l'état, son objectif est clair : faire en sorte qu'aucun département n'ait en 2025 un taux de couverture de dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de prestation de compensation du handicap (PCH) inférieur au taux de 2024, soit un geste supplémentaire de 150 millions d'euros.

Comme vous, je souhaite que le PLFSS soit adopté afin que ces dispositions puissent être mises en œuvre pour les départements, au-delà de la baisse significative du taux d'effort dont nous avons discuté ici la semaine dernière.

OFFRE DE TRAINS INTERCITÉS SUR LES LIAISONS  
NANTES-LYON, NANTES-BORDEAUX, NANTES-LILLE

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Perrion, auteur de la question n° 222, adressée à M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.

**M. Maurice Perrion.** Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur l'offre de trains Intercités sur les liaisons Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux et Nantes-Lille.

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) s'inquiète de la qualité de l'offre et du manque de fiabilité des liaisons Intercités. Le nombre de voyages sur la liaison Intercités Nantes-Bordeaux a crû de 90 % entre 2019 et 2022, avec le passage de trois à quatre allers-retours par jour depuis 2021. Notons également une forte progression sur la liaison Nantes-Lyon, qui passe de deux à trois allers-retours par jour.

Ainsi, le manque de rames disponibles – quinze seulement – ne permet plus de répondre aux besoins. Par exemple, l'emport des vélos est limité.

De plus, le service est dégradé par un tronçon en voie unique sur Nantes-Bordeaux et une signalisation obsolète, ainsi que par des limitations de vitesse dont la cause est la vétusté des voies.

Pour satisfaire la demande, le parc roulant doit se développer et proposer davantage de convois à deux rames accolées.

Suivant les attentes des usagers, un quatrième aller-retour Nantes-Lyon est-il envisagé? Quelles sont également les possibilités pour une liaison nouvelle Nantes-Lille, par Angers-Le Mans-Rouen?

Le centre de maintenance indépendant à créer pour les Intercités doit correspondre aux besoins actuels et futurs. Le dynamisme démographique de la Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire plaide sérieusement pour un renforcement de l'offre ferroviaire sur l'arc Atlantique.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Monsieur le sénateur, je vous remercie de cette question sur les trains d'équilibre du territoire (TET) auxquels je suis, comme vous, particulièrement attaché.

Les lignes Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux font partie du réseau des TET, organisé et financé par l'État. Ces liaisons ont fait l'objet d'un renouvellement complet du matériel roulant en 2017 et d'une rénovation des infrastructures sur une section du réseau entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon.

Les dynamiques actuelles de fréquentation, avec un engouement fort pour les lignes Intercités et les trains express régionaux (TER) depuis la covid-19, sont prises en compte pour travailler à l'amélioration de l'offre et de la qualité de service. J'ai d'ailleurs sollicité une étude à ce sujet auprès de la SNCF et de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM).

Sans attendre, les infrastructures feront l'objet de rénovations prochaines à horizon 2027-2030.

Le réseau de la ligne Nantes-Bordeaux fera l'objet de travaux d'infrastructure et de signalisation pour restaurer les performances de vitesse nominale et augmenter les capacités, notamment sur La Rochelle-Saintes-Bordeaux.

Le réseau ferré de la ligne Nantes-Lyon fera également l'objet de travaux de rénovation en 2027 pour supprimer les limitations de vitesse, notamment sur la section Bourges-Saincaize.

La limitation de l'emport des vélos à bord des rames se justifie par la conception même des trains. Vous en conviendrez: plus il y a de vélos, plus la capacité d'accueil des passagers se réduit. Or il ne me paraît pas souhaitable de remettre en cause le nombre de places au vu du contexte actuel.

Par ailleurs, la procédure de mise en concurrence de ces lignes s'achève au début de l'année 2025. Celle-ci doit permettre de confier l'exploitation du lot à un opérateur qui saura optimiser l'offre de transport et l'accroître en répondant aux exigences de qualité de service, tout en proposant un coût maîtrisé pour les voyageurs et pour l'État. C'est tout le vœu que je forme. Soyez assuré de ma parfaite attention.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Perrion, pour la réplique.

**M. Maurice Perrion.** Merci de vos réponses, monsieur le ministre. Si les délais que vous mentionnez sont respectés, c'est convenable, mais il ne faudrait pas trop déborder.

VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION  
DE LA CAMARGUE GARDOISE

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Burgoa, auteur de la question n° 194, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**M. Laurent Burgoa.** Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur la situation préoccupante que traverse le territoire de la Camargue, où l'exposition au risque d'inondation menace gravement la sécurité de 30 000 habitants et celle de 200 000 personnes supplémentaires en période touristique.

Après les crues désastreuses de 1993, de 1994 et de 2003, le plan Rhône a été mis en place, sous l'égide de l'État, pour protéger les populations riveraines en améliorant les digues.

Depuis lors, 220 millions d'euros ont été investis et 73 kilomètres de digues ont été renforcés. Cependant, la Camargue gardoise, la Camargue insulaire et la plaine de Beaucaire restent aussi vulnérables qu'il y a vingt ans.

Le syndicat mixte interrégional Symadrem a déposé, en avril 2022, une demande d'autorisation environnementale pour des travaux essentiels sur les digues du Petit-Rhône. Ce projet, en parfaite conformité avec le plan Rhône et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027, permettrait de protéger efficacement ces zones sensibles, tout en préservant l'équilibre environnemental et agricole du territoire.

Malgré les engagements pris dans le contrat de plan interrégional État-région Rhône-Saône 2021-2027, cette demande d'autorisation est actuellement suspendue.

Le temps presse, monsieur le ministre, nous devons éviter de nouvelles tragédies comme celles de 2003, d'autant que les élus de la Camargue ont, depuis vingt ans, soutenu les travaux en amont, sans bénéficier eux-mêmes des protections qu'ils ont contribué à financer.

C'est pourquoi je vous demande de tout mettre en œuvre pour lever cette suspension et permettre la mise en enquête publique de ce dossier afin de garantir le démarrage des travaux dès 2025.

L'État ne doit pas tourner le dos aux engagements pris envers la Camargue et ses habitants.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Monsieur le sénateur, vous avez rappelé les événements dramatiques qui ont frappé la Camargue et vous avez insisté sur la nécessité d'intervenir pour éviter de tels désordres pour les populations. Au-delà, il s'agit également de préserver une biodiversité exceptionnelle et de faire face aux enjeux du réchauffement climatique.

Agnès Pannier-Runacher m'a chargé de vous répondre.

Depuis plus de vingt ans, l'État soutient les collectivités locales dans la protection de la Camargue contre les inondations causées par le Rhône. Il a cofinancé des travaux à hauteur de 218 millions d'euros. Le plan Rhône-Saône 2021-2027 prévoit un financement supplémentaire de 75 millions d'euros pour financer les projets de protection, dont le renforcement des digues du Grand-Rhône et du Petit-Rhône.

Le projet de sécurisation du Petit-Rhône, porté par le Symadrem, s'élève à 127 millions d'euros. À ce jour, le Symadrem n'a pas déposé de demande de financement auprès des services de l'État. Je solliciterai un contact avec ce syndicat afin que nous puissions avancer.

L'État reste engagé dans la protection de la Camargue aux côtés de ses élus, sous réserve que ce projet prenne en compte les enjeux spécifiques du territoire, notamment la sécurité de ses habitants lors des crues, la réduction des potentiels dommages, la préservation de la biodiversité, le maintien de l'agriculture, ce qui suppose de limiter la salinisation des sols, en partie par des apports d'eau douce pendant les crues du fleuve.

Une étude menée par les services de l'État a confirmé la nécessité, pour le secteur amont du Petit-Rhône, de sécuriser en priorité les huit premiers kilomètres de digues, tant en rive gauche qu'en rive droite, pour protéger le secteur très urbanisé de Trinquetaille à Arles ainsi que la plaine de Fourques. Elle a également mis en avant des solutions alternatives aux digues pour le secteur aval.

Ces orientations ont été transmises au Symadrem. Les services de l'État demeurent disponibles pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations. Quoi qu'il en soit, comme je vous l'ai dit, je leur demanderai de se rapprocher rapidement de ce syndicat.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Burgoa, pour la réplique.

**M. Laurent Burgoa.** Monsieur le ministre, ne vous faites pas de souci : la demande de financement vous parviendra très vite. Dès cet après-midi, je solliciterai les élus. Or, comme vous le savez, les élus de proximité sont toujours les premiers à répondre !

PROJET D'INSTALLATION DE STOCKAGE  
DE DÉCHETS DANGEREUX  
DANS LA COMMUNE D'HERSIN-COUPIGNY

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Darras, auteur de la question n° 204, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**M. Jérôme Darras.** Monsieur le ministre, depuis son annonce en 2022, le projet d'installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) d'Hersin-Coupigny, dans le Pas-de-Calais, suscite l'inquiétude générale sur le territoire.

Le 18 octobre 2024, le groupe Veolia et sa filiale Sarpi Mineral France ont déposé une demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture afin de créer cette zone de stockage.

Depuis trois ans, les élus des communes directement concernées s'opposent à ce projet, tout comme le conseil départemental et le conseil régional.

L'inquiétude est d'autant plus grande que l'actuelle installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du territoire fait l'objet de dérogations du ministère de l'agriculture autorisant la livraison de déchets dangereux. Ainsi, dernièrement, 150 tonnes de cadavres d'animaux fortement dégradés ont été livrées.

Cela soulève légitimement des craintes sur la nature des déchets qui pourraient être stockés dans la future ISDD si de telles dérogations étaient accordées à la société Sarpi.

L'incompréhension s'ajoute à l'inquiétude, le projet prévoyant le stockage de déchets dangereux issus d'autres régions qui représentent un quart du territoire de la France métropolitaine.

Enfin, ce projet cumule des effets délétères pour les conditions de vie et de santé de la population, mais aussi en termes de protection de la nature et de la biodiversité, en particulier pour le parc départemental voisin d'Olhain.

Monsieur le ministre, le Gouvernement peut-il prendre formellement l'engagement de ne plus accorder aucune nouvelle dérogation permettant le stockage de déchets dangereux dans l'actuelle ISDND ? Est-il prêt à entendre les légitimes craintes exprimées par les habitants et les élus locaux en mettant un terme à ce projet d'ISDD et à entreprendre la recherche d'un autre lieu d'implantation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray,** *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.* Monsieur le sénateur, vous interrogez Agnès Pannier-Runacher, qui m'a chargé de vous répondre, sur le projet d'installation de stockage des déchets dangereux sur le territoire de la commune d'Hersin-Coupigny, dans les Hauts-de-France. Vous avez rappelé les inquiétudes manifestées à la fois par les élus et par les habitants.

Les installations de stockage des déchets dangereux sont des équipements importants pour la protection de l'environnement : elles permettent de ne pas disperser dans le milieu naturel les polluants que ces déchets contiennent.

Pour un certain nombre de déchets dangereux, il s'agit de la seule solution de traitement adaptée pour les éliminer en toute sécurité.

Dans ce contexte, les législations européenne et française prévoient que l'implantation de ce type d'installation respecte le principe de proximité. En d'autres termes, chaque région doit être la plus autonome possible pour gérer les déchets produits sur son territoire et éviter de les exporter vers une région voisine.

Dans les Hauts-de-France, il n'existe plus d'installation de stockage des déchets dangereux depuis la fermeture du site de Menneville en 1994. Les déchets dangereux de la région sont donc actuellement transférés vers des régions voisines, en contradiction avec ce principe de proximité.

S'agissant de ce projet d'ISDD, une phase d'échanges avec les acteurs locaux et les habitants a débuté il y a plus de deux ans.

Une concertation préalable s'est déjà tenue à l'automne 2022, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Celle-ci a permis à l'exploitant d'améliorer son projet pour tenir compte de certaines recommandations.

Pour répondre aux craintes que vous évoquez, soyez assurés que les services de l'État chargés de l'instruction de ce dossier seront vigilants à ce que les conditions de stockage garantissent un niveau de protection de l'environnement le plus élevé possible.

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Darras, pour la réplique.

**M. Jérôme Darras.** Les craintes sont vives, monsieur le ministre. Merci de les entendre et d'en prendre la pleine mesure.

## SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LES AGENCES DE L'EAU

**M. le président.** La parole est à M. Cédric Chevalier, auteur de la question n° 214, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**M. Cédric Chevalier.** Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur les subventions accordées par les agences de l'eau.

Sur le bassin Seine-Normandie, notamment dans le département de la Marne, les conditions d'éligibilité aux subventions limitent l'aide financière à la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) aux communes de moins de 200 habitants. Cela exclut de nombreux petits villages, comme Champguyon – 290 habitants – ou Neuvy – 271 habitants.

Bien que ce seuil vise probablement à cibler les communes les plus modestes, il prive les habitants de communes légèrement plus grandes, mais tout aussi rurales et aux ressources limitées, du soutien nécessaire pour se conformer aux normes environnementales actuelles. L'assainissement individuel représente un investissement important et beaucoup d'habitants de petites communes peinent à financer ces mises aux normes.

Il serait donc opportun que cette subvention soit élargie à toutes les petites communes, ce qui permettrait à des milliers de foyers dans des situations similaires d'améliorer leurs installations. Cela contribuerait également à préserver la qualité de l'eau et l'environnement, des objectifs essentiels que nous partageons tous.

Étant donné que l'agence de l'eau est un établissement public sous la tutelle du ministère de la transition écologique, entendez-vous revoir les critères d'éligibilité pour permettre aux petites communes, notamment rurales, d'accéder à ces subventions ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Monsieur le sénateur, nous partageons à la fois les enjeux et la logique de l'assainissement non collectif pour les villages les plus ruraux.

Je précise, au nom d'Agnès Pannier-Runacher, qu'un dispositif existe déjà permettant aux communes de plus de 200 habitants de bénéficier de ces aides. Le douzième programme adopté par l'agence de l'eau Seine-Normandie rend en effet possible l'élargissement des aides à l'assainissement pour ces communes sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions.

Premièrement, ces communes doivent être situées en « tête de bassin versant sensible » ou incluses dans la zone d'influence microbiologique.

Deuxièmement, les opérations de mise en conformité doivent être réalisées dans des communes pour lesquelles des prescriptions de réhabilitation d'assainissement non collectif sont identifiées à l'issue des profils de vulnérabilité des zones de baignade intérieures et dans un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.

Troisièmement, il doit s'agir d'opérations pour lesquelles une étude démontre une pollution directe du milieu naturel par l'ANC.

Quatrièmement, ces opérations doivent être réalisées dans des communes pour lesquelles aucune aide de l'agence de l'eau à la création d'un système d'assainissement collectif n'est possible.

Ces quatre conditions fixées visent donc à permettre aux communes de plus de 200 habitants de bénéficier de ces aides. Il convient néanmoins de noter que les opérations susceptibles d'être aidées devront être groupées – aucune aide directe aux particuliers – et avoir un impact positif sur le milieu récepteur. Les collectivités concernées devront aussi avoir un zonage d'assainissement cohérent approuvé après enquête publique.

Les services du ministère sont évidemment à la disposition des communes concernées pour les aider à mettre en œuvre ces dispositifs.

**M. le président.** La parole est à M. Cédric Chevalier, pour la réplique.

**M. Cédric Chevalier.** Tout cela m'a l'air bien complexe, monsieur le ministre. Nous solliciterons, comme vous nous y invitez, l'ensemble des services afin d'obtenir quelques éclaircissements, un certain nombre d'élus risquant de se perdre dans ces méandres administratifs !

PROJET D'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
RELATIF À LA GESTION  
DES GRANDS CORMORANS

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Chaize, auteur de la question n° 221, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**M. Patrick Chaize.** Ma question, qui s'adresse à Mme Agnès Pannier-Runacher, porte sur le projet d'arrêté-cadre fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de perturbation intentionnelle et de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans.

Dans l'Ain, les étangs de la Dombes forment un ensemble unique qui associe la production piscicole à une biodiversité singulière. Ainsi la filière piscicole est une activité emblématique du territoire qui s'inscrit dans la préservation du patrimoine naturel.

À la lecture du projet d'arrêté ministériel mis en consultation, relatif à la gestion des populations de cormorans, les professionnels aindinois de la pisciculture constatent avec amertume qu'il n'a pas été tenu compte des discussions qui se sont tenues sur le contenu dudit projet.

Les modifications qui sont aujourd'hui envisagées marqueraient un retour en arrière important, annihileraient le travail fructueux qui a été engagé pour le territoire et menaceraient l'équilibre de l'écosystème local.

L'adoption en l'état de l'arrêté serait notamment en totale contradiction avec la note stratégique de la fin de 2023 du Haut-Commissariat au plan qui présente le développement de l'aquaculture comme un enjeu de souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte sensible, le Gouvernement entend-il reconsidérer le projet d'arrêté en reprenant des discussions constructives avec les acteurs de la pisciculture extensive en étang continental, qui ont à cœur d'assurer une production qualitative tout en préservant la biodiversité associée aux milieux ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray**, *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports*. Monsieur le sénateur Patrick Chaize, Agnès Pannier-Runacher m'a prié de répondre à votre question. J'espère répondre favorablement à certaines de vos interrogations.

Vous avez rappelé l'historique ; je n'y reviendrai pas.

Vous indiquez qu'un certain nombre de partenaires ont fait parvenir aux services d'Agnès Pannier-Runacher leurs remarques et propositions d'évolution sur l'arrêté que vous avez évoqué. Celui-ci a fait l'objet d'une consultation du Conseil national de la protection de la nature le 16 octobre dernier, puis d'une consultation publique du 18 octobre au 8 novembre.

À l'issue de cette consultation du public, qui s'est révélée favorable au projet d'arrêté proposé, les échanges se sont poursuivis avec les partenaires. Une réunion bipartite avec les représentants des pisciculteurs a ainsi été organisée le 14 novembre dernier afin de discuter de nouvelles évolutions possibles du texte.

Postérieurement à cet échange, de nouvelles contributions des représentants des pisciculteurs sont parvenues aux services de la ministre le 19 novembre et ont fait l'objet d'une analyse attentive.

Actuellement, l'élaboration du projet d'arrêté est dans sa phase finale, l'objectif étant d'aboutir à un texte équilibré et sécurisé juridiquement.

L'objectif est en effet de concilier, dans le respect de nos engagements internationaux, d'une part, le maintien du bon état de conservation de l'espèce et, d'autre part, la limitation de ses impacts, en particulier sur notre pisciculture, mais également sur les espèces protégées de nos rivières.

Les évolutions envisagées portent sur un meilleur suivi des destructions, un encadrement des dérogations sur les eaux libres, un aménagement de la période de destruction pour les piscicultures, ainsi que des simplifications administratives.

J'espère que ces éléments répondent à vos interrogations.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Chaize, pour la réplique.

**M. Patrick Chaize.** Vous l'avez compris, monsieur le ministre, la situation actuelle est équilibrée et répond aux contraintes des uns et des autres. Dès lors, pourquoi changer ce qui fonctionne ?

J'espère que la prise en considération de ces nouveaux éléments permettra d'aller dans le bon sens.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION  
DES INSTRUMENTS DE MESURE  
DE L'IMPACT ACOUSTIQUE  
DES PARCS ÉOLIENS TERRESTRES

**M. le président.** La parole est à Mme Kristina Pluchet, auteure de la question n° 227, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**Mme Kristina Pluchet.** Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que les porteurs de projets éoliens terrestres ont l'obligation de respecter des normes acoustiques définies aux articles 26 et 28 de l'arrêté du 26 août 2011.

Or il se trouve que de récentes décisions judiciaires ont condamné des promoteurs, pourtant en règle à l'égard des protocoles de mesure, retenant que le respect des normes prônées par ces protocoles ne garantissait pas efficacement la santé et la sécurité du voisinage, expressément visées dans notre droit.

En effet, les basses et très basses fréquences, ainsi que les modulations d'amplitude, qui sont pourtant à la source des troubles ayant conduit à ces condamnations, sont toujours ignorées, par dérogation à l'encadrement des nuisances sonores prévues par le code de la santé publique.

C'est pourquoi le Parlement, à l'article 68 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, a enjoint au Gouvernement de lui remettre un rapport d'évaluation des nuisances sonores occasionnées aux riverains par les projets éoliens terrestres, au regard de critères liés à l'intensité des nuisances et à la répétition des bruits.

Le dernier protocole de mesure du bruit élaboré par le Gouvernement, entré en vigueur en 2021, mais annulé par le Conseil d'État pour défaut d'évaluation environnementale en mars dernier, n'intégrait d'ailleurs toujours pas ces critères.

Ma question est simple, monsieur le ministre. Puisque la réglementation en vigueur est, à ce jour, insuffisante et préjudiciable, quand et comment comptez-vous garantir rapidement la prise en compte des impératifs de santé pour les riverains, qui sont de plus en plus nombreux, dans les instruments de mesure des nuisances sonores provoquées par les installations éoliennes terrestres ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray**, *ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports*. Madame la sénatrice, Agnès Pannier-Runacher m'a chargée de répondre à votre question sur l'installation des éoliennes et sur leurs incidences pour les riverains.

Vous avez raison, les nuisances sonores, quelles qu'elles soient, sont un fléau pour de nombreux Français et peuvent avoir un effet majeur sur la santé publique. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a lancé ces dernières années de nombreuses actions pour réduire le bruit, notamment celui des éoliennes.

Avant toute autorisation d'un parc éolien, une étude d'impact est déposée, comprenant évidemment une étude acoustique.

Depuis 2021, un contrôle acoustique systématique a lieu dans les douze mois suivant la mise en service des parcs éoliens. Des vérifications concrètes sont mises en œuvre.

Je précise que l'annulation par le Conseil d'État de plusieurs dispositions sur le bruit des parcs éoliens est fondée sur des motifs de procédure uniquement ; elle ne remet en cause ni les seuils ni la validité des méthodes proposées.

Le rapport que vous mentionnez a justement permis de constater que les mises à jour des protocoles acoustiques en 2022 ont amélioré les études d'impact acoustique et ont donc permis d'encadrer encore plus précisément le bruit des éoliennes.

Agnès Pannier-Runacher porte une attention toute particulière à cette question afin que le développement, dans certains lieux, des parcs éoliens, qui sont nécessaires à la transition énergétique et aux objectifs de décarbonation du

pays, se fasse en bonne intelligence avec les populations riveraines. Celles-ci ne doivent en aucun cas subir des désordres trop importants.

Je ne manquerai évidemment pas de relayer votre question à Mme la ministre.

**M. le président.** La parole est à Mme Kristina Pluchet, pour la réplique.

**Mme Kristina Pluchet.** J'insiste sur le fait que, aujourd'hui, l'instrument de mesure acoustique n'est ni homologué ni approprié à l'éolien. Je compte donc vraiment sur vous pour transmettre ce message à Mme la ministre !

Il est temps de prendre en compte ce problème de santé publique et de mettre en place un outil homologué et réellement approprié à l'évaluation des problèmes acoustiques liés à l'éolien terrestre.

CHÈQUE ÉNERGIE À DESTINATION DES RÉSIDENTS  
DES COMMUNES ACCUEILLANT DES ÉOLIENNES

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Paccaud, auteur de la question n° 209, adressée à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, chargée de l'énergie.

**M. Olivier Paccaud.** Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur une question qui touche au cœur de nos territoires, à leur identité et à leur patrimoine : l'impact des éoliennes sur nos paysages historiques, qui font la renommée et l'attractivité de nos communes rurales et de nos campagnes.

Face à ces transformations, certains producteurs et exploitants d'énergies renouvelables dans le domaine éolien proposent des dispositifs de chèque énergie à destination des résidents des communes qui accueillent ces installations. Si l'intention semble louable – il s'agit de redistribuer une partie des bénéfices et de favoriser l'acceptation locale –, cette pratique soulève des questions fondamentales.

D'abord, d'un point de vue juridique, ces initiatives sont-elles conformes au droit français ? Peuvent-elles être interprétées comme des contreparties directes, voire des mécanismes visant à compenser l'impact de ces projets sur des paysages, qui, je le répète, constituent un élément indissociable de notre patrimoine national ?

Ces paysages, façonnés par des siècles d'histoire, sont bien plus que de simples espaces ruraux : ils sont le reflet de nos racines, de notre culture, et un atout majeur pour le tourisme et la vie locale. Leur transformation par les éoliennes, parfois imposées sans réelle concertation, donne souvent un sentiment d'impuissance à nos concitoyens.

Ces chèques, bien qu'ils soient apparemment bénéfiques, ne risquent-ils pas de masquer un problème plus grave : la destruction progressive de nos horizons ?

Est-il acceptable que la réponse soit laissée à des initiatives privées, sans un cadre clair et national qui garantirait une gestion équilibrée et respectueuse de nos territoires ?

Enfin, ne serait-il pas nécessaire d'évaluer ces dispositifs à l'aune de leur équité entre communes et de leur véritable impact ?

Une telle compensation ne devrait-elle pas relever d'un mécanisme institutionnel plus transparent et plus adapté, qui prendrait en compte l'intérêt général, la protection du patrimoine et la transition énergétique ?

Monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour assurer que la transition énergétique, qui est indispensable, ne se fasse pas au détriment de nos paysages et de l'identité de nos territoires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Monsieur le sénateur, je connais votre sensibilité sur le sujet des éoliennes, particulièrement dans votre région.

Vous m'interrogez sur la légalité d'un chèque énergie mis en place par les producteurs et exploitants des énergies renouvelables à destination des résidents des communes accueillant des éoliennes.

Je précise que le chèque énergie qui existe aujourd'hui est une aide de l'État à destination des ménages les plus modestes, afin de les aider à payer leurs factures d'énergie, sans aucun lien géographique. Ce que vous évoquez est un autre outil, qui aurait pour objectif d'améliorer l'acceptabilité des éoliennes dans les territoires.

Vous vous interrogez sur leur légalité. Vous avez raison, puisque le principe de péréquation tarifaire est le fondement de l'équilibre économique de notre système de consommation énergétique : deux consommateurs ayant le même profil de consommation, faisant appel au même fournisseur et ayant souscrit la même offre se verront facturer le même tarif, quelle que soit leur localisation géographique.

Vous soulevez la question de la prise en compte de critères géographiques pour que certains de nos concitoyens puissent bénéficier de dispositifs plus généreux.

Je rappelle qu'Agnès Pannier-Runacher a évoqué l'idée d'un partage territorial de la valeur des énergies renouvelables dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Ce dispositif ressemblait, dans son esprit, à celui que vous avez évoqué : il avait précisément pour but de renforcer l'acceptabilité du déploiement des énergies renouvelables, *via* un gain financier pour les territoires d'accueil, ce qui n'exclut évidemment pas d'autres considérations environnementales auxquelles vous êtes particulièrement sensible.

Agnès Pannier-Runacher me charge de vous dire qu'elle est tout à fait disposée à retravailler avec vous sur ce dispositif.

DATE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET  
SUR LE MÉCANISME DE LA GARANTIE RURALE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, auteur de la question n° 235, adressée à Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

**M. Christian Bilhac.** Monsieur le ministre, l'objectif de zéro artificialisation nette des terres a été instauré par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Si l'objectif de sobriété foncière est justifié, sur le terrain, de nombreuses difficultés juridiques et pratiques découlent de sa mise en œuvre.

Face aux difficultés rencontrées par les élus, une nouvelle loi, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, dite ZAN 2, a permis des ajustements. Elle a été votée le 20 juillet 2023.

Ma question est double, monsieur le ministre.

Premièrement, dix-sept mois après le vote de la loi, envisagez-vous de publier rapidement le décret relatif au mécanisme de la garantie rurale, prévoyant qu'une commune ne peut se voir attribuer d'ici à 2031 une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers inférieure à 1 hectare dès lors qu'elle est couverte par un document d'urbanisme ou qu'elle en a prescrit un avant le 1<sup>er</sup> août 2026 ?

Deuxièmement, les territoires ruraux sont frappés par une double peine aux termes de la loi actuelle.

Je pense, par exemple, à une commune rurale de l'Hérault, dans laquelle je me suis rendu quelques semaines avant le début de l'examen du projet de loi de finances et qui n'a pas délivré de permis de construire depuis 2013, soit depuis onze ans ! Or que dit-on à la mairie de cette commune ? Qu'elle n'a droit à rien, bien qu'elle n'ait rien consommé. De fait, la moitié de zéro, ça fait zéro !

Monsieur le ministre, ne faudrait-il pas, comme le prévoit la proposition de loi que j'ai déposée en ce sens, que ces communes rurales soient carrément dispensées des obligations du zéro artificialisation nette ? De fait, elles sont déjà très vertueuses et satisfont aux exigences.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. François Durovray, ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports.** Monsieur le sénateur, je pense que vous partagez l'objectif qui est le nôtre en matière d'artificialisation des sols.

L'observation montre que, au cours des années passées, 24 000 hectares, soit l'équivalent d'un département, ont été urbanisés par an, en moyenne, dans notre pays.

L'impératif de sobriété foncière est une responsabilité commune, dont la mise en œuvre doit évidemment être différenciée.

C'est la raison pour laquelle la loi prévoit une trajectoire progressive et une modulation de l'objectif selon les spécificités de chaque territoire.

La construction dans les communes n'est pas bloquée. Les schémas régionaux, ainsi que les documents de planification et d'urbanisme, permettent aux collectivités territoriales de moduler l'objectif selon leurs besoins et leurs spécificités.

Par ailleurs, la loi prévoit que toute commune couverte par un document d'urbanisme antérieur à août 2026 ne peut être privée d'un potentiel minimum de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixé à 1 hectare sur la période 2021-2031.

Cette disposition, communément appelée « garantie communale », est le fruit des retours de terrain des élus locaux à la suite de l'entrée en vigueur de la loi dite Climat et résilience. Elle était d'application immédiate et n'a donc pas nécessité de décret d'application.

L'instauration de cette garantie communale permet de répondre à la crainte des territoires ruraux que vous évoquez. Elle permettra même à une commune n'ayant pas du tout artificialisé de foncier ces dernières années de recourir à une extension urbaine si nécessaire.

Pour terminer, je vous rappelle que le Premier ministre Michel Barnier a indiqué sa volonté de revoir les conditions du zéro artificialisation nette. J'espère que la période que nous vivons aujourd'hui permettra d'atteindre l'objectif bien compris que vous avez relayé dans cette assemblée.

RÔLE DE LA JUSTICE FACE À LA RECRUESCENCE  
DES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Sautarel, auteur de la question n° 054, adressée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Stéphane Sautarel.** Madame la secrétaire d'État, cette séance est pour le moins surréaliste, compte tenu de la grande inconnue politique et financière et du trou noir dans lequel notre pays risque d'être plongé dès demain.

Toutefois, malgré cet inconnu, je veux vous interroger sur ce qui constitue le socle de notre République.

S'en prendre aux élus, c'est s'en prendre à la République.

Sur l'initiative du Sénat, la proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux du 21 mars 2024 a été adoptée afin de renforcer les sanctions des auteurs de violences et d'injures envers les élus et de faciliter l'accès des élus et des candidats aux dispositifs de protection fonctionnelle et d'assurance.

Dans le département du Cantal, plusieurs élus se sont fait agresser ou ont été menacés ces derniers temps. Je pense notamment au maire de Parlan ou encore à celui de Saint-Étienne-de-Maurs, dont les réflexes ont permis d'éviter le pire. D'autres élus sont également menacés.

Face à ces agressions de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes, la loi doit être pleinement appliquée.

Par ailleurs, il est nécessaire que les dépôts de plainte des élus soient systématiquement pris en compte afin que la justice puisse se saisir rapidement des faits et faire le nécessaire pour protéger les élus.

Dans la pratique, on constate que les élus victimes d'agressions ou de menaces ont parfois peu de contacts, voire pas de contacts du tout avec les forces de l'ordre et les procureurs et qu'ils n'obtiennent pas de réponse de ces derniers. Ils restent ainsi dans le flou.

Qu'envisagez-vous de faire, madame la secrétaire d'État, pour protéger les élus victimes de ces agressions, en particulier pour améliorer la diligence avec laquelle les procureurs engagent les poursuites ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Monsieur le sénateur, le garde des sceaux m'a chargée de répondre à votre question.

Nos élus occupent une place fondamentale dans le fonctionnement de nos institutions et les violences dont ils sont victimes portent indéniablement atteinte au pacte républicain.

Le Gouvernement est mobilisé aux côtés des élus et le ministère de la justice s'investit pleinement dans la lutte engagée contre ces atteintes, quelle que soit la forme qu'elles sont susceptibles de revêtir.

Le Gouvernement a ainsi présenté, le 7 juillet dernier, un plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus, précédé d'une instruction interministérielle relative à la prévention et à la lutte contre les menaces et violences faites aux élus, diffusée le 3 juillet 2023 et à la préparation de laquelle le ministère de la justice a naturellement pris part.

L'action du ministère de la justice est, depuis plusieurs années déjà, pleinement cohérente avec les objectifs et actions de ce plan national. Ce sujet d'importance a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs circulaires tendant à permettre aux parquets de répondre de manière ferme et cohérente aux atteintes aux élus portées à leur connaissance et à mieux accompagner ces derniers lorsqu'ils sont victimes. Cette action doit être poursuivie et renforcée.

La loi du 21 mars dernier renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux a permis d'élargir le spectre des atteintes aux élus, en y incluant de façon pertinente les candidats aux élections, en aggravant certains niveaux de peine ou en parachevant les mécanismes juridiques d'information des élus.

La réponse pénale, à cet égard, est ferme et doit le rester. Ainsi que le garde des sceaux l'a récemment dit dans cet hémicycle, il aura l'occasion de le rappeler aux procureurs généraux.

Récemment, la Chancellerie a aussi rappelé les outils à la disposition des juridictions et mobilisé l'ensemble de la chaîne pénale. Elle a également adressé aux procureurs généraux un modèle de protocole relatif au renforcement des relations entre les parquets et les maires.

Le garde des sceaux entend aujourd'hui évaluer l'efficacité de ces évolutions normatives en s'assurant de la pertinence du cadre juridique mis en place. Il compte notamment réunir à intervalles réguliers les référents dédiés aux atteintes aux élus pour que les remontées de terrain nourrissent notre réflexion collective. Si besoin, de nouvelles mesures seront prises. D'éventuelles pistes d'accélération du processus judiciaire sont à l'étude. Le garde des sceaux rendra compte de ces travaux au Parlement afin que le diagnostic et les solutions puissent être partagés.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour la réplique.

**M. Stéphane Sautarel.** Je vous remercie de ces réponses, madame la secrétaire d'État.

Si, aujourd'hui, l'arsenal juridique est effectivement en place, j'insiste sur la nécessité de prendre systématiquement en compte les dépôts de plainte et d'y donner une suite, afin que nos élus locaux, qui sont les premières sentinelles de la République, laquelle est aujourd'hui bien fragilisée, soient assurés du soutien de la Nation dans leur engagement auprès de nos concitoyens.

#### INSTALLATION EN URGENCE DE BROUILLEURS AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

**M. le président.** La parole est à Mme Laurence Harribey, auteure de la question n° 126, adressée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Laurence Harribey.** Madame la secrétaire d'État, en septembre dernier, le nombre de détenus en France a atteint un nouveau sommet : ils sont désormais 78 900. On en compte 450 de plus tous les trois mois nous a indiqué le garde des sceaux lors de sa dernière audition devant la commission des lois.

En matière de surpopulation carcérale, la France figure malheureusement parmi les mauvais élèves de l'Europe, en troisième position derrière Chypre et la Roumanie.

On le sait, la politique carcérale en France consiste à construire de nouveaux établissements pénitentiaires. À Gradignan, en Gironde, le nouveau bâtiment tant attendu a été livré en mai 2024, mais il souffre déjà de surpopulation, 140 matelas étant posés au sol. Quant au taux d'occupation, il est de 140 %.

Par ailleurs, les surveillants m'ont alertée sur les conditions d'exercice de leur métier, qui sont loin d'être optimales : pas de brouilleur, pas de dispositif anti-drones, fenêtres en PVC trop fragiles, qui brûlent et sont déjà dégradées...

Le garde des sceaux a annoncé un plan anti-drones très prochainement. Pouvez-vous nous donner des éléments sur ce plan, de manière que l'on puisse rassurer les surveillants pénitentiaires ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Le garde des sceaux vous remercie, madame la sénatrice, de votre question, qui permet d'aborder la situation complexe dans laquelle nos prisons se trouvent aujourd'hui et le plan spécifique déjà mis en œuvre par le Gouvernement pour y apporter des solutions pérennes et efficaces et lutter contre la surpopulation carcérale.

Les travaux de reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan ont démarré en 2021 et sont organisés en deux grandes phases d'aménagement, de manière à assurer la continuité de l'activité de l'établissement existant.

Ce projet répond à plusieurs ambitions : d'une part, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, permettre une meilleure prise en charge des personnes détenues et améliorer l'accueil des partenaires ; d'autre part, assurer une meilleure intégration de l'établissement dans la cité.

Le coût total prévisionnel de cette reconstruction s'élève à environ 183 millions d'euros.

La livraison des nouveaux bâtiments de l'établissement a eu lieu le 20 mai 2024. Toutefois, il s'agit seulement de la première phase du projet. La seconde phase doit notamment permettre de perfectionner les travaux déjà réalisés et d'installer de nouveaux équipements de sécurité.

En effet, le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan a déjà été livré d'un dispositif anti-drones. Les travaux de câblage sont en cours et la mise en service est programmée très prochainement.

Le centre pénitentiaire figure également sur la liste des établissements identifiés comme étant prioritaires au titre de l'année 2025 pour la dotation des dispositifs de brouillage de communications illicites.

La modification du système de caillebotis pour renforcer les fenêtres, qui autorise désormais le démontage du vitrage pour son remplacement en cas de bris, est également à l'étude, pour une réalisation prévue durant la seconde phase des travaux.

**M. le président.** La parole est à Mme Laurence Harribey, pour la réplique.

**Mme Laurence Harribey.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, des éléments de réponse concrets que vous m'avez donnés, en particulier à la fin de votre intervention.

La semaine dernière, une délégation de l'administration pénitentiaire de Gironde est venue visiter le Sénat. Ses participants, que j'ai rencontrés, m'ont de nouveau fait part de leur inquiétude.

Je veux bien que ce soit une histoire de câblage, mais le dispositif anti-drones n'est toujours pas en place, alors que nous sommes au début du mois de décembre.

Je suivrai ce dossier avec beaucoup d'attention et je ferai un retour au garde des sceaux, s'il est encore au Gouvernement, pour faire le point sur cette question.

#### RECONNAISSANCE DU TILDE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Canévet, auteur de la question n° 200, adressée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Michel Canévet.** Madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, en interpellant le Gouvernement aujourd'hui, je pense à Amélie, une maman du Finistère qui vient de mettre au monde un petit Fañch, à qui je souhaite de connaître une très longue et très agréable vie dans ce département.

Il se trouve que, en Bretagne, ce prénom s'écrit avec un tilde. Or, à plusieurs reprises, les procureurs de la République se sont opposés à des modifications de l'état civil souhaitées par des parents désireux de voir ce tilde figurer sur le prénom de leur enfant.

Pourtant, les recherches historiques que nous avons faites nous ont permis de découvrir que l'ordonnance royale dite de Villers-Cotterêts de 1539, qui a imposé la langue française comme langue de la République, comporte un grand nombre de tildes. Autrement dit, le tilde fait bel et bien partie de la langue française !

Nous ne comprenons pas pourquoi son utilisation peut être remise en cause, en Bretagne en particulier.

C'est une circulaire ministérielle du 23 juillet 2014 qui régit l'usage des signes diacritiques. Or, en 2020, le garde des sceaux de l'époque avait promis à celui qui était alors président de l'Assemblée nationale qu'une modification de cette circulaire interviendrait pour intégrer le tilde dans les signes diacritiques.

Qu'en est-il, madame la secrétaire d'État ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Monsieur le sénateur, vous interrogez le garde des sceaux sur l'impossibilité actuelle d'intégrer le signe diacritique qu'est le tilde dans les actes de l'état civil.

Comme vous le rappelez, en l'état de la circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil, les seuls signes diacritiques autorisés dans la langue française sont les points, trémas, accents et cédilles. L'Académie française, sollicitée en 2014, a confirmé qu'il s'agissait des seuls signes diacritiques propres à la langue française. Le tilde n'en fait donc pas partie.

Il est exact que, en février 2019, lors de la signature du contrat d'action publique pour la Bretagne, l'un des engagements du Premier ministre portait sur l'ouverture d'une

réflexion sur les conditions d'intégration à l'état civil de tels signes régionaux. Une étude a été engagée par le ministère de la justice afin de recenser l'ensemble des adaptations rendues nécessaires par une telle intégration. Celle-ci a été envisagée à l'article 9 de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, qui prévoyait d'autoriser les signes diacritiques des langues régionales dans les actes de l'état civil.

Toutefois, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 21 mai 2021, a censuré cette disposition au titre de l'article 2 de la Constitution, qui énonce que « la langue de la République est le français ».

Monsieur le sénateur, une modification de la circulaire du 23 juillet 2014 afin d'autoriser l'emploi, dans les actes de l'état civil, d'un signe dont l'usage a été déclaré contraire à la Constitution n'apparaît pas possible juridiquement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Canévet, pour la réplique.

**M. Michel Canévet.** Madame la secrétaire d'État, je déplore votre réponse, à laquelle je ne souscris pas du tout.

Contrairement à vous, je considère, notamment sur le fondement de sa présence dans l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts, que le tilde peut être utilisé.

Je vous signale, d'ailleurs, que le préfet de police de Paris a, dans son nom, un signe diacritique ! Il faudra que l'on m'explique pourquoi nos concitoyens ne pourraient pas l'utiliser.

#### ÉVOLUTION DES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES POUR LES SAPEURS-POMPIERS

**M. le président.** La parole est à Mme Alexandra Borchio Fontimp, auteure de la question n° 201, adressée à Mme la ministre du travail et de l'emploi.

**Mme Alexandra Borchio Fontimp.** Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, je vais vous parler de ceux qui, chaque jour, risquent leur vie pour protéger la nôtre.

Nos forces de sécurité méritent, bien sûr, notre attention de tous les instants. C'est vrai en particulier de nos sapeurs-pompiers, exposés aux incendies. En effet, rappelons que, lorsque les gens fuient pour échapper à la fumée, nos soldats du feu y pénètrent.

Administratrice depuis près de dix ans du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) des Alpes-Maritimes, département situé dans une zone particulièrement en proie aux flammes – plus de 3 200 incendies s'y sont déclarés rien qu'en 2023 –, j'ai observé et rencontré ces hommes et ces femmes qui, après dix ou vingt ans d'exercice, ont la peau ou le souffle qui transpire la fumée.

Je pense notamment à Thomas, à Sylvain, à Damien, à Frédéric ou encore à Thierry, pour ne citer qu'eux. Je vous invite à découvrir leur parcours et, surtout, leurs épreuves, parfois fatales, face à la maladie dans le documentaire qui sera diffusé le 13 décembre prochain sur Public Sénat.

Dès 2022, le Centre international de recherche sur le cancer a reconnu comme cancérigène pour l'homme l'exposition professionnelle en tant que pompier à des fumées toxiques, avalisant ainsi les travaux déjà publiés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en août 2019.

Le récent rapport sénatorial de mes collègues Anne-Marie Nédélec et Émilienne Poumirol a permis de remettre le sujet sur la table.

À ce jour, seules deux maladies sont reconnues comme imputables à l'exercice de cette profession. Il est désormais grand temps, madame la secrétaire d'État, de faire évoluer la reconnaissance des maladies professionnelles de nos soldats du feu!

Cette décision relève du pouvoir réglementaire, et le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, y est favorable, tout comme l'était son prédécesseur, que j'ai alerté par le passé.

Comme vous le savez, l'empoisonnement ne s'effectue pas seulement par inhalation, quand les pompiers sont au feu : l'absorption d'effluents d'incendie peut aussi se faire par voie cutanée, voire par ingestion, malgré les équipements de protection individuelle, et ce, comme vous vous en doutez, en raison des limites de conception, de l'entretien ou de la décontamination de ces derniers.

Madame la secrétaire d'État, il est urgent de modifier les tableaux de maladies professionnelles, soit en les révisant, soit en en créant de nouveaux, afin de mieux accompagner nos sapeurs-pompiers dans cette épreuve.

C'est une priorité pour eux ; c'est un devoir pour nous.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Madame la sénatrice, Mme la ministre du travail et de l'emploi m'a chargée de répondre à votre question.

Les risques professionnels auxquels sont exposés les sapeurs-pompiers professionnels sont un sujet d'importance pour le ministère du travail.

Tout d'abord, du fait de son exposition potentielle aux fumées de combustion, la profession bénéficie des mesures de prévention prévues par le code du travail relatives aux expositions aux agents chimiques, qui visent notamment à minimiser les expositions à un niveau aussi bas que techniquement possible et à renforcer la surveillance médicale.

Concernant la réparation des pathologies professionnelles, comme vous le soulignez, les tableaux de maladies professionnelles n<sup>os</sup> 43 bis et 45 mentionnent explicitement les travaux d'extinction des incendies pour la réparation du carcinome du nasopharynx et les services de secours et de sécurité pour celle du carcinome hépatocellulaire. Par conséquent, les pompiers peuvent déjà bénéficier d'une reconnaissance automatique de maladie professionnelle pour ces deux pathologies.

Par ailleurs, sur saisine du ministère du travail, l'Anses a publié un rapport en octobre 2024 dans lequel elle fait état d'un niveau de corrélation avéré entre les cancers de la vessie, de la plèvre ou du péritoine et la profession de pompier.

À noter que ces pathologies figurent respectivement dans trois tableaux des maladies professionnelles. Ainsi, pour les pompiers relevant du régime de droit privé, la reconnaissance devant le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) est donc déjà possible.

Compte tenu du fait que les tableaux de maladies professionnelles s'imposent à l'ensemble des régimes, le ministère chargé du travail a entamé les démarches nécessaires à leur révision ou modification afin d'y intégrer le lien entre les cancers de la vessie, de la plèvre ou du péritoine et la profession de pompier.

#### SOUTIEN AUX FRANÇAIS D'ISRAËL

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont, auteure de la question n° 220, adressée à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du commerce extérieur et des Français de l'étranger.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Madame la ministre, dès le 8 octobre 2023, les résidents du nord de l'État d'Israël ont été évacués par le gouvernement israélien, à la suite des bombardements du Hezbollah. Jusqu'à présent, ils n'ont pas été en mesure de revenir chez eux. Si un cessez-le-feu a enfin pu être prononcé, la situation reste fragile, comme on l'a vu ces derniers jours. Parmi ces résidents se trouvent des centaines de familles françaises.

Nos autorités consulaires ont réalisé un important travail de recensement et de soutien de ces familles, qui n'étaient que partiellement inscrites au registre des Français établis hors de France, ce qui a rendu leur repérage difficile.

Serait-il possible de nous éclairer sur le bilan de cette opération et de savoir combien de personnes ont été recensées ou aidées ? Combien continuent à être suivies aujourd'hui et dans quelle mesure ? Enfin, sur un plan plus politique, quel message adressez-vous aujourd'hui aux Français d'Israël ?

Ces derniers sont, en très grande majorité, à 98 %, franco-israéliens, ce qui est une particularité de cette communauté. Ils se sentent souvent incompris, voire rejetés par leur propre pays, au gré des mouvements de nos différentes lignes diplomatiques.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Sophie Primas, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du commerce extérieur et des Français de l'étranger.** Madame la sénatrice Sophie Briante Guillemont, je vous remercie de votre question. Elle me donne l'occasion de dire clairement aujourd'hui, au nom du Gouvernement, que nous suivons avec énormément d'attention la situation de ces centaines de familles françaises qui résident en Israël et qui sont touchées par la situation sécuritaire. Cela vaut, d'ailleurs, au nord comme au sud du pays.

Ces familles n'ont pas encore pu rentrer chez elles, mais nous espérons que le cessez-le-feu intervenu le 26 novembre entre Israël et le Liban permettra le retour sûr des déplacés.

Vous l'avez dit, nos services consulaires ont réalisé un important travail de recensement de ces familles, qui représentent 5 000 personnes dans le nord d'Israël et 6 000 à la frontière de la bande de Gaza.

Le ministère a immédiatement consenti un effort budgétaire pour les soutenir, d'abord en abondant de 50 000 euros l'enveloppe de secours occasionnel du consulat général à Tel-Aviv. Entre octobre et novembre 2023, 500 familles ont ainsi pu bénéficier d'une aide d'urgence. Le ministère a ensuite accordé des subventions, à hauteur de 20 000 euros, à l'association française de solidarité du nord d'Israël (AFSNI) et au club des Français d'Ashkelon, qui sont eux venus en aide à des centaines de familles.

Nos services ont également été mobilisés pour fournir aux familles, dès octobre 2023, un soutien consulaire et social, ainsi qu'une cellule d'écoute psychologique. Nous avons également affrété quinze vols spéciaux vers la France, en lien avec le centre de crise et de soutien (CDCS), au profit d'environ 3 000 personnes.

Le message du ministère est le suivant : tous peuvent faire appel à leur consulat général, à Tel-Aviv. Nous serons là pour eux et nous demeurons extrêmement attentifs à l'ensemble de leurs besoins en cette période très troublée.

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont, pour la réplique.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Je vous remercie, madame la ministre, de cette réponse précise.

Si j'ai voulu vous poser cette question, c'est parce qu'il me semble important de monter ce que notre pays fait pour ses compatriotes en Israël. En effet, un véritable malaise est en train de s'installer entre les Français d'Israël et la France. Il ne faudrait surtout pas que ce malaise se transforme en rupture.

#### PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR EN MILIEU RURAL

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Gueret, auteur de la question n° 132, adressée à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**M. Daniel Gueret.** J'attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le fonctionnement des pharmacies à usage intérieur (PUI) en milieu rural.

Les PUI répondent aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge au sein des établissements de santé, de certains établissements médico-sociaux ou encore par les services d'incendie et de secours. Leur rôle est essentiel dans la qualité et la sécurité du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles au sein de ces structures.

Cependant, les établissements de santé et médico-sociaux en milieu rural rencontrent une difficulté majeure pour recruter des pharmaciens en raison d'un cursus particulier qui crée une véritable pénurie. Il s'agit, notamment, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ainsi que de ceux qui prodiguent des soins de suite et de réadaptation (SSR) et des soins médicaux et de réadaptation (SMR).

En effet, le diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie hospitalière, c'est-à-dire un internat de quatre ans effectué après l'obtention du diplôme de docteur en pharmacie, est obligatoire pour travailler en PUI. Cela ne facilite pas le recrutement. Il en va de même pour la dérogation, instaurée en 2017, pour les pharmaciens, qui doivent justifier de deux ans d'exercice à temps plein dans une PUI pour travailler dans ces établissements. La situation est telle que sans une évolution rapide, de nombreux établissements installés en milieu rural seront malheureusement contraints de stopper leur activité, pourtant essentielle pour nos territoires.

Madame la secrétaire d'État, quelles mesures urgentes le Gouvernement compte-t-il prendre afin d'assouplir ces conditions de recrutement, tout particulièrement en milieu rural ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Monsieur le sénateur, Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins m'a chargée de répondre à votre question.

Comme vous le rappelez, les pharmacies à usage intérieur jouent un rôle essentiel dans la qualité et la sécurité du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles au sein des établissements de santé, de certains établissements médico-sociaux et des services d'incendie et de secours.

C'est pourquoi le problème de la démographie pharmaceutique, notamment en établissement de santé, est un sujet de préoccupation majeur, qui nous a conduits à prendre des mesures fortes ces dernières années. Ainsi, depuis 2022, le nombre de postes ouverts pour le diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière est en constante augmentation : il est passé de 338 pour l'année universitaire 2022-2023, à 401 pour l'année 2023-2024 et à 441 pour l'année 2024-2025. À moyen terme, ces dispositions devraient permettre de pallier les difficultés de recrutement dans les PUI.

Des efforts restent à fournir. Le ministère de la santé et ses services le mesurent et sont très investis en ce sens, afin de permettre aux PUI de continuer à fonctionner. Cela doit se faire sans remettre en cause l'exigence du diplôme de pharmacien hospitalier, garantie de qualité souhaitée par les professionnels et les établissements. Ainsi, des réflexions sont en cours pour renforcer les coopérations et les mutualisations entre les différents établissements de santé et médico-sociaux disposant d'une autorisation de PUI.

Notre volonté, qui est partagée par les acteurs concernés, est d'améliorer les conditions d'exercice des pharmaciens en PUI en favorisant les coopérations interétablissements. Cette solution est indispensable pour répondre aux enjeux démographiques, pour prendre en compte les différentes tailles d'établissements et pour lutter contre un exercice isolé dans certains territoires ruraux.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Gueret, pour la réplique.

**M. Daniel Gueret.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de votre réponse.

Les efforts de mutualisation que vous préconisez vont dans le bon sens. Ils pourraient aussi être associés à une approche territorialisée des difficultés qui peuvent varier entre des établissements et territoires différents. Ainsi, peut-être faut-il faire preuve d'un peu plus de souplesse et de discernement dans l'approche globale, en accompagnement des mesures dont vous m'avez fait part.

#### ACCOMPAGNEMENT ET TRAITEMENT DES PATIENTS ATTEINTS DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Tissot, auteur de la question n° 183, adressée à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**M. Jean-Claude Tissot.** Madame la secrétaire d'État, deux terribles nouvelles viennent de tomber pour les patients français atteints de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), plus couramment appelée maladie de Charcot.

Le 10 octobre 2024, la Haute Autorité de santé (HAS) a refusé d'accorder une autorisation d'accès précoce à l'un des principaux traitements, le Qalsody, qui vise à ralentir, voire à stabiliser la SLA SOD1, une forme rare de cette maladie.

Plus récemment, jeudi dernier, cette même Haute Autorité a également émis un avis défavorable au remboursement de ce traitement. Si cet avis ne constitue pas une décision définitive, il oriente fortement le choix de l'assurance maladie.

Madame la secrétaire d'État, ces décisions sont incompréhensibles pour les dizaines de patients atteints dans notre pays. Ils sont pourtant les plus à même de dire si ce traitement fonctionne ou non face à cette pathologie neurologique évolutive.

Dans le département de la Loire, une patiente qui a suivi ce traitement depuis le diagnostic de cette maladie, sur les conseils avisés d'une équipe médicale, a constaté une réelle stabilisation de son état. Plusieurs résultats médicaux permettent de démontrer scientifiquement cette stabilisation depuis la mise en place de ce traitement, qui est approuvé par l'Agence européenne des médicaments depuis le 22 février 2024. Et les exemples ne manquent pas dans d'autres départements...

Alors que nous avons ici même adopté une proposition de loi pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres maladies évolutives graves, grâce au courage de notre collègue sénateur Gilbert Bouchet, ces deux avis semblent aller totalement à contresens et poussent les patients à trouver des solutions pour payer un traitement coûtant plus de 30 000 euros. C'est malheureusement une question de vie ou de mort pour eux.

Madame la secrétaire d'État, j'ai écrit à ce sujet au Premier ministre le 30 octobre dernier. Il n'est aujourd'hui plus possible d'attendre, pour tous les patients atteints de cette terrible maladie. Dans la lignée des annonces qui ont été faites hier sur le remboursement de certains médicaments, le Gouvernement doit agir pour permettre l'accès précoce à ce traitement et son remboursement.

Madame la secrétaire d'État, que compte faire le Gouvernement sur ce sujet urgent ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Monsieur le sénateur, je vous remercie de votre question.

Le médicament Qalsody est autorisé en accès compassionnel depuis décembre 2022, dans l'indication de l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Cet accès compassionnel a permis de traiter à ce jour cinquante-cinq patients.

Depuis, le Qalsody a obtenu une autorisation de mise sur le marché centralisée européenne le 22 février 2024. Celle-ci a été octroyée dans des circonstances exceptionnelles au vu d'une balance bénéfice-risque positive, alors que le laboratoire est dans l'impossibilité de fournir les informations nécessaires compte tenu de la rareté de la maladie. Ce dernier a donc pour obligation, post-AMM, de fournir des données d'efficacité et de sécurité à plus long terme, d'ici au 30 septembre 2025.

Sur la demande d'autorisation d'accès précoce, la commission de la transparence de la HAS a prononcé un avis défavorable, considérant que les résultats de l'étude comparative *versus* placebo, portés au dossier, ne démontraient pas une efficacité statistiquement significative sur le critère de jugement principal. Elle a ainsi émis un refus d'autorisation d'accès précoce pour le Qalsody dans l'attente des données complémentaires post-AMM.

Considérant le caractère grave et rare de cette maladie, pour laquelle il n'existe pas de traitement approprié, les autorités sanitaires ont souhaité maintenir la possibilité de délivrer ce traitement aux personnes actuellement prises en charge, bénéficiant ou non de ce médicament.

Après échange avec la HAS et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le ministère de la santé maintiendra l'accès à ce médicament sur le fondement d'une autorisation d'accès compassionnel pour les patients actuellement traités.

Au vu de l'AMM octroyée dans cette indication et des rapports de synthèse portant sur vingt-huit patients traités dans ce cadre depuis 2022, les autorités sanitaires garantiront aussi la poursuite des initiations de traitement dans l'attente de données complémentaires communiquées par le laboratoire d'ici au 30 septembre 2025.

Sachez que nous sommes très sensibles aux enjeux d'accès précoce aux thérapies innovantes afin d'améliorer la prise en charge des patients et que ce sujet est très suivi par le ministère de la santé et ses services.

#### RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA MÉDECINE DU SPORT EN TANT QUE SPÉCIALITÉ MÉDICALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet, auteur de la question n° 212, adressée à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**M. Jean-Raymond Hugonet.** Madame la secrétaire d'État, à ce jour, la France compte quarante-quatre spécialités dans le domaine de la médecine. Or une discipline demeure encore et toujours absente de cette longue liste : la médecine du sport. Pourtant, à l'occasion des jeux Olympiques de Paris 2024, l'activité physique et sportive a été élevée au rang de grande cause nationale... Force est de le constater : au grand dam de bon nombre de spécialistes, de pratiquants et de passionnés, le sport reste un angle mort de nos politiques publiques.

Pourquoi est-il aujourd'hui nécessaire de reconnaître cette pratique médicale comme telle ?

Tout d'abord, la transformation de cette compétence en spécialité serait le vecteur d'une rationalisation de la profession.

Ensuite, ce serait une première étape indispensable en vue de la création d'un diplôme d'études spécialisées (DES) de quatre ans commun à toutes les spécialités de médecine.

Enfin, et surtout, cette reconnaissance serait un signal fort envoyé à nos compatriotes sur la place que doit prendre l'activité sportive dans notre société. Que l'on soit un homme ou une femme, le sport n'est pas qu'une activité de loisir, il est indispensable au bien-être et à l'équilibre tant physique que mental.

Alors que quatorze pays ont déjà reconnu la médecine du sport comme spécialité au sein de l'Union européenne, qu'attendons-nous, madame la secrétaire d'État, pour en faire à notre tour une spécialité à part entière et lui conférer ainsi la place qu'elle mérite au sein de la société française ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Monsieur le sénateur, comme vous le rappelez, la promotion de l'activité physique et sportive est la grande cause nationale de cette année 2024, l'objectif étant de faire découvrir les bienfaits de l'activité physique et sportive quotidienne à tous.

Vous attirez aujourd'hui notre attention sur la reconnaissance de la médecine du sport en tant que nouvelle spécialité médicale. En France, elle est intégrée dans un cadre dual.

D'une part, la médecine du sport est une composante essentielle de la médecine physique et de réadaptation, une spécialité médicale reconnue. Les futurs médecins spécialisés sont ainsi formés à accompagner les patients dans leur parcours de soins, qu'il s'agisse de réhabilitation ou de reconditionnement à l'effort physique.

D'autre part, la médecine du sport est une formation spécialisée transversale qui permet par exemple à des étudiants en médecine générale, en rhumatologie ou encore en cardiologie d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques transverses pour répondre aux besoins des patients sportifs.

Ce modèle favorise une approche holistique, intégrant la pratique sportive dans une prise en charge globale et pluridisciplinaire. Comme dans d'autres domaines transversaux, une filière hospitalo-universitaire peut se construire sans qu'il existe pour autant un diplôme d'études spécialisées.

La création d'une spécialité pourrait fragmenter la prise en charge globale des patients et réduire l'intégration des compétences en médecine du sport au sein d'autres spécialités. En outre, la multiplication des spécialités n'est pas toujours bénéfique pour le système de santé et l'accès aux soins. C'est pourquoi nous avons fait le choix de privilégier une approche mixte, garantissant à la fois la formation spécifique et l'intégration transversale de la médecine du sport, afin de permettre une prise en charge adaptée et globale.

Le ministère de la santé et ses services restent toutefois très attentifs aux évolutions des besoins et à leur implication pour la formation.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet, pour la réplique.

**M. Jean-Raymond Hugonet.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de votre réponse. Il faut être omnisports dans vos fonctions, puisque le sujet que nous évoquons ne relève pas de votre portefeuille – même si la politique devient, de nos jours, assez sportive, comme nous le verrons dans quelques heures...

Toutefois, je vois qu'au ministère de la santé, on n'a toujours pas compris la place que tient le sport dans la société française. Quatorze pays de l'Europe ont fait de la médecine du sport une spécialité : vos arguments ne me convainquent pas.

Merci néanmoins de votre réponse, madame la secrétaire d'État.

#### SITUATION DU CENTRE HOSPITALIER ÉDOUARD-TOULOUSE

**M. le président.** La parole est à Mme Mireille Jouve, auteure de la question n° 197, adressée à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**Mme Mireille Jouve.** Madame la secrétaire d'État, je souhaite vous alerter sur la situation de l'hôpital Édouard-Toulouse de Marseille, dont les unités de soins psychiatriques sont les seules à prendre en charge les malades des quartiers nord. Vous le savez, ces derniers comptent parmi les plus pauvres de France et souffrent d'une pénurie chronique de soins spécialisés. Les besoins y sont donc criants.

Pourtant, une unité d'admission de l'hôpital Édouard-Toulouse a fermé. Ce devait être provisoire, mais les personnels ont la triste habitude de ce qu'ils appellent « le provisoire qui dure ». Cet humour du désespoir cache une réalité devenue insoutenable. Selon eux, la capacité d'accueil a baissé de 30 % en sept ans, ce qui prolonge les délais d'attente. Surtout, cette baisse oblige à différer des prises en charge pourtant urgentes et à laisser livrés à eux-mêmes des malades dont l'état ne fera qu'empirer.

Vous concevrez aisément que privilégier l'ambulatoire n'est pas adapté dans des cités auxquelles il est difficile d'accéder. Faire sortir des patients non stabilisés crée une rupture de soins préjudiciable. À l'extérieur, ils courent le risque d'une crise, voire d'un passage à l'acte violent, ce qui alimente tragiquement les faits divers. C'est toute la société que le démantèlement des services de soins en psychiatrie met en danger.

Cette situation est pour le moins paradoxale, alors que le Premier ministre a dit, ici même, vouloir ériger la santé mentale en grande cause nationale de l'année 2025. Dans ce contexte, comment maintenir à Édouard-Toulouse une unité de soins psychiatriques essentielle aux habitants ? Comment renforcer encore ses moyens humains et matériels ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme Salima Saa, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Madame la sénatrice, le centre hospitalier psychiatrique Édouard-Toulouse connaît en effet, comme d'autres structures et depuis plusieurs années, des problèmes importants de recrutement médical et paramédical.

Cette situation a conduit sa direction à prendre des mesures provisoires de fermeture de lits du pôle Littoral Nord et de redéploiement des moyens pour garantir une sécurité et une continuité des soins. Ainsi, douze lits ont été temporairement fermés sur les 222 lits d'hospitalisation complète autorisés que compte le centre hospitalier. En parallèle, une unité de soins intersectorielle de vingt-quatre lits a été renforcée, de même que les structures extrahospitalières. Enfin, deux lits de crise ont été ouverts.

Les équipes de direction sont fortement mobilisées pour recruter des personnels médicaux et rouvrir le plus rapidement possible ces lits d'hospitalisation. Pour y parvenir, l'enjeu est d'assurer l'attractivité de cet établissement auprès des médecins, notamment au travers d'une communication positive à son sujet. Le Gouvernement se mobilise pour accompagner ce type d'établissements à renforcer leur attractivité.

Je rappelle par ailleurs que la réforme du financement de la psychiatrie s'est faite avec des moyens supplémentaires, qui s'élevaient, en 2023, à 34,2 millions d'euros, soit une hausse de 4,2 %, et, en 2024, à 33,6 millions d'euros, soit une augmentation de 4 %. Les dotations budgétaires du centre hospitalier n'ont jamais été diminuées et aucun établissement n'a vu son budget baisser du fait de cette réforme.

Cette fermeture temporaire est exclusivement liée à des vacances structurelles de postes. Il ne s'agit pas d'une diminution capacitaire du nombre autorisé de lits d'hospitalisation de l'établissement. Sur ce point, même si l'offre de lits souffre d'une pénurie médicale qui la fragilise, on comptabilise, sur le territoire marseillais, près de 160 lits pour 100 000 habitants, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 80 à 90 lits pour 100 000 habitants.

Les services de l'agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) demeurent vigilants quant à l'évolution de la situation du centre hospitalier Édouard-Toulouse, afin de garantir une réponse aux besoins des patients et une accessibilité aux soins. Le ministère de la santé et ses services sont aussi très sensibles à la situation de cet établissement, la protection de nos hôpitaux étant, je le redis, l'une de nos priorités.

**M. le président.** La parole est à Mme Mireille Jouve, pour la réplique.

**Mme Mireille Jouve.** La situation de l'hôpital Édouard-Toulouse est emblématique. C'est pourquoi, madame la secrétaire d'État, son directeur m'ayant aimablement invitée à visiter son établissement, j'aimerais que vous vous joigniez à nous.

La psychiatrie n'est qu'un miroir qui reflète la dégradation des conditions de vie. Il faut donc tout mettre en œuvre pour éviter que des situations déjà tendues ne dégénèrent encore.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les réponses à des questions orales.

Mes chers collègues, l'ordre du jour de ce matin étant épuisé, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quatorze heures.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq, est reprise à quatorze heures, sous la présidence de Mme Sylvie Robert.)*

#### PRÉSIDENTE DE MME SYLVIE ROBERT vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

3

#### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Grosvalet.

**M. Philippe Grosvalet.** Lors du scrutin public n° 114 sur l'amendement n° A-12 tendant à supprimer l'article 10 *duodecies* du projet de loi de finances pour 2025, mon collègue Éric Gold souhaitait voter pour.

**Mme la présidente.** Acte est donné de cette mise au point. Elle figurera dans l'analyse politique du scrutin concerné.

4

#### COMMUNICATION RELATIVE À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**Mme la présidente.** J'informe le Sénat que la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024 est parvenue à l'adoption d'un texte commun.

5

#### LOI DE FINANCES POUR 2025

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2025, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (projet n° 143, rapport général n° 144, avis nos 145 à 150).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

#### SECONDE PARTIE (SUITE)

#### MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

#### Économie

#### Compte de concours financiers : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

**Mme la présidente.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

La parole est à M. le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées des groupes SÉR et CRCE-K.)*

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des finances.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, j'entamerai mon propos en exprimant un regret. Dans le cadre de l'effort pour redresser les finances publiques engagé par l'État dans ce projet de loi de finances (PLF), la mission « Économie » subit la logique du rabot budgétaire, au détriment de plusieurs dispositifs dont l'intérêt a pourtant été largement démontré.

Les crédits de la mission diminuent d'environ 583 millions d'euros en autorisations d'engagement, ce qui représente une baisse de 13,8 %, et d'environ 408 millions d'euros en crédits de paiement, soit une diminution de près de 9,5 %.

Tout d'abord, les moyens des administrations et des opérateurs sont globalement en baisse dans ce projet de loi de finances.

Les dépenses de personnel sont relativement stables, puisqu'elles augmentent d'à peine 0,5 %, mais le plafond d'emplois de l'État diminue de vingt-sept équivalents temps

plein travaillé (ETPT). Pour les opérateurs, l'effort demandé est encore plus important, puisque le nombre d'emplois sous plafond est réduit de cent un ETPT.

Les effectifs de la direction générale du Trésor (DGT) diminuent de six ETPT. Toutefois, nous nous félicitons de la préservation des emplois consacrés au réseau économique à l'étranger.

J'en viens maintenant aux moyens de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Dans notre rapport de contrôle de septembre 2022, Frédérique Espagnac et moi-même préconisons de mettre fin à la dynamique de suppression de postes entamée depuis 2007. Après deux années de hausse des effectifs conformes à nos recommandations, l'année 2025 marque un retour en arrière, puisque trois ETPT seront supprimés, alors même que le champ d'action de la DGCCRF se diversifie.

Les opérateurs de la mission prennent également largement leur part dans le redressement de nos finances publiques. Nous avons mis l'accent, dans nos travaux, sur le cas d'Atout France, dont la baisse importante des crédits et des emplois semble traduire l'amorce de la fusion avec Business France que le Premier ministre a annoncée dans son discours de politique générale. Ma collègue Frédérique Espagnac reviendra plus en détail sur ce point.

J'en viens aux principales évolutions des instruments budgétaires en faveur des entreprises portées par la mission.

La première concerne la compensation carbone. Celle-ci est octroyée aux sites électro-intensifs exposés au risque de fuite de carbone, pour compenser les coûts pour eux du système européen de quotas carbone. Sont notamment concernés les secteurs de la sidérurgie, du papier ou encore de la chimie.

Depuis plusieurs années, la hausse du prix du quota carbone conduit à une hausse mécanique du coût de la compensation. En 2025, elle atteint plus d'un milliard d'euros, soit une baisse de 23 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2024.

La deuxième évolution concerne Bpifrance. Nous nous félicitons, l'an dernier, de la création, dans le programme 134, d'une ligne budgétaire consacrée au financement des actions d'accompagnement des entreprises de Bpifrance. Or celle-ci est purement et simplement supprimée dans le PLF pour 2025, ce qui constitue un retour en arrière du point de vue du contrôle du Parlement sur les financements de Bpifrance.

La troisième évolution majeure de cette mission est la création, dans ce PLF, d'une nouvelle enveloppe consacrée à la décarbonation de l'industrie. Les crédits alloués s'élevaient à 50 millions d'euros en autorisations d'engagement dans le texte initial, mais le Gouvernement nous présentera tout à l'heure un amendement visant à les majorer de 1,5 milliard d'euros.

Madame la ministre, si nous souscrivons à l'objectif de décarbonation de notre économie que vise à atteindre cet amendement, nous déplorons la méthode retenue par le Gouvernement, qui nuit considérablement à la lisibilité de nos débats. Au regard de l'ampleur des montants annoncés, il eût été préférable que le Gouvernement fasse l'effort d'inscrire ces crédits dans le texte initial.

Un sujet a particulièrement retenu notre attention lors de nos travaux. Je fais ici référence au désengagement de l'État du financement des pôles de compétitivité. En effet, l'enve-

loppe de 9 millions d'euros consacrée à ces pôles a elle aussi été supprimée dans le PLF. Les pôles de compétitivité ont pourtant fait la démonstration de leur intérêt pour le développement du tissu économique local et l'investissement privé dans la recherche et développement.

Ce choix nous semble d'autant plus surprenant dans un contexte où le Gouvernement affirme vouloir engager notre pays dans la voie de la réindustrialisation. Nous vous présenterons tout à l'heure un amendement, partagé par l'ensemble des travées de cette assemblée, visant à rétablir cette ligne budgétaire. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la commission des finances.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, en complément de l'intervention de mon collègue Thierry Cozic, j'aborderai pour ma part l'état du déploiement de la fibre optique, puis les compensations des missions de service public au groupe La Poste, avant de m'attarder sur la fusion d'Atout France et de Business France annoncée par le Gouvernement, sur laquelle nous sommes très réservés.

Tout d'abord, le plan France Très Haut Débit (THD) doit permettre le déploiement complet de la fibre optique à l'horizon 2025. Il est financé en particulier par le programme 343, dont l'objet est de subventionner les réseaux d'initiative publique (RIP) dans des zones où le déploiement de la fibre n'est pas rentable pour les opérateurs. Ces RIP sont mis en œuvre dans le cadre de projets portés et financés par les collectivités territoriales.

Les crédits du programme 343 subventionnant les RIP ont des effets positifs sur le déploiement dans les zones concernées. Toutefois, nous avons des raisons de nous inquiéter quant à l'atteinte de l'objectif de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici à 2025, dans les zones RIP et ailleurs.

**M. Patrick Chaize.** Très bien !

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** À ce jour, seuls 87 % des locaux recensés en France sont éligibles à la fibre optique, c'est-à-dire raccordables. En outre, le taux de déploiement est très hétérogène sur le territoire.

Surtout, les crédits consacrés au plan France Très Haut Débit ont déjà fait l'objet de coupes budgétaires massives en cours d'année 2024, et cette tendance devrait se poursuivre en 2025. Le PLF prévoit en effet une nouvelle diminution majeure des crédits consacrés aux RIP, en baisse de plus de 52 % par rapport à l'an dernier. Nous regrettons cette situation, qui risque d'affecter les collectivités locales. Celles-ci devront, dans les cas où leur situation financière le permet, se substituer à l'État pour garantir le financement des projets. À défaut, cette situation se répercutera sur les opérateurs et leurs sous-traitants, fragilisant ainsi le tissu économique local.

La commission prend acte de cette baisse de crédits, justifiée par la situation dégradée de nos finances publiques. Toutefois, ce désengagement de l'État nous semble préoccupant et nuit à la crédibilité de la parole publique, puisque, rappelons-le, le Gouvernement s'était engagé à déployer la fibre sur l'ensemble du territoire à l'horizon de 2025 !

Par ailleurs, nous vous présenterons tout à l'heure un amendement visant à sécuriser la concrétisation du plan France Très Haut Débit à Mayotte, qui, faute de crédits suffisants, n'est à ce jour pas garantie.

Je poursuivrai en évoquant les compensations financées par la mission « Économie » et versées à La Poste au titre de ses différentes missions de service public. Je m'attarderai plus particulièrement sur le service universel postal et la mission d'aménagement du territoire de La Poste.

La mission de service universel postal est compensée, en 2025, à hauteur de 500 millions d'euros, soit un montant stable par rapport à l'année dernière. Cela fait maintenant deux années que le PLF ne prévoit pas la part variable de 20 millions d'euros qui est censée être accordée en fonction du taux de lettres vertes effectivement livrées à J+3 par La Poste. Pourtant, les résultats du groupe concernant ses délais de livraison sont conformes aux objectifs fixés. Nous vous présenterons donc un amendement visant à garantir que La Poste puisse bénéficier de cette part variable.

Enfin, des questions majeures demeurent concernant la mission d'aménagement et de développement du territoire de La Poste en 2025. Cette mission essentielle consiste à maintenir des points de contact dans l'ensemble du pays. Elle fait l'objet d'un financement par le biais du Fonds postal national de péréquation territoriale. Celui-ci est alimenté par deux biais, à la fois par des allègements de fiscalité locale et par une dotation budgétaire. L'objectif pour l'État est d'apporter une compensation globale de 174 millions d'euros.

Dans un contexte de baisse de rendement des allègements de fiscalité locale, liée notamment à la réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la dotation avait été rehaussée en 2023 de 74 millions à 105 millions d'euros. Cependant, elle n'a pas été revalorisée depuis cette date, alors que le rendement des abattements fiscaux a diminué.

Au total, 15 millions d'euros manqueront en 2025 pour atteindre le niveau de compensation cible de 174 millions d'euros. L'amendement que nous vous présenterons tout à l'heure tend à remédier à cette situation, et nous nous félicitons que le Gouvernement ait lui aussi pris cette initiative.

Enfin, j'attire votre attention sur le projet de fusion entre Atout France et Business France, annoncé par le Premier ministre lors de son discours de politique générale en octobre dernier. L'ambition du Gouvernement est de réaliser des économies budgétaires, notamment par une mutualisation du réseau à l'international de ces deux opérateurs.

Or les gains qu'est censée assurer cette fusion sont aujourd'hui très loin d'être démontrés. Cette réforme a été visiblement annoncée sans avoir été sérieusement préparée et sans que les acteurs concernés aient été consultés. Les missions d'Atout France et Business France ne se recoupent pas totalement.

Atout France dispose d'une compétence métiers, illustrée par son action de développement de l'offre touristique sur le territoire français. Une fusion précipitée des deux opérateurs pourrait conduire à un affaiblissement de cette offre et avoir des conséquences négatives en termes de retombées économiques pour le secteur du tourisme.

Par ailleurs, les suppressions d'effectifs au sein d'Atout France qui résulteraient d'une fusion pourraient impliquer des procédures de licenciement et reclassement coûteuses et sources de difficultés juridiques. Vous l'aurez compris, madame la ministre, nous sommes très sceptiques sur l'intérêt de cette réforme. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Antoinette Gubl applaudit également.*)

**Mme Sylviane Noël,** *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.* Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits relatifs à la consommation, au commerce, à l'artisanat et au tourisme connaissent eux aussi une diminution globale.

Les crédits relatifs à la consommation sont en légère hausse, en raison d'une dépense exceptionnelle liée au nouveau bail de l'école de formation des agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Si l'on ne tient pas compte de cette mesure, les crédits sont en réalité en baisse de 3 % en autorisations d'engagement et de 11 % en crédits de paiement.

Pourtant, nous savons ici combien les missions de la DGCCRF sont plurielles. Ces dernières années, elles ont été considérablement étendues et concernent aussi bien la régulation des influenceurs et le contrôle des négociations commerciales de la grande distribution que la lutte contre le *greenwashing*. La DGCCRF s'est bien adaptée au développement de nouvelles pratiques de consommation. Il ne faudrait pas obérer ses efforts.

Je salue donc l'effort du Gouvernement, qui a déposé un amendement visant à augmenter d'un peu plus de 1 million d'euros les crédits de fonctionnement de la DGCCRF. En effet, ces crédits supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien des chantiers de modernisation, notamment dans le domaine informatique, pour le suivi des enquêtes ou l'enrichissement des dispositifs de signalement SignalConso et RéponseConso.

Concernant l'artisanat, la commission des affaires économiques se félicitait l'an dernier du lancement de la stratégie nationale pour les métiers d'art, à laquelle 3,4 millions d'euros de crédits étaient consacrés. Cette stratégie ne bénéficie d'aucun crédit dans le PLF pour 2025. En particulier, le label « Entreprises du patrimoine vivant » serait tout bonnement supprimé, alors qu'il est la vitrine de l'excellence et des savoir-faire des artisans français à l'international. Les 1 500 entreprises labellisées sont connues du grand public et ont des savoir-faire exceptionnels. Je pense aux verres Duralex, aux chaussures Repetto ou à la porcelaine Degrenne, pour n'en citer que quelques-unes.

Si nous en restions aux 200 000 euros de crédits actuellement consacrés à la gestion du label, aucune nouvelle entreprise ne serait susceptible de bénéficier de ce dispositif l'année prochaine. Je rappelle que l'objectif fixé par le Gouvernement s'élevait initialement à 2 500 entreprises labellisées en 2025 !

En outre, j'ai été informée d'un risque financier en cas de rupture du marché public de gestion du label, d'un montant supérieur à celui qui est nécessaire à la préservation du label. La commission a donc adopté un amendement visant à augmenter de 1,3 million d'euros les crédits consacrés à la gestion du label « Entreprises du patrimoine vivant », afin de pérenniser le dispositif en 2025.

Des amendements identiques ont ainsi été déposés par mes collègues du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, par Mme Billon et par Mme Espagnac. Je vous invite à adopter ces amendements, afin de contribuer à mettre en valeur des centaines de pépites industrielles et artisanales qui constituent notre patrimoine commun et valorisent des savoir-faire uniques dans nos territoires.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**Mme Anne-Catherine Loisier,** *rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.* Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, mon propos portera sur les crédits des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Le plan France Très Haut Débit a démontré ses résultats. La France fait partie des pays les mieux raccordés à la fibre de l'Union européenne. Toutefois, l'objectif de généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné d'ici à la fin de l'année 2025 ne sera vraisemblablement pas atteint.

En effet, le Plan France Très Haut Débit contribue très largement à l'effort national de redressement des finances publiques. Le PLF prévoit une baisse de 50 % des crédits qui lui sont alloués, alors qu'une part importante de crédits de paiement avait déjà été annulée au cours de l'année 2024.

Dans la situation actuelle, si un effort généralisé est bien évidemment nécessaire, nous ne pouvons pas pour autant laisser subsister de fortes inégalités territoriales, à l'exemple, madame la ministre, de ce qui se passe dans le département de Mayotte, seul département français à ne pas disposer de la fibre optique. Alors que des crédits supplémentaires avaient été adoptés l'an dernier sur l'initiative du Sénat, une grande partie a été annulée en gestion, empêchant ainsi le conseil départemental de lancer sa délégation de service public. La commission des affaires économiques vous propose donc de rétablir les crédits destinés à l'application de ce plan à Mayotte.

Concernant le maillage territorial de La Poste, sa pérennité est compromise par l'insuffisance de la compensation budgétaire versée au titre de la mission de contribution à l'aménagement du territoire.

Alors que le contrat de présence postale territoriale, négocié avec les maires et les présidents d'intercommunalité, prévoit un financement de 174 millions d'euros par an, la compensation budgétaire prévue pour 2025 est de 105 millions d'euros. À ce montant s'ajoute l'abattement fiscal prévisionnel de 55 millions d'euros dont bénéficie La Poste. Quelque 14 millions d'euros manquent donc pour atteindre le financement visé. Cette situation est préjudiciable aux commissions départementales de présence postale territoriale qui assurent le maintien des services de proximité en permettant aux élus locaux d'agir et de maintenir les bureaux de poste et les points de présence postale. Aussi, la commission des affaires économiques vous proposera un amendement tendant à rétablir ces 14 millions d'euros.

À la suite de l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), il y a quelques mois, le Gouvernement s'était engagé à abonder, au travers du projet de loi de fin de gestion, les crédits manquants pour 2024 à hauteur de 50 millions d'euros. Madame la ministre, pouvez-vous nous confirmer que cette promesse sera tenue ?

Enfin, la politique d'inclusion numérique, qui permet notamment de financer les 4 000 conseillers numériques déployés dans nos territoires, a montré son utilité. Depuis 2021, plus de 2 millions de personnes, souvent isolées et âgées, ont bénéficié de cet accompagnement, dans la droite ligne du projet de dématérialisation de 100 % des services administratifs dès demain.

Le dispositif de conseillers numériques se révèle opérationnel, efficace et essentiel. Il est important de le préserver, sans pour autant transférer des charges supplémentaires sur le budget des collectivités territoriales. Par conséquent, la

commission des affaires économiques vous proposera d'adopter un amendement tendant à rétablir le budget de 2024.

Dans la mesure où ces trois amendements essentiels proposés par la commission des affaires économiques sont acceptés, nous vous proposons d'adopter ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Christian Redon-Sarrazy,** *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.* Madame la ministre, madame la présidente, mes chers collègues, à l'exception de ceux qui sont alloués à la compensation carbone, les crédits de politique industrielle prévus au sein de la mission « Économie » accusent une baisse d'environ 40 % par rapport à l'an dernier.

Cette réduction concerne tous les secteurs, dans un contexte de réduction du déficit public. Alors que la Cour des comptes vient de dresser un bilan sévère des politiques publiques en faveur de l'industrie au cours de la dernière décennie, la commission des affaires économiques souhaite avant tout la pleine efficacité des dispositifs d'aide en vigueur.

Cependant, je me demande si certains des coups de rabot administrés à la mission « Économie » n'arrivent pas à contretemps. Alors que la liste des fermetures d'usine s'allonge, est-il opportun de supprimer la ligne d'accompagnement à la restructuration et à la résilience des petites et moyennes entreprises (PME) ? Ce dispositif, très peu coûteux, a en effet permis, depuis sa création, de maintenir à flot plus d'un millier d'entreprises. Cette suppression est d'autant moins compréhensible que le Premier ministre annonce, au même moment, la création d'une *task force* interministérielle pour accompagner les entreprises en difficulté !

Dans une logique de bonne allocation des deniers publics, je m'interroge aussi sur la suppression des dispositifs d'accompagnement non financier des entreprises par Bpifrance, alors que les études scientifiques montrent pourtant qu'ils ont un effet très positif, et plus important, à montant égal, que les aides financières !

Je veux ensuite revenir sur un marronnier de notre discussion budgétaire. Nous risquons en effet de délaisser l'industrie que je qualifierais de « normale », celle qui n'est ni spécialement verte, ni spécialement innovante, celle qui n'a pas les moyens de répondre aux appels à projets de France 2030. Cette industrie irrigue pourtant les territoires, crée de l'emploi et revitalise les bourgs ruraux.

Ce budget prévoit ainsi de supprimer la part de financement de l'État des pôles de compétitivité, qui maillent l'ensemble de notre pays. Ce dispositif bénéficie particulièrement à nos PME, notamment en facilitant leur accès à la recherche appliquée et à l'innovation. Au nom de la commission des affaires économiques, je vous proposerai donc le rétablissement de cette part de financement. Nos politiques industrielles doivent en effet marcher sur deux jambes, à la fois celle de l'innovation, de la transition verte et de la numérisation, et celle des territoires.

Enfin, le Gouvernement a déposé un amendement visant à abonder la nouvelle ligne dédiée à la décarbonation de l'industrie à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Nous nous félicitons de cette réorientation, car il s'agit d'un enjeu majeur pour l'industrie de demain, et c'est bien en milliards d'euros que se chiffreront les besoins pour les prochaines années. Les 50 millions d'euros prévus dans le texte initial faisaient, à cet égard, bien pâle figure. Nous souhaiterions

cependant des précisions sur les actions concernées et leur suivi, mais aussi sur les modalités de financement de cette enveloppe.

Compte tenu de ces éléments, la commission des affaires économiques a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Économie ». Ce n'est pas, vous vous en doutez, la position du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, qui votera contre ces crédits.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**M. Sébastien Fagnen,** rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la ministre, mes chers collègues, deux facettes de l'aménagement numérique de notre territoire ont particulièrement retenu l'attention de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il s'agit, d'une part, des infrastructures de déploiement de la fibre optique et, d'autre part, des usages, en lien avec l'inclusion numérique de nos concitoyens.

J'évoquerai tout d'abord le déploiement de la fibre optique. Onze ans après le lancement du plan France Très Haut Débit, nous arrivons à la fin de ce marathon. Au premier semestre 2024, 89 % des locaux sont éligibles à la fibre optique, ce qui place la France, et nous pouvons nous en féliciter, dans le peloton de tête des pays européens.

À quelques kilomètres de l'arrivée, ce n'est pas l'heure de ralentir, d'autant plus que les deniers raccordements seront les plus difficiles et les plus complexes à mettre en place. Malheureusement, c'est la direction que prend le Gouvernement dans ce projet de loi de finances.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, ce texte divise par deux le budget alloué au plan France Très Haut Débit, dont les crédits passent de 480 millions à 200 millions d'euros. Je déplore ce désengagement de l'État, qui oblige les collectivités territoriales à augmenter leur participation dans le déploiement des réseaux de fibre optique, alors qu'elles sont déjà fortement mises à contribution, à bien des égards, dans ce PLF.

Un territoire est particulièrement touché par ce coup de rabot. Il s'agit de Mayotte, qu'a évoqué Frédérique Espagnac précédemment, seul département français dans lequel le déploiement de la fibre optique n'a toujours pas commencé. La commission a donc adopté un amendement qui vise à augmenter les crédits du plan France Très Haut Débit de 37,6 millions d'euros, afin de remédier à cette regrettable situation.

J'en viens à la question de l'inclusion numérique. Pour répondre au phénomène d'illectronisme dans les territoires, des conseillers numériques France Services ont été recrutés dans le cadre du plan France Relance. Malheureusement, malgré les engagements pris par l'État à son lancement, ce dispositif rencontre déjà des contrariétés budgétaires. En effet, les crédits alloués au déploiement des conseillers passent de 41 millions d'euros en 2024 à 27 millions d'euros en 2025.

L'incompréhension face à cette baisse brutale des crédits est partagée par tous les acteurs du secteur que nous avons auditionnés. Le désengagement de l'État pourrait conduire des espaces France Services à abandonner, faute de financement suffisant, la mise à disposition de conseillers numériques. Or ceux-ci jouent un rôle pourtant essentiel auprès de nos concitoyens en situation d'illectronisme qui sont confrontés à la dématérialisation croissante des services

publics. Je regrette que le Gouvernement n'ait pas pris la mesure du caractère primordial que revêt la pérennité de ce service.

Mes chers collègues, tant dans le déploiement de la fibre optique que dans notre politique d'inclusion numérique, nous devons plus que jamais continuer à lutter contre les fractures numériques.

Notre commission a émis un avis favorable sur l'adoption de ces crédits, avis qui, vous l'aurez compris, n'est pas partagé par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Olivier Rietmann. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Olivier Rietmann.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, depuis hier après-midi, nous savons que ce budget ne tient qu'à un fil, mais nous poursuivons son examen dans l'espoir qu'un miracle se produise.

Or je ne crois pas aux miracles, et je me satisfais encore moins de les attendre. (*Mmes Silvana Silvani et Mme Cécile Cukierman ironisent.*)

Pourtant, l'examen de cette mission me donne l'occasion de m'appuyer sur des arguments concrets pour tenter de convaincre les Français et – pardonnez ma crédulité – les députés que la censure du Gouvernement serait une erreur historique pour notre pays.

Les dirigeants d'entreprise, eux, l'ont bien compris. C'est la raison pour laquelle ils ont accepté, en grande partie, les efforts qui leur étaient demandés dans le projet de loi de finances pour 2025.

Lucides sur les conséquences de la gestion calamiteuse des finances publiques et conscientes des risques d'une dégradation des conditions d'emprunt, les entreprises ont besoin de visibilité et donc, d'un nouveau budget pour l'année à venir.

Il faut que nos collègues députés en soient conscients : la censure relèverait d'une irresponsabilité mortifère pour nos entreprises et pour notre pays. Une France sans budget, sans alternative et bientôt privée d'une partie de ses entreprises : sommes-nous bien conscients de ce qui nous attend ?

Les effets de l'incertitude politique et budgétaire se font déjà ressentir. Les taux d'emprunt de la France sur les marchés financiers ont plusieurs fois dépassé ceux de la Grèce. Le maintien de la notation de notre dette souveraine ne tient qu'au crédit accordé à l'actuel gouvernement pour réduire le déficit et redresser nos finances publiques. L'écart entre les taux d'emprunt français et allemand sur les marchés a atteint son plus haut niveau depuis 2012. La moitié des entreprises étrangères estime que l'attractivité du pays s'est dégradée. L'investissement est en panne.

Les entreprises, prises dans l'étau du remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) et de la hausse des coûts contraints comme l'énergie ou les assurances, licencient. On dénombre plus de 3 200 suppressions de postes par semaine, dont 1 219 dans les seules entreprises de moins de dix salariés.

Ceux qui envisagent de censurer le Gouvernement doivent bien mesurer le poids de leur responsabilité, car ils semblent avoir oublié que la paralysie financière de la France retombera sur les entreprises, qui sont les seules à créer de la valeur.

Or c'est cette création de valeur qui permet de financer nos services publics et nos politiques publiques, et de débattre de la répartition des crédits au sein des différentes missions de la deuxième partie de ce projet de loi de finances.

Sans les entreprises, pas de salariés, donc pas de salaires nourrissant l'impôt sur le revenu et les cotisations patronales.

Sans les entreprises, pas de bénéficiaires, donc pas d'impôts sur les sociétés.

Sans les entreprises, pas de création de richesses en France, donc pas d'exportations pour combler le déficit abyssal de notre balance commerciale.

Sans les entreprises, nous n'aurons même plus les moyens de réaliser des arbitrages budgétaires ; nous n'aurons plus que le souvenir douloureux d'avoir eu un jour le choix de définir nos priorités de dépenses et d'avoir gâché notre chance de nous en sortir.

Initialement, j'avais prévu d'évoquer devant vous le financement des pôles de compétitivité et de soutenir notre commission des finances.

Initialement, je comptais vous parler également de la suppression dans le programme 134 d'une ligne budgétaire dotée de 100 millions d'euros dédiés au financement des actions d'accompagnement des entreprises de Bpifrance. Je souhaitais rappeler l'importance de ce métier d'accompagnement, devenu une activité très importante de Bpifrance, qui permet d'accélérer la transition énergétique et environnementale et la digitalisation des petites et moyennes entreprises (PME) françaises, les aidant ainsi à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Or, aujourd'hui, du fait de l'éventuelle censure du Gouvernement, sans alternative pour le budget, l'enjeu ne sera même plus la croissance des PME. L'enjeu sera celui de leur survie.

Hier, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) l'a d'ailleurs clairement dit : « L'adoption d'une motion de censure signifierait l'ouverture d'une nouvelle période d'instabilité et un nouvel arrêt de l'économie qui tourne déjà au ralenti. [...] La France et les Français, les entrepreneurs et les salariés, en paieraient lourdement le prix. Et nos entreprises seraient les premières victimes. »

Si la censure est votée, nous allons en effet nous priver de toute création de richesses à cause d'une conjuration des irresponsables. La paralysie qui s'annonce est le produit d'une coalition des contraires. À la surenchère fiscale dont les entreprises ont été la cible principale s'ajoute une irresponsabilité des forces politiques. Les seuls bénéficiaires seront les extrêmes. Les seuls vaincus seront nos compatriotes les plus précaires, qui ne pourront pas se protéger de la faillite publique. Citoyens et entreprises sont pris au piège des jeux politiques du PS, du RN et de LFI.

Quel que soit le scénario envisagé ensuite, qu'il s'agisse de l'adoption du budget par ordonnance par le gouvernement démissionnaire ou de la reconduction du budget de 2024 par le truchement d'une loi spéciale, il nous sera impossible de redresser les finances publiques et de retrouver la confiance des marchés. Les investisseurs imposeront une prime de risque bien plus élevée. Le poids de la dette va asphyxier notre économie et, par conséquent, anéantir les marges de manœuvre dont nous disposons et dont nous avons débattu ensemble ici même.

Alors que notre pays a besoin de mesures fortes lui permettant de ne pas reculer, nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'une crise financière se surajoutant à la crise politique et d'une défiance généralisée de la part des marchés qui financent notre dette. Les entreprises qui créent la richesse indispensable à la prospérité de tous méritent mieux. Les Françaises et les Français méritent mieux. La France mérite mieux. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Daniel Chasseing applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval. (*Mme Patricia Schillinger applaudit.*)

**M. Frédéric Buval.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » comprend une grande variété de programmes : « Développement des entreprises et régulations », « Statistiques et études économiques », « Plan France Très haut débit », « Statistiques et études économiques », « Stratégies économiques », ainsi que le financement des opérations patrimoniales *via* le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

Pour 2025, les crédits de l'enveloppe alloués à la mission « Économie » s'élèvent à 3,65 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 3,88 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une baisse de 13,77 % en autorisations d'engagement et de 9,51 % en crédits de paiement, comme cela a déjà été rappelé.

Malgré cette baisse, plusieurs mesures sont à la hauteur des politiques publiques visant à soutenir nos entreprises, mais aussi l'activité dans tous les territoires.

Je pense ainsi au maintien de la compensation carbone pour prévenir le risque de délocalisation des industries. Le montant de la compensation carbone versée aux industries électro-intensives des secteurs soumis à une forte concurrence internationale représentera ainsi en 2025 un budget initial de plus d'un milliard d'euros, et ce pour la deuxième année consécutive.

Par ailleurs, afin d'accélérer le verdissement du tissu industriel français, deux leviers primordiaux sont mobilisés au sein de ce PLF. D'une part, le crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte continuera à soutenir l'implantation de chaînes de production impliquées dans les secteurs clés de la transition écologique : batterie, éolien, panneau solaire, pompe à chaleur. D'autre part, un dispositif de subvention des projets de décarbonation dans l'industrie destiné aux cinquante sites industriels les plus émetteurs sera lancé en 2025.

Ainsi, pour la première fois, la programmation pour 2025 comportera une ligne de financement pour la décarbonation de l'industrie de 50 millions d'euros.

La DGCCRF continuera également, en 2025, d'être mobilisée sur les problématiques de relations commerciales. Cela se traduira notamment par le renforcement des contrôles des pratiques commerciales des influenceurs, des sites de livraison directe, de modes éphémères ou de produits présentant un danger, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Toutefois, si nous sommes conscients que, dans le contexte budgétaire actuel, la baisse de crédits de cette mission s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics pour ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, deux budgets nous semblent devoir être réajustés.

Tout d'abord, le budget du programme 343 « Plan France Très haut débit » passe de 97 millions d'euros à 48 millions d'euros. La généralisation de la fibre optique est indispensable à la résorption des fractures numériques. La fibre constitue

d'ailleurs souvent un élément d'attractivité pour les territoires. Nous proposerons donc et soutiendrons les amendements visant à rehausser les moyens alloués à ces actions, en particulier ceux qui sont fléchés pour Mayotte.

Ensuite, la baisse des crédits alloués aux dispositifs des conseillers numériques France Services est inquiétante. Elle fera passer le nombre de conseillers numériques de 4 000 à 1 500 en moyenne, alors que le dispositif a déjà permis plus de 4 millions d'accompagnements. Le groupe RDPI proposera ainsi de rehausser les moyens dévolus à ces conseillers.

En conclusion, malgré certaines baisses de crédits de la mission « Économie », plusieurs mesures sont à la hauteur des objectifs défendus et s'articulent avec l'ensemble des politiques publiques visant à soutenir nos entreprises, mais aussi l'activité dans tous les territoires. Le groupe RDPI votera donc ces crédits.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Grosvalet. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

**M. Philippe Grosvalet.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, Michelin, ArcelorMittal, Valeo... Si ces plans sociaux ont des résonances nationales, d'autres, moins médiatisés, fragilisent le tissu économique de nos territoires. C'est le cas en Loire-Atlantique, avec les fermetures de Systovi, ou les restructurations de Saulnier Duval, General Electric, Goodyear, Cargill et, je le crains, bien d'autres. Entre 100 000 et 200 000 emplois sont ou seront détruits dans les prochaines semaines.

C'est dans ce contexte aggravé par une crise politique majeure qu'il faut analyser les moyens accordés à cette mission « Économie ». Ils sont – hélas ! – largement insuffisants. Les autorisations d'engagement connaissent une baisse de 13,8 % et les crédits de paiement de 9,5 % par rapport à la loi de finances pour 2024.

Si nous sommes bien conscients de l'état très dégradé de nos finances publiques, nous regrettons ces coupes funestes au vu des actualités économiques. Ce n'est pas en s'attaquant à nos capacités à produire de la richesse que nous contribuerons à redresser nos finances publiques. Bien au contraire.

Alors même que, en 2023, les défaillances d'entreprises ont augmenté de 20 %, des crédits consacrés aux mécanismes de soutien et d'accompagnement sont supprimés. Or c'est justement en période difficile que de tels mécanismes trouvent leur pertinence. Le désengagement de l'État du financement des pôles de compétitivité, pourtant moteurs de croissance, fragilise les tissus économiques locaux au moment où nos collectivités locales vont perdre leur capacité à investir.

Sur l'industrie, pendant que les ministres successifs se gargarisent de « souveraineté industrielle » et de « réindustrialisation », les crédits sont en baisse de 39 % hors compensation carbone. Ce choix suscite des interrogations sur la cohérence politique entre ce qui est exprimé par votre gouvernement et la réalité brute.

En matière d'inclusion numérique, la baisse de 33 % des crédits pour l'accompagnement des personnes isolées par France Services fait supporter ce coup de rabot budgétaire aux publics les plus fragiles. Nous défendons des amendements tendant à maintenir des moyens nécessaires à la poursuite de cette ambition d'égalité.

Nous regrettons l'absence de révision du Fonds territorial d'accessibilité. Vous proposez la suppression d'une mesure facilitatrice sans proposer de solution de remplacement pour permettre l'accès de tous aux établissements recevant du public, en premier lieu nos petits commerces de proximité.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est, en l'état, sous-dotée. Nous soutiendrons l'amendement de notre collègue Michel Masset visant à consolider un secteur économique durable.

Madame la ministre, nous déplorons le manque de moyens alloués à cette mission au regard des importantes difficultés des entreprises dans cette période troublée. Tard hier soir, le président de la chambre de commerce et d'industrie de mon département m'appelait, inquiet de la situation politique de notre pays. Il me prédisait les pires catastrophes alors même que notre territoire compte parmi les plus dynamiques de France.

Les vœux de réindustrialisation et de consolidation de notre économie ne se concrétiseront qu'avec un accompagnement public à hauteur des enjeux. C'est aussi par l'investissement et un soutien massif à la recherche, à nos entreprises et à nos collectivités locales que l'État pourra, grâce à des dynamiques économiques renouvelées, s'assurer de nouvelles rentrées fiscales.

Vous l'aurez compris, le budget proposé ne nous satisfait pas. Pourtant, fidèle à ces principes, le RDSE réserve son vote en privilégiant un débat constructif, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Je crains – hélas ! – que ce ne soit pas le principal souci de nos collègues députés à la veille de la chute annoncée du Gouvernement. À titre personnel, bien que ne partageant pas les orientations poursuivies depuis sept années par les gouvernements qui se suivent et se ressemblent, je regrette profondément ce pas vers le désordre et l'inconnu. Ce n'est pas digne de partis politiques qui aspirent au gouvernement de la France ! *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Daniel Fargeot. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

**M. Daniel Fargeot.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, en cette séquence politique inédite, gardons, s'il vous plaît, à l'esprit que c'est avec le monde économique que nous parviendrons à redresser un budget, et non sans lui.

Compétitivité des entreprises, stratégie économique, industrialisation : cette mission « Économie » est au cœur de la réflexion sur la trajectoire que nous souhaitons pour la France. Elle soulève une question clé : politique d'austérité ou soutien ciblé au monde économique pour éviter une récession ?

Ce projet de budget, construit en un temps record, traduit une position hésitante de Bercy, sans réelle vision de long terme, attendue pourtant par les acteurs économiques. Si nous comprenons les contraintes actuelles, nous regrettons l'absence de réelles dispositions contracycliques qui permettraient d'affirmer un soutien renforcé à l'industrie et, plus largement, notre confiance envers le monde économique, levier essentiel pour accompagner la nécessaire rigueur budgétaire.

Nous saluons toutefois plusieurs mesures positives, comme la rationalisation des crédits de dispositifs jugés inefficaces, le maintien des garanties de Bpifrance, le soutien à Business France pour accompagner les exportations ou les politiques de protection du consommateur.

La semaine dernière, à Limoges, le Premier ministre rappelait avec justesse qu'un grand pays, c'est un pays qui reste une terre de production. Cette ambition essentielle pour l'industrie et l'innovation ne trouve pas un écho suffisant dans ces orientations budgétaires, ce qui appelle un certain nombre d'observations.

Alors qu'une dynamique de réindustrialisation commençait à produire ses effets grâce à une hausse significative des crédits depuis 2023, nous observons avec préoccupation une baisse de près de 20 % des crédits du programme 134, dont une réduction de 11 % pour l'action n° 23 « Industrie et services », et, plus exactement, de 39 % si l'on exclut la compensation carbone.

Par ailleurs, nous regrettons le manque de lisibilité de la politique industrielle, fragmentée entre le plan France 2030, le programme Territoires d'industrie et la mission « Économie ». À notre sens, ce manque de coordination compromet son efficacité et complique son pilotage.

Autre point d'alerte, le message envoyé aux PME, qui apparaissent fragilisées par la suppression des lignes budgétaires dédiées à leur accompagnement et à leur restructuration, dispositifs pourtant efficaces et peu coûteux.

J'évoquerai enfin les coupes franches sur les pôles de compétitivité, qui favorisent l'innovation et profitent aux PME. Ces investissements stratégiques à long terme, peu coûteux, permettraient de développer des écosystèmes économiques vertueux, un réel soutien pragmatique aux côtés des collectivités locales. Le désengagement prématuré de l'État apparaît ici clairement comme une stratégie de court terme.

Malgré ces réserves, notre groupe votera les crédits de cette mission. Nous appelons de nos vœux un nouvel élan pour notre politique industrielle, au service de notre souveraineté économique et de notre attractivité. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Gay.

**M. Fabien Gay.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, puisque nous sommes une assemblée politique, nous ne pouvons pas faire fi du contexte politique actuel. Aussi, même si j'avais préparé une intervention sur les crédits de la mission « Économie », je souhaite d'abord répondre à ceux qui nous accusent, nous, la gauche, d'être les « agents du chaos ».

Mes chers collègues, si nous sommes dans une telle situation, c'est du fait d'un seul homme : le Président de la République. C'est lui qui a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale, non pas pour remporter les élections législatives anticipées, mais pour confier le pouvoir au Rassemblement national ! Puis, le même a maintenu un gouvernement démissionnaire en fonctions pendant cinquante-cinq jours. En cette période de jeux Olympiques et Paralympiques, peut-être lui aussi voulait-il battre des records ! *(M. Jacques Fernique s'esclaffe.)* Mais cela posait tout de même une grave question démocratique.

Après avoir perdu les élections législatives – car, ne vous en déplaise, c'est le Nouveau Front populaire qui les a remportées, même si ce n'est que de manière relative –, vous avez décidé de vous allier à d'autres perdants, les LR, pour conserver le pouvoir. Mais des perdants alliés avec d'autres perdants, cela ne fait toujours pas une majorité ! L'examen de la première partie du budget par l'Assemblée nationale, où le projet du Gouvernement a été retoqué, l'a montré.

À présent, on assiste au chant du cygne. Après vous être mis, pour la première fois, dans les bras du Rassemblement national, vous allez demain être censurés par la volonté de ce même Rassemblement national ! Et, ce faisant, vous aurez encore abîmé un peu plus la démocratie et aggravé un peu plus la crise démocratique.

Nous en avons eu une autre illustration dimanche. Alors que l'ensemble de la gauche sénatoriale avait arraché quelques petites victoires pour plus de justice sociale, fiscale et environ-

nementale, vous avez décidé de vous essayer les pieds une nouvelle fois sur le Parlement en exigeant une deuxième délibération.

Et vous aggravez d'autant plus la crise démocratique et politique de ce pays que votre budget ne répond pas aux terribles crises.

Les gens n'arrivent pas à payer leurs factures ? Vous proposez 3 milliards d'euros supplémentaires sur les facteurs de gaz.

Les gens ne trouvent pas d'emploi ? Nous en sommes à 300 000 emplois menacés ? Vous continuez à donner des cadeaux fiscaux, 200 milliards d'euros par an, sans vouloir une seule fois conditionner ces aides publiques et cet argent public ?

Votre projet de budget pour la mission dont nous sommes censés discuter aujourd'hui prévoit 34 millions d'euros en moins pour La Poste. Chaque fois que Philippe Wahl, le président-directeur général du groupe La Poste, vient devant le Sénat, vous lui demandez de ne pas fermer tel ou tel petit bureau de poste rural. Et vous avez raison ! Mais, dans ce cas, il faut donner à La Poste les moyens de remplir sa mission d'égalité républicaine. Nous, nous le ferons. Car nous préparons déjà demain, et nous donnerons les crédits nécessaires à La Poste.

Vous proposez 30 millions d'euros en moins pour l'inclusion numérique, alors que la fracture numérique frappe tous les territoires, dans la ruralité comme dans les quartiers populaires.

Vous prévoyez une suppression totale des subventions aux associations de consommateurs. Mais ce n'est pas sérieux ! Aujourd'hui, face au développement du e-commerce, les gens se retrouvent confrontés à de nouvelles problématiques. Nous, demain, nous y répondrons. Nous donnerons les moyens.

Réduire de 60 millions d'euros les crédits destinés aux TPE en difficulté, alors que l'on compte 68 000 fermetures d'entreprises chez les TPE-PME, ce n'est pas sérieux non plus ! Nous, nous leur donnerons des moyens.

Comment, me demanderez-vous ? En prenant l'argent à ceux qui ont déjà tout et qui ne veulent jamais contribuer !

Vous l'aurez compris, nous préparons déjà demain. Demain, vous serez censurés. Ensuite, nous reviendrons devant le Parlement avec un budget permettant de répondre à l'urgence sociale, politique et environnementale de ce pays. *(Bravo ! et applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST. – M. le président de la commission des finances applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Antoinette Guhl.

**Mme Antoinette Guhl.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » est le socle du développement industriel, de l'innovation et de l'entrepreneuriat de notre pays : un socle, c'est-à-dire une base, solide et stable, sur laquelle repose une structure, en l'occurrence la dynamique d'emplois de notre pays.

Et vous, que faites-vous ? Vous soldez, vous coupez, vous réduisez ! En quelque sorte, vous nous faites le *Black Friday* du budget ! Les crédits consacrés à la politique industrielle, par exemple, sont en baisse de 10 %.

Après avoir annoncé partout la décarbonation de notre industrie, initiative que – vous vous en doutez – j'appelle de mes vœux, les moyens alloués sont bien en deçà des besoins réels.

Alors que l'État dit lui-même avoir besoin d'entre 50 milliards d'euros et 70 milliards d'euros à l'horizon de 2032 pour atteindre une décarbonation effective de notre industrie, le budget de la mission « Économie » ne prévoit au départ que 50 millions d'euros, puis 1,5 milliard d'euros. Le compte n'y est pas.

Vous soutenez la compensation carbone, c'est-à-dire l'achat de quotas carbone pour les entreprises, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Ce budget n'étant pas négligeable, j'aimerais que nous puissions avoir, contrat par contrat, une évaluation de l'usage qui est fait de cet argent public, notamment pour nous assurer qu'il n'y a pas de doublons avec les fonds européens, mais aussi que les entreprises ne distribuent pas de dividendes pharaoniques. Ne donnons plus d'argent public sans contrôle ni contrepartie.

En parlant de contrôle, les crédits de la DGCCRF baissent de 25 %. Et ses effectifs ont été réduits de 25 % depuis 2007. L'affaire Nestlé Waters a mis en lumière l'importance indiscutable de ses missions. Nous demandons une augmentation de cinquante équivalents temps plein pour que la DGCCRF puisse faire son travail et protéger les consommateurs.

J'en viens à l'économie sociale et solidaire. Comment avez-vous osé couper un budget d'à peine 20 millions d'euros, qui concerne 15 % de l'emploi privé en France, soit 2,4 millions de personnes ? Je voterai donc l'amendement tendant à augmenter ce budget.

Par ailleurs, avec plusieurs collègues de différents groupes politiques, nous défendons la création d'un fonds dédié à la reprise d'entreprise par leurs salariés. Pourquoi ? Parce que cela marche.

Prenons l'exemple de Duralex, entreprise emblématique qui a connu quatre redressements judiciaires. Lors du dernier, les salariés n'ont pas cédé et, avec l'appui des élus locaux de tous bords, ils ont repris Duralex sous forme de société coopérative participative (Scop). Cela a permis de sauver les emplois, de préserver le savoir-faire et de garantir l'avenir de l'usine.

Ce projet a nécessité 10 millions d'euros. Heureusement que la région et la métropole ont pris cela en charge, parce que Bpifrance n'a pas privilégié la structure coopérative ! (*Mme Pauline Martin s'exclame.*) Ce fonds permettra peut-être de sauver deux ou trois entreprises. Mais quand bien même il ne permettrait de n'en sauver qu'une seule, ce serait déjà une grande réussite. Je compte donc sur vous pour voter l'amendement concerné.

Réduire les budgets de la mission « Économie », c'est fragiliser les fondements mêmes de notre dynamique économique collective. Faire et défaire, c'est toujours travailler, dit l'adage. Mais l'heure est grave. Ce que vous êtes en train de défaire va engendrer une crise sociale sans précédent. Et ce que vous êtes en train de faire est irresponsable compte tenu des enjeux climatiques planétaires. En l'état, ce projet de budget est inacceptable ! (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST, ainsi que sur des travées des groupes SER et CRCE-K.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Serge Mérimou. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**M. Serge Mérimou.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Économie » subissent une baisse drastique de près de 14 % par rapport à 2024.

Et, au sein de cette mission, le programme consacré à l'industrie enregistre une diminution de 12 %, alors même que le Gouvernement nous parle sans cesse de « réindustrialisation » comme priorité nationale.

Comment expliquer une telle contradiction ? Ce programme est censé renforcer la compétitivité de notre industrie, accompagner les mutations économiques de nos entreprises et soutenir les territoires. Alors, pourquoi réduire précisément les moyens alloués à ces objectifs stratégiques ?

Je note également la suppression pure et simple de la ligne budgétaire consacrée à la gouvernance des pôles de compétitivité, pourtant dotée de 9 millions d'euros en 2024. À l'heure où la désindustrialisation s'accélère, où la concurrence mondiale s'accroît et où les besoins en innovation territoriale s'intensifient, ce choix est purement incompréhensible.

Dès lors, plusieurs questions se posent. Comment prétendre s'engager dans la réindustrialisation avec des budgets en baisse ? Comment prétendre soutenir nos industries alors que les plans sociaux se multiplient, touchant Michelin, Rougié dans notre département, Auchan, Valeo et tant d'autres ? Comment parler de reconquête industrielle quand la CGT alerte sur la menace pesant sur 200 000 emplois et la préparation de 250 plans sociaux ? Et que dire de notre souveraineté sanitaire, déjà affaiblie, que ce gouvernement semble avoir abandonnée, malgré ses engagements ?

Enfin, la décarbonation de nos industries est essentielle, mais l'effort reste insuffisant et centré sur les grandes industries électro-intensives.

N'oublions pas nos TPE-PME, qui sont le cœur battant de notre économie et de nos territoires. Elles aussi ont besoin du soutien face à la crise énergétique et à la compétition internationale. L'effort demandé est immense, mais les moyens alloués sont dérisoires. J'ai cherché, et j'avoue que je cherche encore, des motifs de satisfaction dans ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christopher Szczurek.

**M. Christopher Szczurek.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, l'étude de cette mission nous conduit à faire un constat simple, mais terrible : la France est en récession ; nous sommes devant l'échec total d'une politique économique déjà bien entamée par le socialisme depuis 2012.

Toutes les composantes de la croissance sont inférieures aux prévisions macroéconomiques du Gouvernement. On nous promettait en 2017 un « monde nouveau », le retour du sérieux et un langage de vérité devant les Français. Nous n'avons eu que le précipité du pire de l'ancien, mâtiné d'un mépris conformiste devant nos propositions raisonnables.

Mais revenons au présent. Devant la dérive des comptes et de l'économie, le gouvernement précédent se défend péniblement, expliquant que le dérapage ne serait dû qu'à une mauvaise élasticité des recettes fiscales à la croissance. Pourtant, dès le mois de décembre 2023, le gouvernement d'alors était au courant de l'affaiblissement inquiétant de l'économie. Bruno Le Maire, Élisabeth Borne, puis Gabriel Attal ont menti devant la représentation nationale et devant les Français.

Après les déculottées électorales successives, nous sommes maintenant à l'heure des comptes et des efforts délirants demandés aux Français et aux entreprises.

Depuis, la crise s'est aggravée : les entreprises n'investissent plus, les ménages consomment moins, les plans sociaux s'égrènent, charriant avec eux leur lot de drames sociaux et de dépenses publiques nouvelles. Le journal *Le Monde* dresse

la liste tragique des centaines d'entreprises qui déposeront le bilan en 2025. Ainsi, 160 000 emplois, et presque autant de familles, et bien plus d'emplois liés, vont bientôt disparaître.

Toute la politique menée depuis sept ans n'a consisté qu'en paroles et en projets inaboutis. Même la Cour des comptes, que l'on ne peut pas accuser d'être un organe à la main du Front national, indique dans un rapport limpide que la politique de réindustrialisation n'a pas permis de progrès substantiels.

L'emploi industriel baisse encore dans notre pays à des niveaux alarmants et est livré à une concurrence déloyale, à laquelle vous refuserez évidemment de vous attaquer.

Encore une fois, nous proposerons au cours de la discussion des sources d'économies réelles dans le maquis des opérateurs d'État, dont les ressources ont considérablement augmenté depuis 2017.

Loin d'apporter une technicité et une régulation efficaces, les agences et autorités publiques sont des trous noirs comptables et gestionnaires, où se perdent 80 milliards d'euros. Avant de demander des efforts aux Français et d'augmenter le coût du travail dans notre pays, nous devons y trouver des économies. Quelques fusions ne réduiraient pas l'efficacité de ces agences, mais apporteraient les milliards d'euros nécessaires au retour à l'équilibre de nos comptes publics.

Plus que jamais, pour sauver l'économie française et nos emplois, il faut une rupture : la rupture avec un système qui n'a jamais autant montré les preuves de sa faillite.

Nos propositions sont sur la table. Il y a de grandes chances que vous les refusiez. Nous en prendrons acte.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Luc Brault. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

**M. Jean-Luc Brault.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, « Développement des entreprises et régulations », « Statistiques et études économiques », « Stratégies économiques », « Plan France très haut débit », « Participations financières de l'État » : voilà la liste des programmes de la mission « Économie » que nous examinons.

Pour parler plus concrètement, nous pourrions appeler cette mission la mission du quotidien.

Derrière ces grands mots, il y a en effet une réalité : des femmes, des hommes, de la passion, du labeur, du savoir-faire, du travail, de la vitalité et de l'espoir quand cela va ; du chômage, de la pauvreté, de l'isolement, des vies malmenées – parfois brisées –, des petits patrons et des agriculteurs étouffés quand cela va mal. J'en passe, mes chers collègues.

Il est ici question de faire ses courses alimentaires, de se chauffer, de produire, d'avoir du très haut débit à la maison ou encore, pour une personne à mobilité réduite, de disposer d'un accès à un simple service public.

La noblesse de cette mission, c'est de faire le pont entre le quotidien des gens et la souveraineté industrielle et numérique de notre pays.

Je ne rappellerai pas le contexte financier et les conditions dans lesquelles ce budget a été rédigé ni les risques qui pèsent déjà sur la confiance dans notre économie.

La situation que nous traversons est très grave et très incertaine.

Le Gouvernement a élaboré un budget d'urgence. Il a décidé de faire porter l'effort pour un tiers sur une augmentation de fiscalité ciblée et pour deux tiers sur une baisse des dépenses publiques.

La France étant l'un des pays les plus fiscalisés du monde – il faut en avoir conscience –, nous ne pouvons plus abuser du levier fiscal. Le « trop d'impôt » tue nos entreprises. Les défaillances repartent en flèche et les perspectives sont alarmantes si l'on en juge par la rareté des appels d'offres.

On cite souvent les grandes entreprises, mais nos très petites entreprises (TPE) et nos petites et moyennes entreprises (PME) sont à l'os pour bon nombre d'entre elles : pas moins de 60 000 PME-TPE fermeront boutique dans quelques mois.

Dans le secteur du bâtiment, on assiste à un massacre. Le secteur vit un véritable drame. Les plans sociaux vont se multiplier, et j'en sais quelque chose.

L'État doit donc réduire ses dépenses – j'y insiste – immédiatement.

Mes collègues du groupe Les Indépendants – République et Territoires et moi-même tenons la ligne suivante : l'État ne doit pas rogner ses fonctions régaliennes – la police, la justice, la défense, la diplomatie, mais aussi la santé, l'éducation, la recherche, l'écologie –, mais nous devons, mes chers collègues, faire preuve de beaucoup de courage et diminuer nos dépenses dans la plupart des autres missions du budget de l'État. Nous devons simplement cesser de dépenser l'argent que l'on n'a pas. Quand on n'a pas d'argent, on ne dépense pas ! Arrêtons de vivre à crédit !

Cela vaut donc en particulier pour la mission « Économie », dont le groupe Les Indépendants propose une diminution de 2 % des crédits. C'est peu, mais nécessaire.

Il ne s'agit pas de sacrifier tel ou tel service public ni de minorer tel ou tel programme ou action de la mission, comme le développement des postes, des télécommunications et du numérique dans nos campagnes ou encore la participation de l'État aux pôles de compétitivité, qui est importante.

Nous envisageons plutôt de réduire les dépenses de fonctionnement. En la matière, des sources d'économie doivent être trouvées, et rapidement.

Pour garantir la souveraineté économique de la France, chacun doit fournir un effort au quotidien.

Pour cette raison, le groupe Les Indépendants vous proposera un amendement visant à diminuer les dépenses de la mission « Économie » de 78 millions d'euros, soit de 2 %, et à répartir cette baisse entre tous les programmes de la mission.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guislain Cambier. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

**M. Guislain Cambier.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, quel que soit le devenir du Gouvernement, il y a des permanences, lorsque l'on parle d'économie.

Je souhaite appeler votre attention sur trois sujets, en premier lieu sur l'industrie.

Alors que les gouvernements successifs ne cessent de rappeler l'importance de réindustrialiser notre pays, la quasi-totalité des lignes fléchées vers le soutien à l'industrie sont en baisse.

Élu des Hauts-de-France, première région automobile française en termes de production de véhicules, je ne peux que relayer les inquiétudes des industriels et surtout des 56 000 salariés de la filière.

Je prendrai moi aussi l'exemple des pôles de compétitivité. Comme la commission le préconise, j'invite le Gouvernement à les financer.

Dans ma région, le pôle de compétitivité I-Trans, pôle de compétitivité des transports, de la mobilité et de la logistique, est un atout considérable pour nos entreprises.

Le financement des cinquante-cinq pôles existants, qu'il faut absolument préserver, ne coûte que 9 millions d'euros.

Nous devons également être attentifs au sujet crucial de l'accompagnement à la décarbonation de nos industries. Je pense notamment à la compensation carbone versée aux industries électro-intensives.

Toujours dans mon territoire, nous nous sommes battus pour sauver l'aciérie Ascoval, qui est devenue l'une des aciéries les plus modernes d'Europe. L'acier vert est vertueux.

Mes chers collègues, madame la ministre, nous soutiendrons bien sûr l'amendement n° II-891, qui tend à créer une enveloppe complémentaire afin d'accompagner cette décarbonation.

Enfin, dernier point sur l'industrie, la sobriété foncière est aussi un enjeu crucial. Vous le savez, avec Jean-Baptiste Blanc et d'autres, je me suis beaucoup impliqué sur ce sujet. Nous serons force de proposition pour une approche positive de l'enjeu foncier de notre réindustrialisation.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder est celui de l'aménagement numérique de notre territoire.

Le déploiement de la fibre se généralise, mais on constate des différences notoires entre les zones. On observe ainsi, d'un côté, une véritable dynamique, soutenue notamment par le syndicat La Fibre numérique 59/62, dans les réseaux d'initiative publique, mais, de l'autre côté, un ralentissement dans les zones les plus denses, où les opérateurs ne sont pas toujours à la hauteur des attentes.

Avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), il conviendra d'être exigeant auprès des opérateurs.

Je tiens à saluer aussi tout particulièrement la mise à disposition d'une enveloppe de 16 millions d'euros pour le financement des raccordements complexes dans le domaine privé. C'est un réel besoin dans nos territoires, notamment dans nos communes rurales.

Dans le domaine de l'inclusion numérique, le désengagement est manifeste. Là encore, j'appelle le Gouvernement à réunir rapidement tous les acteurs du secteur, et ils sont nombreux. Nous devons rationaliser.

Enfin, le troisième et dernier sujet est celui des compensations budgétaires versées à La Poste pour l'exercice de ses missions de service public.

Madame la ministre, l'État doit honorer ses engagements. Le compte n'y est pas et il est impensable d'imaginer que les services postaux disparaissent de nos territoires, en particulier de nos communes rurales. La présence des services publics est également un enjeu d'aménagement du territoire, indispensable à la cohésion nationale.

En conclusion, nous remercions la commission pour la qualité de ses travaux et de ses propositions, et invitons le Gouvernement à poursuivre le dialogue.

Nous voterons en faveur des crédits de la mission « Économie ». *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Jacques Michau. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

**M. Jean-Jacques Michau.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Économie » pour 2025 sont en forte diminution, de près de 14 % en autorisations d'engagement, soit une baisse de 583 millions d'euros, et de près de 10 % en crédits de paiement, soit une diminution de 405 millions d'euros.

La baisse affecte l'ensemble des programmes, à l'exception du programme 305 « Stratégies économiques », au sein duquel, toutefois, l'action n° 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » est amputée par rapport à 2024 de 25 % de ses crédits de paiement et de plus de 18 % de ses autorisations d'engagement.

Ce budget d'austérité n'est pas à même de renforcer la compétitivité de notre industrie. Il diminue notamment les crédits consacrés au plan France Très Haut Débit, alors même que la couverture des besoins est encore insuffisante et que le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire, enjeu majeur, devait être atteint en 2025.

Dans un contexte de tension géopolitique, ce budget d'austérité réduit les aides à l'exportation, en diminuant de 101 millions d'euros les crédits alloués à Business France.

J'insisterai sur les points saillants et les insuffisances de cette mission, particulièrement sur la réduction de 25 % des subventions à l'économie sociale et solidaire (ESS), alors que ses acteurs jouent un rôle primordial dans la transition écologique et le soutien auprès des populations fragiles. L'économie sociale et solidaire préserve le lien social et la vitalité de nos territoires.

Ainsi, en Ariège, elle représente 12 % de l'emploi salarié et 4 200 emplois. Dans les zones rurales où le retrait des services publics et la désertification fragilisent l'économie locale, l'ESS reste le dernier rempart, assurant la protection des plus vulnérables.

Les crédits de l'ESS avaient déjà été rabotés par l'annulation de 1,7 million d'euros en autorisations d'engagement et de 3,2 millions d'euros en crédits de paiement en 2024, et ce afin d'atteindre un déficit public représentant 5 % du PIB.

D'autres baisses de crédits suscitent des inquiétudes. Ainsi, au sein du programme 134 « Développement des entreprises et régulations », les crédits de l'action n° 04 « Développement des postes, des télécommunications et du numérique » sont en baisse de 3,4 %. Ces crédits financent notamment les missions de service public que remplit La Poste. Certes, le Gouvernement a renoncé à supprimer 50 millions de crédits consacrés au contrat de présence postale territoriale. Cette suppression aurait pesé lourdement sur les communes rurales ou, pire, entraîné des fermetures de points de contact.

La stabilisation de la subvention au titre de l'aménagement et du développement du territoire ne permet pas, cependant, de remédier à la sous-compensation chronique de cette mission de service public.

Autre inquiétude : au sein du programme 305 « Stratégies économiques », le montant de la compensation annuelle versée à La Poste au titre de la mission d'accessibilité bancaire des populations les plus fragiles baissera fortement en 2025, et devrait continuer à baisser en 2026 et 2027.

Au 31 décembre 2023, 1,3 million de clients de La Banque Postale bénéficiaient de la mission d'accessibilité bancaire. Cette mission revêt donc un caractère fondamental, car, grâce à son maillage territorial, La Poste peut toucher tous les territoires.

Les crédits de la mission « Économie » pour 2025, dans la version du texte transmise au Sénat par le Gouvernement, sont insuffisants dans de nombreux secteurs.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme.** Madame la présidente, monsieur le président de la commission des finances, madame, monsieur les rapporteurs spéciaux, mesdames, messieurs les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs et les orateurs de groupe, ainsi que les sénatrices et sénateurs engagés sur cette mission, de leur travail d'analyse et de l'examen attentif des crédits de la mission.

Je prendrai comme fil conducteur de mon intervention la façon dont le Gouvernement adapte son action pour financer ses priorités dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Les crédits de la mission « Économie » dans le projet de loi de finances pour 2025 s'élèvent à plus de 3,8 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une diminution de 3 %, qu'il faut mettre en perspective avec l'évolution des crédits de la mission depuis la crise sanitaire.

Le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » a particulièrement porté les dispositifs d'urgence, les crédits concernés étant passés de 850 millions d'euros en 2021 à 6 milliards d'euros en 2023.

Nous ne nous inscrivons donc pas dans une logique de rabet aveugle, ainsi que j'ai pu l'entendre tout à l'heure.

Le PLF pour 2025 acte un retour à une situation normalisée, ce projet de budget contribuant au développement d'une stratégie soutenant la croissance durable et équilibrée de l'économie française.

Premièrement, le soutien des acteurs économiques reste la priorité du Gouvernement, au service de la compétitivité, de l'accessibilité et de la durabilité de notre économie.

Les aides aux entreprises en matière énergétique sont renforcées au profit de dispositifs visant à préparer notre économie à la transition écologique.

Nous poursuivons notre politique d'accompagnement des entreprises électro-intensives au travers du dispositif de compensation carbone. Celui-ci est indispensable au maintien de leur compétitivité et à la prévention des délocalisations, et vient compenser les coûts liés au système européen des quotas d'émissions.

Depuis plusieurs années, la hausse du prix du carbone conduit à une augmentation mécanique du coût de la compensation. En 2025, celle-ci atteindra plus de 1 milliard d'euros, au profit notamment de la sidérurgie ou de la chimie.

Le Gouvernement défendra également un amendement visant à rehausser de plus de 1,5 milliard d'euros les crédits en faveur de la décarbonation de l'industrie.

Je note, monsieur le rapporteur spécial, que vous saluez globalement cette démarche, que nous n'avions pas pu intégrer au texte initial. Nous tiendrons bien évidemment la représentation nationale informée, comme vous l'avez réclamé, sur les modalités d'utilisation de cette enveloppe.

Par ailleurs, pour assurer le soutien de l'État au secteur du BTP, au titre de sa consommation de carburant en 2024, nous présenterons un amendement de crédit d'un montant de 23 millions d'euros. Cet accompagnement correspond à 5,99 centimes d'euro par litre de gazole non routier (GNR).

Enfin, l'accès au guichet d'aide au paiement des factures d'énergie est élargi aux ETI. Ce dispositif, dont les conditions sont définies par un décret publié en 2024, vise notamment à compenser une partie des surcoûts d'électricité.

Le soutien que nous apportons à l'économie passe aussi par un effort accru pour renforcer l'accessibilité aux services publics.

Nous affirmons le principe d'un soutien de l'État à La Poste au titre de la mission d'aménagement du territoire qui lui a été confiée par l'État.

Alors que le projet de loi de finances pour 2025 reconduisait les crédits inscrits en loi de finances pour 2024, le Gouvernement a déposé un amendement visant à abonder de 15 millions d'euros cette dotation, qui serait ainsi portée à 120 millions d'euros. Ce faisant, nous affirmons l'importance des 17 000 points de contact dans l'aménagement de notre territoire.

L'accès aux réseaux de fibre optique répond également à cet enjeu d'aménagement, en permettant à nos concitoyens, aux entreprises et aux collectivités qui s'y raccordent de bénéficier de la qualité de service du très haut débit.

Je suis sensible aux recommandations formulées par Frédéric Espagnac et Anne-Catherine Loisier sur ce sujet. L'action de l'État s'inscrit déjà dans la continuité de plusieurs d'entre elles, comme le fait de sanctionner davantage les opérateurs lorsque ceux-ci ne respectent pas les engagements qui leur sont opposables.

Le budget proposé par le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de l'année 2024 : il accompagne l'avancée des travaux de déploiement des réseaux d'initiative publique par les collectivités, et étend la politique de généralisation de la fibre optique, particulièrement dans les territoires les plus isolés.

Je tiens à rappeler que le soutien de l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit s'élève depuis 2010 à 3,57 milliards d'euros. En cumulé, l'État aura investi depuis 2014 plus de 2,24 milliards d'euros dans ce domaine, au travers de subventions versées pour soutenir les projets de réseaux d'initiative publique.

Les résultats de cette politique sont tangibles : au 30 juin 2024, quelque 89 % des locaux du territoire national qui y sont éligibles ont été raccordés à la fibre.

En parallèle, nous poursuivons notre objectif d'amélioration de la compétitivité des entreprises par des soutiens qui se veulent ciblés.

L'enjeu de souveraineté industrielle et numérique qui est placé au cœur de notre mandat requiert des entreprises compétitives et durables.

En matière d'accompagnement à l'export des entreprises françaises et de développement des investissements étrangers, l'action déployée par l'État au travers de son opérateur Business France, en lien avec les régions, se poursuit au travers de la *Team France Export* et de la *Team France Invest*.

Par ailleurs, Bpifrance Assurance Export assure un accompagnement des PME et des ETI sur les marchés internationaux, en leur octroyant, pour le compte de l'État, différents types d'assurances et de garanties.

Concernant les enjeux de l'économie du tourisme, à laquelle je suis particulièrement attachée, je suis consciente des inquiétudes que suscite le rapprochement entre Atout France et Business France. Je voudrais en quelques mots vous faire part de ma vision sur ce sujet.

La réforme d'Atout France n'est pas un sujet nouveau : en mai 2024, le dernier comité interministériel du tourisme avait déjà acté le principe d'une réforme de notre opérateur. Si les contours exacts de la réforme restent à préciser, le précédent Gouvernement avait fixé un certain nombre de principes, parmi lesquels la révision des missions et le renforcement des synergies avec d'autres opérateurs.

Comme vous le savez, le Premier ministre a pris, dans sa déclaration de politique générale, ce sujet comme exemple de la nécessité de regrouper les opérateurs de l'État exerçant des missions relativement proches, dans un objectif très clair de renforcement de l'efficacité de l'action publique.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Pas sûr !

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** À la suite de cette déclaration et de ma prise de fonction, j'ai interrogé tous les acteurs du tourisme – collectivités territoriales, socioprofessionnels – pour connaître leurs attentes à l'égard d'Atout France, ainsi que leur perception de cette réforme.

Tous s'accordent à dire qu'il y a matière à tirer parti de l'existence des réseaux des deux opérateurs à l'étranger pour porter de manière plus efficace l'action publique en matière de promotion de la destination France.

Ils estiment qu'il est nécessaire de repenser globalement le maillage de ce réseau international, afin de l'orienter davantage vers les marchés à fort potentiel pour la France.

Pour ce qui concerne les autres missions, les avis sont partagés sur la manière dont elles doivent être exercées. Tous reconnaissent néanmoins l'importance des missions conduites par Atout France, qu'il s'agisse de l'ingénierie, de l'observation ou des missions réglementaires.

J'ai bien sûr également rencontré les agents d'Atout France et leurs représentants du personnel qui, dans cette période d'incertitudes, expriment des inquiétudes bien légitimes.

Je tiens ici devant vous à saluer leur engagement et leur travail, qui a permis d'atteindre les objectifs qui leur avaient été fixés – 100 millions de touristes accueillis en France – et qui contribue ainsi à la relance de l'économie du tourisme, après l'une des plus graves crises que nous ayons connues.

Dans ce contexte, j'ai souhaité lancer une mission de préfiguration, qui sera chargée de consulter largement tous les acteurs et de proposer des scénarios de réforme au Gouvernement.

Madame la sénatrice Espagnac, nous devons en effet agir avec précaution sur ce dossier, afin de ne pas casser ce qui fonctionne. (*Mme la rapporteure spéciale acquiesce.*)

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Absolument !

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Dans cette perspective, je serai particulièrement attentive à la préservation de l'expertise métier qui est aujourd'hui déployée par les agents d'Atout France.

Au-delà du lancement de cette mission de préfiguration, l'opérateur contribuera, comme les autres opérateurs de l'État, au redressement des finances publiques par une diminution de sa subvention pour charges de service public.

Toutefois, le Gouvernement fait évoluer son projet, puisqu'un amendement a été déposé, aux côtés d'autres amendements parlementaires dont je remercie les auteurs, visant à atténuer d'un million d'euros la baisse de la subvention pour charges de service public versée à Atout France.

Il s'agit en effet de traiter cet opérateur sur un pied d'égalité avec les autres opérateurs de l'État au travers d'une diminution de 10 % de cette subvention, et non de 14 % comme le prévoyait initialement le projet de loi.

Si ces amendements sont adoptés – je le souhaite –, la subvention versée à Atout France passera de 28,7 millions d'euros à 25,9 millions d'euros.

C'est un sujet très important sur lequel je souhaite appeler votre attention. Sans renier notre objectif de redressement des finances publiques, nous devons préserver la capacité d'action de cet acteur important pour l'économie touristique de notre pays. Vous le savez, nous sommes dans une période de capitalisation sur les jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

J'en viens maintenant aux enjeux en matière d'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR), qui représente 14 % de l'emploi salarié, 10 % du PIB, plus de 155 000 entreprises employeuses et 22 millions de bénévoles.

L'ESSR est une économie ancrée au cœur de nos territoires et contribue à les animer, en particulier les territoires ruraux ou périurbains, dans lesquels les besoins sont les plus importants.

Pour autant, l'ESSR peine à se structurer et à changer d'échelle : les solutions éprouvées dans certains territoires devraient pouvoir se développer dans d'autres régions ou à l'échelle nationale.

Pour ce changement d'échelle, les politiques de soutien aux écosystèmes territoriaux, les dispositifs locaux d'accompagnement aux chambres régionales de l'ESS (Cress), notamment, sont indispensables.

Aussi, afin de préserver les leviers d'action nécessaires au développement de l'économie sociale et solidaire dans tous les territoires, le Gouvernement présentera un amendement visant à rehausser les crédits en faveur de l'ESSR de 10 millions d'euros, soit une revalorisation de 30 % par rapport à la loi de finances pour 2024.

Par ailleurs, les missions de régulation de l'économie reviennent à la normale et nous veillerons à ce qu'elles s'inscrivent dans la durée.

Le budget de l'Arcep est très légèrement en hausse. L'autorité a fait des efforts de gestion interne pour déployer un équivalent temps plein (ETP) et bénéficié de transferts d'ETP pour assurer ses nouvelles missions de régulation de la donnée ou de contrôle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

En lien avec la fin des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) voit ses crédits baisser très fortement par rapport à l'année dernière. En effet, 59 ETP lui avaient été accordés en deux fois, ainsi

qu'une dotation budgétaire supplémentaire de 11 millions d'euros, qui correspondait à une subvention de fonctionnement et d'investissement. Il est logique que ces dépenses ne soient pas reconduites cette année, ce qui ramène le financement à l'unique subvention pour charges de service public à hauteur de 42,5 millions d'euros.

La DGCCRF continuera en 2025 d'être mobilisée sur les questions de relations commerciales.

Plus largement, ses actions en matière de loyauté des transactions – informations relatives aux prix, licéité des contrats et des ventes promotionnelles – concourront à limiter le poids du contexte économique sur les consommateurs les plus exposés.

La protection du consommateur sur internet se traduira notamment par le renforcement des contrôles des pratiques commerciales des influenceurs, des sites de livraison directe, de la mode éphémère ou de produits présentant un réel danger.

Afin de soutenir la DGCCRF dans la mise en œuvre de ses missions, le Gouvernement propose un amendement visant à abonder les crédits qui lui sont alloués. (*Marques d'impatience sur les travées du groupe SER.*)

Pour terminer, le compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » est ramené à un fonctionnement classique.

**Mme la présidente.** Madame la ministre déléguée, veuillez conclure s'il vous plaît.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Je conclus, madame la présidente.

Mesdames, messieurs les sénateurs, comme vous le voyez, le Gouvernement entend poursuivre, au travers de cette mission, son soutien aux acteurs économiques.

### Organisation des travaux

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Claude Raynal, président de la commission des finances.** Mes chers collègues, je vous informe que le nombre d'amendements déposés cette année sur cette mission est trois fois supérieur à celui que nous examinons habituellement, en raison sans doute de l'absence de débat à l'Assemblée nationale. En conséquence, tous les amendements ont été déposés au Sénat.

L'examen de ces amendements est toutefois incompatible avec le temps qui nous est imparti pour cette mission. Aussi, je vous propose, pour traiter le maximum de sujets aujourd'hui et gagner du temps, lorsque des amendements sont identiques, de ne présenter que le premier d'entre eux, chacun étant libre ensuite, naturellement, d'expliquer son vote.

Il me semble souhaitable de procéder ainsi, plutôt que de renvoyer la suite de la discussion à l'hypothétique séance de samedi prochain.

**M. Fabien Gay.** Il n'y aura pas de samedi prochain! (*Sourires.*)

### ÉCONOMIE

**Mme la présidente.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B.

Je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures trente.

En conséquence, il nous faut achever l'examen de cette mission à seize heures trente, éventuellement à seize heures quarante-cinq.

Je compte sur votre célérité et vous invite à suivre, si vous en êtes d'accord, les recommandations du président de la commission des finances.

### ÉTAT B

		(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Économie</b>	<b>3 650 489 740</b>	<b>3 884 818 906</b>
Développement des entreprises et régulations	2 427 573 916	2 457 738 414
<i>dont titre 2</i>	<i>414 056 802</i>	<i>414 056 802</i>
Plan « France Très haut débit »	47 684 965	247 829 602
Statistiques et études économiques	472 449 316	473 331 347
<i>dont titre 2</i>	<i>401 700 930</i>	<i>401 700 930</i>
Stratégies économiques	702 781 543	705 919 543
<i>dont titre 2</i>	<i>149 262 543</i>	<i>149 262 543</i>
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-465 rectifié *bis* est présenté par Mme Cazebonne et MM. Fouassin, Buval et Buis.

L'amendement n° II-891 est présenté par le Gouvernement.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	1 550 000 000			
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 550 000 000			
SOLDE		+1 550 000 000		

La parole est à Mme Samantha Cazebonne, pour présenter l'amendement n° II-465 rectifié *bis*.

**Mme Samantha Cazebonne.** Cet amendement, que j'ai déposé en concertation avec le député Roland Lescure et qui est couvert par un amendement du Gouvernement, vise à rehausser les engagements ouverts dans le budget de l'État en faveur de la décarbonation de l'industrie.

Le délai moyen entre la décision d'investissement et la mise en service d'un projet de décarbonation dans l'industrie est supérieur à trois ans. Il importe donc de donner de la visibilité aux porteurs de projets dès à présent, afin de sécuriser la mise en service de projets à moyen terme.

Le soutien public octroyé à la décarbonation de l'industrie est une dépense efficace, dont le coût d'abattement est modéré par rapport à d'autres dispositifs visant le même objectif.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-891.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Défendu !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission émet un avis de sagesse sur ces deux amendements identiques.

Nous souscrivons à l'objectif de décarbonation. Comme je l'ai dit lors de la discussion générale, nous souhaitons néanmoins obtenir des éclairages supplémentaires de la part du Gouvernement.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Nous ouvrons 1,55 milliard d'euros de crédits en autorisations d'engagement en faveur de la décarbonation de l'industrie.

Comme vous le savez, ces engagements sont souvent soumis à des appels d'offres qui nécessitent un temps de latence. Il faut permettre aux différents acteurs de s'organiser dans la durée.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-465 rectifié *bis* et II-891.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1154, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Article 42

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	23 000 000		23 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	23 000 000		23 000 000	
SOLDE	+23 000 000		+23 000 000	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Cet amendement vise à ouvrir 23 millions d'euros de crédits afin d'aider les entreprises du BTP et les ETI à faire face au coût énergétique de l'année 2024, notamment au titre de leur consommation de GNR.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Nous souscrivons à l'objectif de cet amendement, qui vise à soutenir le secteur du BTP et les entreprises de taille intermédiaire touchées par la hausse des prix de l'énergie. Avis favorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1154.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-848 rectifié, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>			2 000 000	
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL			2 000 000	
SOLDE			+2 000 000	

La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-848 rectifié.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Cet amendement vise à ouvrir 2 millions d'euros en crédits de paiement : cette somme est nécessaire pour réaliser les opérations de recensement en Nouvelle-Calédonie en 2025.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-889, présenté par M. Naturel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Georges Naturel.

**M. Georges Naturel.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle émettra un avis défavorable. Ces amendements sont contraires aux dispositions de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (Lof).

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-889 ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Avis favorable.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-848 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Georges Naturel, pour explication de vote.

**M. Georges Naturel.** Je ne vous décrirai pas la situation que nous vivons en Nouvelle-Calédonie. J'indique simplement que le recensement qui aurait dû avoir lieu cette année a été reporté à l'année prochaine, en raison des événements du mois de mai dernier.

Ce recensement est essentiel pour connaître exactement la situation démographique en Nouvelle-Calédonie, notamment dans la perspective des élections municipales de l'année prochaine. Nous devons recruter, dès le mois de janvier, 1 000 agents pour organiser ce recensement. Ces 2 millions d'euros supplémentaires sont donc indispensables.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Baptiste Lemoyne, pour explication de vote.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Les différents groupes parlementaires ont reçu, la semaine dernière, une délégation d'élus de Nouvelle-Calédonie. Comme vous le savez, la situation politique, économique et sociale de ce territoire mérite une attention toute particulière.

J'aimerais que le Gouvernement nous éclaire sur les enjeux de son amendement. Alors que le président Larcher et la présidente Yaël Braun-Pivet viennent de conduire une mission sur place, il ne faudrait pas que notre assemblée, en se prononçant trop rapidement sur un amendement dont elle ne maîtriserait pas tous les tenants et aboutissants, prenne le risque de ne pas accompagner un mouvement qui serait engagé.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Les événements en Nouvelle-Calédonie ont conduit à annuler les opérations de recensement. Il est important que nous puissions disposer de données fiables en vue des prochaines échéances. Nous devons lancer ces opérations de recensement rapidement. C'est extrêmement important pour le territoire.

**Mme la présidente.** Quel est à présent l'avis de la commission sur l'amendement n° II-848 du Gouvernement ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Sagesse.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-848 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, l'amendement n° II-889 n'a plus d'objet.

Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-820 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-913 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot, Delahaye, Delcros et Cambier, Mme Jacquemet et MM. Longeot et J.M. Arnaud.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations		174 152 875		174 152 875
<i>dont titre 2</i>		1 564 827		1 564 827
Plan France Très haut débit				12 891 831
Statistiques et études économiques		3 886 965		3 886 965

dont titre 2		1 206 408		1 206 408
Stratégies économiques		2 533 768		2 533 768
dont titre 2		528 074		528 074
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		180 573 608		193 465 439
SOLDE		-180 573 608		-193 465 439

La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-820.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Cet amendement vise à réduire les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission « Économie », conformément à l'objectif du Gouvernement de redressement de notre trajectoire budgétaire.

Nous proposons ainsi d'annuler au total 180,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et 193,5 millions d'euros en crédits de paiement. Je remercie d'ailleurs Michel Canévet qui a abordé ce sujet dans son propos liminaire et déposé un amendement identique.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-913 rectifié *bis*.

**M. Michel Canévet.** Cet amendement identique vise, comme l'a expliqué la ministre, à réduire les dépenses de l'État.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1100 rectifié *ter*, présenté par MM. Brault et Capus, Mme Paoli-Gagin, MM. Laménie et A. Marc, Mme L. Darcos et MM. Chevalier, L. Vogel, Chasseing et Rochette, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		78 000 000		78 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		78 000 000		78 000 000
SOLDE		-78 000 000		-78 000 000

La parole est à M. Jean-Luc Brault.

**M. Jean-Luc Brault.** Cet amendement tend, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, à réduire les crédits de la mission de 2 %. Il est temps que l'État fasse des économies !

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-916 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot, Delahaye, Maurey, Delcros et Cambier, Mme Jacquemet et MM. J.M. Arnaud et Longeot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		9 800 000		14 000 000
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		2 500 000		2 600 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		13 400 000		13 500 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		25 700 000		30 100 000
SOLDE		-25 700 000		-30 100 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission des finances prend acte de l'amendement visant à baisser les crédits, déposé par le Gouvernement dans le contexte budgétaire contraint que l'on connaît, et elle émet un avis favorable sur les amendements n<sup>os</sup> II-820 et II-913 rectifié *bis*.

Néanmoins, à titre personnel, Thierry Cozic et moi sommes plutôt réservés sur cette baisse de crédits, car la mission a déjà fait l'objet de coupes budgétaires massives dans le texte initial.

La commission demande, par ailleurs, le retrait des amendements n<sup>os</sup> II-1100 rectifié *ter* et II-916 rectifié *bis*.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Le Gouvernement demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> II-1100 rectifié *ter* et II-916 rectifié *bis* ; à défaut, il émettra un avis défavorable. Ils seraient satisfaits si l'amendement du Gouvernement et l'amendement identique n<sup>o</sup> II-913 rectifié *bis* étaient adoptés.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-820 et II-913 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, les amendements n<sup>os</sup> II-1100 rectifié *ter* et II-916 rectifié *bis* n'ont plus d'objet.

Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> II-388, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		18 100 000		18 100 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		18 100 000		18 100 000
SOLDE		-18 100 000		-18 100 000

La parole est à M. Christopher Szczurek.

**M. Christopher Szczurek.** La multiplication des autorités administratives indépendantes, structures technocratiques et non soumises au contrôle du Parlement et des citoyens, constitue un coût désormais trop important pour des résultats et une gestion plus qu'opaqes.

Même si leur nombre a baissé, notamment en 2016 et en 2021, la charge qu'elles représentent pour le budget de l'État a augmenté, passant de 49 milliards d'euros en 2012 à 81 milliards en 2024.

Pour la seule période comprise entre 2017 et 2024, les financements publics alloués aux opérateurs ont augmenté de 30 milliards d'euros, alors que le programme Action Publique 2022 du Président de la République, Emmanuel Macron, visait à réduire cette charge.

Ainsi, par cet amendement, nous proposons de réaliser de réelles économies et de minorer de 18 millions d'euros les crédits alloués à l'établissement public Business France, dans la perspective, à terme, de le fusionner avec CCI France International, dont l'action est similaire.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-684 rectifié *bis*, présenté par Mme Jacquemet, M. Maurey, Mmes O. Richard, Vermeillet, Perrot et Romagny et MM. J. M. Arnaud et Longeot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		5 000 000		5 000 000
SOLDE		-5 000 000		-5 000 000

La parole est à Mme Annick Jacquemet.

**Mme Annick Jacquemet.** Au vu des explications données par Mme la ministre sur Business France et Atout France, je retire cet amendement.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-684 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-669, présenté par Mme Noël, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Sylviane Noël.

**Mme Sylviane Noël.** Cet amendement vise à réduire la baisse de la subvention pour charges de service public du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » et à maintenir le plafond d'emplois existant, et donc les effectifs, de Business France. Si l'opérateur doit en effet

assumer sa part d'efforts, comme chacun, il convient aussi de préserver sa capacité d'action et les spécificités de son modèle économique.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de ces deux amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-388. Si CCI France International et son réseau peuvent, le cas échéant, participer à des politiques publiques, il n'est pas un opérateur de l'État. Les décisions prises par les autorités françaises ne sont donc pas opposables à ce réseau. Ainsi, une fusion avec Business France est juridiquement impossible, car elle ne peut pas être imposée à des personnes de droit étranger.

Le Gouvernement est également défavorable à l'amendement n° II-669 : la baisse de la subvention de Business France proposée par le Gouvernement est la même que celle qui est prévue pour tous les autres opérateurs, chacun devant concourir à la réduction de nos dépenses publiques.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Baptiste Lemoyne, pour explication de vote.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** L'amendement n° II-669 de Mme Sylviane Noël est très intéressant. Business France subit déjà un coup de rabet significatif sur ses crédits. Il faut savoir ce que l'on veut : alors que l'on verse des larmes de crocodile

en raison de l'ampleur de notre déficit commercial, il serait incompréhensible de se priver d'un outil qui, justement, vise à accompagner les PME et les ETI à l'export.

Il serait judicieux de voter cet amendement, dont le coût n'est que de 5 millions d'euros. Si nous ne pouvons pas faire bouger les lignes de 5 millions d'euros, alors il faut que l'on change de métier, si je puis m'exprimer ainsi !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-388.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme Sylviane Noël.** Je retire l'amendement n° II-669, madame la présidente !

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-669 est retiré.

L'amendement n° II-394, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		8 500 000		8 500 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		8 500 000		8 500 000
SOLDE		-8 500 000		-8 500 000

La parole est à M. Christopher Szczurek.

**M. Christopher Szczurek.** L'amendement n° II-394 vise à réduire de 8,5 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 04 « Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations », dans la perspective, à terme, d'une réinternalisation de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), afin de recréer une nouvelle délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Avis défavorable. L'expertise de l'ANFR en matière de communications électromagnétiques est cruciale, alors que les technologies sans fil se multiplient.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-394.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-382, présenté par MM. Szczurek, Durox et Hochart, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations		5 100 000		5 100 000

dont titre 2		3 400 000		3 400 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques dont titre 2				
Stratégies économiques dont titre 2				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL		5 100 000		5 100 000
SOLDE		-5 100 000		-5 100 000

La parole est à M. Christopher Szczurek.

**M. Christopher Szczurek.** Cet amendement vise à réduire de 5,1 millions les crédits de l'Arcep.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-382.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-882, présenté par MM. Devinaz, Mérillou et Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Redon-Sarrazy, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Financement de la recherche et du développement en matière de carburant de synthèse

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations dont titre 2		300 000 000		300 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques dont titre 2				
Stratégies économiques dont titre 2				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Financement de la recherche et du développement en matière de carburant de synthèse	300 000 000		300 000 000	
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Gilbert-Luc Devinaz.

**M. Gilbert-Luc Devinaz.** Comme cela a été rappelé ce matin au congrès de l'Union des aéroports français, il faut décarboner ce secteur.

Cet amendement tend à renforcer les fonds alloués à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui pilote l'appel à projets relatif au développement d'une filière de production française de carburants aéronau-

tiques durables, dans le cadre de la stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - Carburants durables » de France 2030.

Ces fonds permettent notamment de soutenir financièrement des projets de démonstration de procédés de production de carburants aéronautiques durables et des travaux de pré-ingénierie de processus nécessaires pour engager un projet de production dans la phase de décision d'investissement industriel.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de cet amendement qui vise à renforcer les moyens de l'Ademe pour financer la recherche et le développement en matière de carburants de synthèse.

Les crédits de l'Agence ne figurent pas dans la mission « Économie ». Par ailleurs, le montant proposé apparaît assez démesuré compte tenu du contexte budgétaire actuel. Il s'agit visiblement d'un amendement d'appel.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** La stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - Carburants durables » de France 2030 bénéficie d'une enveloppe de 200 millions d'euros de crédits, dont 180 millions n'ont pas encore été dépensés. Ces montants semblent suffisants pour soutenir les projets de développement de carburants durables.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-882.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de onze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les sept premiers sont identiques.

L'amendement n° II-649 rectifié est présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belrhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny, MM. Michallet, Pellevat, Brisson et Savin et Mmes Puissat et Ventalon.

L'amendement n° II-757 rectifié *quater* est présenté par Mme Saint-Pé, MM. J.M. Arnaud, J.B. Blanc et Bonhomme, Mme de La Provôté, MM. Delcros et Duffourg, Mme Gacquerre, MM. Marseille et Maurey, Mme M. Mercier, M. Parigi, Mmes Sollogoub, Vermeillet et Jacquemet et M. Levi.

L'amendement n° II-970 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-1002 est présenté par Mme Espagnac.

L'amendement n° II-1022 est présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

L'amendement n° II-1145 rectifié *ter* est présenté par M. Grand, Mmes Paoli-Gagin et L. Darcos, MM. Laménie, V. Louault, Capus, Chevalier, Chasseing et Wattebled et Mme Lermytte.

L'amendement n° II-1599 est présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances.

Ces sept amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	15 000 000		15 000 000	
SOLDE	+15 000 000		+15 000 000	

La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-649 rectifié.

**M. Patrick Chaize.** Cet amendement porte sur la mission de service public d'aménagement du territoire de La Poste et plus particulièrement sur le contrat de présence postale territoriale, qui est signé, pour une durée de trois ans, entre le Gouvernement, La Poste et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF).

La Poste doit percevoir une compensation de 174 millions d'euros au titre des coûts liés à l'exercice de cette mission. Or le projet de loi de finances ne prévoit qu'une dotation de 105 millions d'euros et un abattement de cotisation sur la

valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 54 millions d'euros en 2025. Il manque donc 15 millions pour atteindre le montant sur lequel l'État s'est engagé. Cet amendement vise donc à compléter la dotation de ces 15 millions.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-757 rectifié *quater*.

**Mme Denise Saint-Pé.** Il faut absolument soutenir La Poste dans son rôle d'aménageur du territoire et veiller à la survie des 17 000 points de contact qui font vivre nos territoires de France.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-970.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-1002.

**Mme Frédérique Espagnac.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval, pour présenter l'amendement n° II-1022.

**M. Frédéric Buval.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Daniel Chasseing, pour présenter l'amendement n° II-1145 rectifié *ter*.

**M. Daniel Chasseing.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-1599.

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-758 rectifié *ter* est présenté par Mme Saint-Pé, MM. J.M. Arnaud, J.B. Blanc et Bonhomme, Mme de La Provôté, MM. Delcros et Duffourg, Mme Gacquerre, MM. Marseille et Maurey, Mme M. Mercier, MM. Parigi et Pellevat, Mmes Sollogoub et Vermeillet, M. Levi et Mme Jacquemet.

L'amendement n° II-1003 rectifié est présenté par Mme Espagnac.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	150 000 000		150 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-758 rectifié *ter*.

**Mme Denise Saint-Pé.** L'Arcep a évalué à 322 millions d'euros le coût de la mission d'aménagement du territoire de La Poste. Cet amendement vise à abonder de 150 millions d'euros supplémentaires le Fonds postal de péréquation territoriale pour corriger une sous-compensation que l'on peut qualifier de chronique.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-1003 rectifié.

**Mme Frédérique Espagnac.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-311 est présenté par Mme Loisier, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-983 est présenté par MM. Gay et Lahellec, Mmes Margaté et Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros, Basquin et Brossat, Mmes Brulin et Corbière Naminzo, M. Corbisez, Mmes Cukierman et Gréaume, MM. Ouzoulias et Savoldelli, Mmes Silvani et Varailles et M. Xowie.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	14 000 000		14 000 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		14 000 000		14 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-311.

**Mme Anne-Catherine Loisier**, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Il est défendu.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Fabien Gay, pour présenter l'amendement n° II-983.

**M. Fabien Gay**. Il est défendu.

Nous avons déposé dix amendements sur cette mission. Compte tenu de la situation politique, vous pouvez considérer, madame la présidente, que je les ai tous défendus par anticipation.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic**, rapporteur spécial. D'assez nombreux amendements visent à augmenter la compensation versée par l'État au groupe La Poste au titre de ses missions de service public d'aménagement du territoire.

La question de la sous-compensation de cette mission de service public est un réel sujet et doit faire l'objet d'une réflexion plus large. Celle-ci ne peut en effet pas être réglée par un simple amendement de crédits sur le projet de loi de finances.

La commission demande le retrait des amendements n° II-1003 rectifié et II-758 rectifié *ter*, dont les montants nous semblent déraisonnables au regard de la situation actuelle des finances publiques. Nous attirons votre attention sur le fait que l'adoption de tels amendements conduirait, par ailleurs, à minorer sensiblement les crédits pilotables du programme sur lequel ils sont gagés et risquerait de faire tomber d'autres amendements gagés sur ce même programme et qui seront appelés plus tard en discussion.

La commission émet en revanche un avis favorable sur l'ensemble des amendements identiques à ceux de la commission et du Gouvernement, qui visent à porter le niveau de compensation pour 2025 à celui qui est prévu dans le contrat signé entre La Poste et l'État.

Enfin, la commission demande le retrait des amendements n° II-311 et II-983, qui seraient satisfaits si son amendement et celui du Gouvernement étaient adoptés.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari**, ministre déléguée. Le Gouvernement émet évidemment un avis favorable sur les six amendements identiques à son amendement n° II-970.

Le Gouvernement demande le retrait des amendements n° II-1003 rectifié et II-758 rectifié *ter*; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Quant aux amendements n° II-311 et II-983, ils seraient satisfaits par l'adoption de l'amendement du Gouvernement.

**Mme la présidente**. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-649 rectifié, II-757 rectifié *quater*, II-970, II-1002, II-1022, II-1145 rectifié *ter* et II-1599.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente**. En conséquence, les amendements identiques n° II-758 rectifié *ter* et II-1003 rectifié n'ont plus d'objet, de même que les amendements n° II-311 et II-983.

Je suis saisie de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-648 rectifié est présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belrhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny, MM. Michallet, Pointereau, Pellevat, Brisson et Savin et Mmes Puissat et Ventalon.

L'amendement n° II-756 rectifié *quinquies* est présenté par Mme Saint-Pé, MM. J.M. Arnaud, J.B. Blanc, Bonhomme et Chasseing, Mme de La Provôté, M. Duffourg, Mme Gacquerre, MM. Marseille et Maurey, Mme M. Mercier, M. Parigi, Mmes Sollogoub et Vermeillet, M. Levi et Mme Jacquemet.

L'amendement n° II-1001 rectifié est présenté par Mme Espagnac.

L'amendement n° II-1098 rectifié *ter* est présenté par MM. Delcros et Canévet, Mmes N. Goulet, Billon, Antoine et Housseau, M. Fouassin, Mme Perrot, MM. Bitz et Roux, Mme Florennes et MM. Longeot et Menonville.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-648 rectifié.

**M. Patrick Chaize.** Cet amendement s'inscrit dans la même logique que celui que j'ai présenté précédemment.

La Poste n'a pas perçu la totalité de la compensation qui était prévue dans le projet de loi de finances de 2024, au titre de la prise en charge du coût de sa mission d'aménagement et de développement du territoire.

Il n'était pas prévu non plus, dans le projet de loi de fin de gestion (PLFG), de compléter le montant alloué à La Poste à hauteur des engagements pris, alors même que le ministre qui était au banc était favorable à ce complément. Il a été décidé de renvoyer la question à l'examen du projet de loi de finances.

Puisque la commission mixte paritaire sur le PLFG a été conclusive, il faudrait, dans un souci d'équilibre et pour la clarté des débats, déduire du montant indiqué dans mon amendement, qui correspond à la totalité de la somme due à La Poste, le montant qui a été adopté lors de la CMP – mais je n'ai pas encore eu le temps de prendre connaissance du texte adopté.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-756 rectifié *quinquies*.

**Mme Denise Saint-Pé.** Cet amendement vient d'être défendu par mon collègue. J'ajoute simplement que ce manque de 50 millions d'euros au titre de l'aménagement du territoire mettra en péril le fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale, dont les dotations ont été attribuées dès le mois de janvier 2024.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-1001 rectifié.

**Mme Frédérique Espagnac.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bernard Delcros, pour présenter l'amendement n° II-1098 rectifié *ter*.

**M. Bernard Delcros.** Dans la continuité de ce que viennent d'expliquer mes collègues, je tiens à dire que nous devons faire attention : lorsque l'on diminue les crédits versés à La Poste en contrepartie de l'exercice de ses missions d'aménagement du territoire, telles qu'elles sont définies notamment dans le contrat de présence postale, ce n'est pas La Poste que l'on pénalise, ce sont les services publics qui sont présents au cœur de nos territoires. Or l'heure n'est pas à porter atteinte à ces services publics de nos territoires, qui prennent la forme, par exemple, des agences postales communales ou des relais poste chez les commerçants. Ce modèle qui était assez innovant lorsqu'il a été mis en place, voilà déjà longtemps, donne entière satisfaction. Ce n'est pas le moment de le fragiliser.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Ces amendements portent spécifiquement sur la compensation de la mission d'aménagement du territoire au titre de l'année 2024.

La commission des finances estime qu'il n'est pas opportun de revenir dans le PLF pour 2025 sur ce sujet. Nous venons de voter l'octroi de 15 millions d'euros supplémentaires pour cette mission de service public au titre de 2025.

En outre, la commission vous proposera tout à l'heure, par un autre amendement, de rehausser de 20 millions d'euros visant à accorder à la Poste la part variable de la compensation accordée en fonction des performances du groupe sur les délais de livraison des lettres vertes.

**M. Patrick Chaize.** Cela n'a rien à voir !

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Cela nous paraît une position équilibrée.

Il semble par ailleurs, madame la ministre, et je rejoins les propos de M. Chaize, que le PLFG pour 2024 prévoit de rétablir 35 millions d'euros sur les 50 millions qui figurent dans ces amendements. Pouvez-vous nous le confirmer, madame la ministre ?

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Monsieur le sénateur Chaize, vous avez raison. Le projet de loi de fin de gestion a permis de débloquer, à hauteur de 35 millions d'euros, des crédits qui avaient été gelés au titre de l'année 2024. Par ailleurs, La Poste récupérera 15 millions d'euros en raison d'une sous-exécution budgétaire. Je vous confirme donc l'engagement du Gouvernement : La Poste aura bien les 50 millions nécessaires pour remplir sa mission.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Chaize, pour explication de vote.

**M. Patrick Chaize.** Je vous entends, madame la ministre, mais il faudrait que vous nous expliquiez comment cela est possible.

Je rectifie mon amendement pour réduire le montant de 50 millions à 15 millions pour prendre en compte les 35 millions qui figurent dans le projet de loi de fin de gestion, sinon je ne vois pas comment vous allez pouvoir donner ces 50 millions à La Poste.

Quant aux 20 millions d'euros qu'a évoqués le rapporteur spécial, ils concernent un tout autre sujet : le service universel postal, c'est-à-dire la distribution du courrier. Or nous parlons en l'espèce d'une autre mission de service public, l'aménagement du territoire – je rappelle que La Poste exerce quatre missions de service public.

Comme l'a dit M. Delcros, si le contrat de présence postale n'est pas respecté, ce n'est pas La Poste qui sera pénalisée, mais bien les collectivités, qui ont besoin de ce dispositif, pour payer leur personnel ou pour faire des travaux. La compensation est à destination, en fait, des collectivités territoriales, et non de La Poste.

**M. Jean-Raymond Hugonet.** Très bien !

**Mme Denise Saint-Pé.** Je souhaite rectifier mon amendement dans le même sens que notre collègue Patrick Chaize, madame la présidente. Vu l'importance des services publics qui sont liés à cette dotation, cet amendement est crucial.

**M. Bernard Delcros.** Je rectifie moi aussi mon amendement, madame la présidente.

**Mme Frédérique Espagnac.** Je rectifie le mien également !

**Mme la présidente.** Il s'agit donc des amendements identiques n<sup>os</sup> II-648 rectifié *bis*, II-756 rectifié *sexies*, II-1001 rectifié *bis* et II-1098 rectifié *quater*.

La parole est à M. Daniel Chasseing, pour explication de vote.

**M. Daniel Chasseing.** Comme l'a très bien dit Bernard Delcros, nous avons besoin de la présence postale dans nos territoires. Il est très important de maintenir les agences postales dans les communes. Je voterai donc ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ainsi rectifiés ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Je maintiens mon avis.

Les crédits ouverts au titre de la mission dans le projet de loi de finances pour 2024 s'élevaient à 3,8 milliards d'euros. Certaines lignes ont été sous-exécutées. Le Gouvernement s'est engagé auprès de La Poste à ajouter 15 millions d'euros pour atteindre les 50 millions d'euros attendus.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-648 rectifié *bis*, II-756 rectifié *sexies*, II-1001 rectifié *bis* et II-1098 rectifié *quater*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> II-883 rectifié *bis*, présenté par Mme Espagnac, MM. Raynal, Michau, Mérillou, Chaillou et Uzenat, Mme Blatrix Contat, MM. Montaugé, Redon-Sarrazy et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	215 000 000		215 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		165 000 000		165 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	215 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Claude Raynal.

**M. Claude Raynal.** Cet amendement, nous le reconnaissons, est un peu lourd. Nous le retirons.

**Mme la présidente.** L'amendement n<sup>o</sup> II-883 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n<sup>o</sup> II-982, présenté par MM. Gay et Lahellec, Mme Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	130 000 000		130 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		130 000 000		130 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0		0	

Cet amendement a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable. La question de la sous-compensation des missions de service public de La Poste est un réel sujet, mais elle ne peut être réglée par un simple amendement de crédits en PLF.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-982.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-984 est présenté par MM. Gay et Lahellec, Mmes Margaté et Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros, Basquin et Brossat, Mmes Brulin et Corbière Naminzo, M. Corbisez, Mmes Cukierman et Gréaume, MM. Ouzoulias et Savoldelli, Mmes Silvani et Varailles, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1600 est présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

L'amendement n° II-984 a déjà été défendu.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-1600.

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Cet amendement vise à rehausser de 20 millions d'euros le montant de la part variable de la dotation versée à la Poste au titre de la

mission de service universel postal, conformément au contrat d'entreprise, en complément de la part fixe, qui est de 500 millions d'euros.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-984 et II-1600.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les six premiers sont identiques.

L'amendement n° II-849 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-861 rectifié *ter* est présenté par MM. Masset et Laouedj, Mme Jouve, M. Cabanel, Mme Pantel et MM. Guiol et Gold.

L'amendement n° II-871 est présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Blatrix Contat, MM. Mérillou, Gillé et Redon-Sarrazy, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzone et Tissot, Mmes Linkenheld et Daniel, M. Darras, Mme Le Houerou, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-917 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot, Delcros et Cambier, Mme Jacquemet et MM. J.M. Arnaud et Longeot.

L'amendement n° II-965 est présenté par Mme Guhl.

L'amendement n° II-966 rectifié *bis* est présenté par M. Chasseing, Mme Bourcier, MM. Grand et Laménie, Mmes Lermytte et L. Darcos, MM. Rochette, Chevalier et A. Marc, Mme Nadille, M. J.B. Blanc et Mme Ramia.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	10 000 000		10 000 000	
SOLDE	+10 000 000		+10 000 000	

La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-849.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Cet amendement, que j'ai évoqué lors de la discussion générale, vise à rehausser de 10 millions d'euros les crédits de la mission en vue de renforcer les moyens d'intervention de l'État dans le secteur de l'économie sociale, solidaire et responsable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-861 rectifié *ter*.

**M. Michel Masset.** Par son modèle d'essence participative et ses objectifs humanistes, qui dépassent la simple rentabilité économique, l'économie sociale et solidaire est une révolution, qui produit une valeur ajoutée forte pour plusieurs enjeux cruciaux par nos temps difficiles.

L'ESS représente 15 % des emplois en France et 10 % de notre PIB. Dans le département de Lot-et-Garonne, dont je suis élu, c'est 14 000 emplois et près de 1 500 structures.

Cette filière répond à un double objectif : c'est une économie à la fois prospère et sociale. Il ne s'agit pas d'une démarche philanthropique ou d'une béquille d'un régime

socio-économique en crise. Elle constitue une alternative enviable qui doit recueillir toute l'attention des pouvoirs publics.

En plus d'offrir aux salariés intéressement et partage de la valeur, l'économie sociale et solidaire est un levier majeur de démocratisation de l'entreprise qui doit être encouragé. Le soutien de l'État en la matière doit être vu comme un moyen de favoriser l'expansion de cette pratique économique. Il s'agit d'envoyer un signal important à tous les acteurs qui la font vivre dans nos territoires.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-871.

**M. Jean-Jacques Michau.** Nous partions d'un budget pour l'ESS en baisse de 25 %. Avec ces amendements, nous arriverons à une hausse de 36 %. J'espère que ce sera la même chose sur d'autres missions !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-917 rectifié *bis*.

**M. Michel Canévet.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour présenter l'amendement n° II-965.

**Mme Antoinette Guhl.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Daniel Chasseing, pour présenter l'amendement n° II-966 rectifié *bis*.

**M. Daniel Chasseing.** Défendu.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1014, présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli,

Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		3 584 684		5 551 842
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	3 584 684		5 551 842	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	3 584 684	3 584 684	5 551 842	5 551 842
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Frédéric Buval.

**M. Frédéric Buval.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Les crédits consacrés au soutien de l'État à l'économie sociale et solidaire faisaient l'objet d'une baisse substantielle de 18,6 % en autorisations d'engagement et de 24,8 % en crédits de paiement.

Nous nous félicitons que le Gouvernement ait revu sa copie initiale et nous rendons un avis favorable sur l'ensemble de ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-1014 ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** J'en demande le retrait au profit des autres amendements, qui sont identiques. J'en profite pour saluer, au nom de ma collègue Marie-Agnès Poussier-Winsback, l'engagement du Sénat en faveur de l'ESS.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-849, II-861 rectifié *ter*, II-871, II-917 rectifié *bis*, II-965 et II-966 rectifié *bis*.

(Les amendements sont adoptés.)

**Mme la présidente.** En conséquence, l'amendement n° II-1014 n'a plus d'objet.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-873 est présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Blatrix Contat, MM. Mérillou, Gillé et Redon-Sarrazay, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione et Tissot, Mmes Linkenheld et Daniel, MM. Darras, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1016 est présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-873.

**M. Jean-Jacques Michau.** Cet amendement vise à augmenter de 3 millions d'euros les crédits alloués aux chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress) afin que celles-ci puissent assurer pleinement leurs missions légales.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval, pour présenter l'amendement n° II-1016.

**M. Frédéric Buval.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Demande de retrait, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Nous venons de voter une augmentation substantielle des crédits de la mission. Ces amendements me semblent donc satisfaits. C'est pourquoi j'en demande le retrait ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-873 et II-1016.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-879, présenté par Mme Blatrix Contat, MM. Michau, Mérillou, Montaugé, Gillé et Redon-Sarrazzy, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione et Tissot, Mmes Linkenheld et Daniel, MM. Darras, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

**Mme Florence Blatrix Contat.** Cet amendement vise à augmenter les crédits alloués aux Cress de 3 millions d'euros pour renforcer leurs fonctions d'accueil, d'information et d'orientation.

Je rappelle que le soutien apporté aux Cress est d'environ 80 000 euros par chambre, c'est-à-dire un montant très faible qui ne leur permet pas d'assurer leurs missions. C'est pourquoi, bien que des amendements aient déjà été adoptés pour augmenter les crédits consacrés à l'ESS, il me semble essentiel de soutenir spécifiquement les Cress.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Nous venons de voter une augmentation des crédits de la mission de 10 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 36 %. Par conséquent, nous demandons le retrait de cet amendement, qui nous semble satisfait.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-879.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-872 est présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Blatrix Contat, MM. Mérillou, Gillé et Redon-Sarrazy, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione et Tissot, Mmes Linkenheld et Daniel, M. Darras, Mme Le Houerou, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1013 est présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoine et

Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		1 500 000		1 500 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	1 500 000		1 500 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-872.

**M. Jean-Jacques Michau.** En cohérence avec les recommandations du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, nous proposons d'augmenter de 1,5 million d'euros les crédits du dispositif local d'accompagnement.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval, pour présenter l'amendement n° II-1013.

**M. Frédéric Buval.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Demande de retrait, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Même avis.

**Mme la présidente.** Monsieur Michau, l'amendement n° II-872 est-il maintenu ?

**M. Jean-Jacques Michau.** Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Monsieur Buval, l'amendement n° II-1013 est-il maintenu ?

**M. Frédéric Buval.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1013 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-872.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-875 rectifié, présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Blatrix Contat, MM. Mérillou, Gillé et Redon-Sarrazy, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione et Tissot, Mmes Linkenheld et Le Houerou, MM. Darras, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-Jacques Michau.

**M. Jean-Jacques Michau.** Par cet amendement, nous proposons de créer une administration déconcentrée entièrement consacrée à la mise en œuvre des politiques de l'État en faveur de l'ESS.

Il existe des correspondants régionaux dans l'administration déconcentrée de l'État, mais ils sont parfois à temps partiel et exercent souvent d'autres missions. Or nous pensons que l'économie sociale et solidaire a besoin de personnes bien référencées dans chacune des administrations.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Cet amendement vise à créer une administration déconcentrée consacrée à l'économie sociale et solidaire, mais il ne prévoit aucun crédit en personnel, ce qui le rend inopérant.

Par ailleurs, je le répète, nous venons de voter 10 millions d'euros en faveur de l'ESS. Nous demandons donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Le Gouvernement travaille actuellement à la feuille de route de l'ESS, dont l'un des axes prioritaires est justement le renforcement de l'organisation territoriale afin de déployer une politique plus efficiente et plus homogène dans les territoires.

En outre, je donnerai un avis favorable, plus loin dans l'examen des crédits de cette mission, à un amendement qui tend à nous permettre de disposer d'une vision consolidée de l'ensemble de ce secteur de l'économie.

C'est pourquoi je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Monsieur Michau, l'amendement n° II-875 rectifié est-il maintenu ?

**M. Jean-Jacques Michau.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-875 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1015, présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		400 000		400 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	400 000		400 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Frédéric Buval.

**M. Frédéric Buval.** Cet amendement vise à augmenter de 400 000 euros le budget alloué aux têtes de réseaux de l'ESS, car ces structures jouent un rôle essentiel dans l'accompagne-

ment des acteurs du secteur. Elles soutiennent la montée en compétence, la structuration et l'accès aux marchés publics des entreprises de l'ESS.

La réduction des crédits prévue dans le PLF pour 2025 affaiblit leur capacité à répondre aux défis écologiques et sociaux auxquels nous faisons face.

Avec cette augmentation, je souhaite renforcer leurs missions d'accompagnement et garantir qu'elles puissent continuer à jouer leur rôle qui est indispensable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de cet amendement compte tenu des informations que vient de donner à l'instant Mme la ministre.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Je vous remercie de votre engagement sur ce sujet, monsieur le sénateur, mais je demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Monsieur Buval, l'amendement n° II-1015 est-il maintenu ?

**M. Frédéric Buval.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1015 est retiré.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-876 rectifié est présenté par MM. Michau et Montaugé, Mme Blatrix Contat, MM. Méridou, Gillé et Redon-Sarrazy, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione et Tissot, Mme Linkenheld, MM. Kanner, Darras et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1017 est présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Jacques Michau, pour présenter l'amendement n° II-876 rectifié.

**M. Jean-Jacques Michau.** Cet amendement vise à augmenter de 300 000 euros le budget alloué aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval, pour présenter l'amendement n° II-1017.

**M. Frédéric Buval.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Demande de retrait.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Même avis.

**Mme la présidente.** Monsieur Michau, l'amendement n° II-876 rectifié est-il maintenu ?

**M. Jean-Jacques Michau.** Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Monsieur Buval, l'amendement n° II-1017 est-il maintenu ?

**M. Frédéric Buval.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1017 est retiré.

La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote sur l'amendement n° II-876 rectifié.

**Mme Antoinette Guhl.** Nous voterons pour cet amendement qui permet d'allouer un budget supplémentaire aux pôles territoriaux de coopération économique.

Ces pôles sont l'équivalent, pour l'économie sociale et solidaire, des pôles de compétitivité, auxquels notre assemblée est attachée.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-876 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-343, présenté par Mme Blatrix Contat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

**Mme Florence Blatrix Contat.** Cet amendement vise à créer un fonds de conversion pour accompagner les entreprises lucratives qui souhaitent rejoindre l'ESS. Nous proposons un budget modeste, de 2 millions d'euros, pour démarrer ce fonds et donner les moyens financiers et techniques pour transformer le modèle économique de ces entreprises.

La transition vers une économie plus durable ne peut pas reposer uniquement sur la création de nouvelles entreprises de l'ESS. Il faut accompagner des entreprises de l'économie dite classique vers l'économie sociale et solidaire. Un tel fonds tend à y contribuer.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** La commission demande le retrait de cet amendement en raison de l'adoption des amendements qui ont permis de relever les crédits alloués à l'ESS.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Les fonds consacrés au financement des structures de l'ESS existent déjà, par exemple au sein de Bpifrance ou de la Banque des territoires – celle-ci y consacre 400 millions d'euros par an.

Les investissements privés sont réalisés *via* des fonds à impact ou fonds solidaires, dont l'encours représentait 4,3 milliards d'euros à la fin de 2023.

À la suite de l'adoption de la loi du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, les possibilités d'investissement en actifs solidaires et en fonds solidaires vont être rehaussées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : elles passeront de 10 % à 15 %.

Pour cette raison, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Madame Blatrix Contat, l'amendement n° II-343 est-il maintenu ?

**Mme Florence Blatrix Contat.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-343 est retiré.

Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1153, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	1 150 000		1 150 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				

TOTAL	1 150 000		1 150 000	
SOLDE	+1 150 000		+1 150 000	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Marina Ferrari**, *ministre déléguée*. Cet amendement, dont j'ai déjà parlé lors de la discussion générale, vise à augmenter de 1,15 million d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits affectés à la mise en œuvre des missions de la DGCCRF.

**Mme la présidente**. L'amendement n° II-1037, présenté par MM. Gay et Lahellec, Mme Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

Cet amendement a déjà été défendu.

L'amendement n° II-658, présenté par Mme Guhl, MM. Jadot, Salmon, Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

**Mme Antoinette Guhl.** De notre côté, nous proposons d'augmenter les crédits alloués à la DGCCRF de 3 millions d'euros, ce qui permettrait d'embaucher cinquante équivalents temps plein et compenserait la perte d'effectifs subie depuis 2007.

Nous considérons que cette direction générale est très importante pour faire respecter le droit et que cette perte d'effectifs constatée depuis 2007 est tout à fait préjudiciable.

Par exemple, dans le cadre des lois Égalim, la DGCCRF doit veiller à la juste rémunération des producteurs et au respect des modalités fixées pour les négociations commerciales. Elle a aussi joué un rôle particulièrement important dans l'affaire Nestlé Waters pour mettre à jour la fraude.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Nous partageons les inquiétudes qui ont été exprimées sur les moyens alloués à la DGCCRF. Frédérique Espagnac et moi-même avons d'ailleurs insisté, dans un rapport de 2022, sur la nécessité que ce service soit doté de ressources à la hauteur des enjeux.

Cependant, les augmentations de crédits que les amendements n°s II-1037 et II-658 tendent à prévoir sont trop élevées compte tenu des efforts budgétaires qui sont

demandés aux administrations. Aussi, nous en demandons le retrait au profit de l'amendement n° II-1153 du Gouvernement, sur lequel nous émettons un avis favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s II-1037 et II-658 ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Je rejoins les arguments du rapporteur spécial d'autant que nous proposons de faire un geste pour renforcer les effectifs de la DGCCRF. J'émet donc un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1153.

*(L'amendement est adopté.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, les amendements n°s II-1037 et II-658 n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-309, présenté par Mme Lozier, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	500 000		1 200 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		500 000		1 200 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	500 000	500 000	1 200 000	1 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Anne-Catherine Lozier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.** Il s'agit d'un amendement d'appel de la commission des affaires économiques visant à attirer l'attention sur l'insuffisance des moyens de l'Autorité de la concurrence. Compte tenu du contexte, je le retire.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-309 est retiré.

Je suis saisie de six amendements identiques.

L'amendement n° II-678 est présenté par Mme Espagnac.

L'amendement n° II-766 est présenté par Mme Noël.

L'amendement n° II-971 rectifié *bis* est présenté par MM. C. Vial, Sautarel et Khalifé, Mmes Ventalon et Gosselin, MM. Bruyen, Panunzi, Naturel, Pointereau et Pellevat et Mme Belrhiti.

L'amendement n° II-976 rectifié *bis* est présenté par Mmes Berthet et Aeschlimann, MM. Bouchet et Brisson et Mme Micouleau.

L'amendement n° II-988 rectifié *bis* est présenté par Mme L. Darcos, MM. Capus et Chasseing, Mme Paoli-Gagin, M. Grand, Mme Bourcier, MM. Rochette, Chevalier et Wattedled et Mme Lermytte.

L'amendement n° II-1152 est présenté par le Gouvernement.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	1 000 000		1 000 000	
SOLDE	+1 000 000		+1 000 000	

La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-678.

**Mme Frédérique Espagnac.** Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une diminution de la subvention pour charges de service public octroyée à Atout France de 3,8 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2024.

En abondant de 1 million d'euros cette subvention, le présent amendement vise à atténuer la diminution prévue, en la réduisant à 2,8 millions. Pour ce faire, l'amendement tend à abonder l'action n° 23 « Industrie et services » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sylviane Noël, pour présenter l'amendement n° II-766.

**Mme Sylviane Noël.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour présenter l'amendement n° II-971 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Sautarel.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Martine Berthet, pour présenter l'amendement n° II-976 rectifié *bis*.

**Mme Martine Berthet.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Laure Darcos, pour présenter l'amendement n° II-988 rectifié *bis*.

**Mme Laure Darcos.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée, pour présenter l'amendement n° II-1152.

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Je veux d'abord remercier les sénatrices et les sénateurs qui ont déposé ces amendements.

En augmentant les crédits pour Atout France de 1 million d'euros, nous ferons contribuer l'opérateur à due concurrence des autres opérateurs. Surtout, alors qu'une réflexion est engagée sur son avenir et sur une possible fusion, l'agence pourra rassurer ses adhérents et poursuivre ses missions dans les meilleures conditions possible afin de préserver la qualité du travail fourni par ses agents.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Favorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-678, II-766, II-971 rectifié *bis*, II-976 rectifié *bis*, II-988 rectifié *bis* et II-1152.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-867, présenté par M. Benarroche, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		300 000 000		300 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	300 000 000		300 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement traite de nouveau du besoin de financement de l'innovation sociale et écologique au travers, à terme, d'un fonds destiné à lever 1 milliard d'euros d'investissements pour mener la transition écologique et sociale qui est nécessaire à notre pays.

Le lancement en 2021 du plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros, a suscité de l'espoir, notamment auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui pensaient pouvoir en bénéficier.

Alors que les acteurs de la transformation écologique et sociale ont besoin de moyens financiers pour se développer, l'innovation sociale et écologique est aujourd'hui sous-financée. En témoignent les crédits fléchés dans la mission France 2030 – 100 % des investissements de la mission concernent des innovations technologiques –, ainsi que le sous-subventionnement du secteur de l'ESS en France – une baisse de 25 % des financements est prévue par rapport à 2024.

Or nous savons que la transition écologique ne pourra pas advenir sans un soutien aux transformations dans les usages des biens et services. Ces transformations d'usage, *via* des innovations sociales et écologiques, ne naissent pas spontanément, puis d'industrialisation. Elles suivent les mêmes cycles économiques que les innovations technologiques, de l'investissement à l'exploitation.

Afin de construire un plan de financement massif de l'innovation sociale et écologique, l'association Opération Milliard a réuni des milliers de dirigeants d'organisations

d'innovation sociale de toutes formes économiques – sociétés de capitaux, coopératives, associations. Elle a permis qu'ils s'accordent sur une vision de la transition écologique juste et sur des modalités de financement de leurs actions afin de passer à l'échelle.

Pour cela, ces organisations ont besoin de lever 1 milliard d'euros. Le soutien citoyen, mais aussi bancaire et public sera indispensable à la mise en œuvre de l'opération.

L'État doit s'engager plus fortement pour soutenir les innovations sociales et écologiques nécessaires à la transition. Il peut, à travers l'augmentation du budget consacré à l'ESS au sein du programme 305 « Stratégies économiques », structurer une filière d'avenir et faire de la France un champion international de l'innovation sociale à dimension écologique.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** J'entends les arguments avancés par Guy Benarroche, mais au regard du montant demandé, particulièrement élevé, l'avis est défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-867.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-866, présenté par M. Benarroche, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement vise à créer une prime à l'innovation sociale destinée aux organismes à but non lucratif afin de développer et de soutenir leurs actions d'innovation sociale.

En effet, alors que les entreprises bénéficient de mesures fiscales pour financer leurs programmes de recherche et d'innovation, les organismes sans but lucratif ne bénéficient pas de soutien au titre de leurs actions d'innovation sociale.

Il est rappelé que l'innovation sociale a été définie légalement : est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant certaines caractéristiques – soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail.

Les organismes sans but lucratif sont confrontés à de nombreux défis – déserts médicaux, vieillissement de la population, cumul des freins sociaux des bénéficiaires, etc. – qui les obligent à innover socialement, en créant de nouveaux services et de nouvelles méthodes au plus proche des besoins des personnes accompagnées et de leurs familles. Cela implique des dépenses nouvelles, aussi bien en termes d'investissement en matériels et en équipements, que de fonctionnement – recrutement et formation du personnel.

Ces investissements innovants comprennent souvent le recrutement de salariés, dont les salaires ne peuvent pas être financés par les ressources propres des structures. L'organisme sans but lucratif doit donc chercher des financements alternatifs, sous forme de don ou de mécénat par exemple. En outre, ses salaires sont soumis à la taxe sur les salaires.

L'absence de financement public et l'assujettissement à la taxe sur les salaires sont des freins importants à l'innovation sociale.

De toute évidence, il manque un soutien financier pour les organismes non soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun pour valoriser la recherche et soutenir l'innovation sociale qu'ils développent.

Ce soutien en faveur de l'innovation sociale dans le secteur non lucratif pourrait prendre la forme d'une prime à l'innovation sociale à destination de ces organismes, dotée d'une enveloppe de 200 millions d'euros. Ce chèque représenterait environ 10 % des rémunérations brutes des salariés des entreprises de l'économie sociale et solidaire affectés aux projets d'innovation sociale.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Demande de retrait.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-866.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-885 rectifié est présenté par Mme Espagnac, MM. Raynal, Mérillou, Michau et Uzenat, Mme Blatrix Contat, MM. Montaugé, Redon-Sarazy et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialistes, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-986 est présenté par MM. Gay et Lahellec, Mme Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Financement et accompagnement durable des entreprises

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		98 000 000		98 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Financement et accompagnement durable des entreprises	98 000 000		98 000 000	
TOTAL	98 000 000	98 000 000	98 000 000	98 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-885 rectifié.

**Mme Frédérique Espagnac.** Cet amendement vise à créer un programme « Financement et accompagnement durable des entreprises » au sein de la mission « Économie », doté de 98 millions d'euros afin d'assurer le financement de l'activité de garantie de prêts aux entreprises de Bpifrance, de son activité d'accompagnement et de sa contribution au plan Quartiers 2030.

La suppression des crédits affectés à Bpifrance actuellement prévue dans le PLF pour 2025 serait en effet lourde de conséquences.

Compte tenu de l'efficacité de ce plan et de son impact, il convient de pérenniser l'action de Bpifrance sur ces thématiques. Cet amendement vise pour cela à créer un programme doté de 98 millions d'euros.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-986 a été défendu.

Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-549 rectifié est présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny et MM. Pointereau, Pellevat, Brisson et Savin.

L'amendement n° II-659 est présenté par Mme Guhl, MM. Jadot, Salmon, Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Mellouli et Mmes Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-904 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot et Delcros, Mme Jacquemet et MM. Duffourg, J.M. Arnaud et Longeot.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	98 000 000		98 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		98 000 000		98 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	98 000 000	98 000 000	98 000 000	98 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-549 rectifié.

**M. Patrick Chaize.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour présenter l'amendement n° II-659.

**Mme Antoinette Guhl.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-904 rectifié *bis*.

**M. Michel Canévet.** Défendu.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-907 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot et Delcros, Mme Jacquemet et MM. Longeot, Duffourg et J.M. Arnaud, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de l'ensemble de ces amendements visant à renforcer les moyens de Bpifrance.

Nous rejoignons les auteurs de ces amendements sur la nécessité pour le Parlement de disposer d'un contrôle sur les financements accordés à Bpifrance. Nous nous étions félicités, lors de l'examen du PLF pour 2024, de la création d'une ligne budgétaire dédiée au sein du programme 134. On ne peut que regretter sa suppression pure et simple.

Toutefois, la commission estime que le montant de l'enveloppe qu'il est proposé d'ouvrir – 50 millions ou 98 millions d'euros, selon les amendements – n'est pas raisonnable dans le contexte de redressement des finances publiques. Bpifrance sera amené, en 2025, à financer ses actions d'accompagnement des entreprises et sa participation au plan Quartier 2030 par la mobilisation de ses fonds propres.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Comme tous les autres opérateurs, Bpifrance doit adapter sa trajectoire financière au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur nous.

Le Gouvernement soutient l'autofinancement par Bpifrance des dispositifs d'accompagnement et du plan entrepreneurial Quartier 2030. Bpifrance peut et doit trouver les capacités en interne compte tenu de son niveau de ressources propres, qui est aujourd'hui significatif.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

**M. Michel Canévet.** On peut regretter que l'on n'ait pas une approche plus positive de l'action de Bpifrance, qui vise, je le rappelle, à soutenir le développement économique et l'innovation dans notre pays.

Le bilan de Bpifrance est suffisamment éloquent pour qu'on puisse le considérer comme tout à fait positif. Son action a un impact significatif sur le développement économique et sur l'innovation en France. Ayons bien en tête que cette action crée des ressources pour notre pays.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter nos amendements.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** Je veux moi aussi soutenir ces amendements, en particulier l'amendement n° II-885 rectifié, qui sont dans le droit fil du rapport d'information *Entreprises et*

*climat: se mobiliser pour relever le défi de la compétitivité carbone* que Lauriane Josende, Brigitte Devésa et moi-même avons présenté au nom de la délégation aux entreprises.

L'augmentation de crédits qui est proposée permettrait d'assurer dix mille missions de conseil et d'entreprises, en particulier des TPE-PME, pour leur permettre de croître en entreprises de taille intermédiaire et surtout d'accélérer sur le volet décarbonation.

Lorsque nous avons débattu de l'amendement n° II-891 du Gouvernement visant à ouvrir sur la mission 1,55 milliard d'euros en autorisations d'engagement, nous avons bien vu que l'enjeu est d'accompagner ce type d'actions et de les diffuser au plus près des territoires et de nos TPE-PME. L'engagement de Bpifrance permet de répondre à cette exigence.

Nous devons être cohérents avec les travaux que nous avons produits et dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité par la délégation aux entreprises et, par conséquent, soutenir très activement ces amendements.

**M. Olivier Rietmann.** Très bien !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-885 rectifié et II-986.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-549 rectifié, II-659 et II-904 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.) – (Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, l'amendement n° II-907 rectifié *bis* n'a plus d'objet.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-884 rectifié est présenté par Mme Espagnac, MM. Raynal, Mérillou et Michau, Mme Blatrix Contat, MM. Montaugé, Redon-Sarrazy et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Pla, Stanzione, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-985 est présenté par MM. Gay et Lahellec, Mmes Margaté et Apourceau-Poly, MM. Bacchi, Barros, Basquin et Brossat, Mmes Brulin et Corbière Naminzo, M. Corbisez, Mmes Cukierman et Gréaume, MM. Ouzoulias et Savoldelli, Mmes Silvani et Varailles, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Financement et accompagnement durable des entreprises

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		60 000 000		60 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
Financement et accompagnement durable des entreprises	60 000 000		60 000 000	
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-884 rectifié.

**Mme Frédérique Espagnac.** Cet amendement vise à créer un programme « Financement et accompagnement durable des entreprises » au sein de la mission « Économie » doté de 60 millions d'euros afin d'assurer le financement de CCI France et CMA France, en compensant la baisse du plafond des taxes affectées prévue par le PLF pour 2025.

Cette baisse du plafond contrevient à la trajectoire financière pluriannuelle définie par le Gouvernement, le Parlement et le réseau des chambres de commerce et d'industrie et entérinée dans la loi de finances initiale pour 2024.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-985 a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Lors de l'examen de la première partie de ce PLF, le Sénat a déjà relevé de manière significative – 6,75 millions d'euros – le plafond des taxes affectées au réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, conformément à la trajectoire négociée entre cet organisme et le Gouvernement.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** L'amendement Lemoyne !

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Ces amendements ne nous semblent donc pas opportuns et nous en demandons le retrait.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Comme M. le rapporteur spécial, j'émet un avis défavorable. Je pense, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous avez fait ce qu'il fallait lors de l'examen de la première partie du PLF.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-884 rectifié et II-985.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatorze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-806 rectifié *ter* est présenté par M. Genet, Mme Belrhiti, MM. Cadec, Sido, Paul, Michallet et Reynaud, Mme M. Mercier et M. Gremillet.

L'amendement n° II-920 rectifié *bis* est présenté par MM. V. Louault et A. Marc, Mmes Bourcier et Lermytte et M. Grand.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	52 134 000		52 134 000	

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		52 134 000		52 134 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	52 134 000	52 134 000	52 134 000	52 134 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Damien Michallet, pour présenter l'amendement n° II-806 rectifié *ter*.

**M. Damien Michallet.** L'amendement est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Corinne Bourcier, pour présenter l'amendement n° II-920 rectifié *bis*.

**Mme Corinne Bourcier.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-869 rectifié, présenté par Mme Espagnac, MM. Uzenat, Redon-Sarrazy, Fagnen et M. Vallet, Mmes Bélim, Canalès et Linkenheld, MM. Mérillou et Michau, Mmes Blatrix Contat et Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Montaugé, Pla, Stanzione, Tissot, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		35 000 000		35 000 000
Plan France Très haut débit	35 000 000		35 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Frédérique Espagnac.

**Mme Frédérique Espagnac.** Nous avons vu à quel point les conseillers numériques sont aujourd'hui demandés dans nos territoires. Or 4 000 postes de conseillers numériques pourraient être supprimés. Le présent amendement vise donc à maintenir le financement permettant de les conserver.

**Mme la présidente.** Les cinq amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-106 rectifié est présenté par MM. Mizzon, Menonville et Parigi, Mmes Saint-Pé, Billon et Sollogoub, M. Longeot, Mmes Perrot, Vérien, O. Richard, Florennes et Herzog, MM. Kern, Vanlerenberghe et Duffourg, Mmes Gacquerre et Patru, MM. S. Demilly, Levi et Cambier, Mme Guidez, MM. Cazabonne, Haye et Pillefer, Mme Romagny et MM. Bleunven et Canévet.

L'amendement n° II-234 est présenté par Mme Espagnac.

L'amendement n° II-846 rectifié *bis* est présenté par M. Delcros, Mmes Vermeillet et N. Goulet, MM. Bitz, Chasseing, Fouassin et Roux et Mmes de La Provôté et Antoine.

L'amendement n° II-955 rectifié *quater* est présenté par MM. Grosvalet et Laouedj, Mme Jouve, MM. Cabanel et Guiol, Mme Pantel et MM. Gold et Daubet.

L'amendement n° II-981 est présenté par MM. Gay et Lahellec, Mme Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces cinq amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		33 000 000		33 000 000
Plan France Très haut débit	33 000 000		33 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	33 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-106 rectifié.

**M. Michel Canévet.** Comme le précédent, cet amendement tend à pérenniser les 4 000 postes de conseillers numériques. Il faut continuer d'accompagner une partie de nos concitoyens dans l'accès au numérique et à l'internet très haut débit. Ces pratiques ne sont pas encore suffisamment vulgarisées.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-234.

**Mme Frédérique Espagnac.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bernard Delcros, pour présenter l'amendement n° II-846 rectifié *bis*.

**M. Bernard Delcros.** Je tiens à souligner l'importance de ces amendements.

Nous vivons dans une société entièrement numérisée, les démarches dématérialisées ne cessent de se multiplier sans que l'on ait anticipé la fracture sociale qui en découle. Il y a là un enjeu de société réellement fondamental. Parce que c'est au cœur des territoires que se fera l'inclusion numérique, ce

n'est vraiment pas le moment de céder sur le financement des conseillers numériques, qui agissent – au cœur des territoires, j'y insiste – en faveur de l'inclusion numérique.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Il a raison !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Grosvalet, pour présenter l'amendement n° II-955 rectifié *quater*.

**M. Philippe Grosvalet.** Défendu.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-981 a déjà été défendu.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-633 est présenté par M. Pillefer.

L'amendement n° II-1020 est présenté par MM. Buval, Buis et Patriat, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	20 000 000		20 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Bernard Pillefer, pour présenter l'amendement n° II-633.

**M. Bernard Pillefer.** Dans nos territoires ruraux et périurbains, les espaces France services sont devenus des piliers incontournables pour l'accompagnement de la population locale, notamment en matière d'inclusion numérique.

Cette mission est particulièrement cruciale dans les zones rurales, où les enjeux de mobilité et l'éloignement des services publics renforcent les inégalités. Il est donc important de maintenir les engagements budgétaires dans ce domaine.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Buval, pour présenter l'amendement n° II-1020.

**M. Frédéric Buval.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Les quatre amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-310 est présenté par Mme Loiser, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-765 est présenté par M. Fernique, Mme Guhl, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Gontard et Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Poncet Monge et Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-778 rectifié est présenté par MM. Michallet et Savin, Mmes Puissat et Schalck, M. Levi, Mme Demas, MM. Panunzi et Chevrollier, Mme Belrhiti, MM. Perrin et Rietmann, Mme Muller-Bronn, MM. Genet et Paul, Mmes Guidez et Gruny, M. Longeot et Mmes Bellurot et Saint-Pé.

L'amendement n° II-1107 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mme Jacques et MM. Bouchet, Pellevat et Brisson.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	13 933 333		13 933 333	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		13 933 333		13 933 333
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	13 933 333	13 933 333	13 933 333	13 933 333
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-310.

**Mme Anne-Catherine Loiser, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.** Je ne connais pas précisément les montants proposés dans les amendements précédents, qui concernent tous les conseillers numériques. S'agissant de l'amendement que je présente au nom de la commission des affaires économiques, il tend à revenir au montant de crédits accordés en 2024.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-765.

**M. Jacques Fernique.** Les crédits alloués à l'inclusion numérique dans le budget pour 2025 sont en baisse de 33 % par rapport à 2024. Il est vraiment nécessaire de maintenir ces crédits pour pérenniser les 4 000 postes de conseillers numériques France Services.

Je précise que 25 % de nos concitoyens ne maîtrisent pas suffisamment les outils numériques pour pouvoir les utiliser pleinement. Ces conseillers numériques jouent donc un rôle

essentiel dans l'accompagnement de tous les citoyens et citoyennes vers l'inclusion numérique, sociale, professionnelle, culturelle, démocratique et citoyenne.

Maintenir ces crédits, c'est lutter contre la progression d'une France à deux vitesses : celle des inclus et celle des exclus.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Damien Michallet, pour présenter l'amendement n° II-778 rectifié.

**M. Damien Michallet.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-1107 rectifié *bis*.

**M. Patrick Chaize.** Défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Nous partageons les préoccupations que suscite la réduction des financements accordés aux conseillers numériques. Les crédits baissent de 33 % alors que les besoins persistent et que la fracture numérique est loin d'être résorbée dans notre pays.

La commission des finances demande toutefois le retrait des amendements n°s II-806 rectifié *ter*, II-920 rectifié *bis*, II-869 rectifié, II-106 rectifié, II-234, II-846 rectifié *bis*, II-955 rectifié *quater*, II-981, II-633 et II-1020. Leurs montants nous semblent trop élevés au regard de la situation dégradée des finances publiques.

En revanche, nous nous en remettons à la sagesse du Sénat sur les amendements n°s II-310, II-765, II-778 rectifié et II-1107 rectifié *bis*, dont l'adoption conduirait à rétablir le montant des crédits consacrés à ce dispositif en 2024.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Très bien !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Compte tenu des enveloppes à mobiliser, l'avis sera défavorable sur tous les amendements, hormis les amendements n°s II-310, II-765, II-778 rectifié et II-1107 rectifié *bis*.

Sur ces quatre amendements identiques visant à rétablir les crédits de 2024, je m'en remets également à la sagesse de la Haute Assemblée, en vous remerciant, mesdames, messieurs les sénateurs, pour l'attention que vous portez aux conseillers numériques, dont le rôle au cœur de nos territoires est en effet très important. Le Gouvernement, lui aussi, y est particulièrement attentif, et Clara Chappaz, la secrétaire d'État chargée de l'intelligence artificielle et du numérique, se joint à mes remerciements pour votre travail.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bernard Delcros, pour explication de vote.

**M. Bernard Delcros.** Tous ces amendements visent le même objectif et ne varient que par leur montant. Si c'est la proposition de la commission des affaires économiques qui est retenue, alors je souhaite rectifier mon amendement pour le rendre identique aux amendements correspondants.

**Mme la présidente.** Il s'agit donc de l'amendement n° II-846 rectifié *ter*, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-310, II-765, II-778 rectifié et II-1107 rectifié *bis*.

Monsieur Michallet, l'amendement n° II-806 rectifié *ter* est-il maintenu ?

**M. Damien Michallet.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-806 rectifié *ter* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-920 rectifié *bis*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-869 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. Michel Canévet.** Je retire l'amendement n° II-106 rectifié, madame la présidente !

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-106 rectifié est retiré.

Madame Espagnac, l'amendement n° II-234 est-il maintenu ?

**Mme Frédérique Espagnac.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-234 est retiré.

Monsieur Grosvalet, l'amendement n° II-955 rectifié *quater* est-il maintenu ?

**M. Philippe Grosvalet.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-955 rectifié *quater* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-981.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. Frédéric Buval.** Je retire l'amendement n° II-1020, madame la présidente !

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1020 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-633.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-310, II-846 rectifié *ter*, II-765, II-778 rectifié et II-1107 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-640 rectifié est présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny et MM. Michallet, Bruyen, Pellevat, Brisson et Savin.

L'amendement n° II-1118 est présenté par Mme Espagnac.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	5 000 000		5 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000

Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-640 rectifié.

**M. Patrick Chaize.** Cet amendement concerne également l'inclusion numérique, plus particulièrement les cafés IA.

En février 2025, la France accueillera, à Paris, un sommet international sur l'intelligence artificielle (IA). Dans cette perspective, le Président de la République avait missionné le Conseil national du numérique en mai 2024 pour porter ces cafés IA, mais l'opération n'a pas été financée.

Pour y remédier, nous proposons d'augmenter de 5 millions d'euros les crédits consacrés à l'inclusion numérique.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Espagnac, pour présenter l'amendement n° II-1118.

**Mme Frédérique Espagnac.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Demande de retrait !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Demande de retrait également, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-640 rectifié et II-1118.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-870 rectifié, présenté par MM. Redon-Sarrazy, Uzenat et Fagnen, Mme Espagnac, MM. Mérillou et Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Montaugé, Pla, Stanzione et Tissot, Mmes Blatrix Contat et Canalès, M. Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Plan France Très haut débit	50 000 000		50 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

**M. Christian Redon-Sarrazy.** Cet amendement concerne le déploiement du réseau très haut débit. Après un premier coup de rabet de 25 % sur les crédits de paiement en plein exercice budgétaire – c'était en février dernier –, le projet de loi de finances pour 2025 ne prévoit pour cette opération aucune autorisation d'engagement et limite les crédits de paiement à 200 millions d'euros.

Ces coupes budgétaires menacent le déploiement des réseaux d'initiative publique (RIP) par les collectivités locales, ces crédits ayant vocation à financer des dépenses

engagées sur plusieurs années. Par ailleurs, cette situation entame la confiance des acteurs locaux, dans un contexte délicat de fermeture programmée du réseau de cuivre.

Pour éviter une année blanche et soutenir les élus les plus en difficulté, nous proposons donc un rehaussement de 50 millions d'euros du programme 343.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1023 rectifié, présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belhiti et Demas, M. Bouchet, Mme Gruny et MM. Michallet, Pointereau, Pellevat, Brisson et Savin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	50 000 000		50 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Chaize.

**M. Patrick Chaize.** Cet amendement vise le même objectif que celui que vient de présenter Christian Redon-Sarrazy, avec des imputations différentes.

La sous-alimentation du plan France Très Haut Débit pénalisera les collectivités. Les contrats qu'elles ont passés avec l'État vont arriver à leur terme, puisque, à la fin de l'année 2025, l'ensemble du territoire national devra être couvert en très haut débit. Sur le fondement de ces conventions, elles vont réclamer les subventions qui leur sont dues et, si les crédits correspondants n'ont pas été mis à disposition, il leur reviendra d'avancer la trésorerie.

Les 50 millions d'euros que nous proposons d'abonder servent donc à garantir que l'État sera en mesure d'honorer ses engagements.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1139 rectifié, présenté par MM. Michallet et Savin, Mme Puissat, M. Levi, Mme Demas, MM. Panunzi et Chevrollier, Mme Belhiti, M. Perrin, Mme Saint-Pé, M. Rietmann, Mme Muller-Bronn, MM. Genet et Paul, Mmes Schalck et Gruny, M. Longeot et Mme Bellurot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit			50 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				50 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL			50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Damien Michallet.

**M. Damien Michallet.** Je partage la position défendue par mes collègues Chaize et Redon-Sarrazy. Bien évidemment, les collectivités ne doivent pas avoir à assumer la trésorerie à la place du Gouvernement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** J'informe nos collègues que Thierry Cozic et moi-même effectuerons un contrôle budgétaire l'an prochain et que nous avons d'ores et déjà demandé une enquête de la Cour des comptes sur ce sujet.

Nous l'avons précédemment évoqué, la coupe drastique des crédits du plan France Très Haut Débit risque de ralentir le déploiement des projets. La commission des finances prend toutefois acte de cette baisse de crédits.

Nous demandons le retrait de ces amendements, mais sachez, mes chers collègues, que nous défendrons d'ici peu un amendement visant à concrétiser le déploiement de la fibre à Mayotte.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** Le Gouvernement estime que les crédits de paiement inscrits dans le PLF pour 2025 pour les RIP sont suffisants au regard des probables décaissements, sachant en outre que des reports de crédits de 2024 devraient abonder le programme 343.

J'en viens aux autorisations d'engagement. Le seul projet qui ne bénéficie pas, à date, d'un engagement de l'État est celui qui est porté par le département de Mayotte.

En conséquence, le Gouvernement émet un avis défavorable sur les trois amendements que nous examinons. Mais il s'en remettra à la sagesse du Sénat sur les amendements n°s II-1134 rectifié, II-28, II-312 et II-552 rectifié que nous examinerons juste après et qui tendent à ouvrir une autorisation d'engagement pour le projet mahorais.

**Mme la présidente.** Monsieur Chaize, l'amendement n° II-1023 rectifié est-il maintenu ?

**M. Patrick Chaize.** Non, je le retire, mais je reste très attentif, madame la ministre, au fait que la fin de l'année 2025 ne soit pas marquée par une pénurie de financements.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1023 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-870 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. Damien Michallet.** Je retire l'amendement n° II-1139 rectifié, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1139 rectifié est retiré.

Mes chers collègues, je vous informe qu'après l'examen des huit prochains amendements en discussion commune, je vais être contrainte de suspendre l'examen des crédits de cette mission.

Je suis saisie de huit amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1000 rectifié *bis*, présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belrhiti et Demas et MM. Bouchet, Michallet, Pellevat, Brisson et Savin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		50 500 000		50 500 000
Plan France Très haut débit	50 500 000		50 500 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 500 000	50 500 000	50 500 000	50 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Patrick Chaize.

**M. Patrick Chaize.** À l'occasion de l'examen du PLF pour 2024, des crédits avaient été arrêtés pour permettre à Mayotte de lancer son opération de RIP. Mais ces crédits ont disparu à la suite du décret d'annulation de crédits de février 2024 et de différentes actions sur le budget.

Je propose aujourd'hui de réintroduire cette ligne budgétaire, pour un montant légèrement supérieur à 50 millions d'euros, au bénéfice du département de Mayotte, qui attend ces engagements pour pouvoir passer des contrats avec les opérateurs.

Je précise dès à présent que je rectifie mon amendement pour en retirer les 50 millions d'euros de crédits de paiement. Mayotte n'aura pas besoin de crédits de paiement en 2025.

**Mme la présidente.** Il s'agit donc de l'amendement n° II-1000 rectifié *ter*, présenté par M. Chaize, Mmes Jacques, Belrhiti et Demas et MM. Bouchet, Michallet, Pellevat, Brisson et Savin, et qui est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		50 500 000		
Plan France Très haut débit	50 500 000			
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	50 500 000	50 500 000	0	0
SOLDE	0		0	

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-107 est présenté par M. Fagnen, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-163 est présenté par M. Omar Oili.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		37 600 000		37 600 000
Plan France Très haut débit	37 600 000		37 600 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	37 600 000	37 600 000	37 600 000	37 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-107.

**M. Sébastien Fagnen**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Ma défense de cet amendement, évoqué lors de la discussion générale, reprendra les éléments cités à l'instant par notre collègue Patrick Chaize. Il s'agit de soutenir le déploiement de la fibre optique à Mayotte, après l'annulation de crédits portée dans le décret du 21 février 2024.

Le présent amendement a été adopté à l'unanimité de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Saïd Omar Oili, pour présenter l'amendement n° II-163.

**M. Saïd Omar Oili.** Il est d'autant plus défendu que nous nous sommes vus avec Mme la ministre et qu'elle m'a confirmé son accord.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1134 rectifié, présenté par MM. Michallet et Savin, Mmes Puissat et Schalck, M. Levi, Mme Demas, MM. Panunzi et Chevrollier, Mmes Belrhiti et Muller-Bronn, MM. Genet et Paul, Mmes Guidez et Gruny, M. Longeot et Mme Bellurot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	37 600 000			
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		37 600 000		
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	37 600 000	37 600 000		
SOLDE	0			

La parole est à M. Damien Michallet.

**M. Damien Michallet.** L'amendement est défendu.

**Mme la présidente.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-28 est présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-312 est présenté par Mme Loisier, au nom de la commission des affaires économiques.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	37 534 302			
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		37 534 302		
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	37 534 302	37 534 302	0	0
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-28.

**M. Thierry Cozic, rapporteur spécial.** Cet amendement de la commission des finances a été très précisément chiffré. Il tend à majorer les crédits de 37,53 millions d'euros, ce qui correspond aux besoins exacts.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-312.

**Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.** Cet amendement de la commission des affaires économiques est identique à celui que M. Cozic vient de défendre, au nom de la commission des finances.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-551 rectifié, présenté par Mme Ramia, M. Buval, Mme Schillinger, M. Fouassin, Mme Duranton, MM. Omar Oili et Iacovelli et Mmes Havet, Nadille et Phinera-Horth, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		37 400 000		37 400 000
Plan France Très haut débit	37 400 000		37 400 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	37 400 000	37 400 000	37 400 000	37 400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Salama Ramia.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-552 rectifié, présenté par Mme Ramia, M. Buval, Mme Schillinger, M. Fouassin, Mme Duranton, M. Omar Oili, Mme Havet, M. Iacovelli et Mme Phinera-Horth, est ainsi libellé :

**Mme Salama Ramia.** Il est défendu.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>		37 400 000		
Plan France Très haut débit	37 400 000			
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »				
TOTAL	37 400 000	37 400 000		
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Salama Ramia.

**Mme Salama Ramia.** Il est défendu également.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale.** Nous demandons aux auteurs des autres amendements de bien vouloir les retirer ou de les rectifier pour les rendre identiques aux deux amendements n° II-28 de la commission des finances et n° II-312 de la commission des affaires économiques.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Marina Ferrari, ministre déléguée.** À mon tour, j'invite les sénatrices et sénateurs à se rallier aux amendements identiques des deux commissions. Le montant indiqué en autorisations d'engagement est très précis et, comme vous l'avez vu, calculé au plus juste, conformément aux engagements pris.

**Mme la présidente.** Monsieur Chaize, acceptez-vous de rectifier votre amendement dans le sens souhaité par Mme la rapporteure spéciale ?

**M. Patrick Chaize.** Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Il s'agit donc de l'amendement n° II-1000 rectifié *quater*, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-28 et II-312.

Monsieur Fagnen, acceptez-vous de rectifier l'amendement de la commission du développement durable dans le sens souhaité par Mme la rapporteure spéciale ?

**M. Sébastien Fagnen**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente**. Il s'agit donc de l'amendement n° II-107 rectifié, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-28, II-312 et II-1000 rectifié *quater*.

Monsieur Omar Oili, acceptez-vous également de rectifier votre amendement dans le sens souhaité par Mme la rapporteure spéciale ?

**M. Saïd Omar Oili**. Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente**. Il s'agit donc de l'amendement n° II-163 rectifié, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-28, II-107 rectifié, II-312 et II-1000 rectifié *quater*.

Monsieur Michallet, acceptez-vous à votre tour de rectifier votre amendement dans le sens souhaité par Mme la rapporteure spéciale ?

**M. Damien Michallet**. Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente**. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1134 rectifié *bis*, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-28, II-107 rectifié, II-163 rectifié, II-312 et II-1000 rectifié *quater*.

Madame Ramia, acceptez-vous vous aussi de rectifier vos amendements dans le sens souhaité par Mme la rapporteure spéciale ?

**Mme Salama Ramia**. Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente**. Il s'agit donc des amendements n° II-551 rectifié *bis* et II-552 rectifié *bis*, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n°s II-28, II-107 rectifié, II-163 rectifié, II-312, II-1000 rectifié *quater* et II-1134 rectifié *bis*.

Je mets aux voix l'ensemble de ces amendements identiques.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente**. Madame la ministre déléguée, mes chers collègues, je vais devoir suspendre l'examen des crédits de la mission. Il nous reste trente amendements à examiner.

Conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission est reportée à samedi 7 décembre 2024, à l'issue de l'examen des missions de la journée.

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à seize heures cinquante-deux.)*

**Mme la présidente**. La séance est reprise.

### Travail, emploi et administration des ministères sociaux

**Mme la présidente**. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » (et articles additionnels après l'article 64).

La parole est à M. le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

**M. Emmanuel Capus**, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » demandés pour 2025 s'élèvent à 21,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 21,6 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une diminution de 6,4 % des autorisations d'engagement – 1,5 milliard d'euros – et de 4,5 % des crédits de paiement – 1 milliard d'euros à périmètre courant.

Cette mission est sans conteste l'une de celles qui contribuent le plus à la réduction de nos dépenses publiques. Pour autant, l'ampleur exacte de cette contribution n'est pas aisée à appréhender.

En effet, la mission « Travail et emploi » du PLF pour 2024 est devenue la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », en raison d'une modification de son périmètre. Elle s'est ainsi vu transférer les crédits support de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et le programme 155, qui constitue le programme support de notre mission, a vu ses crédits multipliés par presque trois.

Pour prendre la véritable mesure de la diminution des crédits de la mission par rapport à la loi de finances initiale pour 2024, il convient donc de raisonner à périmètre constant. Ce faisant, on constate une baisse encore plus importante des crédits de la mission, de 11,9 % en autorisations d'engagement et de 10,5 % en crédits de paiement.

Si par impossible, mes chers collègues, ce PLF et les crédits de cette mission n'étaient pas adoptés – pour des raisons qui nous échappent ici –, il faudrait trouver ailleurs plus de 1,5 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1 milliard d'euros en crédits de paiement. Je le dis au cas où certains auraient des amis qui seraient tentés de ne pas voter le budget de cette année et, par voie de conséquence, de reprendre le budget de l'an dernier...

Comme les années précédentes, l'évolution des dépenses de la mission dépend largement de celle des crédits du programme 103. En effet, celui-ci participe pour une grande part au financement de l'apprentissage, qui constitue sa politique phare.

Si on prend en compte l'ensemble des dépenses en faveur de la formation en alternance – les aides aux employeurs d'apprentis, les exonérations de cotisations en faveur de l'apprentissage et la dotation de l'État à France Compétences –, les crédits dédiés à cette politique sur le budget de l'État s'établissent à 7 milliards d'euros.

Si on élargit encore la focale, et que l'on s'intéresse au coût de l'apprentissage pour l'ensemble des finances publiques, on prend conscience que celui-ci est extrêmement important. Ainsi, en tenant compte des coûts pédagogiques financés par France Compétences, des diverses exonérations non compensées par la mission – par exemple, l'exonération totale de contribution sociale généralisée (CSG) – ou encore du coût des droits ouverts par les apprentis à l'assurance chômage, on aboutit à un coût estimé à 25 milliards d'euros.

À l'heure où la réduction du déficit public est une priorité, l'ampleur de ce soutien pourrait être réinterrogée, évidemment sans remettre en cause son bien-fondé ni le succès de l'apprentissage.

Le Gouvernement semble du même avis, puisque le PLF pour 2025 intègre une diminution de 663 millions d'euros en autorisations d'engagement des crédits dédiés aux aides

aux employeurs d'apprentis. Cette diminution traduit sa volonté de réaliser une économie de 1,2 milliard d'euros par rapport à l'évolution tendancielle de ces dépenses.

Toutefois, les modalités permettant de parvenir à ce résultat ne sont pas encore arbitrées. Le Gouvernement pourrait décider une diminution du montant de l'aide à l'embauche de 6 000 euros à 4 500 euros ou une mesure de ciblage des aides.

Comme l'année dernière, mes chers collègues, Ghislaine Senée et moi-même vous proposons donc de faire valoir que la meilleure manière de, simultanément, diminuer les dépenses publiques et d'améliorer leur pertinence est de cibler les aides aux employeurs d'apprentis. C'est pourquoi, comme l'année dernière, la commission des finances a adopté un amendement visant à supprimer le versement de l'aide exceptionnelle pour les contrats signés entre une entreprise de plus de 250 salariés et un jeune préparant un diplôme supérieur à bac + 2.

Il s'agit d'un recentrage modeste, qui serait sans effet sur les PME – par définition, elles comptent moins de 250 salariés – et sur les entreprises de plus de 250 salariés employant des apprentis de niveau inférieur à bac + 3, visant, par exemple, l'obtention d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT).

La commission des finances a cherché à dialoguer avec le Gouvernement sur la meilleure manière de maîtriser la dépense d'apprentissage. Nous pensons qu'une mesure de ciblage devrait être prioritairement retenue plutôt qu'une baisse de la prime, mais nous n'excluons pas une solution qui allierait les deux. Nous sommes parfaitement ouverts à la discussion.

La commission a également adopté un amendement pour tirer les conséquences de ce ciblage des aides sur les crédits de la mission.

En conclusion, je dirai un mot sur l'esprit dans lequel la commission a examiné les amendements dont nous nous apprêtons à débattre : nous pensons que l'état des finances publiques de notre pays exige des efforts importants, en particulier de cette mission budgétaire, dont les crédits ont fortement augmenté au cours des dernières années. À de très rares exceptions, nous avons donc émis des avis défavorables sur tous les amendements coûteux qui nous ont été soumis, ou demandé leur retrait.

Sous réserve de l'adoption des amendements de la commission, dont certains vont être présentés dans un instant par Ghislaine Senée, je vous propose d'adopter les crédits de la mission.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale de la commission des finances.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, j'abonde dans le sens d'Emmanuel Capus. Ce n'est pas tous les jours, donc qu'il en profite... (*Sourires.*)

Depuis 2020, l'introduction de la prime dite exceptionnelle à l'embauche d'une personne en apprentissage a conduit à la hausse considérable du nombre d'apprentis. Cette aide, destinée aux employeurs, n'est pas ciblée et fonctionne en guichet ouvert, c'est-à-dire qu'elle est accessible sans limite à tous les candidats éligibles qui y postulent et en remplissent les conditions. Toutefois, la commission des finances du Sénat considère que le versement d'une telle aide présente un risque élevé d'effet d'aubaine.

S'il est vrai que l'absence de ciblage retenu jusqu'à présent a permis d'améliorer considérablement l'image de l'apprentissage, il nous semble que le coût pour les finances publiques de cet effet signal est excessif. En 2019, les pouvoirs publics consacraient 7,7 milliards d'euros à l'apprentissage. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) chiffre le coût pour les finances publiques de cette politique à 24,9 milliards d'euros en 2023 et 24,6 milliards en 2024, soit une hausse de 223 %. Maintenir cette politique d'apprentissage en l'état pour 2025 serait disproportionné au regard du niveau de déficit de notre pays. C'est pourquoi nous vous proposons ce recentrage en faveur des petites entreprises et des jeunes les moins qualifiés.

Dans la même veine, la commission des finances avance une autre piste d'économies, inspirée des recommandations de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection des affaires sociales (Igas) : celles-ci préconisent de reconsidérer la prise en charge des coûts pédagogiques des contrats d'apprentissage, financés par France Compétences au niveau de prise en charge (NPEC) fixé par les branches professionnelles. Les inspections ont en effet mis en évidence le coût comparativement plus élevé des formations de niveaux licence et master. Conformément à ces recommandations et compte tenu de notre volonté de cibler le soutien public à l'apprentissage vers les niveaux de qualification pour lesquels ce soutien est le plus déterminant, nous vous proposons un amendement visant à limiter le financement des NPEC à 90 % pour le niveau licence et à 80 % pour le niveau master. Cette mesure permettrait à France Compétences de faire une économie supplémentaire de 620 millions d'euros.

J'insiste de nouveau sur le fait que nous avons souhaité engager un dialogue avec le Gouvernement, qui a lui-même déposé un amendement visant à diminuer les crédits de la mission de 675 millions d'euros supplémentaires. Autant le dire franchement, à ce stade de la discussion, nous peinons à identifier les intentions du Gouvernement quant à la ventilation des économies proposées entre les différentes actions et nous espérons que vous nous apporterez une réponse, madame la ministre.

Je suis plus sceptique, à titre personnel, sur les baisses des crédits dédiés aux politiques de l'emploi, perçues favorablement par la commission des finances. Ces crédits seraient sensiblement diminués, ce qui entraînerait des restrictions sur les divers dispositifs favorisant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. On ne peut pas, d'un côté, consacrer des dizaines de milliards d'euros à l'insertion professionnelle des diplômés du supérieur, souvent des cadres – 61 % des bénéficiaires de l'apprentissage proviennent des formations de l'enseignement supérieur –, et, de l'autre, se désengager des politiques de retour à l'emploi destinées aux plus précaires de nos concitoyens. À cet égard, toute remise en cause de la trajectoire de financement de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée serait particulièrement inopportune.

La commission se prononce favorablement sur la suppression des contrats aidés dans le secteur marchand, ainsi que sur celle des emplois francs, arguant que la légitimité de ces dispositifs peut être remise en cause par les effets d'aubaine très importants qu'ils suscitent. Pour ma part, je ne partage pas tout à fait cet avis.

Je m'inquiète par ailleurs de la diminution des crédits dédiés aux missions locales. En effet, les crédits de paiement qui leur seraient alloués baisseraient de 22,2 % entre la loi de finances 2024 et le présent PLF. Compte tenu de ce que nous avons entendu en auditionnant plusieurs

représentants des missions locales au cours de nos travaux, nous ne pouvons que nous inquiéter de la diminution du financement apporté par l'État à ces structures. Six groupes du Sénat présentent d'ailleurs un amendement visant à éviter la baisse des crédits ; à titre personnel, je le soutiendrai.

De même, si la subvention pour charges de service public versée à France Travail ne diminue pas, les effectifs de l'établissement public seraient néanmoins amputés de 500 ETP. Certes, le Gouvernement fait valoir que la contribution ainsi demandée au premier opérateur de l'État est modeste, à hauteur de 1 % seulement de son plafond d'emplois. Toutefois, il serait malvenu, de mon point de vue, qu'une diminution de ses effectifs conduise France Travail à externaliser certaines fonctions essentielles, puisque cela coûterait deux fois plus cher.

Je souhaite aussi dire quelques mots de la dette de l'Unédic, qui est estimée à 58,4 milliards d'euros fin 2024. Depuis 2023, l'État ponctionne une partie des excédents de l'association : 2 milliards d'euros en 2023, 2,6 milliards en 2024 et 3,35 milliards prévus en 2025. Ces ponctions ralentissent la trajectoire de désendettement de l'Unédic, ce qui n'est pas anecdotique, compte tenu du rôle de stabilisateur automatique de l'assurance chômage. Nous risquons d'entrer dans un cercle vicieux extrêmement défavorable.

Enfin, je veux attirer votre attention, mes chers collègues, sur la situation des acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE). Si leurs moyens sont globalement préservés, nous avons été alertés sur le fait qu'ils pourraient être insuffisants pour absorber la hausse prévue du Smic et maintenir les effectifs à leur niveau de 2024.

Bien que la commission ait rendu des avis globalement défavorables sur les amendements visant à revenir sur les baisses de crédits que je viens de désigner, je vous indique que je suis, à titre personnel, favorable à ces initiatives.

Une majorité des membres de la commission des finances souhaite l'adoption des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », modifiés par les amendements de la commission qu'Emmanuel Capus et moi-même défendrons conjointement. *(M. le rapporteur spécial et Mme le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales applaudissent.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mmes Anne-Sophie Romagny et Nadia Sollogoub applaudissent également.)*

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, à périmètre constant, les crédits de la mission diminueraient de 2,3 milliards d'euros entre 2024 et 2025, soit une baisse de 10 %. Cette baisse de la dépense publique a beau être l'une des principales du budget de l'État cette année, gardons toutefois à l'esprit que les crédits demandés restent toujours supérieurs de plus de 6 milliards d'euros par rapport à ceux de 2019.

La commission des affaires sociales a soutenu la diminution proposée, à l'aune de trois objectifs : placer les dépenses de cette mission sur une trajectoire soutenable sur le long terme ; porter une attention à la qualité des dispositifs financés ; veiller à ne pas sacrifier l'application de réformes structurelles importantes.

Dans ce contexte, notre commission a d'abord considéré que les moyens alloués au service public de l'emploi, et notamment à France Travail, ne devaient pas mettre en

péril la mise en œuvre de loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, texte rapporté au Sénat par notre collègue Pascale Gruny.

Nous prenons ainsi acte de la stabilité de la subvention accordée à France Travail, conformément à la trajectoire prévue par la convention tripartite conclue le 30 avril 2024. Toutefois, la diminution de ses effectifs de 500 ETP demandée à l'opérateur ne nous paraît pas prendre en compte les besoins réels induits par loi précitée. C'est pourquoi la commission propose de réduire cet effort à -205 ETP, afin d'amorcer la modération des effectifs de France Travail sans remettre en cause l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ni le renforcement des contrôles de la recherche effective d'emploi. Évitions de soumettre France Travail à des injonctions paradoxales ! J'ai d'ailleurs évoqué ce sujet avec ma collègue Catherine Di Folco, rapporteur pour avis de la commission des lois pour les crédits du programme 148 « Fonction publique ».

Concernant les crédits alloués à la formation professionnelle, il nous paraît nécessaire de soutenir la maîtrise des dépenses d'alternance. Toutefois, la commission estime que cette régulation doit s'engager sans casser la dynamique de l'apprentissage et sans risquer une détérioration de l'accompagnement des apprentis.

Le PLF est construit sur l'hypothèse d'une aide aux employeurs d'apprentis abaissée uniformément à 4 500 euros, contre 6 000 euros actuellement. Nous pensons que cette diminution peut être trop brutale, à plus forte raison pour les TPE et les PME. Nous proposerons donc de porter ce montant à 5 000 euros. En revanche, comme le propose la commission des finances, cette aide ne serait plus versée pour les niveaux de qualification bac+3 et au-delà dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Enfin, nous avons été attentifs à l'équilibre budgétaire de France Compétences. Son déficit prévisionnel, qui s'élève à 464 millions d'euros pour 2025, montre que, cette année encore, le financement de l'apprentissage n'est pas assuré. Cet équilibre est pourtant atteignable et la commission propose deux mesures à cette fin.

D'une part, nous estimons que la contribution de France Compétences au plan d'investissement dans les compétences (PIC) n'est pas souhaitable, alors que le financement des missions premières de l'opérateur n'est toujours pas assuré. Nous soutenons ainsi la mise en extinction de ce fonds de concours, *via* la suppression de 800 millions d'euros en autorisations d'engagement.

D'autre part, nous vous proposons de supprimer l'éligibilité de droit au compte personnel de formation (CPF) des actions de formation dispensées dans le cadre de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre). Cette voie de prise en charge est souvent détournée et donne lieu à d'importants abus. Sa suppression représenterait une économie de 62,5 millions d'euros.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur spécial et Mmes Anne-Sophie Romagny et Nadia Sollogoub applaudissent également.)*

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. André Reichardt, pour un rappel au règlement.

**M. André Reichardt.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous allons examiner dans quelques instants un amendement de coordination avec une disposition qui a été votée samedi soir dernier et qui prévoit une très importante augmentation de la taxe d'apprentissage en Alsace-Moselle.

Je veux souligner, pour m'en offusquer, avec d'autres collègues alsaciens-mosellans, que c'est la première fois qu'un amendement de cette nature est voté au Sénat sans concertation préalable avec les instances régionales d'Alsace-Moselle. C'est une grande première : ça n'est jamais arrivé ! *(Mme Patricia Schillinger applaudit.)*

Je proteste vivement contre un tel précédent et souhaite qu'il m'en soit donné acte.

**Mme Patricia Schillinger.** Très bien !

**Mme la présidente.** Acte vous est donné, mon cher collègue, de ce rappel au règlement.

### **Travail, emploi et administration des ministères sociaux (suite)**

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Solanges Nadille. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

**Mme Solanges Nadille.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » du projet de loi de finances est sans doute l'une des plus importantes pour nos concitoyens.

Avec des crédits en baisse de 10,2 % par rapport à 2024, elle aussi l'une de celles qui subissent le plus l'effort de réduction des dépenses de l'État demandé pour 2025. Si le groupe RDPI consent à cet effort nécessaire au redressement de nos comptes publics, il estime que ledit effort ne doit pas se faire au détriment des résultats obtenus depuis 2017, notamment dans la recherche du plein emploi.

Nous partageons toutefois les grands objectifs affichés dans le PLF pour cette mission. L'année 2025 verra se poursuivre le déploiement de France Travail, la mise en œuvre de mesures dans les champs de l'emploi et de la formation des jeunes, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de la santé au travail.

Les principales mesures de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi doivent entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'agit en particulier de l'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi de France Travail de toutes les personnes éloignées de l'emploi. Nous souscrivons aussi au renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre du contrat d'engagement unifié.

Le PLF pour 2025 prévoit de maintenir à 1,35 milliard d'euros la subvention de l'État à l'opérateur France Travail, afin de poursuivre le déploiement de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ; nous soutenons cette disposition.

Néanmoins, dans ce texte, l'opérateur fait face à des injonctions contradictoires. En particulier, la diminution de son plafond d'emplois de 500 ETPT nous paraît excessive : elle risque de compromettre l'application des nombreuses

réformes adoptées ces dernières années. Nous soutenons donc l'amendement de Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales visant à limiter cette diminution à 205 ETPT.

Le soutien à l'insertion des jeunes est aussi l'une de nos priorités. Nous avons obtenu des résultats historiques, ces dernières années, en matière de baisse du chômage chez les jeunes. À partir de 2025, le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'insérera dans le cadre du contrat d'engagement prévu par la loi pour le plein emploi et ses bénéficiaires seront inscrits en tant que demandeurs d'emploi à France Travail. Le PLF pour 2025 prévoit une stabilité des crédits de financement des CEJ et nous nous en réjouissons.

Parce qu'il ne faut laisser personne au bord du chemin de l'insertion professionnelle, il nous faut aussi continuer de soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique et les aides au poste dans les entreprises adaptées ; ce PLF est assez ambitieux en la matière.

Évoquons maintenant le sujet de l'apprentissage. Nous l'avons dit lors de la discussion du PLFSS, il est hors de question pour notre groupe de sacrifier cette politique conduite avec succès depuis 2017 sur l'autel de la situation budgétaire.

La diminution prévue dans le PLF pour 2025 ne peut se faire sans risquer de casser la dynamique de l'apprentissage et de dégrader l'accompagnement des apprentis. Dans certains secteurs, freiner brutalement l'apprentissage pourrait mettre à mal une voie historique de formation aux métiers. Nous serons attentifs à ce que des critères justes soient définis, tant pour réduire les effets d'aubaine que pour pérenniser le soutien apporté à nos TPE-PME.

En ce qui concerne l'opérateur France Compétences, les mesures de bonne gestion engagées en 2024 seront reconduites ; nous les soutiendrons. En dépit d'un déficit de 1 milliard d'euros en 2024, l'équilibre est atteignable en 2025 grâce à la mise en extinction du financement du PIC par l'opérateur, combinée à la suppression de l'éligibilité de droit au CPF des actions de formation pour la création ou la reprise d'entreprise, qui fait l'objet d'abus.

Il nous faudra aussi continuer à défendre un dialogue social exigeant et de qualité, malgré une diminution des crédits alloués à ce programme.

Nous approuvons par ailleurs le financement à hauteur de 1 million d'euros du soutien à la révision ou à la refonte des systèmes de classification des branches professionnelles.

Madame la ministre, vous le savez, depuis 2017, des réformes ambitieuses ont été menées. Il nous faut continuer en ce sens et de nouvelles réformes structurelles seront nécessaires – je pense notamment à l'assurance chômage.

En attendant, la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » de ce PLF pour 2025 apporte des réponses bienvenues aux problèmes qui se posent en ce domaine. Le groupe RDPI cherchera à améliorer le contenu de cette mission en présentant plusieurs amendements.

Nous proposerons notamment d'augmenter les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de la politique interministérielle d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi d'accroître les ressources affectées au financement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea).

Nous saurons aussi vous proposer des pistes d'économies, concernant par exemple le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée, dont l'expérimentation n'a pas encore

démontré la pleine efficacité. Il faudra enfin veiller à la bonne adaptation de cette mission à la spécificité des outre-mer – j’y tiens tout particulièrement.

Madame la ministre, malgré quelques divergences, notre groupe votera cette mission et nous comptons sur vous pour tenir le cap du plein emploi. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI. – Mmes Corinne Bourcier et Nadia Sollogoub applaudissent également.*)

(*M. Dominique Théophile remplace Mme Sylvie Robert au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENTE DE M. DOMINIQUE THÉOPHILE vice-président

**M. le président.** La parole est à Mme Guylène Pantel. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**Mme Guylène Pantel.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis cet après-midi pour l’examen de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Permettez-moi dans un premier temps de remercier, au nom du groupe RDSE, nos collègues rapporteurs pour leurs contributions, qui éclairent nos débats.

L’an dernier, notre groupe saluait une forte augmentation des moyens de cette mission centrale, de 12,7 % en autorisations d’engagement et de 8,1 % en crédits de paiement.

Cette année, peu de missions ne voient pas leurs crédits diminuer. Ceux de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s’élèvent à 21,6 milliards d’euros. Ils enregistrent donc une diminution de 6,4 % en autorisations d’engagement et de 4,5 % en crédits de paiement par rapport à 2024. C’est beaucoup, mais c’est en phase avec le parti pris de restriction budgétaire qui est celui du Gouvernement. Nous rejoignons l’appréciation de nos collègues rapporteurs quant au retour à une trajectoire soutenable pour les dépenses de cette mission : il est positif que soit engagée la réduction pérenne des crédits jusqu’à un niveau plus ou moins équivalent à celui d’avant la crise sanitaire.

Les orientations générales nous paraissent donc aller dans le bon sens. Toutefois, cela ne doit pas occulter certaines réalités.

Si le Gouvernement s’est régulièrement – et avec empressement – félicité des diverses décrues du taux de chômage en France, il reste toujours un nombre important de demandeurs d’emploi de longue durée et de seniors au chômage, parmi lesquels on retrouve beaucoup de femmes. Il y a également toujours plus d’actifs occupant des contrats courts et toujours plus de précarité parmi les jeunes peu qualifiés, qualifiés ou issus de milieux modestes. En d’autres termes, les besoins demeurent ! Or, en France, le service public de l’emploi compte beaucoup moins d’agents qu’en Allemagne ; en proportion, les agents français accompagnent bien plus de demandeurs d’emploi que leurs homologues allemands.

Par conséquent, la diminution du plafond d’emplois de France Travail proposée par le Gouvernement dans le présent PLF nous paraît injustifiable, tout comme à de nombreux collègues, surtout au moment où l’opérateur public doit se saisir pleinement des compétences que le législateur a souhaité lui assigner dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Soucieux d’une meilleure prise en charge de ces publics, et en particulier des générations qui entrent sur le marché du travail, notre groupe a déposé plusieurs amendements visant à élever notre niveau d’ambition en matière d’apprentissage et d’insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je pense notamment aux amendements de notre présidente Maryse Carrère, qui ont pour objet de maintenir les aides à l’embauche d’apprentis pour les entreprises de moins de 50 salariés, et, pour ce qui concerne les entreprises de 50 à 250 salariés, de les maintenir aux niveaux de formation 3 et 4, c’est-à-dire bac et infrabac.

Nous avons également souhaité souligner, *via* un amendement de notre collègue Philippe Grosvalet, notre attachement aux missions locales, qui constituent le premier réseau de service public pour l’accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l’insertion sociale et professionnelle. Les défis relevés par les missions locales sont si grands et si rudes qu’il convient de leur octroyer des moyens adaptés, qui plus est lorsqu’elles subissent déjà des baisses de subventions de la part de certaines collectivités territoriales.

Par ailleurs, notre collègue Véronique Guillotin, élue de Meurthe-et-Moselle, département où vivent de nombreux travailleurs frontaliers, a légitimement souhaité déposer un amendement sur le système d’indemnisation des allocataires frontaliers dans le cadre de l’assurance chômage. Vous le savez, c’est un problème qui coûte à l’État environ 800 millions d’euros par an et qui préoccupe grandement les travailleurs concernés. Il devient urgent d’engager des négociations avec les États voisins afin de conclure des accords bilatéraux plus justes au regard des réalités économiques.

À nos yeux, l’expertise locale de proximité doit rester au cœur des politiques de l’emploi. Nous comptons à cet égard sur le rôle pivot des opérateurs historiques, mais aussi sur les régions, les départements et les communes. Au Sénat, nous sommes d’ailleurs tous d’accord sur ce point. La maîtrise des dépenses ne doit donc pas les affecter, car les objectifs initiaux risqueraient de ne plus pouvoir être atteints.

Parce que le travail conditionne l’émancipation des individus, la cohésion sociale, mais aussi la dynamique de l’économie française, la responsabilité des pouvoirs publics dans ce domaine est essentielle. Le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen, qui en a pleinement conscience, porte un regard plutôt favorable sur les crédits de cette mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », tout en restant vigilant sur les divers points que j’ai évoqués. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE et sur des travées du groupe RDPI. – Mme Nadia Sollogoub applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-Sophie Romagny. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Solanges Nadille applaudit également.*)

**Mme Anne-Sophie Romagny.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, dans ce contexte financier, social et politique extrêmement tendu, il est de notre responsabilité de proposer des mesures fortes afin de rééquilibrer les comptes publics, mais nous ne devons pas pour autant déstabiliser notre économie. Les enjeux sont grands : comment fidéliser les employés dans certaines filières et pérenniser des postes dans d’autres ?

Nous, centristes, appelons à la mesure et à l’équilibre, car nous sommes sur une ligne de crête !

**M. Michel Canévet.** C'est vrai !

**Mme Anne-Sophie Romagny.** Faisons le tri : supprimons ce qui n'est pas efficace, mais préservons avec force ce qui fonctionne.

La mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » représente 2,53 % du budget de l'État, soit 21,63 milliards d'euros ; ses crédits sont en baisse de 10,2 % par rapport à 2024. La commission des affaires sociales soutient cette réduction des dépenses et propose d'aller plus loin concernant le budget de France Compétences.

Je souhaite axer mon propos autour du développement de l'emploi des jeunes, en m'intéressant à deux politiques publiques structurantes qui sont conduites en leur faveur.

Je commencerai par les missions locales.

Elles constituent aujourd'hui un pilier du réseau pour l'emploi, au même titre que France Travail et Cap emploi. Elles soutiennent l'insertion des jeunes, qui sont parfois les plus éloignés de l'emploi, ainsi que des décrocheurs scolaires, à la ville comme à la campagne.

Le PLF pour 2025 prévoit, avec une budgétisation de 786 millions d'euros, une stabilité des crédits finançant les CEJ. En revanche, je regrette profondément la réduction de 140 millions d'euros des crédits alloués aux missions locales.

J'appelle le Gouvernement à regarder à la loupe le fonctionnement de ces structures : selon qu'elles sont urbaines ou rurales, les problèmes qu'elles ont à traiter sont très différents. Accordons-leur un financement adapté aux missions qui leur ont été confiées par la loi pour le plein emploi, car leurs contraintes sont multiples : infrastructures insuffisantes pour accueillir des ateliers, freins à la mobilité des jeunes ruraux, etc. Nous avons trop souvent parlé des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), masquant ainsi les difficultés rencontrées en ruralité : madame la ministre, donnez-nous des gages !

J'en viens maintenant au financement de l'apprentissage.

La commission des affaires sociales a appelé le Gouvernement à faire preuve de vigilance afin que la diminution du financement de l'apprentissage ne soit pas trop brutale. Il faut de la mesure et du pragmatisme pour continuer à développer une politique ambitieuse !

Ici, au Sénat, nous savons bien qu'il faut faire des économies, mais nous pensons aussi qu'il faut agir avec prudence et veiller à ne pas casser la dynamique engagée ces dernières années.

Madame la ministre, vous le verrez lors de l'examen de nos amendements, les sénateurs font des propositions financées, et en deçà des dépenses de 2024, pour différencier les aides à l'apprentissage en fonction de critères déterminés, l'idée centrale étant : aider moins, oui, mais aider mieux, assurément !

Nous devons éviter le raccourci suivant : les petites entreprises embaucheraient à de petits niveaux de diplômes. Leur besoin d'apprentis à haut niveau de qualification est bien réel : ne nous méprenons pas ! L'apprentissage participe au bon fonctionnement de l'ascenseur social et correspond à une demande des entreprises, celle de former des travailleurs qualifiés, qui sont nécessaires à la pérennité de leurs activités.

Préservez l'apprentissage, qui est devenu une filière d'insertion reconnue, une formation d'excellence pour les jeunes à tout niveau de qualification, et un investissement sur l'avenir pour les entreprises.

Réduire les dépenses est une nécessité budgétaire, mais porter atteinte à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes, je ne peux m'y résoudre ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. le rapporteur spécial applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous y voilà ! Après avoir provoqué le chaos dans le pays en décidant de dissoudre l'Assemblée nationale, le Président de la République a rendu notre pays ingouvernable, parce qu'il a refusé d'entendre le peuple, qui a donné, au deuxième tour des élections législatives, une majorité de gauche à l'Assemblée nationale.

**M. Stéphane Piednoir.** Une majorité relative !

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Une majorité relative, certes, mais une majorité tout de même ! Et vous, vous êtes minoritaires !

**MM. Laurent Burgoa et Laurent Somon.** Majorité relative !

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Fabien Gay, nous sommes dans une grave crise politique et démocratique, et le Gouvernement n'a fait que renforcer l'austérité, quand d'autres choix étaient envisageables.

Tout au long de l'examen du PLFSS et de la première partie du PLF, nous avons proposé des recettes nouvelles : taxer les dividendes, conditionner les aides publiques aux entreprises, revenir sur les exonérations de cotisations. Par choix dogmatique, vous avez refusé de taxer les plus riches et décidé de faire payer les ouvriers et les familles les plus fragiles.

L'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s'inscrit dans un contexte particulièrement lourd pour l'emploi dans notre pays. Selon la CGT, près de 250 plans de licenciement sont en préparation dans l'industrie, soit 200 000 emplois menacés dans les prochaines semaines.

Chaque emploi supprimé entraîne un effet domino sur les sous-traitants, sur les prestataires de services et sur tout l'écosystème économique local. Ces plans de licenciement n'effacent pas seulement des emplois, ils privent des régions de leur attractivité et les vident de leurs commerces de proximité. Ce sont des vies brisées, des familles dans l'incertitude : derrière les chiffres, c'est un drame humain qui se joue et le Gouvernement n'anticipe rien.

La CGT sonne l'alarme pour éviter l'érosion de notre industrie, déjà fortement minée par trente ans de libéralisation et de concurrence européenne. Les salariés sont appelés à faire grève le 12 décembre et à occuper leurs usines pour empêcher les licenciements ; nous serons à leurs côtés face à l'abandon des gouvernements successifs.

Les entreprises qui ont été gavées d'aides publiques rechignent aujourd'hui à abandonner une part symbolique des 250 milliards d'aides annuelles.

Les mêmes qui ont imposé des conditions draconiennes aux travailleurs et aux allocataires du RSA pour qu'ils puissent bénéficier de leurs droits estiment qu'il serait inconcevable que les entreprises s'engagent à mieux rémunérer leurs salariés, à respecter l'égalité salariale ou à mieux prendre en considération l'environnement en contrepartie des milliards distribués chaque année.

Votre dogmatisme est particulièrement visible dans les choix inscrits dans cette mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », dont les crédits diminuent de 1,5 milliard d'euros pour 2025.

La réduction des dépenses touche les dispositifs d'accompagnement des plus fragiles, avec une baisse des moyens alloués à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et une baisse de 10 % des crédits destinés à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Les réductions concernent également les moyens de la formation continue et de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. C'est un coup de massue pour un public souvent en reconversion ou non diplômé.

La baisse des crédits dévolus aux structures de la formation professionnelle et de l'emploi pour 2025 s'inscrit par ailleurs dans une trajectoire de réduction des moyens qui dure depuis plusieurs années et met en danger la pérennité de certains établissements comme l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

Comme un symbole de la politique du Gouvernement, le programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » voit ses crédits diminuer de 24 %, soit une baisse de 30 millions d'euros par rapport à 2024.

La santé mentale a été érigée par Michel Barnier en cause nationale, mais la santé mentale ne s'arrête pas aux murs des entreprises ! Au contraire, l'épuisement professionnel et le harcèlement au travail sont des phénomènes particulièrement fréquents. Il faut une politique de prévention véritablement ambitieuse, ce qui suppose des moyens et, surtout, des médecins du travail.

Le Gouvernement trouve encore l'occasion de réduire les crédits pour le dialogue social et la démocratie sociale de 32 %, alors même qu'ont déjà été supprimés les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les instances de dialogue social.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe CRCE-K votera contre les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », dont nous connaissons l'issue prochaine compte tenu du vote imminent de la motion de censure. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

**M. Michel Canévet.** Il ne faut pas anticiper !

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, après sept années d'impéritie budgétaire qui ont grevé les recettes et créé des déficits, lesquels ont ensuite justifié des contre-réformes systémiques injustes, le Gouvernement présente un budget austéritaire, dont le principal credo est le coup de rabot sur les dépenses publiques, sans jamais interroger ses choix politiques inconséquents.

Pourtant, à lire les derniers rapports de la Cour des comptes, il est aisé de constater qu'il faut envisager le problème des finances publiques comme celui des finances

de la sécurité sociale du côté des recettes, obérées par des dépenses fiscales en constante augmentation et au pilotage défaillant.

Ainsi la Cour rappelle-t-elle que la « période 2018-2023 a été marquée par d'importantes baisses d'impôts, dont l'impact est [de] 2,2 points de PIB », précisant que ce sont bien les « baisses de prélèvements obligatoires mises en œuvre à partir de 2018 » qui ont provoqué une grande partie du déficit.

Or, au lieu de revenir, du moins en partie, sur cette politique d'attrition des recettes et de niches fiscales aux effets quasi nuls sur l'emploi et la compétitivité, mais aux coûts croissants, le Gouvernement comble le déficit *via* un budget austéritaire, dont l'effet récessif pour l'année 2025 a été estimé à 0,8 point de PIB par l'OFCE.

La Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » est appelée à contribuer massivement à cette réduction : les coupes budgétaires touchent quasiment tous les programmes et toutes les actions.

On constate ainsi une baisse des crédits liés au financement des défenseurs syndicaux et un assèchement des trésoreries de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), alors même qu'il faudrait amplifier les actions de prévention relatives à la santé et à la sécurité au travail, la France étant toujours championne d'Europe des accidents et des morts au travail.

On note également une fragilisation des structures d'insertion, quel que soit le modèle, des entreprises d'insertion aux chantiers d'insertion, ainsi que la non-revalorisation – le gel – des aides au poste, dans un contexte où un tiers des entreprises d'insertion et la moitié des chantiers d'insertion sont en difficulté financière.

Un coup d'arrêt brutal est ainsi mis au développement de nombreuses structures pourtant fortement encouragées par le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique, et ce alors qu'elles n'avaient pas encore atteint leur point d'équilibre ; des désengagements sont à craindre.

Presque aucune action de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » n'est épargnée, la baisse des crédits atteignant au total 1,5 milliard d'euros en autorisations d'engagement.

Toutes ces mesures austéritaires antisociales sont à contretemps du contexte social et économique : l'OFCE prévoit un retournement de la conjoncture et une augmentation du chômage en 2025, et les défaillances et les plans sociaux se multiplient.

Ces mesures vont surtout à rebours de la loi Plein Emploi : la stagnation des crédits alloués à France Travail et les difficultés des structures d'insertion conduisent à un véritable sabordage des maigres promesses de ladite loi.

Alors que le rapport de la mission de préfiguration de France Travail faisait état d'un besoin de financement de 2,7 milliards d'euros d'ici à 2026 et que le directeur de l'agence chiffrait à plusieurs centaines le nombre d'emplois à créer pour mettre en œuvre les différentes actions d'accueil et d'accompagnement des nouveaux allocataires du RSA, le Gouvernement supprime à l'aveugle 500 postes, mesure insuffisamment corrigée par la commission des affaires sociales du Sénat.

En réalité, le Gouvernement condamne sa propre réforme à l'échec et renvoie les dépenses sur les départements, dont il contraint par ailleurs le budget. Il ne peut ignorer que cette politique dopera l'externalisation des missions publiques vers des opérateurs privés de placement, dont l'efficacité est moindre pour un coût deux fois plus élevé.

Désormais, le seul credo est la rigueur budgétaire, et ce pour ne pas toucher aux niches fiscales et sociales. Tant pis si ce plan d'ajustement structurel mène à la précarisation du travail, au renforcement de l'exclusion sociale et à l'affaiblissement des moyens de l'État!

Mieux vaut lorgner les excédents de l'Agirc-Arrco, faire les poches de l'Unédic en déstabilisant sa trajectoire budgétaire et entraver le paritarisme que d'œuvrer à une politique ambitieuse qui soit à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux! Nous présenterons de nombreux amendements visant à corriger la situation de l'Unédic.

Pendant sept ans, l'exécutif a balayé les propositions politiques des oppositions en se prévalant d'être l'unique option responsable.

Le résultat, c'est un déficit historique et un nombre record de personnes en situation de précarité matérielle et sociale.

Le groupe écologiste refuse ce budget de pompier pyromane et votera contre les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – M. Jean-Luc Fichet applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme Monique Lubin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la centralité du travail pour notre insertion dans la société, le sens que nous y mettons, la manière dont les droits des individus en emploi sont respectés, la place de la valeur travail et la manière dont nous réussissons collectivement à prendre en charge ces enjeux : c'est notamment de ces sujets que traite la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Son examen se fait dans un environnement contraint du fait des choix opérés en matière de fiscalité et de finances publiques par l'actuelle majorité. Dans ce contexte, le budget de cette mission est plus révélateur que jamais, renvoyant à une certaine conception des travailleurs, mais aussi de ceux qui ne travaillent pas.

La revendication d'une efficacité accrue du « faire plus avec moins » fait office d'illusoire principe directeur. L'art de créer des tuyaux pour ponctionner certains budgets, pendant qu'une diversion s'opère au moyen d'un saupoudrage de moyens cosmétiques sur d'autres secteurs, est encore une fois à l'œuvre ici.

Les véhicules législatifs qui permettent ce jeu de bonneteau sont notamment la loi pour le plein emploi et les projets de loi de finances successifs.

Le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » nous interpelle notamment en ce qui concerne le sort qui y est réservé à France Travail.

Pour mémoire, la loi pour le plein emploi réforme l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en prévoyant notamment leur inscription automatique à France Travail. Cela représente une importante charge de travail supplémentaire.

Lors de l'examen du projet de loi, les acteurs de terrain, notamment les associations, ont fait part de leur très forte inquiétude. Ainsi, ATD Quart Monde s'inquiétait : « La gouvernance envisagée pour France Travail entend centraliser la gestion des parcours des allocataires du RSA entre les mains de l'opérateur national France Travail, au risque de déposséder les acteurs locaux (missions locales, départements, travailleurs sociaux...) de leur savoir-faire et de leurs moyens d'action et d'évaluation. »

Pour faire face à ces nouvelles missions, la loi de finances pour 2024 a prévu la création de 300 postes supplémentaires. Le projet de loi de finances pour 2025 en supprime aujourd'hui 500, suppression justifiée par une baisse du chômage en 2024. Cette annonce va de pair avec une réduction de 588 millions d'euros du budget de France Travail. Dans les faits, il est mathématiquement impossible de répondre à la demande sans augmenter de façon importante les portefeuilles des agents.

L'étude publiée en 2024 par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et intitulée *Santé mentale et expérience subjective du chômage* met en avant une forme d'industrialisation de la relation de service proposée par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi. La conclusion des chercheurs est sans équivoque : « La présente recherche met en exergue les atteintes psychiques provoquées par la confrontation à Pôle emploi. »

Vu ses nouvelles missions, le service public de l'emploi ne peut de toute évidence pas se permettre une diminution de ses moyens humains et financiers.

Dans ce contexte, la sous-traitance par le Gouvernement des tâches de France Travail, récemment mise en avant par *Mediacités*, est une forme d'inadmissible cerise sur le gâteau : entre 2018 et 2023, Pôle emploi a dramatiquement augmenté son recours à la sous-traitance pour l'exercice de ses missions d'accompagnement. De 250 millions d'euros en 2018, le budget de cette sous-traitance est passé à 550 millions d'euros en 2022, puis à 650 millions d'euros en 2023. « Avec France Travail, une nouvelle externalisation massive est prévue. Un accompagnement dédié à la reprise rapide d'emploi va être sous-traité à des opérateurs privés. »

C'est le parcours dit de reprise rapide d'emploi qui est en cause. Il devrait concerner de 700 000 à 900 000 privés d'emploi chaque année et aura un coût de 448 euros par usager!

Par ailleurs et en tout état de cause, la baisse du chômage dont les concepteurs de ce budget se prévalent pour justifier la baisse des moyens de France Travail est un argument inaudible. Dans une note du mois d'octobre 2024, l'OFCE prévoit ainsi que le chômage progresse d'au moins 0,5 point pour atteindre 8 % à la fin de l'année 2025. Ce sont 143 000 emplois qui devraient être détruits au cours de cette période.

Toujours au titre du programme 102, le sort réservé aux missions locales et aux contrats aidés ne nous a pas échappé.

Les crédits des missions locales sont en forte diminution, ce à quoi nous nous opposons fermement – nous y reviendrons au cours de la discussion. Nous ne saurions accepter une telle diminution.

Les crédits prévus en 2025 pour le financement des entrées en contrat aidé sont également en baisse. La réduction est de 97,3 millions d'euros, soit 56,4 %, par rapport à 2024.

Or, ainsi que le rappelle l'OFCE dans l'étude que j'ai citée, les contrats aidés ont déjà supporté les économies réalisées en 2023 et en 2024. L'Observatoire alerte : « Réduire davantage ces budgets se heurte aussi à l'absence d'alternative opérationnelle à ces contrats si le chômage remonte, car les publics fragiles à insérer en emploi sont alors plus nombreux. »

La diminution du budget alloué aux contrats aidés est cohérente avec les arbitrages qui ont été faits ces dernières années par l'exécutif : hormis pendant les périodes de crise, ce dernier a clairement tendu à couper dans les enveloppes consacrées auxdits contrats, et ce dès l'entrée en fonction d'Emmanuel Macron. Une étude de la Dares de 2017 soulignait pourtant leur efficacité.

Les affaiblir est la marque d'une politique qui n'est ni visionnaire ni responsable.

J'en viens à l'insertion par l'activité économique, chère à nombre de mes collègues – je pense notamment à Patrice Joly, qui a tenu à m'informer de difficultés sur son territoire. Le montant affecté au financement direct de ce secteur pour 2025 reste à peu près constant par rapport à 2024.

Madame la ministre, mes chers collègues, j'appelle votre attention sur les associations intermédiaires. Elles assument une mission de service public et sont un employeur d'insertion majeur. Le maillage territorial qu'elles tissent fait d'elles, bien souvent, les seules structures présentes dans les territoires économiquement déprimés. Elles assument donc un rôle essentiel de créateur de lien social, d'accueil, d'écoute, d'accompagnement socioprofessionnel et d'orientation : autrement dit, elles assurent un quasi-service public de l'emploi.

Pourtant, paradoxalement, les associations intermédiaires sont de très loin le dispositif le moins aidé : elles représentent moins de 3 % du budget consacré à l'insertion par l'activité économique. Pourtant, elles ont un taux de sortie excellent – près de 60 % de sorties en emploi selon le rapport de la Cour des comptes de 2019.

Par ailleurs, il s'agit des seules structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui accueillent majoritairement des femmes.

Leur modèle économique est de plus en plus contraint par les différentes réformes successives qu'a connues l'insertion par l'activité économique : réforme fiscale, réforme de l'agrément Pôle emploi, aujourd'hui France Travail, règle des 480 heures...

Les soutenir en ce moment, alors que les difficultés risquent de s'accroître pour les personnes en recherche d'emploi, est plus que nécessaire. Elles ont en effet elles aussi affronté l'inflation, qui les a mises en grande difficulté.

Je n'oublie pas les autres SIAE du tissu de l'insertion par l'emploi ; il faut également les soutenir.

Pour ce qui est du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », les choix opérés dans le domaine de l'apprentissage nous laissent perplexes. Après l'avoir soutenu massivement en vue d'atteindre l'objectif du million d'apprentis, objectif qui n'a d'ailleurs pas été atteint, le Gouvernement prévoit une diminution de près de 50 000 contrats par rapport à 2024. De plus, l'enveloppe budgétaire globale pour 2025 baisse de 1,2 milliard d'euros par rapport à l'année précédente.

Il est difficile de lire la politique du Gouvernement en la matière : après avoir accru le nombre d'apprentis de façon exponentielle, il prend aujourd'hui les entreprises de court. Aussi appelons-nous le Gouvernement à adopter une politique plus cohérente à cet égard.

Le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » agit sur plusieurs leviers : la qualité du droit, sa diffusion et le contrôle de sa mise en œuvre, le conseil et l'appui au dialogue social.

Les crédits de paiement alloués à ce programme sont de 83,6 millions d'euros en 2025, soit une baisse de 24 % par rapport à 2024.

À l'appui des propositions d'amendement que nous ferons dans ce champ, je rappelle par exemple que, chaque année, près d'un million d'accidents surviennent, dont plusieurs centaines sont mortels, et près de 50 000 nouvelles reconnaissances de maladies professionnelles sont comptabilisées. Le renforcement des droits des travailleurs, donc de l'inspection du travail, fait ainsi partie de nos préoccupations majeures.

J'en viens au programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une refonte de la structure budgétaire des ministères sociaux, les moyens de soutien étant intégrés au sein d'un programme unique ; nous en prenons acte.

Les membres du groupe socialiste estiment donc qu'il est nécessaire de remanier en profondeur le budget de cette mission pour garantir à nos concitoyens l'accès au service public de l'emploi auquel ils ont droit. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Raymonde Poncet Monge applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Brault. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. Jean-Luc Brault.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la prudence est bien plus que l'emblème du Sénat : elle doit nous guider pour l'examen de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Prudence, car, à observer notre courbe du chômage, dont le taux atteint aujourd'hui 7,5 %, alors qu'il était monté à 10,5 % en 2015, nous pourrions nous dire qu'il n'y a plus là un sujet d'inquiétude pour notre pays.

Regardons plutôt autour de nous. Dans la zone euro, la moyenne est de 6,3 %. En Allemagne, le taux de chômage est de 5,8 % ; en Italie, de 3,4 %.

Prudence, mes chers collègues, prudence !

Prudence, car ne plus s'inquiéter serait être aveugle à l'état de santé de nos entreprises, petites ou grandes, et au quotidien de bon nombre de travailleurs et de compagnons, quels qu'ils soient, où qu'ils soient. Je pense notamment aux salariés de Michelin ou d'ArcelorMittal, bien sûr, ainsi qu'à tous les autres, qui, quoique beaucoup plus nombreux, ne bénéficieront pas de la même couverture médiatique.

Soyons réalistes : au regard de la situation politique de notre pays, ce n'est pas fini ! Il nous faut regagner de la confiance dans notre économie.

Je l'ai indiqué lors de l'examen de la mission « Économie », je le répète : il nous faut du courage, beaucoup de courage, pour diminuer nos dépenses et arrêter de dépenser l'argent que nous n'avons pas, madame la ministre.

Nous saluons donc les choix courageux de diminution de certaines dépenses, mais nous serons vigilants quant à leur efficacité.

Ainsi, France Travail aura 500 ETP de moins, soit 1 % – j’ai bien dit : « 1 % » – de ses effectifs. Cette diminution devra être justement calibrée pour ne pas réduire l’efficacité de la loi pour le plein emploi, que le groupe Les Indépendants a unanimement soutenue et qui sera pleinement mise en œuvre l’année prochaine.

Un autre sujet me tient particulièrement à cœur, madame la ministre : c’est l’apprentissage.

Entre le coût financé par l’État, de l’ordre de 7 milliards d’euros, les différentes exonérations sociales ou le soutien de France Compétences, le total des dépenses publiques en faveur de l’apprentissage représenterait environ 25 milliards d’euros.

Soyons clairs : l’apprentissage est une force, il est même parfois vital pour notre économie, pour nos territoires et pour nos entreprises.

De la boulangerie du coin à la centrale nucléaire du territoire en passant par l’entreprise de BTP, chacun pourra, par l’apprentissage, donner aux jeunes ce que l’école ne peut pas ou pas souvent leur donner, c’est-à-dire – les mains dans le pétrin, les bottes sur le terrain – l’envie de se réaliser à travers une œuvre, voire un chef-d’œuvre. Ceux qui savent ce que sont les compagnons comprennent ce qu’est un chef-d’œuvre.

L’apprentissage, c’est l’équation parfaite du donnant-donnant : il fait naître des vocations chez les apprentis et pourvoit nos entreprises de salariés opérationnels et déjà intégrés ; et, demain, ces compagnons pourront réaliser à leur tour le bel ouvrage.

L’apprentissage a connu une formidable évolution depuis 2018, passant de 320 000 contrats à 849 000 en 2023. Il n’est pas question de le sacrifier.

Nous sommes passés d’une voie de garage à une voie royale : maintenons cette belle dynamique.

Pour nombre de TPE et PME de nos territoires, c’est une nécessité absolue : sans ce dispositif, elles manqueraient totalement de compagnons.

Madame la ministre, permettez-moi de vous raconter une petite histoire, celle d’un petit plombier qui, en 1985, démarre son entreprise. En 2010, elle compte plus de 120 compagnons et il la vend à un grand groupe, Dalkia EDF. Il aura formé plus de 80 apprentis en trente ans, que ceux-ci soient en CAP, en bac pro ou en BTS. Aujourd’hui, quinze sont chefs d’entreprise – de belles PME – sur notre territoire.

L’apprentissage est donc nécessaire, mais, je le répète, restons réalistes. La situation est trop grave pour que rien ne change dans ce domaine : le *statu quo* n’est pas tenable. L’année dernière, déjà, nous alertions sur la nécessité d’un meilleur ciblage des aides aux entreprises embauchant un apprenti.

Si le ciblage actuel, très large, a grandement contribué au succès du dispositif, il a aussi entraîné des effets d’aubaine. Diminuer est une chose, cibler en est une autre. Le groupe INDEP souhaite donc aller plus loin.

Aussi soutiendrai-je les amendements déposés à ce sujet par nos rapporteurs spéciaux, dont l’excellent Emmanuel Capus (*M. Emmanuel Capus applaudit.*)

Le premier de ces amendements vise à réaliser une économie de l’ordre de 300 millions d’euros, en concentrant les aides sur les plus petites entreprises et sur les apprentis dont le niveau de qualification est inférieur à bac+3 ; c’est une mesure de bon sens.

Le second amendement vise à réajuster une situation incohérente : alors que les formations de niveau 6 et 7 – licence, master et doctorat – ne représentent respectivement que 18 % et 17 % des contrats, elles pèsent pour 40 % et 32 % de la prise en charge par France Compétences. Il convient donc de plafonner le taux de prise en charge à 90 % pour les formations de niveau 6 et à 80 % pour les formations de niveau 7, ce qui permettrait de réaliser 620 millions d’euros d’économies.

L’aide que l’on doit continuer à apporter à nos artisans et à nos PME doit être financière, mais elle est surtout psychologique : c’est celle qui, malgré son montant modique – 4 000 ou 5 000 euros –, permet à des chefs d’entreprise de se dire : « J’embauche ! » (*Mme la ministre acquiesce.*)

Le groupe Les Indépendants votera les crédits de cette mission, modifiés par les amendements de nos rapporteurs spéciaux. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Solanges Nadille applaudit également.*)

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les moyens demandés au titre des politiques de l’emploi et de la formation professionnelle s’élèvent à 21,6 milliards d’euros pour 2025, ce qui représente, à périmètre constant, une baisse de 10,2 % par rapport à 2024.

Ce projet de loi de finances serait donc le premier à enrayer la hausse continue des crédits de cette mission, lesquels ont progressé de 14,2 milliards d’euros en 2019 à 22,6 milliards d’euros en loi de finances pour 2024.

Cette trajectoire ne paraissait pas soutenable ; la maîtrise des dépenses est donc une bonne chose. Elle doit permettre une allocation plus efficiente des crédits budgétaires.

À cet égard, la proposition de la rapporteure pour avis Frédérique Puissat de diminuer les crédits des opérateurs de l’État rattachés à cette mission est bienvenue.

Pour ce qui est des dispositifs financés, il convient bien entendu de garder à l’esprit l’objectif, qui est de tendre vers le plein emploi, et ainsi de ne pas couper à l’aveugle dans les financements.

En ce qui concerne l’insertion professionnelle, le grand enjeu de 2025 sera la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Dès l’année prochaine, le contrat d’engagement doit être mis en œuvre pour toutes les personnes privées d’emploi, dont les bénéficiaires du RSA, dans tous les territoires.

Les financements prévus en 2024 pour les départements et pour la subvention destinée à France Travail sont maintenus dans ce PLF. En revanche, concernant le plafond d’emplois de France Travail, il convient de ne pas placer l’opérateur

dans une situation paradoxale en lui demandant de mettre en œuvre des mesures ambitieuses tout en lui retirant les moyens humains de le faire.

Ainsi que l'a indiqué la rapporteure pour avis, la baisse des effectifs proposée dans le texte initial risque de remettre en cause certaines réformes structurelles du marché du travail. Or, dans un objectif d'efficacité de la dépense publique, il ne paraît pas souhaitable de compromettre la mise en œuvre du renforcement des contrôles de la recherche effective d'emploi, ni celle de la lutte contre les comportements abusifs, ni celle de l'accompagnement de 200 000 bénéficiaires du RSA en application de la loi pour le plein emploi.

D'autres dispositifs concourent à l'insertion par l'emploi.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique bénéficierait d'un financement stable, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Nous avons bien sûr conscience que l'absence de revalorisation des aides au poste en parallèle de celle du Smic conduit en réalité à demander un léger effort au secteur. Celui-ci reste toutefois mesuré dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, ce qui est plutôt satisfaisant.

Je pense également aux aides au poste dans les entreprises adaptées, dont les financements progressent de 7 % par rapport à 2024. Cette consolidation des moyens en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap est un effort bienvenu.

J'en viens désormais aux crédits alloués à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Le projet de loi de finances prévoit de restreindre de 660 millions d'euros l'enveloppe consacrée aux aides aux employeurs d'apprentis. Nous soutenons le principe d'une modération de ces dépenses, alors que le succès indéniable de l'apprentissage s'est accompagné, nous le savons tous, d'un coût absolument démesuré pour les finances publiques.

Toutefois, nous pensons qu'il ne faut pas restreindre brutalement l'aide aux employeurs, sous peine de mettre en danger l'apprentissage dans certains secteurs, notamment dans les TPE et les PME.

Alors que le projet de loi de finances est construit sur l'hypothèse d'une aide de 4 500 euros, la position de la commission des affaires sociales paraît mesurée en ce qu'elle maintient l'aide à 5 000 euros pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés, sans distinction du niveau de qualification de l'apprenti.

En outre, la situation financière de France Compétences reste préoccupante. Son budget devrait être déficitaire de 1 milliard d'euros en 2024 et de 464 millions d'euros en 2025. Les déficits cumulés de l'opérateur depuis 2019 devraient donc s'élever à près de 11 milliards d'euros en 2025.

Nous saluons les mesures prises par l'opérateur pour réguler les dépenses de prise en charge des contrats d'apprentissage sur la base des coûts de formation observés dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Depuis 2022, les révisions successives des niveaux de prise en charge (NPEC) ont permis une économie de 900 millions d'euros en année pleine. L'amendement n° II-6 de la commission des finances s'inscrit dans cette démarche bénéfique : il vise à limiter à 90 % du NPEC pour les qualifications de niveau 6 et à 80 % du NPEC pour les qualifications de niveau 7 le financement par France Compétences des formations dispensées par les CFA.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** De même, les dépenses de France Compétences au titre du compte personnel de formation devraient être stabilisées en 2024, grâce à la participation obligatoire du bénéficiaire, finalement mise en œuvre par un décret du 29 avril 2024, et grâce à l'encadrement du financement des permis de conduire.

Certains abus demeurent toutefois quant à la prise en charge au titre du CPF. Des actions de formation relevant de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) parviennent ainsi à être financées par le CPF, grâce à une éligibilité automatique prévue par la loi, alors même qu'elles ont été refusées à l'enregistrement par France Compétences dans les répertoires nationaux des certifications professionnelles.

En supprimant les effets d'aubaine qui existent actuellement, une économie de 62,5 millions d'euros pourrait être réalisée, madame la ministre. Nous soutenons l'amendement de la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales qui vise à supprimer cette éligibilité de droit des actions Acre. Ces dernières resteraient éligibles au CPF, mais seulement dans le cadre de formations certifiantes inscrites aux répertoires nationaux.

Enfin, nous pensons qu'il faut recentrer les dépenses de France Compétences sur la prise en charge de l'apprentissage. Comme les années précédentes, il n'est pas souhaitable que l'établissement participe au financement du plan d'investissement dans les compétences, le PIC. En outre, les mêmes incertitudes sur les objectifs et le pilotage du PIC demeurent cette année.

Nous soutenons donc la mise en extinction du fonds de concours de France Compétences au titre du PIC, qui s'établit à 800 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Nous voterons les crédits de cette mission sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des finances sur le financement des formations dispensées par les CFA et des amendements de la commission des affaires sociales. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – MM. Olivier Henno et Alain Marc applaudissent également.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Brigitte Devésa. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme le rapporteur pour avis applaudit également.)*

**Mme Brigitte Devésa.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avant d'entrer dans le détail de la mission qui nous occupe, permettez-moi de commencer mon propos, puisque nous parlons d'emploi, en rappelant que la France connaît 3 600 pertes d'emplois par semaine dans les entreprises, toutes tailles confondues, dont 1 219 dans les très petites entreprises (TPE).

Ces emplois passent sous les radars parce qu'ils ne sont pas forcément le fruit de grands plans de licenciement.

Je souhaite également mettre l'accent sur la situation de la centrale thermique de Provence, à Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. J'ose espérer, madame la ministre, qu'aucun ministère – je pense notamment à Bercy – ne reviendra sur sa parole et que les 500 emplois menacés seront sauvés comme annoncé, avant qu'une possible censure ne vienne remettre en cause les arbitrages actés par l'État.

Aujourd'hui, la situation est inquiétante, et nous devons exprimer ici, au Sénat, notre désapprobation quant aux menaces qui pèsent sur le Gouvernement, et donc, en bout de chaîne, sur le monde du travail, sur l'emploi, sur les industries et sur le secteur agricole. Je compte sur le respect de la parole donnée !

J'en viens à la mission en abordant, tout d'abord, le sujet de la formation professionnelle.

Nous devons aider France Compétences à agir pour renforcer la qualité des formations en rationalisant les certificats disponibles ; ainsi construira-t-on une offre de formation fiable et adaptée aux besoins du marché.

Le budget des CPF est réduit, certes, et une contribution des salariés est exigée depuis mai 2024. Mais il est urgent de cibler les publics prioritaires et les secteurs stratégiques et de permettre à France Travail de rapprocher entreprises, demandeurs d'emploi et organismes de formation, tout en réduisant les abus.

Concernant France Travail, ensuite, nous constatons là aussi une baisse des moyens alloués à cette structure *via* la diminution des crédits aux opérateurs. Pour autant, les moyens mobilisés demeurent nettement supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire, et la subvention pour charges de service public, elle, est préservée. Ce choix témoigne de la volonté du Gouvernement, qui doit être saluée, de recentrer les efforts sur l'efficacité et la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Je dois avouer que la démonstration gouvernementale est à cet égard tout à fait audible.

Les 500 équivalents temps plein qui seront supprimés en 2025 constituent un ajustement budgétaire significatif. Je soutiens, comme la commission des affaires sociales, que la rationalisation des effectifs est compréhensible dans un contexte de maîtrise des finances publiques.

Néanmoins, il est essentiel que cette réduction soit soigneusement calibrée pour ne pas compromettre l'application de réformes structurelles telles que le contrat d'engagement unifié, la généralisation du dispositif Avenir Pro ou le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes en CEJ. De la même façon, la prospection des entreprises ne doit pas être mise en péril par une diminution aveugle des ressources humaines.

Dans cet esprit, l'amendement visant à limiter la réduction à 205 postes est un compromis qui peut être jugé responsable. Le débat que nous aurons sur ce sujet sera éclairant : il y a une voie possible entre exigence budgétaire et ambition du plein emploi.

J'appelle votre attention sur un autre équilibre et une autre exigence : l'équilibre de la sous-traitance et l'exigence du service public.

Les externalisations massives qui sont au cœur de la stratégie de France Travail, et dont le coût est parfois très élevé, doivent être répertoriées, analysées et, dans certains cas, lorsque cela se justifie, écartées.

Pour conclure, je rappelle que la question de l'emploi pourrait être fortement bousculée dans les prochaines heures. Soyons responsables ! Le groupe Union Centriste, lui, prend ses responsabilités ; il votera pour cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. le rapporteur spécial et Mme le rapporteur pour avis applaudissent également.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Pascale Gruny. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**Mme Pascale Gruny.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avec des crédits en baisse de 10,2 % par rapport à 2024, la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » porte l'un des principaux efforts de réduction des dépenses de l'État demandés pour 2025. Il convient toutefois de relativiser cette baisse, puisque lesdits crédits demeurent supérieurs de 6,1 milliards d'euros par rapport à la période antérieure à la crise sanitaire.

Je souhaite tout d'abord évoquer l'application effective de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, dont j'étais rapporteur au Sénat, et qui doit entrer en vigueur – enfin ! – au 1<sup>er</sup> janvier 2025. J'ai beaucoup regretté que le gouvernement d'alors ne nous ait pas informés des montants de financement nécessaires ; ce n'est pas faute de les avoir réclamés !

Je partage les craintes de la rapporteure pour avis Frédérique Puissat quant au maintien à 1,35 milliard d'euros en 2025 de la subvention de l'État à l'opérateur France Travail, s'agissant de mettre pleinement en œuvre l'ambition de cette loi.

Ces crédits devraient toutefois permettre de concrétiser des mesures soutenues depuis longtemps au Sénat, comme le renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre du contrat d'engagement unifié, les quinze heures d'activité exigées en contrepartie du RSA, ou encore la lutte contre les comportements abusifs.

Je salue également l'adoption en commission des affaires sociales de l'amendement de la rapporteure pour avis visant à augmenter le plafond d'emplois demandé pour France Travail. En effet, la contraction prévue dans la version initiale du PLF aurait risqué de mettre en péril des mesures importantes, comme la généralisation du dispositif Avenir Pro, qui permet enfin au réseau pour l'emploi de « sortir de ses murs » et de nouer un contact privilégié avec les entreprises.

Cet amendement est également indispensable pour tenir l'objectif d'accompagnement de 200 000 bénéficiaires du RSA.

L'Aisne a fait partie des dix-huit départements pilotes qui ont été les premiers à expérimenter un accompagnement renoué du RSA. Trois bénéficiaires sur dix ayant pu accéder à un emploi dans les six premiers mois suivant leur entrée dans le parcours, et deux bénéficiaires sur trois ayant été orientés vers des parcours professionnels ou socioprofessionnels, on peut dire que cette expérimentation est un succès : à la clé, un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA et davantage de solutions d'insertion pour favoriser leur retour à l'emploi.

Saluons aussi le maintien par la commission des crédits au bénéfice des maisons de l'emploi à hauteur de 5 millions d'euros, afin de financer leurs fonctions socles d'ingénierie territoriale et de réussir leur intégration au sein du réseau pour l'emploi.

Pour ce qui est des missions locales, qui constituent le premier réseau de service public pour l'accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, il faudra veiller à ce que la réduction des crédits de 140 millions d'euros cible réellement certaines missions locales dont la trésorerie est excédentaire, comme l'a

indiqué la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Par ailleurs, j'encourage la labellisation des missions locales pour une meilleure organisation.

En ce qui concerne les contrats aidés, le PLF pour 2025 prévoit une nouvelle baisse des crédits de 164 millions d'euros, ce qui se traduirait par une limitation à 50 000 du nombre de nouvelles entrées en parcours emploi compétences (PEC), un dispositif dont on connaît pourtant l'importance pour nos petites communes.

J'en viens pour conclure aux conséquences de ce budget sur l'apprentissage.

Le PLF pour 2025 prévoit une baisse des aides aux employeurs d'apprentis de 663 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2024. Or, dans certains secteurs, freiner brutalement l'apprentissage risquerait de mettre à mal une voie historique de formation aux métiers.

C'est pourquoi je salue, là encore, l'amendement adopté en commission des affaires sociales qui vise à augmenter de 320 millions d'euros la ligne budgétaire attribuée à l'aide aux employeurs. Cette aide ne s'appliquerait pas aux niveaux de formation égaux ou supérieurs à bac+3 dans les entreprises de plus de 250 salariés. L'adoption de cet amendement permettrait de ne pas casser la bonne dynamique de l'apprentissage tout en organisant un meilleur ciblage du soutien public à cette politique.

Enfin, il est nécessaire de créer les conditions de l'équilibre budgétaire de France Compétences. Malgré les réductions inscrites dans le PLF, le budget de l'organisme devrait rester déficitaire de 464 millions d'euros en 2025.

Je réitère une nouvelle fois mes regrets quant à la réforme de la formation qui a donné cette compétence à France Compétences, alors qu'elle était auparavant très bien gérée dans les branches, au plus près des besoins des entreprises, *via* les opérateurs de compétences (Opco). Le gouvernement d'alors est responsable de ce déficit constant ; un meilleur emploi des moyens de France Compétences devra donc être l'une des priorités du Gouvernement, sans que soient fermés les petits CFA, si indispensables pour notre ruralité.

Mes chers collègues, le groupe Les Républicains soutient bien sûr l'ensemble des amendements de la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, Frédérique Puissat, qui a beaucoup travaillé pour obtenir un budget équilibré dans un contexte financier dégradé tout en conservant un objectif ambitieux et solide de soutien à l'emploi. Nous soutiendrons également les propositions de la commission des finances. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme le rapporteur pour avis et M. le rapporteur spécial applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du travail et de l'emploi.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, beaucoup de choses ont été dites par les rapporteurs et par les représentants des groupes. Je vais aller à l'essentiel, dire quelle est la cohérence de ce budget et répondre à certaines interrogations avant que nous n'entamions la discussion des amendements.

Sur le périmètre des programmes 102 et 103, le projet de loi de finances pour 2025 entérine une importante baisse des crédits.

Cette diminution prolonge un exercice budgétaire 2024 au cours duquel, déjà, les crédits du ministère du travail ont été diminués de 1,1 milliard d'euros, en application du décret d'annulation du 21 février 2024. La contribution du ministère du travail a ainsi représenté plus de 10 % des annulations totales. Ces baisses sont importantes, chacun le reconnaît, moi la première.

Je tiens à vous rappeler quel est mon état d'esprit.

Dans un cadre budgétaire constant, il nous faut plus que jamais mettre l'accent sur la qualité et l'efficacité de la dépense publique, et n'avoir aucun scrupule à mettre fin aux dépenses qui ne produisent pas les résultats attendus en matière d'insertion professionnelle. Je crois, à l'instar des sénateurs, à la force de l'évaluation des politiques publiques et des dépenses qui les sous-tendent. L'efficacité de la dépense publique doit nous servir de principe directeur, même si nous devons évidemment prendre en compte l'effet récessif et l'effet emploi dans nos décisions de politique publique.

Les baisses prévues en 2025 permettent de mettre à contribution de manière raisonnée l'ensemble des structures qui contribuent au service public de l'emploi. Il est proposé, dans le budget qui vous est soumis, un équilibre entre nécessaire contribution au redressement des finances publiques et poursuite du soutien aux dispositifs qui marchent.

En cohérence avec la feuille de route du Gouvernement en matière d'emploi et de travail, nous avons bâti ce budget autour de trois priorités.

Il s'agit, premièrement, d'engager en faveur du retour à l'emploi des dépenses actives, tournées vers les dispositifs qui fonctionnent et qui ont prouvé leur efficacité.

Nous avons souhaité, deuxièmement, traduire notre esprit de responsabilité budgétaire.

Troisièmement, nous voulons soutenir le dialogue social.

Notre premier axe est donc de continuer à promouvoir très activement et efficacement l'accès à l'emploi. Le projet de budget pour 2025 répond à ces enjeux en sanctuarisant des outils essentiels, s'agissant en particulier de relever le défi de l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Comme cela a été souligné, le premier de ces outils est France Travail.

Les syndicats de France Travail, se mobilisant, ont beaucoup insisté sur la perte de 500 ETP. Or celle-ci représente – cela a été dit – moins de 1 % des effectifs de l'opérateur, lesquels ont connu une hausse de 10 %, soit 5 000 agents, entre 2019 et 2024.

L'arbre ne doit pas cacher la forêt : France Travail disposera bien des moyens nécessaires pour assurer les missions que lui assigne la loi du 18 décembre 2023.

Il est ainsi proposé de maintenir stable, en 2025, la subvention pour charges de service public que l'État verse à France Travail, à hauteur de 1,35 milliard d'euros, conformément d'ailleurs aux engagements que l'État avait pris auprès de l'Unédic il y a quelques mois. Cet important effort financier de l'État est conforté par la hausse mécanique de la contribution de l'Unédic à France Travail en 2025.

Ces moyens, qui sont également confortés par des efforts d'efficacité et par des redéploiements, permettront de poursuivre la réforme pour le plein emploi.

Le 1<sup>er</sup> janvier est à cet égard une étape importante. C'est la date à laquelle tous les nouveaux bénéficiaires du RSA, tous les flux entrants et tous les nouveaux jeunes accueillis en mission locale, seront inscrits comme demandeurs d'emploi, orientés, reçus et accompagnés de manière harmonisée, cohérente, mais aussi plus réactive et efficace, par l'opérateur le plus adapté.

Mon ministère et ses opérateurs, mais aussi les départements, sont fortement mobilisés sur les nombreux chantiers de mise en œuvre de la réforme. J'ai rencontré au mois de novembre le président de l'Assemblée des départements de France pour évoquer précisément cette question.

Ce qui est en train d'être mis en place est très prometteur, comme le montre un premier bilan des expérimentations relatives à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA : dans les dix-huit premiers départements pilotes, 42 % des personnes ne dépendent plus du RSA douze mois après leur entrée dans le parcours d'accompagnement.

Je travaille étroitement avec Départements de France : nous partageons la volonté que soit maintenu en 2025 l'important soutien de l'État à ces départements précurseurs. C'est en effet grâce à ces derniers que nous avons pu lancer ces expérimentations, qui sont en passe d'être généralisées.

D'une manière générale, nous sommes également d'accord avec les départements pour préserver les dynamiques existantes, en maintenant la qualité des modalités actuelles d'accompagnement plutôt qu'en dispersant nos moyens.

Ce sont nos nouvelles instances stratégiques dans les territoires – dans la Somme, dans le Gard et ailleurs – qui établissent des diagnostics de l'emploi et s'emparent des nouveaux outils et indicateurs.

Telle est la démarche de France Travail Pro – cela a été rappelé –, qui permet d'ores et déjà de toucher davantage d'entreprises. Je rappelle que 25 % seulement des entreprises de notre pays font appel à France Travail pour leurs recrutements.

De façon tout aussi concrète, France Travail développe de manière beaucoup plus systématique l'immersion, les formations pré-embauche, les méthodes alternatives et les recrutements en situation, qui ont fait leurs preuves.

Il s'agit, enfin, de la généralisation d'Avenir Pro dans les lycées professionnels dès la rentrée de septembre 2025. Les expérimentations qui ont été menées ont débouché sur une insertion professionnelle plus réussie des titulaires de CAP et de bac pro *via* des entretiens menés lors de leur dernière année scolaire, soit au collège soit au lycée.

Le projet de budget pour 2025 permettra également de stabiliser à 200 000 le nombre d'entrées en CEJ par l'intermédiaire du réseau des missions locales, soit deux fois plus que le nombre de garanties jeunes délivrées en 2020. Il faut ajouter à ce chiffre – il ne faut pas l'oublier – les 85 000 entrées en CEJ *via* France Travail.

Ce projet de budget prévoit donc bien, comme cela a été souligné, une baisse de l'ordre de 6 % des crédits des missions locales, ainsi qu'une mesure de trésorerie sur laquelle je serai extrêmement vigilante ; nous y travaillons étroitement avec le réseau des missions locales.

Les moyens de fonctionnement de ce réseau restent – là encore, il faut le dire ! – près de deux fois supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire : 600 millions d'euros aujourd'hui, contre 350 millions d'euros en 2019.

Les missions locales, qu'elles accompagnent des jeunes en CEJ ou en Pacea, doivent mieux mobiliser les solutions structurantes – c'est l'une des conclusions du rapport de la Cour des comptes sur l'emploi des jeunes. L'apprentissage, les écoles de la deuxième chance (E2C) et les écoles de production doivent favoriser autant que possible les immersions professionnelles, l'apprentissage et le lien à l'entreprise ; bref, ce qui fonctionne. Et l'évaluation doit, à mon sens, porter bien davantage sur les taux de sortie en emploi plutôt que sur le nombre d'entrées dans les dispositifs.

Un autre levier majeur pour soutenir l'accès à l'emploi est l'IAE, l'insertion par l'activité économique.

Là aussi, il convient de rappeler les efforts qui ont été faits depuis plusieurs années. Les financements des aides allouées dans le cadre de l'IAE seront stabilisés à un niveau élevé entre 2024 et 2025, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Nous avons presque doublé le niveau de soutien public depuis 2018.

Cet investissement public a permis de développer des structures nouvelles et d'augmenter de manière importante le temps de travail en insertion. Mais, après cette forte croissance, la stabilisation doit maintenant apporter de la lisibilité aux acteurs et accroître l'efficacité de nos interventions.

Une étude de la Dares de janvier 2024 met en évidence qu'en 2021 le taux d'emploi calculé six mois après la sortie du dispositif est supérieur à celui qui était mesuré lors des années précédentes : 45 % des sortants sont en emploi six mois après la fin de leur parcours en IAE. Mais les résultats sont meilleurs pour les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion que pour les entreprises d'insertion et les ateliers et chantiers d'insertion ; en d'autres termes, ils sont meilleurs, à caractéristiques observées des salariés identiques, pour les structures qui mettent les salariés à la disposition des entreprises et des particuliers employeurs. Je sais bien, certes, que toutes les réalités vécues, non plus que toutes les situations d'accompagnement, ne se voient pas dans les chiffres...

Quelles conclusions en tirer ? Il faut encourager les structures de l'IAE à renforcer les liens avec l'entreprise pendant le parcours d'insertion et à l'issue de celui-ci. Concrètement, il convient que ces structures aient recours aux immersions professionnelles et aux mises à disposition dans les entreprises ordinaires, ou encore mutualisent leurs fonctions de mise en relation avec les entreprises et le monde économique.

Nous maintenons également – je remercie les orateurs qui l'ont rappelé – les moyens de la politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Je pense aux crédits dédiés aux entreprises adaptées, qui se rapprochent elles aussi des entreprises. Quant aux moyens de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), ils restent dynamiques.

J'en viens à la question de la formation et des compétences.

Former les demandeurs d'emploi aux métiers qui recrutent est essentiel. Il s'agit non pas de former pour former ou pour occuper, mais de former aux compétences dont les entreprises ont besoin. Je rappelle qu'aujourd'hui, dans notre pays, 550 000 emplois, dont les entreprises ont besoin, sont non pourvus.

L'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers en tension fait partie de la solution ; nous avons pris à cet égard deux mesures.

En premier lieu, et malgré un budget global en baisse, j'ai décidé de maintenir l'enveloppe prévue dans le projet de budget pour 2025 en faveur des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, aux fameux Pric. Et je répète devant vous ce que j'ai dit aux représentants des régions : je garantis la mise en œuvre en 2025 des conventions signées en 2024, ce qui représente 1,3 milliard d'euros – ce n'est pas rien ! L'État honorera ainsi les engagements signés en 2024 avec les régions.

En second lieu, je demande aux régions qui reçoivent ces fonds de renforcer encore davantage le fléchage de ces crédits vers les métiers en tension, vers les métiers nécessaires à notre souveraineté nationale et à la réindustrialisation de notre pays.

Les services déconcentrés de l'État discuteront avec les exécutifs régionaux pour mettre à jour et recentrer la liste des métiers dont les formations sont financées par les Pric. Les formations au plus près des besoins des employeurs doivent être privilégiées ; encore une fois, le seul critère est celui de l'efficacité.

Le soutien à l'emploi consiste également à accompagner les salariés et les entreprises lorsqu'elles sont en difficulté.

À l'occasion de l'examen de ce projet de loi de finances, dans un contexte de hausse du nombre des restructurations et des plans sociaux, j'ai proposé au Gouvernement de déposer un amendement visant à créer un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), intitulé APLD Rebond.

Ce dispositif a pour objectif de garantir le maintien dans l'emploi et la préservation des compétences des salariés, en exigeant que les salariés qui bénéficient de ce dispositif reçoivent une formation. J'ai échangé sur ce sujet avec les différents partenaires sociaux, tant syndicaux que patronaux.

Nous devons être exigeants avec les entreprises, et inciter clairement les salariés à se former pour être en mesure d'anticiper. Il s'agit véritablement d'adapter l'APLD aux réalités économiques du moment, sans rouvrir les vannes de la période du covid-19, mais en préparant mieux les transitions professionnelles. C'est aussi pour cette raison que j'ai souhaité, là encore avec les partenaires sociaux, entreprendre une simplification de la reconversion, qui, selon que le reclassement est interne, externe, individuel ou collectif, recouvre des dispositifs multiples qu'il convient de simplifier en instaurant un guichet d'entrée unique ; nous y travaillons pour le début de l'année prochaine.

Mon deuxième axe est celui de la responsabilité budgétaire.

Je suis convaincue de la nécessité du redressement de nos comptes publics, et ce d'autant plus que je suis responsable de la pérennité du financement de la protection sociale, que les salariés et les entreprises financent et sur laquelle ils comptent.

Il ne s'agit pas de casser ce qui marche ! J'ai entendu certaines inquiétudes s'exprimer sur la question de l'apprentissage et du soutien afférent... Nous poursuivrons la révolution de l'apprentissage qui a été lancée en 2018. Nous changeons les modalités, les représentations et les pratiques, mais nous voulons rendre cette politique financièrement soutenable. Je rappelle que l'effort public en ce domaine est aujourd'hui encore très important dans notre pays : il est supérieur à celui de l'Allemagne, et équivaut à celui de la Suisse.

Pour parvenir à ce résultat, nous devons procéder à une baisse intelligente. Notre préférence – nous en discuterons – va à une modulation en fonction de la taille des entreprises. Il faut garder en tête, en effet, que 60 % de nos apprentis travaillent à l'heure actuelle dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Nous débattons de la question de l'embauche.

Pour ce qui est du financement de la formation dans le cadre de l'apprentissage – j'ai évoqué ce sujet avec plusieurs membres de la commission des affaires sociales –, le système est aujourd'hui inflationniste, peu lisible, peu équitable et surtout insuffisamment orienté vers les besoins des entreprises. Nous avons lancé une concertation avec les partenaires sociaux et souhaitons remettre les branches au cœur du jeu afin qu'elles puissent mieux différencier la prise en charge des coûts de formation en fonction de leurs besoins. Cette concertation se poursuivra jusqu'à la fin du mois de janvier 2025.

Encore une fois, il s'agit de privilégier ce qui marche. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de supprimer le dispositif d'emploi franc, qui avait essentiellement un effet d'aubaine – près de 80 % des embauches dans ce dispositif étaient liées à un tel effet –, et de recentrer l'action publique sur ce qui fonctionne.

Nous avons évoqué l'apprentissage, les écoles de la deuxième chance, les écoles de production et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epipe). Nous souhaitons que les missions locales concentrent leurs efforts pour que les jeunes en sortie de CEJ s'orientent vers ces dispositifs.

La responsabilité budgétaire, c'est aussi la lutte contre la fraude sociale. Nous allons à cet égard nous emparer des propositions du rapport, publié à l'automne dernier, du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS), présidé par Dominique Libault.

Je conclurai sur le dialogue social, sujet important qui constitue mon troisième axe. Je sais combien, dans cette maison, vous êtes attachés à cette modalité de notre démocratie, et je vous en sais gré.

Si son impact budgétaire est moindre par rapport aux dispositifs que je viens d'évoquer, le dialogue social est au cœur de la feuille de route de mon ministère. Les partenaires sociaux sont parvenus à des accords sur l'assurance chômage et sur l'emploi des seniors.

Au niveau local – je tiens à le souligner à l'attention de ceux de nos concitoyens qui nous regardent à la télévision ou sur internet –, les services de l'État, notamment les services déconcentrés, travaillent très activement à l'organisation des élections dans les TPE, lesquelles concernent 5 millions de nos salariés et s'achèveront le 9 décembre prochain. Je remercie le Sénat d'avoir communiqué publiquement sur les enjeux de ces élections, dont l'impact budgétaire est limité.

Voilà ce qu'il en est de ma feuille de route. Je me réjouis de débattre avec vous de ce projet de budget. Je le répète, il nous faut, dans un contexte budgétaire restreint, privilégier l'efficacité, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », figurant à l'état B.

Mes chers collègues, je vous rappelle que la conférence des présidents a fixé à trois heures la durée maximale de la discussion sur cette mission.

Nous devons, en conséquence, terminer son examen et celui des 105 amendements qui ont été déposés vers vingt heures. Si ce délai était dépassé, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents

et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée au samedi 7 décembre.

**Mme Nathalie Goulet.** Inch'Allah!

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Travail, emploi et administration des ministères sociaux</b>	<b>21 479 929 506</b>	<b>21 632 987 399</b>
Accès et retour à l'emploi	7 773 609 038	7 208 705 543
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	11 721 830 930	12 318 671 994
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	44 232 043	83 580 596
Soutien des ministères sociaux	1 940 257 495	2 022 029 266
<i>dont titre 2</i>	<i>1 072 069 934</i>	<i>1 072 069 934</i>

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-629 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-911 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, M. Fargeot, Mme Saint-Pé, MM. Delcros et Delahaye, Mme Jacquemet, MM. J.M. Arnaud et Longeot et Mme Romagny.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		15 473 354		15 473 354
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		654 044 155		654 044 155
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		77 116		77 116
Soutien des ministères sociaux		5 745 596		5 745 596
<i>dont titre 2</i>		<i>3 091 846</i>		<i>3 091 846</i>
TOTAL		675 340 221		675 340 221
SOLDE		-675 340 221		-675 340 221

La parole est à Mme la ministre, pour présenter l'amendement n° II-629.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** En octobre 2024, lors de la présentation du PLF pour 2025, le Gouvernement avait annoncé son intention de proposer par voie d'amendement de nouvelles réductions de crédit, afin que notre déficit public se rapproche autant que possible, en 2025, de l'objectif fixé à 5 % du PIB.

Le présent amendement vise à concrétiser cette annonce dans le périmètre du ministère du travail *via* un effort complémentaire de 675 millions d'euros, fruit de trois mesures principales.

Il s'agit, premièrement, de l'alignement sur le taux national du taux de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (Cufpa) appliqué en Alsace-Moselle, et de la fin de l'exonération de Cufpa dont bénéficient les

mutuelles. Ces deux dispositions ont été rendues possibles grâce à votre vote en ce sens, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement ayant émis un avis de sagesse.

Nous souhaitons en deuxième lieu prendre des mesures bénéfiques à la réalisation de nos objectifs de politique publique et de finances publiques.

Je pense notamment à la fin de l'éligibilité au compte personnel de formation des formations non certifiantes d'aide à la création d'une entreprise. Cette mesure fait l'objet de plusieurs amendements, dont l'un a été déposé par Mme la rapporteure pour avis Frédérique Puissat.

Nous prévoyons, troisièmement, des mesures de bonne gestion à destination de nos opérateurs : financement des coûts contractuels au *pro rata temporis* journalier, mesures permettant de limiter les trop-versés des Opcos, évolutions concernant le financement des formations à distance ou la prise en charge des dépenses de communication d'un certain nombre d'écoles.

Telles sont les principales composantes de cette réduction supplémentaire.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Canévet, pour présenter l'amendement n° II-911 rectifié *bis*.

**M. Michel Canévet.** Cet amendement ainsi que le suivant tendent à réduire les crédits de cette mission, dans le cadre des nécessaires économies que le groupe Union Centriste souhaite voir mises en œuvre par le biais de ce projet de loi de finances pour 2025.

**M. le président.** L'amendement n° II-914 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Fargeot et Delahaye, Mme Saint-Pé, MM. Maurey, Delcros et Cambier, Mme Jacquemet, MM. J.M. Arnaud et Longeot et Mme Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		75 000 000		75 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		108 000 000		108 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		1 200 000		1 400 000
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		43 000 000		44 000 000
TOTAL		227 200 000		228 400 000
SOLDE		- 227 200 000		- 228 400 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Je retirerai cet amendement si l'amendement précédent est adopté, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Mme la ministre a exposé les motifs de son amendement et explicité les mesures visées. La commission partageant l'objectif de réduction du déficit public à 5 %, elle a émis un avis favorable sur les deux amendements identiques n°s II-629 et II-911 rectifié *bis*.

En revanche, elle demande le retrait de l'amendement n° II-914 rectifié *bis*, qui paraît superfétatoire. L'adoption des deux premiers amendements permettrait déjà de réaliser 675 millions d'euros d'économies supplémentaires, en plus de la baisse des crédits de paiement de cette mission de presque 12 % ; il est inutile d'y ajouter une nouvelle réduction de 5 %.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le ministre,...

**M. Emmanuel Capus.** Quelle promotion ! (*Sourires.*)

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le président, veuillez m'excuser... L'actualité fait que nous nous y perdons !

Monsieur le président, nous examinons les crédits d'une mission budgétaire tout à fait essentielle pour nombre de nos concitoyens. De ces crédits dépendent notamment toutes les actions qui doivent être menées en faveur de l'accompagnement vers l'emploi.

Nous l'avons dit au début de cette discussion, le budget de la mission diminue. Mais cette baisse, semble-t-il, ne suffit pas : voilà qu'on nous annonce, par voie d'amendement, une diminution supplémentaire de ces crédits de 675 millions d'euros.

Alors, madame la ministre, où va-t-on ? Quelles sont vos intentions ? Vous avez exprimé votre volonté d'aider les plus vulnérables et les plus jeunes de nos concitoyens, ceux qui sont depuis longtemps en recherche d'emploi. La présente mesure de réduction des crédits est tout à fait contradictoire avec les intentions que vous annoncez à la tribune.

Nous avons jusqu'à vingt heures pour examiner les crédits de cette mission. Si nous n'y parvenons pas, nous sommes censés reprendre samedi, mais demain soir il peut se passer quelque chose...

Certes, nous allons vers l'inconnu. Excusez-moi de le dire avec autant de familiarité, mais on se demande à quoi servent les sénateurs et à quoi sert le Parlement lorsque les décisions budgétaires changent d'une heure à l'autre!

**Mme Frédérique Puissat**, *rapporteur pour avis*. Il ne faut pas voter la motion de censure!

**M. le président**. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-629 et II-911 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président**. L'amendement n° II-914 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-161 rectifié est présenté par MM. Durox et Hochart.

L'amendement n° II-430 est présenté par M. Bilhac.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		623 000 000		623 000 000
TOTAL		623 000 000		623 000 000
SOLDE		-623 000 000		-623 000 000

L'amendement n° II-161 rectifié n'est pas soutenu.

La parole est à M. Christian Bilhac, pour présenter l'amendement n° II-430.

**M. Christian Bilhac**. Défendu!

**M. le président**. Les amendements n° II-152 rectifié et II-160 rectifié ne sont pas soutenus.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement restant en discussion?

**Mme Ghislaine Senée**, *rapporteuse spéciale*. Avis défavorable.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet**, *ministre*. Même avis.

**Mme Raymonde Poncet Monge**. Pour les mêmes raisons? *(Sourires.)*

**M. le président**. Je mets aux voix l'amendement n° II-430.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président**. L'amendement n° II-4, présenté par M. Capus et Mme Senée, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		620 000 000		620 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				

Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>			
TOTAL		620 000 000	620 000 000
SOLDE		-620 000 000	-620 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Plusieurs orateurs – Mme Aeschlimann, M. Brault – ont mentionné le présent amendement à la tribune.

Un effort de rationalisation des niveaux de prise en charge a déjà été réalisé. L'Igas et l'IGF considèrent qu'il faut poursuivre cet effort; sont visés notamment les contrats d'apprentissage signés avec un apprenti préparant un diplôme de niveau 6, c'est-à-dire une licence, ou un diplôme de niveau 7, donc un master ou un doctorat. Les formations de niveau 6, par exemple, représentent 18 % des contrats, mais 40 % du coût global de la prise en charge.

Cet amendement déposé au nom de la commission vise à réduire le financement des formations délivrées par les CFA à 90 % du NPEC pour les formations de niveau 6 et à 80 % du NPEC pour les formations de niveau 7.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Nous avons déjà procédé à des baisses des NPEC. Je vous rejoins, monsieur le rapporteur spécial, sur la nécessité d'une réforme du système de financement des CFA, car il est à la fois inflationniste et insuffisamment piloté, tant du point de vue de la qualité que de celui de l'insertion professionnelle de nos jeunes et des besoins du marché du travail.

La semaine dernière, j'ai lancé une concertation avec les partenaires sociaux, les régions et les acteurs de l'apprentissage. Elle s'achèvera d'ici à la fin du mois de janvier prochain, pour une application de la réforme à la rentrée prochaine. Le Gouvernement souhaite ne négliger aucun paramètre afin que cette réforme garantisse le développement soutenable de l'apprentissage.

Dans cette perspective, nous voulons que les branches soient au cœur du dispositif; elles doivent pouvoir différencier les NPEC en fonction des besoins des entreprises.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-4.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de dix amendements et d'un sous-amendement faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1071 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Féret, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		470 000 000		470 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		470 000 000		470 000 000
SOLDE		-470 000 000		-470 000 000

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à mieux cibler les aides à l'apprentissage vers les petites entreprises.

Les aides à l'apprentissage représentent une dépense considérable pour la collectivité : près de 25 milliards d'euros par an, dont 3,4 milliards d'euros inscrits dans le PLF pour 2025 pour le financement de l'aide unique. Cette aide rend l'embauche d'un apprenti quasiment gratuite la première année, mais le dispositif souffre d'un défaut majeur, à savoir son ciblage inefficace.

En pratique, les grandes entreprises, notamment dans le secteur des services, captent une part importante de cette aide. Profitant d'un effet d'aubaine, elles embauchent en apprentissage des étudiants du supérieur à des postes qui à défaut seraient pourvus par des contrats moins précaires et mieux rémunérés.

Il y a de quoi s'interroger : rappelons-le, ce n'est pas l'alternance qui garantit l'insertion professionnelle, c'est bien le niveau de diplôme.

Sous sa forme actuelle, ce dispositif constitue un cadeau coûteux fait aux grandes entreprises, sans bénéfice clair pour les jeunes, dont l'entrée sur le marché du travail reste incertaine.

Les experts sont unanimes quant à la nécessité d'une réforme. Dès 2023, l'économiste Bruno Coquet estimait qu'un meilleur ciblage des aides permettrait d'économiser jusqu'à 8 milliards d'euros.

Dans leur revue des dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle, l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires sociales recommandent « de supprimer la prime pour les niveaux 6 (licence) et 7 (master) aux entreprises de deux cent cinquante salariés et plus ». Cette mesure permettrait de réaliser 554 millions d'euros d'économies en 2025.

L'analyse des chiffres montre bien la dérive du système de l'apprentissage : alors que, dans les années 1990, plus de 90 % des contrats d'apprentissage concernaient des apprentis préparant un diplôme inférieur ou égal au bac, cette proportion a aujourd'hui chuté à 39 %, tandis que 61 % des entrées en apprentissage concernent des étudiants du supérieur.

En outre, plus de 20 % des nouveaux contrats d'apprentissage sont signés dans des entreprises de plus de deux cent cinquante salariés.

Dans une volonté de compromis, nous demandons donc la suppression de l'aide unique pour les grandes entreprises de plus de deux cent cinquante salariés. Cette mesure, légèrement plus ambitieuse que ne le sont les recommandations de l'IGF et de l'Igas, dégagerait une économie de 770 millions d'euros.

**M. le président.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-2 est présenté par M. Capus et Mme Senée, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-1087 rectifié est présenté par Mme Billon, MM. Pillefer, Delcros et J.M. Arnaud, Mmes Perrot et Jacquemet, M. Duffourg, Mmes Vermeillet, O. Richard et de La Provôté, M. Fargeot, Mme Saint-Pé, M. Perrion, Mme Gacquerre et MM. Levi et Parigi.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		300 000 000		150 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		300 000 000		150 000 000
SOLDE		-300 000 000		-150 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-2.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Voici le fameux amendement de la commission dont je vous parlais : il vise à mieux cibler l'aide à l'apprentissage.

Nous proposons que les contrats conclus dans les entreprises de deux cent cinquante salariés et plus afin de préparer un diplôme de niveau au moins bac+3 ne soient plus éligibles à l'aide à l'apprentissage.

Cela ne changerait rien ni pour les PME, qui par définition ont moins de deux cent cinquante salariés, ni pour les entreprises de deux cent cinquante salariés et plus qui embauchent des apprentis préparant un diplôme dont le niveau est inférieur à bac+3.

Je résume le nouveau critère d'exclusion du dispositif : l'aide ne pourrait plus être versée aux entreprises de deux cent cinquante salariés et plus pour l'embauche d'un apprenti préparant un diplôme de niveau bac+3 et plus.

**M. le président.** La parole est à Mme Annick Billon, pour présenter l'amendement n° II-1087 rectifié.

**Mme Annick Billon.** Ma collègue Anne-Sophie Romagny a évoqué cet amendement tout à l'heure.

L'aide à l'apprentissage, qui s'élève actuellement à 6 000 euros, est tout à fait bénéfique aux entreprises. Nous proposons d'en moduler le montant en fonction de la taille de l'entreprise.

Quelque 44 % des contrats d'apprentissage sont signés avec des entreprises de moins de dix salariés ; l'adoption du présent amendement ne changerait rien au versement de l'aide à ces entreprises.

J'ajoute que l'aide est actuellement versée en une fois ; on pourrait imaginer d'étaler ce versement dans le temps, car la durée d'un contrat d'apprentissage peut être de plus d'une année.

**M. le président.** L'amendement n° II-212 rectifié, présenté par Mme M. Carrère, MM. Cabanel, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		851 000 000		851 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	851 000 000		851 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	851 000 000	851 000 000	851 000 000	851 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

**Mme Guylène Pantel.** Le présent projet de loi de finances prévoit des ajustements du dispositif d'aide à l'embauche d'apprentis. Actuellement fixée à 6 000 euros par apprenti, cette aide constitue un levier essentiel pour encourager l'apprentissage, notamment dans nos petites entreprises. Or le Gouvernement envisage de réduire son montant à 4 500 euros, sans avoir pour l'instant précisé les modalités d'une telle réduction.

Madame la ministre, permettez-moi de vous rappeler une réalité : 67,8 % des apprentis sont formés par des entreprises de moins de cinquante salariés. Ces petites structures, souvent familiales, sont le socle de notre économie locale. Elles offrent aux jeunes leurs premières expériences professionnelles, souvent dans des métiers techniques ou manuels, indispensables à notre tissu économique.

Réduire l'aide à l'apprentissage, c'est prendre le risque de fragiliser ces entreprises et de freiner l'accès des jeunes à l'emploi.

Face à cette situation, nous proposons, par cet amendement, de maintenir l'aide à l'apprentissage à son niveau actuel de 6 000 euros.

Pour les petites entreprises, il s'agit d'une mesure de justice et d'efficacité : de justice, car ces structures, moins armées que les grandes entreprises, doivent pouvoir continuer à jouer leur rôle de formation ; d'efficacité, car l'apprentissage est une voie privilégiée d'insertion professionnelle des jeunes, en particulier aux premiers niveaux de qualification.

**M. le président.** L'amendement n° II-1109, présenté par Mme Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	500 000 000		500 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		500 000 000		500 000 000
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Anne-Sophie Romagny.

**Mme Anne-Sophie Romagny.** Cet amendement va dans le même sens que celui qui vient d'être présenté par ma collègue Guylène Pantel : les entreprises les plus petites ont besoin de davantage d'aide.

On ne peut pas exiger des entreprises de moins de onze salariés les mêmes efforts que ceux qui sont demandés à des entreprises de plus de deux cent cinquante salariés. À cet égard, cibler l'aide à l'apprentissage me paraît une bonne solution.

Par cet amendement, nous proposons d'échelonner le montant des primes à l'embauche d'un apprenti en créant un système de tranches : 5 500 euros par apprenti pour les

entreprises de moins de onze salariés ; 5 000 euros pour les entreprises comptant entre onze et cinquante salariés ; 4 500 euros pour les entreprises comptant entre cinquante et deux cent cinquante salariés, qui ne sont pas des TPE.

**M. le président.** Le sous-amendement n° II-1541 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-213 rectifié, présenté par Mme M. Carrère, MM. Cabanel, Gold et Grosvalet, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Jouve, M. Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		452 000 000		452 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	452 000 000		452 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	452 000 000	452 000 000	452 000 000	452 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

**Mme Guylène Pantel.** Cet amendement de repli vise à maintenir à 6 000 euros le montant de l'aide à l'embauche d'un apprenti pour les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés, mais en concentrant cette aide sur les formations de niveau 3 et de niveau 4.

Ce ciblage permettrait de préserver l'accès à l'apprentissage des jeunes les plus vulnérables, aux premiers niveaux de qualification, tout en concentrant les ressources publiques là où leur impact est maximal.

Par cet amendement, nous concentrons nos efforts sur les jeunes les plus exposés au risque de décrochage et sur les entreprises les plus engagées dans leur formation.

**M. le président.** L'amendement n° II-636, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	320 000 000		320 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		320 000 000		320 000 000
TOTAL	320 000 000	320 000 000	320 000 000	320 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat**, *rapporteur pour avis*. Cet amendement vise à maîtriser les dépenses d'aide à l'apprentissage tout en soutenant les TPE-PME, en portant à 5 000 euros l'aide versée à ces entreprises pour l'embauche d'un apprenti. Nous proposons, à cet effet, une augmentation de 320 millions d'euros des crédits du programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Pour ce qui concerne les entreprises de plus de deux cent cinquante salariés, nous arrimerions le dispositif de cet amendement de la commission des affaires sociales sur celui de l'amendement n° II-2 de nos collègues de la commission des finances.

**M. le président**. L'amendement n° II-801 rectifié, présenté par M. Pla, Mmes Le Houerou et Bélim et MM. Bourgi, P. Joly, Mérillou, Ros, Temal, Tissot et M. Weber, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		6 000		6 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6 000		6 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou**. L'objet de cet amendement de mon collègue Sebastien Pla est de demander la pérennisation de l'aide de 6 000 euros pour les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés qui forment des apprentis.

Nous proposons à cet effet de diminuer les crédits du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de 6 000 euros symboliques en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, et d'augmenter à due concurrence les crédits du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Nous revendiquons, je le répète, le maintien de l'aide à l'embauche d'un apprenti au niveau de 6 000 euros pour les TPE et les PME. Réserver cette aide de 6 000 euros aux entreprises de moins de deux cent cinquante salariés permettrait de dégager plus de 1 milliard d'euros d'économies.

Le Gouvernement persiste à ne pas répondre favorablement à cette revendication, et choisit de baisser le montant de l'aide en la maintenant pour toutes les entreprises.

Du point de vue du Gouvernement, une entreprise du CAC 40 aurait donc, pour former un apprenti, besoin de 6 000 euros autant qu'une très petite entreprise de l'un de nos territoires.

Les entreprises de moins de onze salariés, qui ont toujours formé de nombreux apprentis sans attendre pour cela la réforme de 2018, bénéficiaient d'un accompagnement qui pouvait aller, avant ladite réforme, jusqu'à 8 000 euros la première année d'apprentissage.

Après 2018, les aides ont commencé à être supprimées au-delà de la première année. Le montant de l'aide a ensuite été limité à 6 000 euros, et le Gouvernement prévoit de l'abaisser encore.

Ces trois coups de rabot successifs, madame la ministre, montrent que vous gouvernez à vue ; en vérité, vous ne considérez tout simplement pas l'apprentissage comme un vecteur de développement de nos entreprises et de promotion pour nos jeunes.

Cette situation est particulièrement injuste pour les entreprises de proximité, qui forment les deux tiers des apprentis du pays et sont le poumon économique de nos territoires.

**M. le président**. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-232 rectifié est présenté par M. Parigi, Mme Devésa, M. Kern, Mme O. Richard, M. J.M. Arnaud et Mme de La Provôté.

L'amendement n° II-307 est présenté par M. Favreau.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		100		100
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100		100	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100	100	100	100
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Brigitte Devésa, pour présenter l'amendement n° II-232 rectifié.

**Mme Brigitte Devésa.** Nous avons déjà appelé l'attention du Gouvernement sur le financement de l'aide à l'embauche d'apprentis – rien de nouveau ! Il est important de maintenir le niveau de cette aide à 6 000 euros et de la cibler sur les entreprises qui emploient moins de deux cent cinquante salariés ; tel est le sens de cet amendement déposé par notre collègue Paul Toussaint Parigi.

De surcroît, dans le contexte économique actuel, recalibrer l'aide vers les entreprises qui en ont le plus besoin permettrait de dégager plus de 1 milliard d'euros d'économies.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Favreau, pour présenter l'amendement n° II-307.

**M. Gilbert Favreau.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** L'amendement n° II-1071 rectifié vise à recentrer l'aide aux employeurs d'apprentis vers les seules entreprises de moins de deux cent cinquante salariés qui embauchent des apprentis de niveau bac+2 maximum.

Si la commission partage l'objectif de ciblage de l'aide, pour les raisons qu'elle expose depuis maintenant deux ans, elle ne souhaite pas priver les PME de la possibilité d'embaucher des apprentis de niveau supérieur à bac+2.

Une telle proposition est bien plus restrictive que ne l'est celle de la commission des finances : les PME doivent pouvoir embaucher aussi des apprentis de niveau bac+3, bac+4, bac+5.

La commission demande donc le retrait de l'amendement n° II-1071 rectifié au profit de son amendement n° II-2.

L'amendement n° II-636 présenté par notre collègue Frédérique Puissat au nom de la commission des affaires sociales répond au même objectif que celui de la commission des finances, qui, je le précise, ne vise pas le montant de l'aide. Aussi invitons-nous Mme la rapporteure pour avis à modifier son amendement pour le rendre identique au nôtre ; nous émettrions un avis favorable sur cet amendement ainsi rectifié.

Les autres amendements en discussion commune visent à revenir sur les économies prévues, à l'opposé de la position constante de la commission.

Nous partageons l'idée de leurs auteurs : la diminution du niveau de la prime est une solution sous-optimale par rapport à un meilleur ciblage des entreprises ou des apprentis éligibles. Nous ne sommes toutefois pas fermés, quant à nous, à une mesure intermédiaire négociée avec le Gouvernement, qui associerait une légère diminution du montant de la prime à un ciblage amélioré de l'aide.

La commission émet donc un avis défavorable sur les amendements n°s II-212 rectifié, II-1109, II-213 rectifié et II-801 rectifié, ainsi que sur les amendements identiques n°s II-232 rectifié et II-307.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

Madame la sénatrice Annie Le Houerou, nous avons triplé le nombre d'apprentis depuis sept ans. Il est un peu facile de reprocher au Gouvernement de considérer l'apprentissage comme un dispositif annexe, auquel il n'aurait pas prêté toute l'attention requise... (Mmes Annie Le Houerou et Emilienne Poumirol protestent.)

C'est précisément grâce aux efforts réalisés ces sept dernières années que l'apprentissage est devenu la voie royale de l'insertion professionnelle pour nos jeunes, et ce à tous les niveaux de qualification.

Je suis sensible à cet égard à ce que nous disent les représentants d'un certain nombre de fédérations professionnelles, qui emploient beaucoup d'apprentis de niveaux 2 ou 3, et qui nous demandent de ne surtout pas lâcher les niveaux de qualification 6 et 7 : il s'agit précisément de faire en sorte que, dans un pays obsédé par le diplôme, l'apprentissage ne soit pas vu comme une voie de garage.

En outre, c'est grâce à l'apprentissage qu'un tiers de nos jeunes poursuivent leurs études en master.

Enfin, l'apprentissage permet aux TPE-PME de notre pays de recruter à des niveaux 6 et 7, ce qui améliore la qualité générale de l'emploi et leur permet de monter en gamme.

**Mme Annie Le Houerou.** Tout à fait d'accord.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Pour ces raisons, le Gouvernement est réticent à moduler le montant de l'aide par niveau de diplôme. (*Mme Silvana Silvani proteste.*)

J'entends les propositions de modulation par la taille des entreprises ; il me semble néanmoins que le seuil de deux cent cinquante salariés est trop élevé. Cela a été rappelé, 40 % des apprentis travaillent dans des entreprises de moins de dix salariés, 60 % dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Il nous faut donc trouver une segmentation plus fine.

Par ailleurs, si l'apprentissage a marché, c'est aussi en raison de la simplicité des dispositifs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les dispositifs que vous proposez sont à double entrée, l'aide étant modulée en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de niveau de qualification de l'apprenti. Certains d'entre vous proposent même d'étaler le financement en prévoyant un versement par année pour les contrats de plus d'un an. Tout cela me semble extrêmement complexe. La modulation par taille, en particulier, doit être affinée, l'idée étant notamment de cibler les plus petites entreprises.

Pour toutes ces raisons, je réitère l'avis défavorable du Gouvernement sur l'ensemble de ces amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Conformément à la demande du rapporteur spécial Emmanuel Capus, je modifie mon amendement n° II-636 pour le rendre identique à l'amendement n° II-2 de la commission des finances.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un amendement n° II-636 rectifié, dont le libellé est strictement identique à celui des amendements identiques n°s II-2 et II-1087 rectifié.

La parole est à Mme Anne-Sophie Romagny, pour explication de vote.

**Mme Anne-Sophie Romagny.** Je proposais, par mon amendement, une économie de plus de 2 milliards d'euros, contre 1,5 milliard dans le texte initial du Gouvernement. Pour ce faire, je proposais de cibler davantage l'aide à l'apprentissage sur les TPE.

Je remercie Mme la ministre du regard bienveillant qu'elle porte sur les petites entreprises.

Je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-1109 est retiré.

La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Philippe Mouiller, président de la commission des affaires sociales.** J'appuie sans réserve la proposition de la commission des finances et de la commission des affaires sociales.

Madame la ministre, nous entendons l'argument de la complexité, mais il faut prendre en compte le choc que représente la réduction des crédits de la présente mission.

Nous comprenons la nécessité de l'effort général, au regard en particulier de l'augmentation du coût de l'accompagnement de l'apprentissage depuis plusieurs années. Toutefois, la

complexité des mesures proposées n'est qu'une conséquence de la nécessité de faire des économies tout en faisant en sorte que le dispositif soit adapté aux besoins des plus petites entreprises.

Vous l'avez dit, madame la ministre, l'apprentissage est avant tout « tiré » par les plus petites entreprises ; et le montant de l'aide versée, on le sait, est un facteur essentiel dans la décision d'embauche.

Nous comptons sur le dialogue à venir entre la commission et le Gouvernement : ce point est essentiel pour l'avenir de l'apprentissage, compte tenu de l'implication centrale, en ce domaine, de nos petites entreprises.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Je me rends aux arguments de la commission : je vais retirer mon amendement, monsieur le président.

Toutefois, madame la ministre, je ne comprends pas très bien pourquoi nos arguments ne sont pas entendus : nous démontrons, chiffres à l'appui, que les très grandes entreprises ont bénéficié d'un effet d'aubaine et qu'ainsi elles ont pu facilement financer leurs contrats d'apprentissage. Pourquoi refusez-vous de cibler plus précisément le dispositif sur des entreprises de taille un peu plus modeste, sachant que le seuil de deux cent cinquante salariés est déjà relativement élevé ?

**M. le président.** L'amendement n° II-1071 rectifié est retiré.

La parole est à Mme la ministre.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Nous allons bel et bien moduler le montant de l'aide en fonction de la taille des entreprises. Du reste, j'ai moi-même rappelé que 40 % des apprentis travaillent dans des entreprises de moins de onze salariés et 60 % dans des entreprises de moins de cinquante salariés.

Avec un seuil fixé à deux cent cinquante salariés, la maille est peut-être trop large : c'est précisément ce que je dis. Le Gouvernement souhaite protéger les principaux employeurs et plaide en conséquence pour une modulation plus fine de l'aide, au bénéfice des plus petites entreprises.

**Mme Émilienne Poumirol.** Où faites-vous cette proposition ?

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-2, II-1087 rectifié et II-636 rectifié.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** En conséquence, les amendements n°s II-212 rectifié, II-213 rectifié et II-801 rectifié, ainsi que les amendements identiques n°s II-232 rectifié et II-307, n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-638, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		398 500 000		398 500 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		398 500 000		398 500 000
SOLDE	-398 500 000		-398 500 000	

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat**, *rapporteur pour avis*. Le problème du financement de France Compétences a été soulevé par plusieurs de nos collègues à la tribune.

Le déficit de l'établissement sera de 464 millions d'euros à la fin de 2025 ; sa dette est de 10,5 milliards d'euros, sachant que, je le rappelle, France Compétences doit contribuer au financement du plan d'investissement dans les compétences (PIC) à hauteur de 8 milliards d'euros sur la période 2019-2024.

Nous souhaitons donc que France Compétences se consacre à deux missions : l'apprentissage et le CPF.

À cet effet, nous proposons de diminuer de 398,5 millions d'euros la subvention de l'État à France Compétences, avec deux objectifs : d'une part, sortir le financement du PIC du budget de France Compétences, ce qui permettrait à l'opérateur de réaliser 800 millions d'euros d'économies au titre de l'exercice 2025 ; d'autre part – la ministre en a parlé –, replacer l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, l'Acree, dans le répertoire classique du compte personnel de formation – il s'agit actuellement d'une formation éligible de droit audit CPF –, afin d'éviter les abus de certains centres de formation.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus**, *rapporteur spécial*. Favorable.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet**, *ministre*. Madame la rapporteure pour avis, votre proposition soulève deux difficultés.

D'une part, les fonds versés au PIC par France Compétences financent les pactes régionaux d'investissement dans les compétences (Pric).

Or l'adoption de votre amendement reviendrait à diminuer de 336 millions d'euros le financement de la formation des demandeurs d'emploi, dans un contexte où il est indispensable de rapprocher l'offre et la demande de compétences sur les métiers en tension, au bénéfice des entreprises. Actuellement, l'enjeu est davantage de bien orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers en tension, vers les besoins des entreprises, que de réduire les dépenses.

Soustraire aux régions cette ressource qui leur est allouée dans le cadre des Pric priverait donc de nombreux demandeurs d'emploi d'une chance de s'insérer ou de se réinsérer sur le marché du travail.

D'autre part, il s'agit pour l'État de respecter ses engagements conventionnels à l'égard des régions.

Quant à l'autre disposition de votre amendement, à savoir la suppression de l'éligibilité de droit au CPF des actions de formation relevant de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, cette proposition sera examinée isolément *via* un amendement portant article additionnel après l'article 64 ; j'y suis personnellement favorable.

Le Gouvernement vous demande donc de bien vouloir retirer l'amendement n° II-638, qui sera partiellement satisfait en cas d'adoption de votre amendement n° II-639, madame la rapporteure pour avis ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président**. Je mets aux voix l'amendement n° II-638.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président**. L'amendement n° II-1602, présenté par M. Capus et Mme Senée, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		53 000 000		53 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux dont titre 2				
TOTAL		53 000 000		53 000 000
SOLDE		- 53 000 000		- 53 000 000

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

**Mme Ghislaine Senée**, *rapporteure spéciale*. Cet amendement de coordination, évoqué tout à l'heure par notre collègue Reichardt, vise à tirer la conséquence de la suppression du taux réduit de la taxe d'apprentissage en Alsace-Moselle, que nous avons votée en première partie.

De cette augmentation du taux, qui passerait dans les départements en question de 0,44 % à 0,68 %, devrait résulter un accroissement de 53 millions d'euros des recettes de France Compétences.

Cet accroissement permet de minorer à due concurrence la dotation versée par l'État à l'opérateur.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet**, *ministre*. Le rendement attendu de cette mesure est déjà pris en compte dans la réduction de 675 millions d'euros des crédits du ministère du travail découlant de l'adoption de l'amendement n° II-629 du Gouvernement ; je rappelle que l'amendement n° I-894 rectifié, voté en première partie, avait reçu de la part du Gouvernement un avis de sagesse.

Je propose à la commission de retirer son amendement, car il est satisfait.

**M. le président**. La parole est à M. André Reichardt, pour explication de vote.

**M. André Reichardt**. Il s'agit en effet d'un amendement de coordination, qui vise à prendre acte de l'adoption d'un autre amendement, voté samedi soir par le Sénat. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer tout à l'heure à l'occasion d'un rappel au règlement, c'est la première fois dans l'histoire du Sénat qu'un amendement concernant exclusivement l'Alsace-Moselle est présenté dans cet hémicycle sans concertation préalable avec les organismes consultatifs locaux.

Il a été adopté, faut-il le préciser, après que la commission comme le ministre au banc ont émis un avis de sagesse. En règle générale, un tel avis est donné lorsqu'on ne sait pas très bien comment se prononcer... S'agissant d'un texte de droit local, c'est normal ; mais on se renseigne auprès des intéressés ! (*Mmes Catherine Belrhiti, Laurence Muller-Bronn et Elsa Schalck manifestent leur approbation.*) Si la concertation avait eu lieu, je vous assure que le vote n'aurait pas été le même !

Cet amendement coûte 53 millions d'euros aux entreprises d'Alsace-Moselle. Était-ce bien le moment, mes chers collègues ?

**Mme Patricia Schillinger**. Certainement pas !

**M. André Reichardt**. Nous sommes offusqués, mes collègues d'Alsace-Moselle et moi-même !

**Mme Patricia Schillinger**. Tout à fait !

**M. André Reichardt**. En effet, la quasi-totalité des sénateurs alsaciens-mosellans – il nous a manqué une signature, à mon sens un oubli – ont écrit au rapporteur général de la commission des finances pour exprimer leur désaccord profond, sur la méthode comme sur le fond. Ils souhaitent que ce dossier soit à tout le moins réexaminé en commission mixte paritaire.

À l'attention de ceux qui ne le sauraient pas, j'ajoute que l'Alsace-Moselle a un statut particulier qui tient à l'histoire. Si le taux de la taxe d'apprentissage y est réduit par rapport au droit général, c'est parce que les entreprises paient déjà beaucoup plus que dans les autres départements de taxes pour frais de chambres de métiers.

**Mme Patricia Schillinger**. Voilà !

**M. André Reichardt**. Les corporations, qui s'y occupent de l'apprentissage, coûtent fort cher. Il faut le savoir ! Encore faut-il se renseigner, mes chers collègues !

Vous aurez compris que, par définition, nous, Alsaciens-Mosellans, voterons contre cet amendement de coordination et – je le répète – nous offusquons de la façon dont on a procédé à l'égard des trois départements de l'Est. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, INDEP, RDSE et RDPI.*)

**M. le président**. La parole est à Mme Elsa Schalck, pour explication de vote.

**Mme Elsa Schalck**. Je souscris pleinement aux propos de mon collègue André Reichardt. Cet amendement de coordination est la conséquence d'un vote intervenu dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Ce vote, nous ne pouvons tout simplement pas l'accepter, car il supprime le taux réduit de la taxe d'apprentissage dans les départements d'Alsace-Moselle.

Nous avons exprimé notre forte opposition à cet amendement, car il constitue tout simplement une atteinte au droit local alsacien-mosellan et témoigne, au mieux, d'une méconnaissance de la situation juridique et économique qui est la nôtre, comme vient de le rappeler mon collègue en évoquant le régime des corporations en vigueur dans nos départements.

Pour donner un autre exemple, la définition de l'entreprise artisanale ne repose pas sur les mêmes critères en Alsace-Moselle et sur le reste du territoire national. En effet, je le rappelle devant notre assemblée, chez nous, une entreprise conserve son caractère artisanal au-delà de dix salariés, donc quel que soit son effectif.

L'amendement adopté est d'autant plus incompréhensible qu'il a été déposé sans aucune concertation ni aucune consultation des secteurs économiques, et encore moins des parlementaires que nous sommes.

Pour les entreprises des trois départements, il s'agit d'une double peine, car ces 53 millions d'euros représentent une charge nouvelle dans le contexte économique que nous connaissons.

Évidemment, comme André Reichardt et comme la grande majorité des élus alsaciens-mosellans, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre ce nouvel amendement, pour des raisons qui tiennent au fond comme à la forme. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC. – Mme Patricia Schillinger applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Mizzon, pour explication de vote.

**M. Jean-Marie Mizzon.** Je me joins aux propos de mes collègues alsaciens. Je profite de cette prise de parole pour décerner un blâme à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale des affaires sociales ! En effet, l'amendement qui a été adopté dans la nuit de samedi dernier se fondait sur plusieurs rapports de ces inspections. Étions-nous censés imaginer que les sachants, les inspecteurs généraux, maîtrisent leur sujet ? Que nenni !

**Mme Patricia Schillinger.** Tout à fait !

**M. Jean-Marie Mizzon.** Les auteurs de l'amendement incriminé auraient pu avoir la délicatesse d'en parler à l'un ou l'autre des membres de leur groupe qui représentent les départements d'Alsace-Moselle.

**Mme Patricia Schillinger.** Oui !

**M. Jean-Marie Mizzon.** Ils n'auraient peut-être pas pris la même décision.

La disposition qu'ils ont fait adopter revient à méconnaître notre situation particulière. Notre système juridique a d'abord été alimenté par le droit allemand, puis par le droit français avant 1870, puis de nouveau par le droit allemand, puis par le droit français, par les autorités allemandes sous l'Occupation, et derechef par le droit français. Il est complexe, mais, au total, les entreprises d'Alsace-Moselle...

**Mme Laurence Muller-Bronn.** ... paient plus !

**M. Jean-Marie Mizzon.** ... paient plus que celles de « vieille France » !

Écrire des bêtises pareilles sans les avoir éprouvées auprès de ceux qui connaissent la situation est une erreur majeure !

Le groupe Union Centriste, qui est composé d'élus de toute la France, et non seulement d'Alsaciens et de Mosellans, votera contre cet amendement ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Marc Laménie et Mmes Véronique Guillotin, Nicole Duranton et Patricia Schillinger applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Klinger, pour explication de vote.

**M. Christian Klinger.** Je ne veux pas trop en rajouter : je m'associe aux déclarations de mes confrères. Sachez simplement, mes chers collègues, que le droit alsacien-mosellan est très bien fait, et que l'apprentissage en Alsace-Moselle est de très bonne qualité. En règle générale, quand quelque chose marche bien, on n'y touche pas, on n'y change rien ! (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Je comprends évidemment votre courroux, mes chers collègues, s'agissant de votre territoire. Vous avez tout à fait le droit de défendre les entreprises d'Alsace-Moselle. En réalité, s'il existait un dispositif dérogeant avant 1870, c'est parce qu'à l'époque les jeunes commençaient très tôt à travailler. Il avait donc été décidé, par la suite, d'adapter le droit en vigueur à la situation particulière de ces départements. Or il faut admettre que ces circonstances ne sont plus d'actualité.

**M. André Reichardt.** Ça n'a rien à voir !

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** À quoi serviront ces 53 millions d'euros ? À financer vos CFA et vos lycées professionnels ! Autrement dit, ces moyens aideront les jeunes de votre territoire à suivre un apprentissage.

Les propos que je vais tenir le seront à titre personnel : j'ai entendu pendant tout l'examen de la première partie du projet de loi de finances des collègues nous expliquer qu'il fallait absolument faire des efforts sans augmenter les recettes. Et qu'êtes-vous en train de nous dire à présent ? Que les efforts, c'est pour les autres, c'est-à-dire pour les plus modestes et pour les plus faibles – ça, d'accord ! –, mais qu'il est impossible d'en demander à vos territoires. (*Exclamations sur diverses travées.*)

**Mme Patricia Schillinger.** Arrêtez maintenant !

**Mme Catherine Belrhiti.** Vous ne connaissez rien au dossier !

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Il faut l'entendre : j'assume complètement cette remarque !

**Mmes Patricia Schillinger et Elsa Schalck.** C'est une honte !

**M. André Reichardt.** C'est un scandale !

**Mme Catherine Belrhiti et M. Ludovic Haye.** Honteux !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Je répète que vous avez voté en début de séance une baisse des crédits de la mission de 675 millions d'euros. Cette baisse tenait compte notamment de la mesure qui a été proposée puis votée samedi soir par le Sénat, le Gouvernement ayant émis un avis de sagesse. L'amendement n° II-1602 est donc satisfait : la mesure visée est déjà intégrée dans la modification que vous avez votée des crédits de la mission.

Demande de retrait.

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Puisque les dispositions qu'il contient ont d'ores et déjà été intégrées et votées, nous retirons l'amendement,...

**M. André Reichardt.** C'est le bouquet !

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** ... mais je ne retire pas mes propos.

**Mmes Patricia Schillinger et Catherine Belrhiti.** Nous non plus !

**M. le président.** L'amendement n° II-1602 est retiré.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** L'amendement est retiré, mais je veux répondre aux collègues : je sens une forme d'émotion.

**M. André Reichardt.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Nous n'avons évidemment rien contre l'Alsace-Moselle et encore moins contre son histoire.

**Mme Catherine Belhiti.** Ce n'est pas une question d'émotion, c'est une question de méconnaissance !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Et je trouve assez déplaisant le procès qui nous est fait, je ne vous le cache pas.

Nous parlons de 53 millions d'euros, rendement estimé de la mesure, et d'un taux de taxe d'apprentissage plus faible en Alsace-Moselle que celui qui s'applique aux entreprises du reste de la France, alors que les aides sont les mêmes pour tout le monde. Sommes-nous d'accord ?

**Mme Laurence Muller-Bronn.** Si c'était la Corse, vous ne l'auriez pas fait !

**M. André Reichardt.** Les entreprises paient plus en Alsace-Moselle !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Je propose donc que nous profitions des semaines qui viennent pour échanger, puisque vous trouvez que nous ne l'avons pas assez fait.

**M. André Reichardt.** Il n'y a pas eu d'échange du tout !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** L'amendement est retiré, mais cela ne change rien sur le fond : l'amendement de relèvement de la taxe au taux normal a été voté samedi dernier. L'amendement n° II-1602, qui est un amendement de coordination, avait simplement pour objet d'affecter les recettes supplémentaires ainsi dégagées à la baisse du déficit *via* une diminution des crédits de la mission.

Ghislaine Senée et moi-même sommes tout à fait prêts à entendre vos arguments, mes chers collègues. Pour l'instant, je n'en ai entendu que sur la forme : je reste preneur d'arguments sur le fond.

**M. André Reichardt.** Pas de souci !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Présentez-nous les tableaux montrant ce que vous payez et ce que vous ne payez pas, et nous prendrons tous ensemble une décision. Ghislaine Senée et moi-même sommes disposés à y travailler avec la commission des affaires sociales, avec les collègues d'Alsace-Moselle et avec l'ensemble de la représentation nationale, parce que les efforts qui sont demandés le sont à toutes les entreprises de France.

**M. André Reichardt.** Pas du tout !

**Mme Patricia Schillinger.** Elles paient bien plus en Alsace-Moselle !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Nous retirons d'autant plus facilement l'amendement n° II-1602 qu'en adoptant l'amendement n° II-629 du Gouvernement nous avons tiré les conséquences du vote intervenu en première partie avant même d'avoir eu à nous prononcer formellement sur cette disposition de coordination : c'est formidable ! Les gains attendus de cette mesure sont déjà intégrés dans le nouveau solde de la mission, dont les crédits diminuent de 675 millions d'euros – nous en avons pris acte en votant tout à l'heure. Pour le reste, ne nous faites pas de procès...

**Mme Catherine Belhiti.** Mais si !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** ... d'intention.

Vous l'aurez noté, c'est dans l'urgence que nous avons préparé ce projet de loi de finances. Retraversons ensemble : ce sera formidable ! (*M. André Reichardt et Mme Laurence Muller-Bronn protestent.*)

**Mme Elsa Schalck.** C'est ça !...

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** L'amendement a été retiré ! S'agit-il d'un rappel au règlement ?

**Mme Nathalie Goulet.** Lorsque l'amendement a été adopté samedi dernier, j'ai signalé que cette proposition soulevait un problème au regard du droit local et de l'histoire. Il est donc normal que les collègues qui sont directement intéressés fassent preuve de leur émotion aujourd'hui. Il était évident que nous allions rencontrer ce problème ; tant mieux si nous travaillons ultérieurement à le régler. (*M. Ludovic Haye et Mme Christine Herzog applaudissent.*)

**M. Michel Canévet.** Très bien !

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Quelle sagesse !

**M. le président.** L'amendement n° II-902 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes Vermeillet et O. Richard, M. Fargeot, Mme Saint-Pé, M. Delcros, Mme Jacquemet et MM. Longeot et J.M. Arnaud, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		50 000 000		50 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux dont titre 2				
TOTAL		50 000 000		50 000 000

SOLDE	-50 000 000	-50 000 000
-------	-------------	-------------

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Après ce débat passionnel, voici un amendement d'appel.

Nous avons beaucoup évoqué, durant l'examen de ce projet de loi de finances, la nécessité de rationaliser l'action publique, de la rendre plus efficiente. Il se trouve que le Gouvernement a proposé l'année dernière au Parlement de créer France Travail. Et, précisément, pour en accroître l'efficacité, il importe que cet organisme, qui est opérationnel depuis le début de l'année et qui doit continuer de se déployer, réunisse en son sein l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Or il est un acteur du secteur qui échappe encore à ce cadre commun : l'Apec, l'Association pour l'emploi des cadres.

Cet amendement vise à ce qu'une étude soit rapidement réalisée pour que cette association paritaire intègre à son tour France Travail. Ainsi l'Apec apportera-t-elle à l'établissement public ses ressources, qui sont plutôt dynamiques. La cohérence de l'action publique en faveur de l'emploi s'en trouvera encore renforcée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Il est toujours intéressant d'ouvrir un débat. En l'espèce, madame la ministre, nous sommes particulièrement intéressés par votre avis.

Toutefois, puisque la commission se prononce en règle générale pour le retrait des amendements d'appel, nous demandons à notre collègue Canévet de bien vouloir retirer celui-ci ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Le financement de l'Apec repose en son fondement même sur des décisions prises par les partenaires sociaux dans le cadre d'accords nationaux interprofessionnels. Cet organisme apporte aujourd'hui satisfaction à ses usagers et à ses clients. Aussi ne serait-il pas opportun, me semble-t-il, de bouleverser son organisation.

J'ai eu l'occasion de me rendre dans une agence de l'association, à La Défense, pour évoquer le sujet des seniors ; je peux vous dire que l'Apec travaille déjà en complémentarité avec France Travail et fait partie intégrante de ce nouveau réseau national pour l'emploi aux côtés des missions locales, de Cap emploi et d'un certain nombre d'organismes locaux représentés à l'échelle du pays.

Par ailleurs, sur la forme, en adoptant cet amendement, vous ajouteriez une dépense nouvelle au budget de l'État. En effet, l'Apec est intégralement financée aujourd'hui par une contribution des entreprises.

Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Canévet, pour explication de vote.

**M. Michel Canévet.** J'ai bien entendu les avis de la commission et de Mme la ministre. Je déplore que le Gouvernement encourage encore la segmentation des acteurs de l'emploi.

Cela étant, je vais suivre les conclusions de la rapporteure spéciale en retirant mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-902 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-637, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		1 100 000		1 100 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1 900 000		1 900 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		3 000 000		3 000 000
SOLDE		-3 000 000		-3 000 000

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Comme nous l'avons souvent indiqué ici, les agences nuisent à la clarté des débats et occasionnent parfois des doublons qui pèsent sur les finances publiques.

Je propose, par cet amendement, de réduire de 30 % les crédits octroyés à trois agences : le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo), le groupement d'intérêt public (GIP) « Les entreprises s'engagent » et le GIP « Plateforme de l'inclusion ».

Pour information, le GIP « Plateforme de l'inclusion » compte actuellement trente-cinq ETP, le GIP « Les entreprises s'engagent » onze ETP et Centre Inffo soixante-douze ETP, c'est-à-dire presque autant que France Compétences. Les économies réalisées s'élèveraient à 3 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission des finances souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** C'est la question de l'efficacité des opérateurs qui est posée ; je salue le débat qui est ainsi ouvert.

L'activité du GIP « Les entreprises s'engagent » est en plein développement. Une part importante de son financement provient des entreprises elles-mêmes. Il mène de nombreuses opérations, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle départementale, pour animer une centaine de clubs, qui sont des relais précieux dans les entreprises privées pour la mise en œuvre de nos politiques de l'emploi.

Ainsi, 1 500 événements sont organisés chaque année par ces clubs, par exemple des forums pour l'emploi, en lien avec les missions locales et avec France Travail. Ces clubs déploient aussi des solutions concrètes, s'engageant sur le sujet de l'accompagnement des jeunes.

Il m'est arrivé de solliciter le réseau « Les entreprises s'engagent » en cas de grand licenciement collectif : quand une région précise est affectée, les clubs du territoire sondent les acteurs qui pourraient être intéressés par l'embauche des salariés licenciés.

Pour ce qui concerne le GIP « Plateforme de l'inclusion », la réduction de la subvention qui lui est versée par l'État est déjà prévue. La baisse ici proposée est d'ores et déjà intégrée dans la première notification de crédits reçue par l'opérateur.

Quant à Centre Inffo, sa situation n'est pas suffisamment stabilisée pour lui permettre d'absorber une telle baisse.

Pour ces raisons, madame la rapporteure pour avis, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable – et je pense en particulier au GIP « Les entreprises s'engagent ».

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-637.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte l'amendement.)

**M. le président.** L'amendement n° II-962, présenté par Mme Nadille, MM. Patriat, Théophile, Iacovelli, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier, Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, M. Rambaud, Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		550 000		550 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux dont titre 2				
TOTAL		550 000		550 000
SOLDE		-550 000		-550 000

La parole est à Mme Solanges Nadille.

**Mme Solanges Nadille.** Depuis 2016, l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée est mise en place afin de résorber le chômage de longue durée par la création d'emplois au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE).

Même si cette initiative a porté ses fruits dans certaines zones, les résultats de l'expérimentation demeurent contrastés à l'échelle nationale. Dans certains territoires, les effets positifs sont inexistantes, en raison d'un manque de coordination et d'une faible adéquation entre les besoins locaux et les missions des entreprises à but d'emploi.

En moyenne, le coût de l'accompagnement d'un salarié s'élève à plus de 20 000 euros par an, ce qui en fait l'un des dispositifs les plus onéreux en matière d'insertion professionnelle.

Dans l'attente d'un nouveau rapport, qui sera rendu à la mi-2025, portant sur le coût global du dispositif et sur ses externalités positives, je vous propose, par le présent amendement, d'annuler la hausse de 550 000 euros des moyens qui lui sont dédiés prévue pour 2025 et ainsi de revenir aux crédits alloués en 2024, soit 80 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** La commission demande l'avis du Gouvernement.

À titre personnel, j'estime que la comparaison faite dans l'objet de l'amendement avec les CEJ et les Pacea est pour le moins inappropriée : il s'agit de dispositifs transitoires d'accompagnement vers l'emploi, qui sont par définition de durée limitée, et ciblés sur les jeunes.

Les entreprises à but d'emploi sont plutôt assimilables aux établissements et services d'aide par le travail (Ésat), lesquels accueillent des personnes qui sont en grande difficulté d'insertion du fait de leur handicap. Les EBE, quant à elles, s'adressent à des personnes qui ont été de manière très durable éloignées de l'emploi, donc à des personnes de tout âge, l'âge moyen observé étant de 45 ans et la durée moyenne de privation d'emploi de 57 mois.

Les chiffres disponibles quant aux aides versées par salarié en EBE sont incomplets, mais les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), structures proches des entreprises à but d'emploi du point de vue de la dynamique de création d'emplois et du profil social des salariés accompagnés, fournissent une bonne base de comparaison ; or les ACI bénéficient d'un montant socle de 21 850 euros par emploi.

À titre personnel, je suis donc défavorable à cet amendement. L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, car il s'agit d'une expérimentation, se terminera en 2026 et une étude est en train d'être menée : allons jusqu'au bout, car nous avons déjà investi énormément de moyens ! De surcroît, le dispositif des EBE est très bénéfique aux personnes issues de la privation durable d'emploi.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Je partage l'avis de Mme la rapporteure spéciale. Comme je l'ai indiqué à la tribune, c'est l'efficacité des dispositifs d'insertion par l'activité économique qui doit primer. J'invite ceux qui s'intéres-

sent au sujet à lire l'étude publiée par la Dares en janvier 2024, dans laquelle sont évalués, par public, les résultats obtenus par les différentes structures existantes.

J'ajoute que, comme l'indique Mme la rapporteure spéciale, il est prévu que la Dares publie une nouvelle étude en 2025 pour évaluer précisément les résultats de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Je préfère donc attendre avant de toucher à quoi que ce soit.

Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** J'avoue ne pas comprendre cet amendement.

Si vous suggérez que le bilan de cette expérimentation serait négatif, ma chère collègue, sachez que, pour ma part, je n'en ai eu que des échos très positifs. Je ne suis pas la seule ! De surcroît, il s'agit d'un investissement assez dynamique : les aides sociales sont transformées en aides directes à l'emploi. J'ai lu récemment un reportage dans lequel des bénéficiaires de ce dispositif racontent par le menu tous ses bienfaits.

Vraiment, je ne comprends pas !

**Mme Solanges Nadille.** Je retire mon amendement, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-962 est retiré.

L'amendement n° II-973, présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 980 000 000		1 980 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1 980 000 000		1 980 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 980 000 000	1 980 000 000	1 980 000 000	1 980 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Défavorable.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** C'est bien ; de toute façon, demain, c'est fini...

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-973.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1072 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Féret, Poumirol et Conconne,

MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 000 000 000		1 000 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1 000 000 000		1 000 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à compenser la ponction de l'assurance chômage qui sert aujourd'hui à financer le service public de l'emploi. Alors qu'il diminue sa contribution à France Travail, le Gouvernement entend faire peser davantage encore l'effort financier sur l'Unédic.

Les salariés de ce pays n'ont pas à financer eux-mêmes le service public de l'emploi *via* l'assurance chômage !

En parallèle, nous demandons la suppression de la ponction de l'Unédic inscrite dans l'arrêté du 27 décembre 2023.

**M. le président.** L'amendement n° II-1099, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	220 000 000		220 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		220 000 000		220 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le présent amendement vise à abonder de 220 millions d'euros le budget de l'Unédic.

Ce montant correspond pour la seule année 2025 à l'application inadmissible, au profit de France Travail, d'un taux de prélèvement de 11 % sur les cotisations d'assurance chômage

de l'Unédic, celles-ci ayant été minorées de 2 milliards d'euros en 2023 par des exonérations non compensées, les sommes en question n'ayant donc jamais été perçues par l'organisme – 11 % de 2 milliards font bien 220 millions d'euros, soit la somme indûment versée par l'Unédic à France Travail...

Cette non-compensation a une incidence directe sur les ressources de l'Unédic, mais également sur ses dépenses. En effet, comme je l'ai dit, l'Unédic participe au financement de France Travail à hauteur de 11 % de ses recettes. Cette participation financière était auparavant calculée sur le montant brut du versement à l'association des cotisations d'assurance chômage. La non-compensation des exonérations sociales actée par l'arrêté du 27 décembre 2023 affecte donc les ressources de l'organisme ; si, de surcroît, le taux de 11 % s'applique y compris aux cotisations exonérées sans compensation, le taux réel se trouve majoré.

En conséquence de l'application d'un taux de prélèvement sur une recette non perçue, la participation de l'Unédic au budget de l'opérateur France Travail ne représente en effet

plus 11 %, comme vous le prétendez, madame la ministre, mais 11,5 % en 2025, selon l'Unédic. De fait, la hausse sera constante, jusqu'à atteindre 12 % en 2028.

À cette date et par l'effet de ce mécanisme indu, l'association aura versé 1,3 milliard d'euros au budget de fonctionnement de France Travail sur la base de recettes d'assurance chômage qu'elle n'a pas perçues.

**M. le président.** L'amendement n° II-1097, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	129 000 000		129 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		129 000 000		129 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	129 000 000	129 000 000	129 000 000	129 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement vise à revenir sur les conséquences de l'arrêté du 27 décembre 2023, qui a réduit de manière arbitraire la compensation due à l'Unédic au titre des exonérations de cotisations d'assurance chômage, cette réduction provoquant une réduction des recettes de l'organisme paritaire et obligeant celui-ci à se financer sur les marchés financiers à des taux d'intérêt supérieurs.

Selon l'Unédic, la sous-compensation des exonérations de cotisations réduira les recettes du régime d'assurance chômage de 12 milliards d'euros d'ici à 2026, contraignant l'organisme à recourir à l'emprunt sur les marchés financiers pour rembourser ses échéances.

Ce recours à l'emprunt du montant de la sous-compensation, dans un contexte de taux élevés, représente un coût supplémentaire estimé à 900 millions d'euros jusqu'en 2027, dont 129 millions en 2025, et ce alors même que la santé budgétaire de l'Unédic sera aussi mise à mal par la réforme de l'assiette des cotisations sociales des indépendants – selon la direction générale du Trésor (DGT), les pertes futures de recettes seraient, après montée en charge de la réforme, de 800 millions d'euros en 2026, puis de 400 millions par an.

Ainsi les promoteurs du sérieux budgétaire, n'hésitant pas à déconsidérer les programmes économiques des autres forces politiques, sont-ils également ceux qui, se servant allègrement

dans les caisses de l'Unédic, l'obligent à recourir à l'emprunt alors que sa trajectoire était *a contrario* celle d'un désendettement.

Dès lors, par cet amendement, nous demandons qu'à tout le moins l'État compense à l'Unédic le montant des intérêts financiers qu'elle a dû payer pour la seule année 2025 du fait de la sous-compensation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je tiens à remercier Mme la ministre de ses explications... (*Sourires sur les travées des groupes GEST et SER.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Je pourrais vous répondre, madame la sénatrice, mais je crains que nous n'arrivions pas à examiner avant vingt heures un amendement important, que vous soutiendrez sans doute, qui est très attendu par les partenaires sociaux, notamment par les syndicats, et qui vise à réactiver l'activité partielle de longue durée. Ce serait dommage ! Je préfère que nous gagnions du temps.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** On a passé beaucoup de temps sur l'Alsace !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1072 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1099.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

*(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)*

**M. le président.** Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 145 :

Nombre de votants .....	340
Nombre de suffrages exprimés .....	325
Pour l'adoption .....	98
Contre .....	227

Le Sénat n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1097.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1070 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Féret, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	776 500 000		776 500 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		776 500 000		776 500 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	776 500 000	776 500 000	776 500 000	776 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Ce projet de loi de finances acte une coupe substantielle dans les dispositifs de contrat aidé, notamment destinés aux jeunes, par une baisse de 41,23 %, qui succède à une baisse de 24,5 % en 2024.

Ainsi, ce sont 16 700 parcours emploi compétences (PEC) qui sont supprimés, 13 300 l'ayant déjà été en loi de finances pour 2024. La baisse du budget dédié aux contrats aidés absorbe 97,5 millions d'euros des 164 millions d'euros de coupes budgétaires en la matière ! Les besoins étaient déjà estimés à 612 millions d'euros l'an dernier, il faudra donc désormais 776 millions pour rétablir une véritable politique de l'emploi à destination des plus éloignés, par le recours aux contrats aidés.

Je m'étonne que, au moment où l'on parle de l'insertion des bénéficiaires du RSA et où l'on se félicite de la soi-disant « réussite » des dispositions introduites dernièrement dans la loi, on supprime les contrats aidés, qui sont un vecteur absolument essentiel de retour à l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Vous évoquez une « soi-disant » réussite, mais les dix-huit premiers mois de l'expérimentation d'un accompagnement rénové du RSA ont fait l'objet d'une évaluation faite par des chercheurs, en lien avec les différents services et directions concernés. Si l'on commence à douter des chiffres des scientifiques, il n'y a plus de débat possible !

**Mme Monique Lubin.** Je ne doute pas des chiffres !

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Cette étude a montré que 42 % des bénéficiaires du RSA ayant participé à l'expérimentation étaient de retour dans l'emploi en moins d'un an. Surtout, sur le plan qualitatif, les allocataires interrogés disent se sentir respectés et écoutés, accompagnés et valorisés, pour la première fois depuis longtemps. Pour ma part, j'accorde beaucoup de crédit aux conclusions des chercheurs !

En ce qui concerne plus précisément votre question, madame la sénatrice, la Cour des comptes souligne que les moyens spécifiquement consacrés à l'insertion des jeunes ont

doublé entre 2017 et 2023. Beaucoup de choses ont déjà été faites ; nous essayons maintenant de concentrer l'action publique sur les dispositifs et structures qui ont montré leur efficacité, qu'il s'agisse de l'apprentissage, des écoles de production, des écoles de la deuxième chance ou des centres d'insertion de l'Epide.

Nous continuerons en ce sens, tout en maintenant un socle de contrats aidés, notamment destiné aux associations et aux collectivités territoriales.

Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Je ne doute jamais des chiffres des chercheurs, mais nous n'avons peut-être pas tout à fait la même vision de ce que sont l'insertion et l'entrée dans l'emploi.

Il y a des chercheurs et il y a des chiffres ; il y a aussi des gens – je ne suis certainement pas la seule dans cet hémicycle à avoir un vécu concret et une expérience de l'insertion des bénéficiaires du RSA et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Et il y a plusieurs définitions possibles de la « sortie positive ». (*Mme la ministre acquiesce.*)

J'ai donc des doutes ; je me tiens à votre entière disposition pour en parler, madame la ministre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1070 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1083 rectifié, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Féret, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet et Mmes Canalès et Rossignol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	700 000 000		700 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		700 000 000		700 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Par cet amendement, nous proposons de rétablir une mesure essentielle pour faciliter le cumul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et d'une activité professionnelle.

Le projet de loi de finances pour 2024 prévoyait une enveloppe de 13 millions d'euros pour maintenir temporairement le bénéfice de la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (RSDAE) aux allocataires de l'AAH-2 qui reprenaient une activité en milieu ordinaire, y compris au-delà d'un mi-temps. Ce dispositif devait permettre de sécuriser pendant deux ans le renouvellement des droits pour ces personnes, les encourageant ainsi à s'insérer ou à se maintenir dans l'emploi.

Or cette disposition n'a malheureusement pas été mise en œuvre et a été annulée au printemps dernier. Cette suppression représente un recul pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires de l'AAH qui souhaitent conjuguer activité professionnelle et protection sociale.

Pourtant, ce type de mesure est essentiel pour lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel. Il s'agit d'un levier d'autonomie et de participation active à la société, mais aussi de justice sociale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Ma chère collègue, votre amendement, en plus d'être relativement coûteux, n'est pas imputé sur la bonne mission : en dépit des modifications de périmètre, l'AAH continue de relever des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Je vous invite donc à retirer cet amendement et à le redéposer, le délai limite pour le dépôt des amendements sur ladite mission expirant le vendredi 6 décembre prochain.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Il nous paraît plus opportun d'ouvrir une réflexion large sur les modalités d'articulation et de cumul entre AAH, revenus d'activité professionnelle et prime d'activité. Ce chantier ne pourra de toute façon pas aboutir à des mesures opérationnelles en 2025, chacun des minima sociaux ayant une base ressource spécifique.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable.

**M. le président.** Madame Le Houerou, l'amendement n° II-1083 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Annie Le Houerou.** Non, je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1083 rectifié est retiré.

Je suis saisi de sept amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1079 rectifié, présenté par Mme Féret, M. Uzenat, Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	700 000 000		700 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		700 000 000		700 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Par cet amendement, nous proposons de doter France Travail des moyens nécessaires à la concrétisation de l'ambition affichée lors de la réforme du service public de l'emploi, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé et de qualité pour tous les demandeurs d'emploi, en particulier les plus vulnérables, notamment celles et ceux qui se trouvent en situation de handicap.

Dans son rapport de préfiguration, le haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises estimait le besoin de financement dans une fourchette comprise entre 2,3 et 2,7 milliards d'euros sur la période 2024-2026. Or les mesures budgétaires prévues dans ce PLF pour 2025 sont largement en deçà de cette estimation. Je rappelle, notamment, votre volonté de supprimer 500 emplois à France Travail.

Pis encore, les crédits destinés à des dispositifs fondamentaux, comme la formation des demandeurs d'emploi vulnérables ou les contrats aidés – nous venons d'en parler –, sont à la baisse dans le programme 102.

Le service public de l'emploi a pourtant une mission essentielle : garantir un accompagnement effectif des privés d'emploi, et notamment des personnes les plus éloignées du marché du travail, dont les travailleurs en situation de handicap.

Les retours du terrain montrent que, dans bien des cas, cet accompagnement est aujourd'hui insuffisant et manque d'efficacité. Nous avons été interpellés à cet égard par plusieurs associations, dont l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei).

C'est pourquoi nous proposons d'augmenter de 700 millions d'euros les crédits alloués à l'action 02 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102.

Quelques jours après la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, nous enverrions un signe fort en adoptant cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-1077 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Féret, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	403 000 000		403 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		403 000 000		403 000 000

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	403 000 000	403 000 000	403 000 000	403 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement, auquel je tiens particulièrement, vise à mettre un terme à la dégradation du service public de l'emploi causée par l'externalisation de l'accompagnement et de l'insertion des personnes privées d'emploi.

S'appuyant sur une enquête de *Mediacités*, un journal titrait, le 3 septembre 2024 : « France Travail : plus de sous-traitance et moins de service public ». Je cite l'article : « Entre 2018 et 2023, Pôle emploi a fait exploser le recours à la sous-traitance pour ses missions d'accompagnement. De 250 millions d'euros de budget en 2018, celui-ci est passé à 550 millions d'euros en 2022, puis à 650 millions d'euros en 2023. Avec France Travail, une nouvelle externalisation massive est prévue. Un accompagnement dédié à la reprise rapide d'emploi va être sous-traité à des opérateurs privés. »

Le recours à des prestataires privés représente un coût considérable pour l'opérateur du service public de l'emploi : près des deux tiers du budget dédié à la sous-traitance, soit 1,6 milliard d'euros, sont allés aux prestations d'« accompagnement insertion » des personnes privées d'emploi sur la période 2019-2023.

Des sociétés privées, souvent filiales de grands groupes d'intérim, voient leur chiffre d'affaires augmenter de plusieurs centaines de millions d'euros grâce à des financements publics. Ces montants proviennent en grande partie des cotisations des assurés sociaux, qui financent à 80 % le budget de France Travail *via* la ponction sur l'Unédic décidée par l'État. Par exemple, une enquête de la CGT Chômeurs, relayée en juin 2024, révélait que la société Activ'Projet avait perçu 256 millions d'euros dans le cadre d'appels d'offres. Je pourrais continuer longtemps : de tels exemples sont légion.

C'est particulièrement grave ! Nous supprimons 500 emplois à France Travail, nous avons le souci de l'argent public, mais, en parallèle, nous finançons des entreprises privées dont les résultats laissent souvent à désirer, comme l'attestent les expériences de terrain. J'aimerais donc, madame la ministre, que vous regardiez tout cela de très près.

**M. le président.** L'amendement n° II-972, présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	50 000 000		50 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		50 000 000		50 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-838, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique

et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	41 350 000		41 350 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		41 350 000		41 350 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	41 350 000	41 350 000	41 350 000	41 350 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Alors même que le rapport de préfiguration de France Travail estimait les besoins de financement de l'établissement à 2,7 milliards d'euros de financements cumulés jusqu'en 2026, le présent projet de budget gèle les moyens de l'agence et entérine la suppression de 205 postes, après les modifications insuffisantes apportées en commission.

Pourtant, lors de son audition en commission des affaires sociales, le directeur de France Travail a présenté un plan, indiquant qu'il estimait nécessaire la création de plusieurs centaines d'emplois pour accompagner les 160 000 nouveaux allocataires du RSA.

Or, si ces ETP ne lui sont pas attribués, au lieu que France Travail et les départements contribuent également, selon un partage équilibré, à l'accueil et à l'accompagnement des bénéficiaires, une part croissante de la mise en œuvre de la réforme risque de retomber à la charge des départements, déjà fortement et négativement affectés par les mesures du présent PLF.

Le budget de cette mission va donc à contre-courant des besoins de l'agence comme des enseignements de l'expérimentation ; il condamne ainsi les maigres effets positifs de la

réforme du RSA, lesquels dépendent de l'accompagnement personnalisé et rapproché des bénéficiaires, ainsi que de la coordination des acteurs.

À moins, comme cela vient d'être observé, qu'il s'agisse d'organiser l'externalisation massive de l'accompagnement des allocataires du RSA par le recours aux opérateurs privés de placement ? Pourtant, l'efficacité de ces derniers est moindre – madame la ministre, vous qui aimez la science, je peux vous communiquer des études qui le prouvent – et, surtout, un poste externalisé coûte deux fois plus cher qu'un poste équivalent à France Travail, 100 000 euros contre 50 000 euros.

Pour toutes ces raisons, le présent amendement vise à augmenter modestement les dotations de France Travail en alignant les crédits alloués sur les besoins tels qu'évalués lors de la préfiguration de la réforme ; ainsi seulement l'agence pourra-t-elle supporter les coûts budgétaires et humains de la généralisation à venir de la réforme du RSA.

**M. le président.** L'amendement n° II-987, présenté par Mme Bélim, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	25 000 000		25 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim.

**Mme Audrey Bélim.** Cet amendement a trait à un enjeu crucial : le maintien des effectifs de France Travail, dont la réduction de 500 ETP compromettrait gravement notre politique de l'emploi.

Les chiffres sont éloquentes : alors que notre pays fait face à une croissance des défaillances d'entreprises et des plans sociaux, on envisage de réduire les moyens de notre service public de l'emploi. Cette logique nous échappe.

Le *benchmark* international est sans appel : la France dispose déjà de 2,5 fois moins d'agents par demandeur d'emploi que l'Allemagne. Nous proposons non pas d'augmenter nos capacités actuelles, mais simplement de les maintenir, pour faire face notamment à la nouvelle hausse du chômage et aux prochains plans sociaux prédits par le ministre de l'industrie lui-même.

Cette problématique est particulièrement criante dans les territoires ultramarins. À La Réunion, le taux de chômage atteint 16,8 %, contre une moyenne nationale de 7,3 %.

Chez les jeunes, ce taux grimpe à 32 %. Dans ce contexte, réduire les effectifs de France Travail relèverait d'une décision incompréhensible.

La diminution des effectifs, alors que le soutien à d'autres structures, comme les missions locales, est également en baisse, et alors que la réforme du RSA va engendrer un afflux d'inscriptions supplémentaires obligatoires à La Réunion, est inconcevable.

Cet amendement vise donc à redéployer 25 millions d'euros de crédits pour préserver ces emplois, garantir un accompagnement de qualité et maintenir les ambitions de la loi pour le plein emploi.

**M. le président.** L'amendement n° II-1066 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Jeansannetas et Kanner, Mmes Le Houerou, Féret, Poumirol et Conconne, MM. Jomier et Fichet, Mmes Canalès, Rossignol, Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	25 000 000		25 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-839, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique

et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	1		1	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1		1
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le rapport d'évaluation des expérimentations de la réforme du RSA contient certes des appréciations encourageantes : ainsi, l'accompagnement renforcé et personnalisé a des effets positifs sur la situation des bénéficiaires, ce qui n'est pas le cas des sanctions, je le précise. Mais de tels effets bénéfiques passent nécessairement par la diminution du portefeuille des accompagnateurs et par une augmentation à due concurrence du personnel ainsi que des moyens alloués à France Travail comme aux départements.

Or cette nécessité de faire baisser la taille des portefeuilles et de recruter en conséquence n'est pas du tout prise en compte dans le présent budget ! Les moyens financiers et humains alloués à France Travail pour 2025 ne sont pas à même de lui permettre de mener à bien la réforme du RSA.

Quant aux départements, dont l'engagement est requis sur la moitié des nouveaux objectifs d'accompagnement des allocataires du RSA, leur situation est dégradée par le budget pour 2025.

Alors que le rapport d'évaluation des expérimentations faisait état de difficultés de recrutement du personnel, alors que les portefeuilles des agents de France Travail sont d'ores et déjà surdimensionnés, alors que le directeur de l'agence lui-même demande la création de centaines de postes supplémentaires, France Travail perd 205 ETP.

Dans ces conditions, les nouveaux objectifs pour 2025 semblent inatteignables, à moins d'une dégradation des actions qui risque de peser très négativement sur les personnes accompagnées.

Pour toutes ces raisons, le présent amendement vise à reporter d'un an l'application de la feuille de route de cette réforme que vous ne pouvez pas financer, afin de mieux préparer les territoires et l'agence au futur accompagnement renforcé des allocataires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** J'entends évidemment les inquiétudes de mes collègues, mais les financements versés à France Travail *via* la mission augmentent en réalité significativement par rapport à 2024 : la subvention pour charges de services publics budgétée sur le programme 102 est orientée à la hausse – 1,35 milliard d'euros, soit 100 millions d'euros de plus par rapport à 2024 –, de même que les transferts en provenance des programmes 102 et 103, qui s'établissent à 2,65 milliards d'euros pour 2025.

Les crédits alloués par l'État à France Travail connaîtraient donc une hausse de 15,2 % entre la loi de finances initiale pour 2024 et le présent projet de loi.

C'est la raison pour laquelle l'avis de la commission est défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre.** Même avis, défavorable.

À ces 1,35 milliard d'euros de crédits de l'État, stables par rapport à l'année dernière, s'ajoutent 5 milliards d'euros de crédits de financement de l'Unédic. Comment parler, dans

ces conditions, d'une paupérisation de France Travail ? Quant à la baisse de 1 % du nombre d'ETP, elle représente un cinquième de la hausse du plafond d'emplois enregistrée depuis 2019. L'opérateur France Travail a déjà identifié plusieurs marges de manœuvre correspondant à des gains d'efficacité possibles dans le cadre de redéploiements internes.

J'entends également, mesdames les sénatrices, votre appel à la vigilance pour ce qui est de l'externalisation. Je souligne néanmoins que le service public de l'emploi compte aujourd'hui 25 000 conseillers. Plus encore, afin de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, France Travail a bénéficié de 5 000 ETP supplémentaires depuis 2019 : on est vraiment loin d'une externalisation de l'accompagnement...

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Vous ne voulez pas consentir à l'augmentation des ETP de France Travail ; dont acte, madame la ministre.

Mais, quand le directeur général de l'établissement demande la création de 837 emplois pour accompagner 160 000 nouveaux allocataires, il intègre bien dans son calcul le plan de performance et les redéploiements internes ; il tient même compte des fameux 700 postes liés au covid-19. Quand il demande la création de 837 emplois, disais-je, il s'agit donc bien de créations nettes des gains de performance que vous évoquez.

L'accompagnement de 160 000 allocataires supplémentaires « consomme » ainsi 1 600 postes, selon le chiffrage du directeur général de France Travail lui-même, qui souhaite de surcroît doubler la prospection auprès des entreprises. Or, pour prospecter cent entreprises, il faut entre six et sept ETP...

M. Thibaut Guilluy souhaite aussi améliorer l'accompagnement des jeunes lycéens professionnels dans les quatre premiers mois après l'obtention de leur diplôme. Il demande par ailleurs que l'établissement qu'il dirige soit doté des ETP dont il a besoin pour exercer ses missions de contrôle, ces missions qui vous sont si chères, madame la ministre ! À défaut de moyens, peut-être faut-il se résoudre à lui demander de ne plus contrôler que tous les nouveaux allocataires cherchent bien activement un emploi ?...

Tout cela, vous le savez !

Le directeur de France Travail s'est plié à l'austérité et, sous son autorité, des gains d'efficacité ont déjà été réalisés : quand il vous demande 800 emplois supplémentaires, il en tient compte dans son calcul.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1079 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1077 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-972.  
*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-838.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-987.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1066 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-839.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Madame la ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme du temps imparti pour l'examen de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». Il nous reste soixante et un amendements à examiner.

Dès lors, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission est reportée au samedi 7 décembre, à l'issue de l'examen des missions de la journée.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de Mme Sylvie Vermeillet.)*

#### PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE VERMEILLET vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

6

#### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Madame la présidente, lors du scrutin n° 144, ma collègue Véronique Guillotin souhaitait voter contre.

**Mme la présidente.** Acte est donné de cette mise au point, ma chère collègue. Elle figurera dans l'analyse politique du scrutin.

7

#### LOI DE FINANCES POUR 2025

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

**Mme la présidente.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 2025.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

#### Justice

**Mme la présidente.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Justice ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial de la commission des finances.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, j'ai un sentiment étrange en présentant, pour la dixième année consécutive, le budget de la mission « Justice » : devons-nous vraiment débattre comme nous le faisons chaque année, comme si la discussion du projet de loi de finances ne risquait pas de s'arrêter dès demain ?

Oui, nous le devons, parce que c'est l'une des missions les plus essentielles des parlementaires que de discuter et de voter le budget.

Nous le devons aussi parce que, même si tout s'interrompait demain, il faudra bien que le débat reprenne ultérieurement afin de doter la France d'un budget pour 2025. Le Sénat pourra alors s'appuyer sur le travail déjà réalisé et consacré par les votes exprimés en séance publique depuis huit jours sur la première partie de la loi de finances et sur les premières missions budgétaires de la seconde partie.

Il me paraît donc crucial que, malgré le nombre élevé d'amendements, nous ne dépassions pas les délais ce soir et que nous allions jusqu'à l'adoption des crédits de la mission « Justice ».

En effet, nous ne pouvons pas dire non à un budget qui est en hausse de 108 millions d'euros, hors contribution aux pensions et à périmètre constant, et pour lequel le Gouvernement propose une augmentation supplémentaire de 250 millions d'euros, au moment même où la situation budgétaire contraint la plupart des ministères à des économies.

Les politiques de la justice elles-mêmes ont été fortement affectées par les économies en 2024, le décret d'annulation du 21 février, suivi de surgels de crédits, ayant causé de réelles difficultés de gestion – je pense notamment aux renouvellements de contrats dans la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

En 2025 également, ce budget reste en retrait par rapport à ce que prévoyait la loi de programmation ; des choix devront être faits.

La priorité est donnée à la poursuite de l'augmentation des moyens humains, avec la création de 619 postes, dont 270 pour les services judiciaires. La progression des moyens est donc préservée, mais reste inférieure au rythme prévu par la loi de programmation.

Dans l'administration pénitentiaire, les nouveaux surveillants seront affectés exclusivement aux nouveaux établissements : il ne s'agit pas d'un surplus dans les établissements existants.

Cette augmentation des effectifs s'appuie sur une politique de revalorisation des métiers, indispensable pour attirer et retenir les personnels, notamment les magistrats, les greffiers et les personnels de l'administration pénitentiaire.

Pour ce qui est de l'immobilier de la justice, celui de la justice judiciaire risque de se limiter, en 2025, à la maintenance en condition opérationnelle, puisqu'il ne sera pas possible de lancer de nouveaux projets.

En ce qui concerne les prisons, la création de 15 000 places n'est pas un luxe : elle permettra tout au plus de contenir l'inflation du nombre de détenus et la surpopulation carcé-

rale. La poursuite du plan « 15 000 places de prison », même avec une échéance décalée à 2029, reste et doit rester une priorité.

Toutefois, je plaide pour une plus grande standardisation des programmes, ainsi que pour un pilotage plus efficace, qui associe les personnels en amont, car j'ai constaté trop de malfaçons dans les établissements livrés.

La plupart de ces observations valent aussi pour le programme de construction de vingt centres éducatifs fermés.

Les autres dépenses sont soumises à de fortes restrictions. Je m'inquiète notamment pour la modernisation de la fonction informatique. L'obsolescence de nombreux applicatifs est une difficulté importante, au quotidien, pour les magistrats et pour leurs équipes ; elle obère leur capacité à répondre aux attentes – légitimes – des citoyens, qui appellent de leurs vœux un service public de la justice efficace et rapide.

La sécurisation des locaux, en particulier dans les prisons, à la suite de l'attaque d'un fourgon en mai dernier, ne saurait, en revanche, être mise de côté pour des raisons budgétaires. Des quantités invraisemblables de téléphones et autres produits sont livrés par drones, et les services des prisons peinent à lutter contre ce phénomène. L'effort doit être poursuivi et, de manière générale, les engagements pris auprès des personnels en matière de sécurisation devront être tenus.

Toutefois, je suis particulièrement préoccupé par la progression considérable des frais de justice, qui seront passés de moins de 500 millions d'euros en 2017 à près de 750 millions d'euros en 2025. Que ce soit sur les frais de gardiennage ou sur les demandes d'expertise, une réflexion d'ampleur est nécessaire, en lien avec les services d'enquête de la police et de la gendarmerie.

Je comprends bien la nécessité de participer à l'effort collectif de redressement des finances publiques.

Il convient cependant de rappeler quelle crise profonde traverse le monde de la justice et le service public de la justice dans notre pays, crise rappelée lors des États généraux de 2021 et constatée par tous nos concitoyens qui ont recours audit service public.

La justice est l'une des politiques de l'État les plus anciennes et les plus fondamentales. Elle a souffert de décennies d'oubli, que l'accroissement actuel des moyens ne compense que très partiellement.

La justice française dispose ainsi du plus faible budget par habitant en pourcentage du PIB parmi les pays de richesse comparable en Europe, et les délais sont dans notre pays bien plus longs.

En conclusion, mes chers collègues, la commission des finances vous propose d'adopter les crédits tels que prévus dans le texte initial du projet de loi et modifiés par les amendements du Gouvernement. Ces amendements permettront en effet, sans exonérer le ministère de la justice des efforts budgétaires nécessaires, de réaliser une part importante de la trajectoire prévue par la loi de programmation ; il faut bien sûr s'en féliciter.

Cela étant, monsieur le garde des sceaux, je vous invite à considérer notre vote non comme un blanc-seing, mais comme une incitation à améliorer le service public de la justice, qui est, faut-il le rappeler, un service rendu aux citoyens, et à développer l'évaluation au sein du ministère. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

**M. Louis Vogel, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, l'administration pénitentiaire connaît une crise sans précédent, liée à la surpopulation carcérale, à l'inadéquation du nombre de postes et à l'emprise de plus en plus marquée de la criminalité organisée.

Dans ce contexte, vous avez décidé, monsieur le garde des sceaux, de tenir les engagements financiers pris envers les personnels.

Vous avez également décidé d'augmenter le nombre d'emplois créés et fait, pour ce qui est du « plan 15 000 », le constat d'un nécessaire report au-delà de 2027.

Nous saluons ces engagements et cette lucidité, raison pour laquelle la commission des lois a approuvé le budget du programme « Administration pénitentiaire ».

Toutefois, le budget 2025 aurait dû être l'occasion de choix plus stratégiques.

La priorité doit être de réorienter les crédits des projets immobiliers pour améliorer plus rapidement les conditions de détention et les conditions de travail des personnels. Aujourd'hui, monsieur le garde des sceaux, les crédits alloués à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments restent insuffisants !

Plus largement, il est essentiel de réfléchir à la création, non pas de places supplémentaires de prison – il faudrait construire un établissement par mois pour suivre l'évolution du nombre de détenus –, mais d'établissements spécialisés adaptés aux différents types de détenus – je pense notamment à ceux qui sont atteints de troubles mentaux. C'est ce qui manque en France !

Enfin, comme je l'ai dit devant la commission des lois, il faudrait s'intéresser au parent pauvre de la détention qu'est le milieu ouvert.

Le nombre de personnes suivies en milieu ouvert est plus de deux fois supérieur à celui des personnes détenues. C'est donc là qu'il faut agir !

Or les crédits alloués aux missions en milieu ouvert sont en légère décroissance, confirmant une moindre attention portée à ces actions, dont l'administration pénitentiaire et les acteurs de terrain soulignent pourtant tous le caractère indispensable.

Les mesures de milieu ouvert sont trop souvent vues comme des alternatives à l'incarcération, ce qui est tout à fait faux : ce sont des mesures spécifiques, qu'il faut prendre pour elles-mêmes.

D'ailleurs, les mesures les mieux financées sont celles qui ont trait au bracelet électronique, soit celles qui s'apparentent le plus à l'emprisonnement. Voilà qui tend à fausser l'utilité de ces dispositifs.

Une revalorisation du milieu ouvert, *via* notamment l'évaluation et le développement des mesures de suivi, est indispensable à court terme, pour lutter contre la surpopulation carcérale, et, plus fondamentalement, pour permettre le prononcé de peines socialement utiles.

Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints que grâce à une politique pénale cohérente et redéfinie. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP. – M. Laurent Burgoa et Mmes Olivia Richard et Dominique Vérien applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Lauriane Josende, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, voilà plusieurs années que la situation du ministère de la justice suscite notre plus vive préoccupation, laquelle explique l'attachement du Sénat à la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice pour les années 2023 à 2027, la fameuse LOPJ.

Ce texte porte l'ambition de remédier au manque chronique de recrutement et d'investissement de la Chancellerie et ainsi de restaurer la qualité des conditions de travail des agents judiciaires, donc, par là même, le bon fonctionnement de la justice.

Or le projet de loi de finances prévoit, dans sa version initiale, une baisse de 487 millions d'euros par rapport à la trajectoire prévue en LOPJ, que nous avons définie il y a un an seulement.

Une telle réduction des crédits alloués au ministère de la justice conduirait à renoncer aux objectifs de recrutement et à abandonner de nombreux investissements, notamment immobiliers et numériques. Les crédits consacrés à l'immobilier judiciaire et à l'informatique ministérielle diminueraient ainsi respectivement de 93 millions et de 37 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2024.

La commission des lois a donc accueilli avec une grande satisfaction, monsieur le garde des sceaux, votre annonce du 31 octobre dernier. L'arbitrage budgétaire que vous avez obtenu permettrait, d'une part, de respecter la trajectoire de recrutement établie en LOPJ, grâce à la création de 343 postes de magistrats, de 320 postes de greffiers et de 307 postes d'attachés de justice, et, d'autre part, de préserver les investissements immobiliers et numériques du ministère, auxquels seraient respectivement alloués 47,4 millions et 49 millions d'euros.

La commission se réjouit que, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, l'essentiel soit sauf. Nous sommes en effet attachés à ce que la situation de la justice s'améliore, même dans pareil contexte.

Il serait utile, à cette fin, que les services de la Chancellerie continuent de travailler à réduire le dynamisme de certaines dépenses qui grèvent significativement son budget.

La commission s'intéresse particulièrement au plan de maîtrise des frais de justice. Ces frais ont connu une hausse drastique ces dernières années; il est impératif de les contenir.

Le plan de maîtrise commence à porter ses fruits. Ainsi, la croissance du coût des mémoires déposés fléchit peu à peu: elle était de 12 % entre 2020 et 2021; elle se limite à 5 % entre 2023 et 2024. Il faut poursuivre cette dynamique. Les objectifs que vous avez identifiés pour 2025, à savoir la réduction de 20 % des coûts du gardiennage de véhicules et le développement du recours à la plateforme nationale des interceptions judiciaires (Pnij), devraient le permettre.

Une autre piste a été avancée: celle de la modulation de l'aide juridictionnelle, grâce à deux mesures spécifiques, qui portent sur l'aide juridictionnelle dite « garantie » et sur le niveau de rétribution des avocats lors des « grands procès ».

La commission accueille favorablement ces efforts, qui apparaissent essentiels dans un contexte...

**Mme la présidente.** Il faut conclure, ma chère collègue.

**Mme Lauriane Josende, rapporteure pour avis.** ... où les politiques prioritaires du ministère pourraient pâtir du manque de moyens – ma corapporteure va y revenir immédiatement. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**Mme Dominique Vérien, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je remercie ma corapporteure Lauriane Josende de son intervention et confirme qu'à nos yeux il est primordial de préserver trois politiques du ministère pour rétablir les conditions de travail des agents et restaurer le bon fonctionnement de la justice: il s'agit, sans surprise, du recrutement, du numérique et de l'immobilier.

Or, du fait de l'importance des dépenses contraintes du ministère, ce sont précisément les crédits dévolus à ces politiques qui auraient connu une baisse sensible sans l'amendement du Gouvernement visant à relever le budget de la mission de 250 millions d'euros, dont près de 140 millions pour les programmes dont ma collègue et moi-même sommes les rapporteures pour avis. Je vous en remercie, monsieur le garde des sceaux!

Ce nouveau cadre financier permettra que la trajectoire de recrutement soit respectée en 2025.

Cela étant, vouloir recruter est une chose, recruter effectivement en est une autre. Or, en dépit des récentes mesures de revalorisation, la qualité du recrutement continue d'inquiéter pour ce qui est de certains métiers.

Je pense notamment aux greffiers: lors du deuxième concours externe pour 2024, le taux de présence à l'écrit n'était que de 15,5 %, le taux d'admissibilité de 60 % et le taux d'admission de 74 %. Par rapport au nombre d'inscrits, le nombre de greffiers réellement recrutés est faible!

La commission a été attentive, à cet égard, à l'application des accords du 26 octobre 2023. Nous suivrons avec intérêt les travaux de la Chancellerie quant à l'organisation des juridictions, qui mérite d'être précisée afin que chacun y trouve sa place.

L'attractivité des professions judiciaires repose évidemment, par ailleurs, sur les politiques numérique et immobilière du ministère.

Comme ces dernières années, la commission demeure préoccupée par la maintenance et le développement des applicatifs numériques de la Chancellerie, car le mécontentement des personnels perdure. Nous suivrons donc avec attention le travail du ministère à ce sujet, qu'il s'agisse de la réduction des trames du logiciel Cassiopée ou de l'expérimentation puis de la mise en œuvre progressive de Portalis, dont nous parlons depuis déjà quatre ans.

La politique immobilière, enfin, suscite l'inquiétude de la commission. La situation budgétaire que nous traversons affecte particulièrement l'immobilier judiciaire, car de tels projets nécessitent de la prévisibilité financière. Nous en manquons actuellement, et il est urgent d'y remédier. Je ne suis, hélas ! pas certaine que nous y parviendrons à brève échéance.

Au-delà, si la politique de consultation du ministère semble bien structurée, il importe de veiller à ce qu'elle ne soit pas strictement formelle, les personnels s'estimant peu entendus sur ces sujets.

En outre, il faudrait poursuivre la déconcentration des budgets qui sont dédiés à la maintenance, afin de résoudre au plus vite les problèmes rencontrés par les agents du ministère. Nul besoin de passer par une haute autorité pour changer un joint ou une ampoule !

Malgré les quelques préoccupations que je viens d'exprimer, la commission a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de ces différents programmes de la mission « Justice ». (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Muriel Jourda applaudit également.*)

**Mme Laurence Harribey, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, il est important de parler des problèmes de la justice, quelle que soit la situation. Comme l'année dernière – et non depuis dix ans comme M. le rapporteur spécial –, il me revient de présenter l'avis de la commission des lois sur les crédits du programme consacré à la protection judiciaire de la jeunesse, qui recouvre trois actions : la mise en œuvre des décisions judiciaires ; le soutien et la fonction de pilotage ; la formation, seule action dont les crédits sont en augmentation – on comprend pourquoi.

Vu le temps dont je dispose pour présenter mon avis, je vais me focaliser sur deux enjeux dont nous avons souligné la prégnance lors de l'examen du rapport en commission des lois.

Le premier est le fameux logiciel Parcours, qui doit permettre à la PJJ de disposer enfin d'un outil informatique de suivi des mineurs qui lui sont confiés.

Vous le savez, monsieur le garde des sceaux, le déploiement de ce logiciel, qui est grevé de retards récurrents, suscite notre inquiétude depuis quelques années ; nous craignons désormais un véritable naufrage.

Trois ans après la mise en service de Parcours, nous ne disposons toujours pas d'un calendrier définitif de déploiement et la première phase n'est même pas achevée, alors même que le projet a déjà coûté 19 millions d'euros. La Cour des comptes estime qu'il n'aboutira pas avant 2032 ; il y a là pourtant un outil qui pourrait s'avérer très précieux pour les professionnels du secteur.

Le second enjeu est un enjeu de ressources humaines, lié en particulier au déficit d'attractivité des métiers de la PJJ, du fait notamment d'une augmentation de la charge de travail depuis la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs, qui est une bonne chose, mais dont l'effet sur l'évolution des métiers a été mal appréhendé.

Or ce sont 4 300 mesures supplémentaires qui s'ajoutent chaque année au portefeuille des éducateurs, sans compter les 3 000 mesures en attente ! Il faut absolument flécher les postes créés ou redéployés vers les fonctions de terrain.

Toujours au chapitre des ressources humaines, une autre difficulté tient à la prime « Ségur ». À cet égard, monsieur le garde des sceaux, les propositions que vous avez faites comblent un vide. Nous serons très vigilants sur ce point, qui est particulièrement important : il ne faut pas oublier que 80 % des actions sont assurées par le secteur associatif habilité !

Malgré ce bilan, qui est préoccupant par certains aspects, nous restons convaincus que nous devons soutenir la perspective d'une évolution à la hausse des crédits de la mission « Justice ».

La vigilance n'excluant pas la responsabilité, la commission des lois a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits du programme 182. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Muriel Jourda applaudit également.*)

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mme Sophie Briante Guillemont. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice, votée pas plus tard que l'an dernier, prévoit un renforcement, qui est à la fois nécessaire et urgent, du budget de ce ministère régalién, qui a trop longtemps souffert d'un sous-investissement chronique.

Elle prévoit notamment la création de 1 500 postes de magistrats, de 1 800 postes de greffiers et de 1 100 postes d'attachés de justice d'ici à 2027.

Il y a donc de quoi être déconcerté en découvrant que près d'un demi-milliard d'euros manquent à l'appel dans le budget initial de la mission « Justice » du projet de loi de finances, d'autant que cette baisse des crédits par rapport aux objectifs fixés doit aussi s'apprécier à l'aune des annulations décidées par décret en février dernier.

Certes, la contrainte budgétaire est ce qu'elle est. Mais, comme le ministre de l'intérieur nous le rappelait encore hier soir, un budget, ce ne sont pas que des chiffres ! Ce sont surtout des choix politiques.

Aussi me semble-t-il primordial de saluer l'effort du garde des sceaux, qui a réussi à obtenir un arbitrage favorable. Celui-ci nous permettra de voter, tout à l'heure, un abondamment de près de 250 millions d'euros en faveur de la mission, qui bénéficiera, *in fine*, de 924 ETP supplémentaires.

Ainsi, sous réserve de l'adoption des amendements identiques n<sup>os</sup> II-865 et II-900, certains programmes verront une augmentation plus ou moins importante de leurs crédits, comme le programme « Accès au droit et à la justice », qui connaîtra une hausse de près de 9 %.

La baisse majeure prévue pour les crédits du programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice » sera quant à elle finalement limitée.

Pour autant, cette évolution ne représente aucunement un investissement dans notre institution judiciaire, qui en a pourtant grandement besoin.

Je veux rappeler les chiffres établis par la Commission européenne dans son dernier rapport – nous les connaissons bien, mais il est essentiel d’y insister.

La France compte 11,3 juges pour 100 000 habitants, alors que la moyenne européenne est de 21,9.

Concernant les procureurs, la situation est pire encore : on en recense 3 pour 100 000 habitants, contre 12,2 en moyenne en Europe. Les procureurs traitent en moyenne plus de 2 000 affaires par an dans notre pays, quand ils en traitent 1 200 en Italie, 800 en Allemagne et 640 en Belgique.

Comment peut-on imaginer que la justice puisse être rendue dans des délais raisonnables et dans de bonnes conditions avec si peu de magistrats professionnels ?

Nous dépensons à peine 0,2 % de notre PIB pour la justice, quand la majorité de nos voisins en dépense 0,3 % !

La présentation du budget pour 2025 doit donc être analysée dans ce contexte de délabrement et de souffrance pour tous les professionnels, souffrance largement partagée par de nombreux magistrats et greffiers, mais également subie par les auxiliaires de justice.

Cette souffrance n’est pas abstraite : quatre greffiers se sont donné la mort cette année. Et je n’apprends à personne que cette absence de moyens touche tous les services !

Prenons l’exemple du juge des enfants. La France en compte 522. Il en faudrait 235 de plus, d’après le Syndicat de la magistrature, d’autant qu’un tiers de ces juges tiennent leurs audiences sans greffier. Cette charge de travail affecte forcément le suivi des situations et la qualité de la préparation des décisions rendues.

Nous revenons donc de très loin, et ce budget ne permettra pas de combler le retard.

Selon le syndicat Unité Magistrats, les stocks et délais de traitement continuent d’augmenter pour certains contentieux. Dans certains tribunaux, on enregistre des délais d’attente allant jusqu’à dix-huit mois.

Surtout, la charge de travail des magistrats ne fera que croître dans les années qui viennent. L’utilisation de l’intelligence artificielle augmente et augmentera les recours déposés, alors que notre justice ne semble pas encore tout à fait outillée pour répondre à ce nouveau défi ; une mission d’information de la commission des lois travaille actuellement sur ce sujet.

De son côté, l’Union syndicale des magistrats a rappelé que, si la justice coûte, elle rapporte également.

Depuis sa création, le parquet national financier (PNF) a permis de faire entrer dans les caisses de l’État plus de 12 milliards d’euros ; mais le budget de la justice n’en a jamais directement bénéficié.

Enfin, même lorsque les crédits de paiement sont à la hausse, comme pour le programme « Administration pénitentiaire », l’effort n’est pas suffisant.

Le garde des sceaux a lui-même reconnu dernièrement que les objectifs du « plan 15 000 » ne seront pas tenus. Notre politique carcérale continue d’être obnubilée par les places de prison, alors que nous n’arriverons jamais à en construire

suffisamment pour combler les besoins. La densité carcérale s’établit à 126 %, et environ 4 000 détenus dorment par terre chaque nuit.

Il nous semble, monsieur le garde des sceaux, que vous avez fait ce que vous pouviez faire ; nous voterons donc ces crédits.

Sachez toutefois que, pour le groupe RDSE, ce budget manque largement d’ambition. Il nous offre certes de « sauver les meubles », mais ne permet aucunement de sortir de la crise dans laquelle notre système judiciaire reste plongé. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Olivia Richard. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**Mme Olivia Richard.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, c’est un exercice particulier que de monter ce soir à cette tribune pour vous faire part de la position du groupe Union Centriste sur cette mission budgétaire.

En effet, nul ne peut ignorer la situation des finances publiques de notre pays.

Nul ne peut ignorer non plus que, demain, à la même heure, notre gouvernement pourra avoir été renversé par une majorité plus qu’hétéroclite de députés.

Notre Constitution n’a pas prévu que les sénateurs interviennent dans le processus conduisant à voter la censure du Gouvernement. En effet, notre rôle est celui de la permanence démocratique.

Ce rôle trouve toute son illustration dans la façon presque imperturbable dont nous poursuivons l’examen du budget dont notre pays a indiscutablement besoin pour 2025.

Nos travaux s’inscrivent dans la durée, quelles que soient les secousses politiques que nous traversons.

Il est à cet égard tout à fait rassurant de retrouver le nom de Dominique Vérien sur la couverture du rapport pour avis de la commission des lois. C’est le quatrième budget de la justice dont elle suit les crédits au nom de la commission des lois, en sus du travail qu’elle a réalisé en tant que rapporteure sur le projet de loi d’orientation et de programmation du ministère de la justice.

Ce travail au long cours, mis en regard d’une certaine instabilité gouvernementale, permet à notre chambre de conserver une vision indispensable à une meilleure justice pour demain, au service de toutes et de tous.

Le suivi annuel effectué par nos rapporteures pour avis Dominique Vérien et Lauriane Josende porte sur le recrutement, le numérique et l’immobilier.

Au nom du groupe Union Centriste, je salue l’effort de sanctuarisation des crédits de la mission « Justice », à hauteur de 11,9 milliards d’euros, soit 2 % de crédits de paiement supplémentaires. S’il correspond à une stagnation des moyens en euros constants, ce montant permet une poursuite des chantiers engagés.

Il faut encore saluer, monsieur le garde des sceaux, l’arbitrage, dont d’autres ont parlé avant moi, que vous avez obtenu. Cet arbitrage se traduit par un abondement de 250 millions d’euros supplémentaires, qui permettra de préserver le schéma de recrutement de votre ministère et l’essentiel de ses investissements numériques.

À ce sujet, j’ai noté, comme vous, mes chers collègues, la possibilité ouverte aux victimes de certaines atteintes aux biens de porter plainte en ligne. En tant que sénatrice des Français de l’étranger, j’espère que cette faculté sera prochainement

nement accessible à nos ressortissants français à l'étranger, particulièrement en cas d'atteinte aux personnes. Cette possibilité pourrait être extrêmement profitable aux victimes de violences intrafamiliales (VIF) à l'étranger, dont l'éloignement rime avec isolement.

L'effort budgétaire, qui était indispensable, doit être poursuivi. Si les moyens de la justice ont crû de 36 % depuis 2020, nous devons aller encore plus loin pour atteindre les standards européens : les pays comparables à la France consacrent à la justice, en moyenne, 92,10 euros par habitant, contre 77,20 euros pour notre pays.

Les enjeux sont considérables s'agissant d'un pouvoir régaliens, qui est un ciment pour notre société.

Si la justice, par essence, exige temps et impartialité, elle ne doit pas être perçue comme lointaine et indifférente ; nous ne saurions laisser s'installer un fossé entre l'institution et celles et ceux qu'elle sert.

C'est pourquoi il est indispensable que la justice judiciaire accompagne les évolutions de la société, dont les grands procès sont un marqueur. Celui des viols de Mazan est à cet égard exemplaire : notre système judiciaire a permis à une victime de passer de l'ombre à la lumière. La transparence inédite de ce procès, rendue possible par le courage de Gisèle Pelicot, permet à chacun de s'interroger sur les monstres ordinaires qui peuplent notre société.

Une autre affaire médiatisée, dite de Julie, lui fait écho : cette mineure de 13 ans, affaiblie par une maladie chronique, a été abusée par des pompiers dans des proportions qu'il appartient à notre système judiciaire de déterminer. Ces deux dossiers illustrent, si besoin était, la difficulté d'appréhender la notion de consentement.

Alors que la commission des lois et la délégation aux droits des femmes travaillent ensemble, ce qui est à saluer, sur la prévention de la récidive, je note les initiatives parlementaires, dans nos deux chambres, pour faire évoluer la définition juridique du consentement.

Mes chers collègues, alors que, élue parmi vous depuis un an, j'ai vu les bancs gouvernementaux changer trois fois de protagonistes, permettez-moi de saluer de nouveau la pugnacité et la détermination de nos rapporteurs, qui poursuivent inlassablement leurs indispensables travaux. L'expertise du Sénat, c'est le luxe de pouvoir travailler sur le temps long.

Le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission et soutiendra l'amendement du Gouvernement qui tend à les relever de 250 millions d'euros. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées du groupe Les Républicains. – Mme Sophie Briante Guillemont applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Ian Brossat. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

**M. Ian Brossat.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, il faut dire d'emblée quel est l'éléphant au milieu de la pièce : il y a quelque chose de profondément absurde à discuter de ce budget alors même que tout le monde sait le sort qui vous sera réservé demain, monsieur le garde des sceaux.

**Mme Nathalie Goulet.** On n'en sait rien !

**M. Laurent Burgoa.** Vous allez voter avec le RN !

**M. Ian Brossat.** Absurde, parce que tout le monde sait que ce gouvernement vit ses dernières heures.

Absurde, parce que tout le monde sait que ce gouvernement perdra, demain, la dernière once de légitimité qui lui restait.

**M. Olivier Paccaud.** Alors taisez-vous !

**M. Ian Brossat.** Absurde, parce que ce scénario était au fond écrit d'avance.

Il est absurde aussi d'imaginer que l'on puisse diriger un pays comme la France en tournant à ce point le dos au verdict des urnes (*M. Laurent Burgoa s'exclame.*) ; absurde encore de continuer, les uns et les autres, les unes et les autres, à faire semblant que notre démocratie et nos institutions fonctionnent parfaitement bien ; absurde enfin que, quoi que disent les Français, quoi qu'ils expriment dans les urnes ou en manifestant, tout cela n'ait aucune importance : que tout continue – *business as usual* – comme si la réalité politique et sociale n'existait pas.

**M. Olivier Paccaud.** On est bien loin du budget de la justice ! (*M. Laurent Burgoa renchérit.*)

**M. Ian Brossat.** C'est donc dans une situation absolument inédite que nous débattons d'un texte budgétaire présenté par ce gouvernement en fin de vie. Et nous ne pouvons de nouveau que souligner nos désaccords profonds avec votre politique. Le budget que vous nous présentez continue de sous-financer notre justice, au détriment de notre État de droit.

La comparaison avec nos voisins européens, qu'ont rappelée certains de nos collègues, est chaque année plus édifiante : quand la France dépense 77 euros par an et par habitant pour sa justice, l'Espagne y consacre 97 euros, l'Italie 100 euros et l'Allemagne 136 euros. Quant au nombre de magistrats professionnels pour 100 000 habitants, il s'élève à 11 seulement pour la France, contre 14 en Belgique et 24 en Allemagne, soit plus du double !

Or, derrière ces chiffres et sous les crédits que nous votons aujourd'hui, c'est bien notre État de droit qui est en jeu, porté à bout de bras par nos professionnels de la justice. Ceux-ci nous le rappellent fréquemment, notamment au travers des mouvements sociaux. L'exemple récent, déjà mentionné, du mouvement de grève des agents de la PJJ est à cet égard éloquent. C'est à la suite de l'annonce du non-renouvellement de 500 agents contractuels que ces professionnels nous ont alarmés sur la situation catastrophique du secteur. Ils nous ont rappelé l'épuisement de ces travailleurs, déjà en sous-effectif.

La droite et l'extrême droite ne cessent de vouloir punir toujours davantage les mineurs délinquants. Pourtant, l'accompagnement des jeunes en difficulté est particulièrement altéré par la saturation des établissements et des services. Les éducateurs, les psychologues, les assistants sociaux et les personnels administratifs sont surchargés, mais ni solutions ni moyens ne leur sont octroyés.

Je voudrais aussi souligner que ce budget ne respecte pas les objectifs de la loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. Il avait pourtant été annoncé qu'elle permettrait de rattraper plus de trente ans d'abandon budgétaire, politique et humain de notre justice. À peine votée, cette loi est d'ores et déjà obsolète !

Au fond, tout cela montre à quel point nous avons besoin, dans ce domaine comme dans d'autres, d'un changement de politique ; il est à souhaiter qu'il arrive le plus vite possible. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST. – M. Laurent Burgoa s'exclame.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Akli Mellouli. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**M. Akli Mellouli.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je ne suis pas venu avec la liste de courses du Val-de-Marne ; je m'en voudrais tout de même de ne pas mentionner la prison de Noisieu, qu'à l'unanimité les représentants de mon département souhaitent ne pas voir aboutir. Peut-être faudrait-il, en revanche, rénover celle de Fresnes...

« La justice est la vérité en action. » Victor Hugo nous rappelle que l'exercice judiciaire n'est pas seulement une affaire de lois, mais aussi une quête de sens, un engagement envers la dignité humaine et l'équité sociale.

Or, en France, notre système judiciaire peine à incarner ces principes. Malgré les efforts budgétaires engagés, la surpopulation carcérale reste un fléau, avec 80 000 personnes en détention. Le taux d'occupation dépasse 140 % dans certaines maisons d'arrêt, et des milliers de détenus sont contraints de dormir sur des matelas à même le sol. Ces chiffres ne sont pas seulement des statistiques : ils traduisent une réalité indigne et des échecs structurels.

Le choix de construire toujours plus de prisons est à cet égard une fuite en avant : ces investissements massifs ne résolvent pas le problème. Entre 1990 et aujourd'hui, nous avons augmenté nos capacités carcérales de plus de 24 000 places, sans pour autant enrayer la surpopulation ou améliorer les conditions de détention. Pis, chaque nouvelle place semble rapidement occupée, confirmant que nous privilégions une logique punitive au détriment de la prévention.

Nous devons changer de paradigme. Une société juste ne peut reposer sur une surenchère pénale qui stigmatise les plus vulnérables. En effet, qui retrouve-t-on en prison ? Des hommes et des femmes jeunes, souvent sans diplôme, précaires, dont plus de 40 % ont subi des violences dans leur enfance. La prison crée un cercle vicieux de désocialisation et de récidive ; c'est pourquoi nous appelons à l'institution d'un mécanisme national contraignant de régulation carcérale. Un tel mécanisme marquerait un tournant majeur dans la lutte contre la surpopulation carcérale en France.

La justice que nous défendons ne se limite pas à punir : elle respecte la dignité de chacun et vise à réparer, à réinsérer et à prévenir.

Monsieur le garde des sceaux, trois axes doivent guider notre action.

Premier axe : comprendre et humaniser la peine. Celle-ci ne doit pas être une abstraction : elle doit être expliquée, comprise et adaptée à la personne condamnée, aux victimes et à la société. Cela passe par une meilleure éducation, dès le plus jeune âge, sur le fonctionnement de la justice, mais aussi par l'accompagnement des victimes et par la promotion de la justice restaurative.

Deuxième axe : investir dans des alternatives crédibles à la détention. Le recours à la prison doit être l'exception, et non la norme ! Nous devons généraliser les peines de probation, les placements extérieurs et les travaux d'intérêt général, tout en assurant un accompagnement socio-éducatif solide. Cela nécessite des moyens humains, des magistrats, des éducateurs, des médiateurs. Les comparutions immédiates, qui favorisent des décisions hâtives et trop souvent répressives, doivent être limitées.

Troisième axe : garantir la dignité des conditions de détention. Monsieur le garde des sceaux, la justice doit être ferme ; mais elle doit être juste. Une société se juge à la manière dont elle traite ses détenus. Nous devons réduire drastiquement la

détention provisoire, respecter les normes internationales d'encellulement individuel et assurer un accès effectif aux droits fondamentaux, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou de l'emploi.

Chaque détenu sortira un jour. Notre responsabilité est de préparer cette sortie pour éviter que la prison ne soit qu'un temps perdu, destructeur pour l'individu et dangereux pour la société.

Enfin, la justice exige un choc de moyens. Nous y consacrons 73 euros seulement par habitant, ce qui nous classe, en la matière, loin derrière l'Allemagne et la plupart de nos voisins européens ; aussi notre appareil judiciaire est-il à bout de souffle. Il manque des juges, des greffiers, des psychologues, des éducateurs et des intervenants sociaux. Sans ressources, monsieur le garde des sceaux, toutes les réformes resteront lettre morte.

Mes chers collègues, la justice ne peut être réduite à une simple comptabilité des crimes et des peines : elle est une institution essentielle de notre démocratie, qui doit protéger les libertés, réparer les torts et préparer l'avenir. Paraphrasant Albert Camus, j'affirme que le véritable test du caractère d'une société est la justice qu'elle rend aux plus faibles.

Monsieur le garde des sceaux, investissons dans l'éducation, dans la prévention et dans la réinsertion pour bâtir une justice qui soit à la hauteur de nos idéaux républicains. C'est dans cet esprit que s'inscrivent l'ensemble des amendements déposés par le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, et c'est dans cet esprit que nous voterons contre le budget de la mission « Justice ». (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – Mme Sophie Briante Guillemont applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, Ian Brossat l'a dit tout à l'heure, nous discutons depuis deux jours dans un contexte particulier ; et depuis deux jours nous faisons le choix, les uns et les autres, de traiter ce budget de manière sérieuse, comme toujours au Sénat. Sans doute avons-nous l'espoir que, continuité de l'État oblige, nos propos et nos votes de ce soir soient ultérieurement pris en compte. En effet, ce qui nous mobilise tous, c'est le problème récurrent du manque de moyens de la justice. Du reste, la bientôt ex-nouvelle majorité présidentielle se montre étonnamment sévère dans le contenu de ses rapports, bien que ses votes soient favorables – seuls ses membres peuvent le comprendre...

Le présent chapitre budgétaire a incontestablement connu depuis plusieurs années des hausses très importantes de ses crédits, grâce à l'action de votre prédécesseur, monsieur le garde des sceaux, mais aussi grâce aux votes du Parlement. Nous avons soutenu toutes ces hausses ; elles étaient nécessaires et ont d'ailleurs donné lieu à l'adoption, ici même, de la loi de programmation du ministère de la justice.

De ce fait – là encore, c'est incontestable –, un certain nombre de recrutements ont pu être opérés. Nous ne sommes toutefois pas au bout de ce travail, et le budget qui nous est présenté ne permet pas de l'achever. Passé l'annonce initiale, monsieur le garde des sceaux, une forme de scénographie de votre part – je n'ose parler de psychodrame –, assez efficace, il faut bien le dire, a certes permis d'abonder ce budget. Il n'est toujours pas à la hauteur, cependant, de la programmation inscrite dans la loi.

N'oublions pas les annulations de crédits, les gels, les surgels : *in fine*, 328 millions d'euros ont disparu en cours d'année, affectant particulièrement la PJJ – mon collègue Christophe Chaillou y reviendra.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le garde des sceaux : lorsque vous avez pris vos fonctions, il vous manquait 500 millions d'euros. Vous ne les avez pas retrouvés, même si l'on peut se satisfaire, évidemment – c'est en cela que votre démarche était habile –, de l'octroi par le Premier ministre des quasi-250 millions d'euros de crédits supplémentaires sur lesquels nous aurons à voter dans quelques instants.

Mes collègues l'ont dit avant moi : la justice française n'a pas les moyens dont disposent ses homologues européens. Le sous-investissement pèse sur les conditions de travail des magistrats, sur l'ensemble des personnels judiciaires et sur les justiciables. S'ensuit, par un effet pervers classique, une vision tordue de la justice, dont les Français considèrent, dans leur ensemble, qu'elle fonctionne mal, mais aussi qu'elle n'est pas assez sévère. Or, vous le savez, à rebours de cette impression, la justice n'a jamais autant condamné, à des peines aussi longues et aussi lourdes.

Notre groupe a délibérément choisi, en responsabilité, de déposer très peu d'amendements. Nous nous sommes concentrés sur les phénomènes les plus graves : la nécessaire création de postes de magistrats, de greffiers et d'attachés de justice, mais aussi d'une juridiction spécialisée dans le traitement des violences intrafamiliales, combat que je mène depuis longtemps et qui a été en partie satisfait par les travaux de Dominique Vérien, lesquels ont permis l'émergence des pôles spécialisés. Il faut dire que le garde des sceaux de l'époque n'était pas favorable aux juridictions spécialisées.

Vous avez certainement reçu le rapport de la coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles, monsieur le garde des sceaux : le sujet reste pendant. Il faut conduire cette démarche à terme : l'Espagne l'a fait, avec à la clé une diminution importante du nombre de féminicides. Nous proposerons également de renforcer la formation des magistrats au traitement des violences sexuelles et le déploiement des téléphones grave danger, aujourd'hui insuffisants.

L'administration pénitentiaire mobilise, comme toujours, la plus grande partie des crédits. Il est tout à votre honneur, monsieur le garde des sceaux, d'avoir tenu un discours de vérité en reconnaissant qu'avec 450 détenus de plus par mois il faudrait construire chaque mois un nouvel établissement. Louis Vogel, rapporteur pour avis sur les crédits du programme « Administration pénitentiaire », l'a relevé ; c'est la première fois depuis des années, me semble-t-il, qu'un garde des sceaux tient un tel discours. Nous le savons : construire autant est impossible.

Il y a désormais 80 000 détenus en France. Je rappelle que, lorsqu'ils n'étaient que 70 000, pour une capacité d'accueil analogue, la France avait été condamnée pour traitement inhumain. Et pourtant – voici un second éléphant au milieu de la pièce, cher Ian Brossat –, alors que je vous ai interrogé en commission des lois sur ce point, monsieur le garde des sceaux, la question de la régulation carcérale, qu'a évoquée à l'instant Akli Mellouli, n'est toujours pas abordée. Vous, ou votre successeur, qui sera peut-être vous-même, devrez impérativement poursuivre ce chemin et prendre ce problème à bras-le-corps. Vous le savez, et les chiffres que vous avez exposés devant la commission des lois le démontrent : à défaut d'un tel engagement, vous ne pourrez faire face à la surpopulation carcérale.

Enfin – je ne le fais pas uniquement pour satisfaire Dominique Vérien, qui est elle aussi très attentive à ce sujet –, je souhaite aborder la question de l'informatique. (*Mme Dominique Vérien hoche la tête en signe d'approbation.*) Je ne suis pas loin de penser, en effet, que la Chancellerie en est encore au Minitel. (*Sourires.*) Les applicatifs ne fonctionnant pas, notre justice ne peut travailler de manière satisfaisante.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous portons sur ce budget un regard relativement positif, mais nous allons défendre des amendements, dont le sort déterminera notre vote. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE-K et GEST. – Mmes Sophie Briante Guillemont, Olivia Richard et Dominique Vérien applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** Je constate que M. Christopher Szczurek, qui figurait parmi les orateurs inscrits pour prendre la parole, n'est pas présent. (*Comment se fait-il ? sur des travées du groupe Les Républicains. – Sourires.*)

**M. Laurent Burgoa.** Il est censuré !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Vogel.

**M. Louis Vogel.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, c'était en octobre 2023 : le Sénat adoptait les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. Les objectifs étaient ambitieux : réformer certains champs de notre justice pour la rendre « plus rapide, plus claire, plus moderne ». Les moyens l'étaient également : entre 2023 et 2027, le budget du ministère devait augmenter de 21 %.

C'était en octobre 2023. Nous avons l'espoir que ce grand service public de la justice serait restauré après des années de disette, quel que soit le Gouvernement. Las ! un an plus tard, à l'aune des contraintes financières qui encadrent les débats sur le projet de loi de finances de notre pays, cette dynamique est interrompue. En effet, si les crédits sont maintenus par rapport à l'an dernier, à 10,2 milliards d'euros contre 10,1 milliards en 2024, ils sont en deçà des 10,7 milliards d'euros prévus par la loi de programmation. Nous saluons l'inflexion du Gouvernement, qui nous rapproche de l'exécution budgétaire prévue, mais nous ne pouvons pas accepter que la trajectoire ne soit pas respectée, car cela se fait au détriment de la justice.

Tronqués de 276 millions d'euros, au travers des amendements gouvernementaux n<sup>os</sup> II-626 et II-900, les présents engagements font de celle qui concerne la justice la plus maltraitée des lois de programmation. Le groupe Les Indépendants a toujours défendu la réduction de la dépense publique, mais non de n'importe quelle dépense publique. En effet, seul l'État est en mesure d'exercer les missions régaliennes, qui sont au fondement du fonctionnement de notre société et au cœur des demandes de nos concitoyens.

Ce budget n'est pas celui de la reconstruction et de la projection qu'attendent les acteurs du monde judiciaire. La justice, la police, les armées ou encore l'enseignement supérieur et la recherche ne sauraient en aucun cas pâtir des difficultés budgétaires que notre pays rencontre actuellement. Comment allons-nous expliquer à nos concitoyens que la justice, sur laquelle ils comptent pour faire valoir leurs droits, va encore devoir attendre ?

Le rapport de la commission des finances souligne que la justice française dispose du plus faible budget par habitant, en pourcentage de PIB, de l'ensemble des pays comparables. Tous les orateurs l'ont rappelé ici ce soir : le retard est structurel.

Combien de temps accepterons-nous encore d'avoir une justice sous-dotée, alors que des marges financières importantes existent, on le sait, au sein des autorités administratives indépendantes ou des opérateurs de l'État ? Ce n'est pas notre collègue Nathalie Goulet qui me contredira. Or les budgets de ces organismes restent stables ou sont en hausse.

La députée Marie-Christine Dalloz, dans son rapport budgétaire sur le programme 308 « Protection des droits et libertés » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », analyse la trajectoire financière de cinq de ces autorités, dont la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). En 2025, leurs dotations augmenteront, à rebours des efforts demandés aux administrations publiques. Il est possible de trouver auprès des autorités administratives indépendantes des marges bien supérieures aux 276 millions d'euros qui manqueront à la justice !

Cela a été rappelé : nous avons besoin de davantage de juges, de davantage de greffiers et de davantage de personnel judiciaire. Le PLF préserve ces recrutements et nous nous en félicitons. Mais il faut donner à la justice les moyens de poursuivre une modernisation qui vient à peine de commencer. Or les solutions informatiques dont dispose le ministère sont pour le moins insuffisantes.

La restauration de la justice doit demeurer l'un des chantiers prioritaires des prochaines années : il y a là une attente forte et légitime de la part de nos concitoyens. Or la demande des citoyens, en démocratie, doit constituer le premier critère de priorisation de la dépense publique. Ce n'est qu'en dernier recours, après avoir restreint ou cessé son action non régaliennne, que l'État doit envisager de faire des économies sur le secteur régaliennne, auquel appartient la justice.

Nous ne saurions nous satisfaire d'un budget qui ne respecterait pas la loi de programmation. C'est pourquoi le groupe Les Indépendants s'abstiendra sur les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Muriel Jourda. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mmes Nathalie Goulet et Dominique Vérien applaudissent également.*)

**Mme Muriel Jourda.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je vais exposer la position du groupe Les Républicains sur ce budget de la justice, qui, vous le savez, préoccupe le Sénat depuis longtemps. Nul besoin pour le prouver d'en revenir à des archives dont nous n'aurions souvenir ni les uns ni les autres : je vous renvoie au rapport de Philippe Bas intitulé *Cinq ans pour sauver la justice !*, publié en avril 2017 ; il est, me semble-t-il, toujours d'actualité.

Souvenons-nous également de l'époque où la commission des lois, dont Philippe Bas était devenu le président, était parvenue à réunir l'ensemble des professions du droit : cela avait abouti à deux réussites et à un échec.

La première réussite avait consisté dans le fait même de réunir autour d'une même table ces différentes professions – tous ceux qui les connaissent savent qu'il s'agissait là d'une véritable prouesse...

La seconde réussite était la suivante : nous avons pu tous ensemble nous entendre sur un certain nombre de points d'accord relatifs au projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, alors en cours de discussion.

Quant à l'échec, il tint à ce que le garde des sceaux de l'époque, Mme Belloubet, ne voulut malheureusement pas écouter ce que ces professions du droit avaient à dire.

Il y avait dans cette séquence, néanmoins, le signe d'un intérêt nouveau, confirmé par l'organisation au Sénat, en 2021, de l'Agora de la justice. Cette nouvelle réunion des professions juridiques conduisit la commission des lois à formuler seize propositions « pour retrouver confiance dans la justice ».

Plus récemment, en 2022, nous avons aussi commandé un sondage afin de connaître les opinions des Français sur la justice.

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Nous parlons bien du budget ?

**Mme Muriel Jourda.** Il se trouve qu'elles n'étaient pas bonnes – pas meilleures qu'aujourd'hui. Ainsi, les Français disaient vouloir n'avoir recours à la justice qu'en dernier lieu, ce qui, en soi, n'était pas mauvais, et une majorité d'entre eux déclaraient ne pas lui faire confiance.

Ce sujet nous a donc beaucoup intéressés, et cette démarche connut une conclusion provisoire avec l'adoption, dans un certain enthousiasme général, il faut le reconnaître, de la LOPJ, aboutissement de tous ces travaux menés en vue d'une meilleure prise en compte de cette question régaliennne. La justice, comme la police, est en effet de ces questions que seul l'État peut traiter, qui ne sauraient être confiées qu'à l'État.

Nous avons donc aujourd'hui à apprécier si le budget sur lequel nous nous apprêtons à nous prononcer est conforme à l'ambition inscrite dans la LOPJ. Tel n'était pas du tout le cas initialement : la lettre plafond transmise par le Gouvernement cet été prévoyait près de 500 millions d'euros de baisse de crédits. Vous avez réussi, monsieur le garde des sceaux, avec une certaine fermeté, couplée au souhait du Premier ministre de vous suivre, à obtenir une rallonge de 250 millions d'euros. Au bout du compte, cela donne un budget élevé. Or, s'agissant d'un sujet régaliennne, un budget élevé est toujours à saluer, même s'il reste vrai – cela a été souligné – que nous ne sommes pas dans la droite ligne de la trajectoire fixée en LOPJ. Cela dit, la situation financière est telle aujourd'hui que chaque budget doit porter sa part de l'effort ; et la part qui est demandée à la justice apparaît relativement raisonnable.

Pour autant, tous les problèmes ne sont pas résolus.

Ces problèmes, nous les connaissons tous. Tout d'abord, la masse salariale de la justice doit suivre le contentieux, qui augmente régulièrement. Cela vaut pour les magistrats, pour les greffiers et pour tous les personnels nécessaires à son fonctionnement. Les carrières doivent être attractives ; or, comme notre rapporteur l'indiquait tout à l'heure, tous les élèves de l'école nationale des greffes ne suivent pas leur formation jusqu'au bout. La question des grilles indiciaires s'est posée ; il faudra honorer les promesses qui ont été faites en ce domaine.

L'efficacité de la justice passe aussi par des moyens modernes. Tout le monde a fait valoir, à juste titre, combien le plan numérique n'avait pas été à la hauteur des promesses, et combien nous péchons, de ce point de vue, pour ce grand ministère qu'est celui de la justice. Dans ce

grand service public, le numérique n'est toujours pas efficacement déployé, ce qui altère les conditions de travail de ceux qui y contribuent – nous devons y être attentifs.

La prison a été évoquée. Sur ce point, mes chers collègues, nos opinions ont tendance à diverger : mon groupe penche assez peu pour la régulation carcérale,...

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Sans blague ?...

**Mme Muriel Jourda.** ... qui relève d'une vision quelque peu hôtelière de la prison. En revanche, il est pour la différenciation des lieux d'incarcération en fonction de la dangerosité de ceux qui y sont détenus. Je crois qu'en la matière nous sommes d'accord, monsieur le garde des sceaux.

Tous ces problèmes ne seront pas résolus par le vote de ce budget : c'est un travail de longue haleine qui a commencé, et qui doit être poursuivi.

Je suis rarement d'accord avec notre collègue Ian Brossat, mais je partage avec lui la conviction que c'est l'État de droit qui est ici en jeu.

C'est un sujet donc nous avons souvent débattu. D'aucuns prétendent qu'il s'agit d'un système d'organisation des pouvoirs publics qui nous met à l'abri des abus de l'État. C'est sans doute vrai. Pour ma part, je pense que la première vertu de l'État de droit est de mettre fin à la loi du plus fort. En France, ce système repose sur des parlementaires qui votent des lois, lesquelles sont exécutées par l'exécutif, puis respectées grâce à l'intervention de la justice.

Or cet État de droit n'a pas besoin d'être attaqué de l'extérieur pour s'effondrer.

Il suffit que l'un de ses rouages ne fonctionne plus.

Il suffit que les parlementaires se comportent de façon « absurde », pour reprendre l'expression employée par M. Brossat, et oublient qu'ils doivent agir dans l'intérêt du pays.

Il suffit que l'exécutif ne souhaite plus exécuter ou qu'il le fasse si mal que cela revient au même.

Il suffit, enfin, que la justice ne joue plus son rôle, qu'elle soit trop lente ou trop partielle – cela arrive – et que, en réalité, elle n'inspire plus aucune confiance aux citoyens.

Lorsque nous parlons de la justice, au-delà de ce grand service public régalién, c'est donc de notre système d'État de droit, dans lequel la démocratie peut s'épanouir, qu'il est question. Nous devons tous y être attentifs.

Aux yeux du groupe Les Républicains, monsieur le garde des sceaux, ce budget montre suffisamment l'attention que vous portez la justice pour que nous y soyons favorables. Notre groupe votera donc ces crédits. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, UC et INDEP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Salama Ramia.

**Mme Salama Ramia.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, la mission « Justice » porte en elle l'essence du régalién, tout en ayant l'ambition d'accompagner les justiciables au plus près de leurs réalités quotidiennes.

Dans la droite ligne de la trajectoire budgétaire engagée depuis 2017, cette mission connaît une nouvelle progression : son enveloppe de 12,46 milliards d'euros en crédits de paiement est en hausse de 108 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Malgré un contexte financier contraint, ce budget reste fidèle à la promesse de garantir une justice plus rapide, plus efficace et plus protectrice des plus vulnérables. Ainsi, le programme 166, « Justice judiciaire », bénéficiera d'une hausse notable de ses crédits.

Les priorités fléchées en 2025 auront notamment pour effet d'améliorer les délais de traitement des décisions de justice et de renforcer le soutien des juridictions judiciaires, en poursuivant les projets d'immobilier judiciaires, qui permettront d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux effectifs.

Le programme 101, « Accès au droit et à la justice », sera lui aussi renforcé. Le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants réitère son souhait de voir tous les Français de l'Hexagone et des outre-mer accéder à la justice, d'un point de vue tant géographique que matériel. À ce titre, l'aide juridictionnelle constitue la majeure partie des crédits de ce programme, sans oublier l'accès au droit, qui reste fondamental.

L'ambition demeure, à cet égard, de faire reculer les zones de non-droit et de combattre la peur, l'illettrisme et l'illectronisme. C'est pourquoi je souhaite renforcer le financement des bus itinérants. Il est indispensable d'amener la justice au plus près des campagnes françaises, notamment en outre-mer.

Ce renforcement de l'accès aux droits permettra aux femmes victimes de violences de continuer à bénéficier, par exemple, des téléphones grave danger, dont plus de 6 000 étaient déployés en juillet 2024, ce qui est considérable.

Concernant la protection judiciaire de la jeunesse, les moyens affectés connaissent à leur tour une progression par rapport à 2024.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) poursuivra son action en 2025 pour moderniser les dispositifs de prise en charge, afin d'éviter toute rupture de parcours. Par ailleurs, 4 millions d'euros seront consacrés à la construction de nouveaux centres éducatifs fermés, pour augmenter notre capacité d'accueil de ce public particulier. Cette priorité trouve un écho dans nos territoires. C'est la raison pour laquelle le groupe RDPI soutient cette trajectoire.

Enfin, à l'issue de la chaîne pénale, la hausse historique du budget de l'administration pénitentiaire se poursuit. Les défis pour cette administration sont de taille, et les objectifs pour 2025 contribueront à y faire face.

Je pense tout d'abord au renforcement de la sécurité des personnels et des structures pénitentiaires, indispensable après le drame d'Incarville, au cours duquel deux agents ont été tués et trois autres grièvement blessés. J'ai d'ailleurs une pensée pour eux aujourd'hui.

Ensuite, nous devons travailler à la réinsertion des personnes placées sous main de justice, en favorisant le recours à la peine de travaux d'intérêt général (TIG) et en développant le travail, la formation professionnelle et les activités en détention.

Enfin, il faut améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires qui sont confrontés à la surpopulation carcérale chronique. Ce phénomène frappe notamment mon département de Mayotte ; le taux d'occupation atteignait ainsi 191 % à la maison d'arrêt de Majicavo le mois dernier.

Sur ce point, au regard de l'accroissement constant de la pression carcérale, il est évident que le seul programme immobilier ne suffira pas à endiguer durablement ce phénomène. Nous espérons tout de même que la poursuite du « plan 15 000 » permettra d'apporter une solution.

Nous saluons, monsieur le garde des sceaux, les propositions innovantes envisagées en ce qui concerne les structures modulaires, mais nous resterons tout de même vigilants quant à la garantie de la dignité humaine en détention dans ces conditions.

Pour concrétiser tous ces engagements, des recrutements massifs sont indispensables. Les crédits alloués à la justice pour 2025 permettront l'embauche de nouveaux magistrats, greffiers, attachés de justice, agents pénitentiaires et éducateurs de la PJJ.

Alors que le projet initial prévoyait une baisse de 500 millions d'euros, nous nous réjouissons des ajustements budgétaires récemment annoncés, qui permettront de respecter les engagements de la LOPJ.

Bien conscient des contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur cette mission, mais également des efforts qui ont été accomplis pour maintenir nos compatriotes au cœur de ce service public, le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants votera en faveur des crédits de cette mission.

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Quelle surprise! (*Sourires sur les travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Nathalie Goulet. (*Mme Dominique Vérien applaudit.*)

**Mme Nathalie Goulet.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous dire mon attachement obsessionnel à la lutte contre la fraude aux finances publiques. Je tiens donc à aborder la situation du PNF.

Le parquet national financier, dont le budget relève du programme 166, n'est pas mentionné dans le document de politique transversale sur la fraude et l'évasion fiscales. C'est une carence. Je l'avais déjà signalée l'année dernière, mais elle n'a toujours pas été comblée.

Il serait donc utile que le PNF figurât dans ce document transversal. Ainsi, nous pourrions suivre son travail et il ferait l'objet d'un traitement spécifique dans le projet annuel de performances de la mission « Justice ».

Bien sûr, il est indispensable de lui allouer des moyens complémentaires. Je rappelle que le PNF est chargé de la plus grosse affaire de son histoire en matière de fraude à l'arbitrage de dividendes, qui a mobilisé seize de ses dix-neuf magistrats. Cette opération de très grande ampleur a notamment donné lieu à des perquisitions l'année dernière.

Monsieur le garde des sceaux, nous avons voté vendredi dernier un dispositif très performant contre la fraude à l'arbitrage de dividendes. Or le Gouvernement a tenté de torpiller par un sous-amendement, que nous avons rejeté à l'unanimité sur ces travées.

**M. André Reichardt.** Heureusement!

**Mme Nathalie Goulet.** Le parquet national financier mérite donc toute votre attention et tous les crédits dont il a besoin.

Avec trois minutes de temps de parole, il m'est difficile de m'attarder davantage sur ce point. Je tiens cependant à vous signaler que le PNF n'accepte pas de parlementaires en stage. C'est fort dommage, bien que je comprenne la nécessité de respecter la confidentialité de ses procédures.

En 2022 et 2023, alors que je siégeais à la commission des lois, Mme de La Gontrie et moi-même étions fort intéressées – sans doute par curiosité féminine! (*Sourires.*) – par un stage au sein du parquet national financier. Il serait sans doute très utile que des parlementaires puissent profiter de cette expérience et assister aux travaux du PNF; bien sûr, il faudrait pour cela respecter des conditions qui restent à déterminer, mais je suis persuadée que nous y parviendrions aisément.

Par ailleurs, monsieur le garde des sceaux, il faudrait éclaircir les procédures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, comme le demande le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). En effet, la dualité de saisine entre juridictions administrative et judiciaire est source de difficultés, notamment en matière de sursis à statuer depuis les arrêts *Cahuzac* et *Wildenstein*. Ce travail mériterait vraiment d'être approfondi, une fois encore pour mieux réprimer la fraude et l'évasion fiscale.

J'arrive à regret au terme du temps qui m'est imparti. Monsieur le garde des sceaux, dans cette atmosphère particulière – c'est un peu *Hiroshima, mon amour!* –, nous voterons ces crédits. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP. – M. André Reichardt applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Chaillou. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**M. Christophe Chaillou.** Madame la présidente, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, dans le prolongement de l'intervention de Marie-Pierre de La Gontrie, et malgré le caractère quelque peu irréel de nos échanges, comme plusieurs orateurs l'ont souligné, je concentrerai mon propos sur le programme 182, « Protection judiciaire de la jeunesse ».

Chacun sait l'importance de ce programme consacré aux mesures éducatives et judiciaires destinées aux mineurs et aux jeunes adultes, et sa place dans notre dispositif judiciaire.

Nous connaissons l'implication des personnels attachés profondément à leur mission. À l'occasion d'une visite du centre éducatif fermé de La Chapelle-Saint-Mesmin, dans le département du Loiret, j'ai ainsi constaté le nombre croissant de défis auquel est confronté ce secteur, en raison de l'évolution des publics accueillis, de plus en plus difficiles, des contraintes budgétaires et des problématiques liées aux ressources humaines.

Contrairement aux autres acteurs de la justice, la PJJ n'a pas connu d'augmentation significative de ses moyens à la suite de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice de novembre 2023.

C'est un secteur très fragile. Nous l'avons constaté l'été dernier, lorsque le décret d'annulation a amputé de 23 millions d'euros l'enveloppe disponible. Cette décision s'est traduite par le non-renouvellement des contrats. Cependant, le Gouvernement a été contraint de rétro-pédaler face à l'ampleur du mouvement social. Des recrutements ont donc été autorisés dans l'urgence, après un drame qui aurait pu être évité, dans un secteur qui est, je le répète, particulièrement fragile.

La protection judiciaire de la jeunesse est confrontée à de nombreuses interrogations.

Tout d'abord, les centres éducatifs fermés deviennent trop souvent une solution de placement par défaut, accueillant de nombreux primodélinquants, ce qui n'était pas leur vocation initiale.

Ensuite, ce secteur doit évaluer l'impact du nouveau code de justice pénale pour les mineurs, comme l'a souligné Laurence Harribey.

Enfin, se pose la question de la mise en œuvre des dispositions liées au Ségur dans le secteur associatif.

Le budget initialement proposé pour l'année 2025 ne semblait pas répondre à ces interrogations, compte tenu de la quasi-stabilité des crédits. Dans le cadre des premiers débats relatifs au budget, monsieur le garde des sceaux, vous avez obtenu du Premier ministre une enveloppe complémentaire de 250 millions d'euros, sur les 500 millions d'euros qui étaient nécessaires. Cette hausse est proposée au travers d'un amendement déposé sur la deuxième partie du projet de loi.

Monsieur le garde des sceaux, nous souhaiterions que vous vous engagiez sur les moyens supplémentaires qui seront consacrés à la PJJ dans le cadre de cette enveloppe. Lors de votre audition devant la commission des lois du Sénat, vous avez évoqué la création de 45 postes supplémentaires pour ce secteur. C'est indispensable, et il faut allouer les moyens nécessaires aux centres éducatifs fermés.

Il est également urgent d'agir sur la question des ressources humaines, pour renforcer l'attractivité de ces professions, afin de privilégier les recrutements de personnels de terrain sur les personnels de support.

Enfin, vous le savez, le secteur est confronté à l'application des dispositions du Ségur. Là encore, pouvez-vous nous confirmer que l'enveloppe complémentaire sera bien affectée à cet égard ?

Dans ces conditions, et dans l'attente de ces clarifications, nous ne pourrions voter ces propositions budgétaires. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Didier Migaud, garde des sceaux, ministre de la justice.** Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis devant vous ce soir pour débattre du budget pour 2025 du ministère de la justice.

Comme vous le savez, le projet de loi de finances constitue, pour l'ensemble des gens de justice – magistrats, directeurs des services de greffe judiciaires, greffiers, fonctionnaires et agents des services judiciaires de l'administration pénitentiaire et de la protection de la jeunesse –, mais aussi, et surtout, pour l'ensemble de nos concitoyens, le marqueur de la force et de la réalité de nos engagements en matière de justice dans notre pays.

**Mme Audrey Linkenheld.** Cela ne va pas durer !

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** À ce titre, le projet de loi de finances pour 2025 présenté le 10 octobre dernier en conseil des ministres, fondé sur la lettre plafond adressée à mon prédécesseur, a notamment été rehaussé pour permettre à mon ministère d'honorer ses missions.

Je le rappelle, les États généraux de la justice, en 2021, ont fait le constat d'un retard et d'un sous-dimensionnement historiques de notre système. C'est la référence de tous les acteurs du monde judiciaire et, au-delà des seuls professionnels de la justice, celle des élus nationaux et locaux, ainsi que de nos concitoyens.

Ces constats, étayés, ont en effet été unanimes : les 38 cours d'appel et les 164 juridictions qui œuvrent au quotidien pour la justice sont en attente de moyens humains, numériques, mais aussi immobiliers. Ces demandes, auxquelles nos conci-

toyens sont fortement sensibles, sont indispensables à la réduction des délais de jugement et à la confiance dans la justice.

C'est pourquoi, ainsi que le Premier ministre s'y était engagé, le ministère de la justice fait l'objet d'un effort significatif dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, à hauteur de 250 millions d'euros supplémentaires par rapport à la lettre plafond. Le budget de la justice qui vous est présenté est donc rehaussé à 10,5 milliards d'euros, à la hauteur des engagements pris.

L'allocation de 250 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supplémentaires par rapport à la lettre plafond, dans le contexte budgétaire extrêmement contraint qui est le nôtre, constitue un effort important, que je salue. Je vous remercie de l'avoir souligné dans la majorité de vos interventions.

Cet effort n'aurait pas été possible sans l'arbitrage favorable du Premier ministre et le soutien du ministre chargé du budget et des comptes publics, auxquels je renouvelle mes remerciements. Il constitue un signal fort en faveur de la réparation de notre justice, alors que cette mission régaliennne fondamentale a été trop longtemps délaissée.

Entre 2024 et 2025, les crédits du ministère augmentent ainsi de 358 millions d'euros. Ces moyens sont importants.

Vous le savez, je suis prioritairement attaché à maintenir les engagements pris sur les effectifs, condition *sine qua non* pour parvenir à désengorger les tribunaux dont les délais d'audience sont devenus inacceptables.

Il faut donc poursuivre les recrutements entamés à la suite des États généraux de la justice, à partir des moyens obtenus par mon prédécesseur, en les conjuguant à des mesures catégorielles ciblées, afin de renforcer l'attractivité des métiers de la justice.

Ainsi, concernant l'année 2025, une autorisation de recrutement de 1 543 ETP supplémentaires est prévue, soit 924 emplois de plus que dans le PLF pour 2025 initial.

Par ailleurs, l'attention aux personnels et aux conditions de travail est un engagement fort de la loi d'orientation et de programmation, tout comme la garantie de l'attractivité des rémunérations des métiers de la justice. Grâce au rehaussement du budget, nous sommes à la hauteur des engagements catégoriels pris. Nous respectons toutes nos promesses envers les magistrats, les personnels de greffe et les agents pénitentiaires. Les protocoles d'Incarville et les accords du Ségur seront honorés.

L'efficacité dans l'exécution des peines et l'accélération des procédures pénales font également partie des priorités.

À ce titre, rien ne pourra se faire si nous n'avons pas la capacité de prendre en charge les personnes placées sous main de justice, en particulier les personnes détenues, dans le respect et la dignité dus à chacun. C'est pourquoi j'insiste sur l'importance des crédits dédiés à la réhabilitation et à la maintenance au moins autant que sur celle des moyens alloués à la construction.

Concernant la programmation immobilière pénitentiaire, les crédits dévolus en PLF pour 2025 sont conçus pour permettre la poursuite du plan de construction de 15 000 places supplémentaires.

Je tiens à rappeler ici les difficultés que nous rencontrons dans le calendrier de réalisation des grandes opérations de construction. Ainsi, la réalisation du « plan 15 000 » est en retard : moins d'un tiers est réalisé aujourd'hui, et 42 % seulement le seront d'ici à 2027.

Ces difficultés sont liées à des facteurs exogènes indépendants de la volonté du ministère, qui ne sont toujours pas d'ordre budgétaire, comme des aléas techniques et environnementaux, des tensions générées sur les délais d'approvisionnement par les différentes crises ou la fragilité du tissu économique.

Je le dis aussi sans détour devant la Haute Assemblée, qui est celle des territoires de la République : il est très souvent difficile de convaincre les élus de nous laisser bâtir un établissement pénitentiaire sur leur territoire. J'ai moi-même été élu local. Je peux parfaitement le comprendre et je ne réduis pas nos difficultés à ces seules réticences.

L'achèvement du « plan 15 000 » ne sera pas possible opérationnellement avant 2029 dans le meilleur des cas, et, au-delà des accords que nous devons obtenir des élus, cela supposera des efforts budgétaires substantiels dans les prochaines années.

Il nous faut agir sur l'ensemble des leviers. C'est ce que j'ai demandé à Laurent Ridet, inspecteur général de la justice et ancien directeur de l'administration pénitentiaire, en lui confiant une mission d'accélération du programme pénitentiaire. Il nous faut en effet aller plus vite, en proposant des solutions juridiques, en explorant toutes les pistes opérationnelles – foncier, bâti, modulaire... – et en adaptant au mieux les types d'établissements aux différents profils de population pénale.

Ces mesures auront, nous l'espérons, un premier effet d'ici à 2027 sur l'augmentation du nombre de places livrables à cette échéance. Elles serviront aussi, et surtout, après cette date, car la construction ne s'arrêtera pas là. Mais encore une fois, rien ne sera possible sans la solidarité des élus autour de cette ambition, qui est aussi une cause de solidarité nationale.

Concernant l'immobilier judiciaire, le budget proposé doit nous permettre de couvrir les opérations d'ores et déjà en chantier et de poursuivre la mise à niveau du parc immobilier, notamment au regard de la sécurité des personnes, des mises aux normes réglementaires, de la mise en sûreté des palais de justice et des opérations de gros entretien indispensables à la pérennité du patrimoine.

Enfin, parallèlement à l'état des lieux sur le programme pénitentiaire, une évaluation de l'avancement du plan de création de centres éducatifs fermés devra être réalisée, de même qu'un point sur les autres formats de prise en charge.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite mettre en lumière certaines enveloppes qui ont pour vocation de moderniser et d'améliorer concrètement le fonctionnement du service public de la justice, ainsi que les conditions de travail de ses agents.

Tout d'abord, les crédits d'investissement alloués à l'informatique de mon ministère atteindront 285 millions d'euros, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2024.

Ces crédits doivent permettre de poursuivre les projets du second plan de transformation numérique du ministère. Je suis conscient de nos insuffisances actuelles dans ce domaine. Nous tentons progressivement de rattraper notre retard. En outre, les crédits consacrés aux techniques d'enquêtes numériques judiciaires sont portés à 49 millions d'euros.

Ces crédits ont été calibrés pour permettre de poursuivre la dématérialisation et la modernisation de bout en bout de nos chaînes judiciaires civiles et pénales, avec la procédure pénale numérique, le projet de refonte civile Portalis, la dématérialisation complète du casier judiciaire national, la mise en convergence de nos outils applicatifs pénaux, ou encore le nouveau système d'information de l'application des peines Prisme.

Les crédits de l'accès au droit et à la justice sont portés à 802 millions d'euros pour 2025, contre 790 millions d'euros en 2024.

Plus spécifiquement, dans cette enveloppe, les crédits dédiés à l'aide juridictionnelle augmentent en 2025, pour atteindre 718 millions d'euros, soit 6 millions d'euros supplémentaires sur une année. Parallèlement, l'aide aux victimes est portée à 51 millions d'euros en 2025, soit une hausse de 4,5 millions d'euros par rapport à 2024.

Sur ce point, je souligne que l'aide aux victimes de violences intrafamiliales constitue désormais 37 % du budget dévolu aux victimes. L'effort et l'organisation mis en place ces dernières années se poursuivront.

Enfin, concernant l'action sociale offerte par le ministère à ses agents, action qui est essentielle pour assurer leur soutien et contribuer à l'attractivité de notre institution, le projet de budget prévoit la mobilisation de plus de 36 millions d'euros, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la fin de gestion 2024. Je suis parfaitement conscient des contraintes budgétaires considérables auxquelles nous sommes confrontés. Je suis attaché comme vous à la crédibilité financière de notre pays.

Tout au long de l'exercice budgétaire 2024, mon ministère a pris part à l'effort budgétaire rendu nécessaire par la situation des finances publiques.

Dans ce contexte, les efforts sur le fonctionnement consentis par mon ministère n'ont pas manqué de provoquer des mouvements sociaux au sein de la protection judiciaire de la jeunesse dès cet été et des tensions dans toutes les cours d'appel, juridictions et au sein des établissements pénitentiaires depuis la mi-septembre.

Le Gouvernement a ainsi accepté de réduire d'environ la moitié le montant des régulations successives de l'année.

Ce geste prend en compte, d'une part, les efforts de maîtrise réalisés et, d'autre part, la nécessité de récupérer le quantum de crédits nécessaires au fonctionnement du service public de la justice d'ici à la fin de l'année, sans entraîner d'importants reports de charges obérant la gestion 2025.

L'augmentation des frais de justice, que plusieurs d'entre vous ont évoquée, suit une dynamique préoccupante.

L'enveloppe de crédits consacrée à cette action est portée à 748 millions d'euros. Cette dotation est en hausse de 11 % par rapport à 2024. À ce titre, et en sus du plan de maîtrise lancé en 2023, qui commence à porter ses fruits, une revue de dépenses associant différents ministères et inspections sera lancée.

Pour conclure, j'espère que ce budget, qui est un bon budget pour le ministère de la justice, me semble-t-il, pourra être adopté dans les conditions de droit commun prévues par la Constitution. Faute de quoi, ce sont des moyens essentiels à la justice qui manqueront, nous devons en être conscients, alors que jamais les Français n'ont tant

attendu de leur justice. Le soutien du Sénat est indispensable, pour que ce projet de budget poursuive son parcours parlementaire dans le contexte politique que vous connaissez.

J'aurai l'occasion de compléter mes réponses à l'occasion de la discussion des amendements que vous présenterez, mesdames, messieurs les sénateurs. Mais je tiens à le dire dès maintenant : nombre de vos propositions me sont très sympathiques, dans la mesure où elles tendent à augmenter le budget de la justice !

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** C'est déjà cela !

**M. Didier Migaud,** *garde des sceaux.* Toutefois, je reste bien entendu solidaire de la politique gouvernementale et je ne pourrai exprimer un avis favorable sur ces amendements.

Je formulerai une remarque à cet égard : en tant que député, rapporteur général de la commission des finances ou président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, il m'est arrivé de rapporter des budgets de la justice qui n'étaient pas aussi importants que celui qui vous est présenté aujourd'hui...

La LOPJ a permis à chacun de prendre conscience du sous-investissement qui avait affecté la justice, pendant des dizaines d'années, sous des gouvernements de gauche comme de droite. (*M. le rapporteur spécial de la commission des finances acquiesce.*)

Aujourd'hui, nous faisons collectivement un effort pour la justice, et cela me paraît tout à fait positif. En rendant la justice moins lente et ses jugements plus effectifs, nous pourrions renforcer la confiance de nos concitoyens à son égard.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie du soutien que vous apportez à la justice de notre pays. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP, RDSE, UC et Les Républicains.*)

**Mme la présidente.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Justice », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Justice</b>	<b>11 928 334 167</b>	<b>12 459 092 589</b>
Justice judiciaire	4 584 616 923	4 567 111 867
<i>dont titre 2</i>	<i>3 033 479 792</i>	<i>3 033 479 792</i>
Administration pénitentiaire	4 739 613 495	5 242 413 691
<i>dont titre 2</i>	<i>3 347 629 537</i>	<i>3 347 629 537</i>
Protection judiciaire de la jeunesse	1 160 648 380	1 140 954 285
<i>dont titre 2</i>	<i>686 414 310</i>	<i>686 414 310</i>
Accès au droit et à la justice	798 130 559	798 130 559
Conduite et pilotage de la politique de la justice	640 492 354	704 566 938
<i>dont titre 2</i>	<i>247 631 536</i>	<i>247 631 536</i>
Conseil supérieur de la magistrature	4 832 456	5 915 249
<i>dont titre 2</i>	<i>3 469 933</i>	<i>3 469 933</i>

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à trois heures. Nous devrions donc achever nos travaux au plus tard à minuit et demi, sachant que 63 amendements sont à examiner.

Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidés par la conférence des présidents et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée au samedi 7 décembre prochain.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-865 est présenté par Mme Ramia, M. Rohfritsch, Mme Schillinger, MM. Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin,

Mme Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne et Lévrier, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud, Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-900 est présenté par le Gouvernement.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire	86 427 577		86 427 577	
<i>dont titre 2</i>	33 227 577		33 227 577	
Administration pénitentiaire	96 256 152		96 256 152	
<i>dont titre 2</i>	6 256 152		6 256 152	
Protection judiciaire de la jeunesse	12 313 314		12 313 314	
<i>dont titre 2</i>	2 313 314		2 313 314	
Accès au droit et à la justice	4 300 000		4 300 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice	50 300 000		50 300 000	
<i>dont titre 2</i>	900 000		900 000	
Conseil supérieur de la magistrature	376 347		376 347	
<i>dont titre 2</i>	176 347		176 347	
TOTAL	249 973 390		249 973 390	
SOLDE	+249 973 390		249 973 390	

La parole est à Mme Salama Ramia, pour présenter l'amendement n° II-865.

**Mme Salama Ramia.** Conformément aux annonces du garde des sceaux, cet amendement vise à augmenter de 250 millions d'euros les crédits de la mission « Justice ».

Grâce à la dernière loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice, la procédure pénale a été simplifiée et améliorée. En parallèle, jamais autant de moyens n'avaient été investis dans ce grand service public.

Pour assurer la politique ambitieuse défendue par les gouvernements qui se sont succédé depuis 2017, il est indispensable de revaloriser les personnels en place, de recruter et de former massivement de nouveaux effectifs de magistrats, greffiers, assistants de justice et personnels pénitentiaires.

L'adoption de notre amendement permettra de maintenir les engagements essentiels, notamment sur les recrutements.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, pour présenter l'amendement n° II-900.

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Cet amendement, identique à celui qui vient d'être présenté, vise à nous permettre de tenir tous les engagements qui ont été pris s'agissant des effectifs des magistrats, des personnels de greffe, des juristes assistants et des personnels pénitentiaires, mais aussi de respecter l'ensemble des protocoles qui ont été signés en direction des personnels, qu'il s'agisse des magistrats, des personnels de greffe et des personnels pénitentiaires ; je pense notamment aux protocoles Incarville et Ségur.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** L'adoption de ces deux amendements identiques permettrait de mettre en œuvre les annonces du Premier ministre, *via* une réévaluation des crédits.

La version initiale du projet de loi de finances était nettement en retrait par rapport à la loi de programmation. Les crédits supplémentaires permettront ainsi de mieux assurer des recrutements indispensables, sans exonérer pour autant la mission « Justice » de sa participation aux efforts d'économies.

La commission émet donc un avis favorable sur ces deux amendements identiques.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie, pour explication de vote.

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Monsieur le garde des sceaux, nous examinerons dans un instant deux amendements identiques, dont votre amendement n° II-626, qui ont pour objet de retrancher 26 millions d'euros de crédits.

J'aimerais donc savoir quel sera le montant réel des crédits supplémentaires, évidemment bienvenus, qui seront *in fine* proposés par le Gouvernement.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Ces amendements identiques, que le Sénat examinera dans quelques instants, visent à prendre en compte les annonces du ministre de la fonction publique sur la réforme des jours de carence.

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Il n'y a donc pas 250 millions d'euros de crédits supplémentaires !

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Il s'agit d'une dépense que, normalement, nous ne devrions pas financer. Cela ne touche ni les recrutements ni les protocoles d'accord.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques nos II-865 et II-900.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-908 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme Vermeillet, MM. Fargeot, Delahaye et Delcros, Mme Jacquemet et MM. Longeot et J. M. Arnaud, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>		41 247 123		37 820 317
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		29 143 740		37 719 658
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>		3 723 849		3 124 406
Accès au droit et à la justice		391 950		391 950
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		11 669 309		12 491 911
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>		40 875		73 359
TOTAL		86 216 846		91 621 601
SOLDE		-86 216 846		-91 621 601

La parole est à Mme Annick Jacquemet.

**Mme Annick Jacquemet.** Je retire cet amendement, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-908 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-626 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-905 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mme Vermeillet, MM. Fargeot, Delahaye et Delcros, Mme Jacquemet et MM. Longeot et J.M. Arnaud.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire		11 287 735		11 287 735
<i>dont titre 2</i>		11 201 601		11 201 601
Administration pénitentiaire		11 283 345		11 283 345
<i>dont titre 2</i>		11 222 395		11 222 395
Protection judiciaire de la jeunesse		2 532 359		2 532 359
<i>dont titre 2</i>		2 532 359		2 532 359
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice		1 096 228		1 096 228
<i>dont titre 2</i>		1 027 222		1 027 222

Conseil supérieur de la magistrature		14 116		14 116
dont titre 2		14 116		14 116
TOTAL		26 213 783		26 213 783
SOLDE		- 26 213 783		- 26 213 783

La parole est à M. le garde des sceaux, pour présenter l'amendement n° II-626.

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annick Jacquemet, pour présenter l'amendement n° II-905 rectifié *bis*.

**Mme Annick Jacquemet.** Il est également défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Avis favorable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-626 et II-905 rectifié *bis*.

(Les amendements sont adoptés.)

**Mme la présidente.** Les amendements n° II-387, II-383 et II-397 ne sont pas soutenus.

Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-767, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire dont titre 2	85 000 000		85 000 000	
Administration pénitentiaire dont titre 2		85 000 000		85 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse dont titre 2				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice dont titre 2				
Conseil supérieur de la magistrature dont titre 2				
TOTAL	85 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Pierre de La Gontrie.

**Mme Marie-Pierre de La Gontrie.** Il est nécessaire de créer une juridiction spécialisée dans la lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales, comme cela a été fait en Espagne.

Désormais, toutes les associations féministes mènent ce combat. Nous allons le poursuivre, et le Sénat doit y prendre sa part.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1047, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire	10 000 000		10 000 000	

<i>dont titre 2</i>	8 000 000		8 000 000	
<i>Administration pénitentiaire dont titre 2</i>				
<i>Protection judiciaire de la jeunesse dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
<i>Conduite et pilotage de la politique de la justice dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
<i>Conseil supérieur de la magistrature dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Par cet amendement, nous appelons également à la création de pôles spécialisés dans les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Les pôles spécialisés dans les violences intrafamiliales (VIF) constituent, certes, une avancée. Mais des dizaines de milliers de victimes de violences sexistes et sexuelles ayant lieu ailleurs que dans le cadre intrafamilial sont laissées de côté.

En Espagne, les pôles spécialisés dans les violences sexistes et sexuelles qui ont été mis en place permettent d'avoir un guichet unique. C'est extrêmement utile pour les victimes, qui ont ainsi accès à des avocats et à des psychologues, ainsi

qu'à des professionnels chargés de leur traitement judiciaire ou de leur traitement social au même endroit. Cela simplifie énormément et cela permet de former toute la chaîne des professionnels concernés. C'est une démarche bienvenue.

Le moment me semble venu pour la France de s'engager dans cette voie.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1128, présenté par Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
<i>Justice judiciaire dont titre 2</i>	36 000 000		36 000 000	
<i>Administration pénitentiaire dont titre 2</i>				
<i>Protection judiciaire de la jeunesse dont titre 2</i>		36 000 000		36 000 000
Accès au droit et à la justice				
<i>Conduite et pilotage de la politique de la justice dont titre 2</i>				
<i>Conseil supérieur de la magistrature dont titre 2</i>				
TOTAL	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Ces amendements en discussion commune ont pour objet le financement d'actions pour améliorer le traitement des plaintes en matière de violences sexistes et sexuelles.

Les auteurs des amendements n<sup>os</sup> II-767 et II-1047 proposent de financer, avec des montants différents, la création de juridictions spécialisées sur les violences sexuelles, quand ceux de l'amendement n<sup>o</sup> II-1128 prévoient de financer le recrutement de 603 magistrats spécialisés dans les VSS au sein des pôles VIF. Les objectifs sont donc assez proches.

Or, si la création de juridictions spécialisées peut être la réponse de l'action judiciaire, elle a aussi un coût et crée des difficultés d'organisation.

Une approche plus souple est la création de pôles spécialisés au sein des juridictions. C'est ce qui est prévu pour les VIF, comme cela a été rappelé précédemment, avec les pôles spécialisés, dont un décret du 23 novembre 2023 prévoit la mise en place au sein des tribunaux judiciaires et des cours d'appel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour cette raison, et compte tenu également de l'augmentation de 250 millions d'euros des crédits de la mission « Justice » du fait de l'adoption des amendements identiques n<sup>os</sup> II-865 et II-900, la commission sollicite le retrait de ces trois amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** La politique volontariste menée en la matière depuis plusieurs années et renforcée avec le Grenelle des violences conjugales a, je le crois, amélioré la situation.

Parmi les mesures récentes, citons l'augmentation du recours aux réponses rapides, le développement de l'éviction du conjoint, l'ordonnance de protection, le téléphone grave danger mis à disposition des victimes, ou encore le bracelet antirapprochement.

Par ailleurs, comme vous le savez, chaque juridiction dispose en pratique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un pôle dédié aux VIF. Environ 96 % des tribunaux judiciaires possèdent un tel pôle.

Placés sous la responsabilité de magistrats coordonnateurs spécialement formés aux VIF, ces pôles permettent une action coordonnée et rapide de l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire, mais aussi des partenaires extérieurs concernés par une même situation familiale. Ils facilitent le partage d'informations et une plus grande articulation entre les procédures civiles et les procédures pénales engagées à l'encontre des conjoints ou parents violents.

Si les efforts doivent évidemment être poursuivis, il convient de relever que la politique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales ne relève pas de la seule institution judiciaire.

Par ailleurs, il est à craindre que la création de juridictions spécialisées n'éloigne de nombreuses victimes du lieu de la réponse judiciaire, puisqu'il n'apparaît pas envisageable de créer des juridictions spécialisées au niveau de chaque tribunal judiciaire. Cela pourrait remettre en cause, précisément, la justice de proximité, qui est nécessaire.

Plutôt que la création de juridictions spécialisées, il apparaît préférable de privilégier ce qui a été mis en place aujourd'hui au sein des pôles spécialisés.

C'est la raison pour laquelle je sollicite le retrait de ces amendements. À défaut, mon avis serait défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour explication de vote.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Monsieur le garde des sceaux, comment vous dire ? Je suis sénatrice de La Réunion. Nos propositions vont dans le bon sens. Nous tirons des leçons de l'expérience qui est menée en Espagne – là-bas, le taux de féminicide diminue, grâce aux tribunaux spécialisés.

En 2024, il y a eu, au moins, trois féminicides à La Réunion. Les choses vont mieux, dites-vous, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ? Ce n'est pas le cas chez nous ! La victime du dernier féminicide est une jeune femme, Chloé, poignardée dans sa voiture, parce qu'elle avait déposé plainte la semaine précédente. On lui avait signifié que sa plainte – elle avait mis du temps à la déposer – allait être classée sans suite. L'auteur des faits a été informé de ce classement prévu, et il l'a assassinée pour cela.

Franchement, il faut faire un pas significatif et clair en faveur des victimes, qui mettent du temps avant de déposer plainte, qui déploient un courage extraordinaire et qui voient leur démarche aboutir à des classements sans suite, parce que les moyens de la justice ne sont pas alignés sur les besoins du terrain.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour explication de vote.

**Mme Dominique Vérien.** En effet, nous n'avons pas de juridictions spécialisées aujourd'hui ; nous avons des pôles.

J'aimerais revenir sur l'expérience espagnole. Nous sommes allés en Espagne ; il y a des tribunaux spécialisés dans les grandes villes. Peut-être y en aura-t-il demain à Lille, à Lyon, à Paris ou à Marseille ?

Néanmoins, l'objectif est de faire que chaque tribunal judiciaire puisse disposer de cette justice spécialisée. Les VIF sont vraiment un délit de masse, mais dont le traitement nécessite un certain degré de technicité ; il faut savoir ce qu'est un psychotraumatisme ou ce qu'est le contrôle coercitif. Cela requiert donc effectivement une formation spécifique.

Cependant, nous n'aurons pas les moyens d'avoir un tribunal spécialisé dans chaque département. Aujourd'hui, les pôles sont en train de se mettre en place. Laissons les magistrats se former pour les enquêtes qui doivent être menées, afin qu'il n'y ait pas de classements sans suite. Laissons les gendarmes et les policiers se former. Pouvons-nous les laisser se former.

D'ailleurs, c'est en progression, même si cela ne va probablement pas assez vite. Permettons à toutes ces formations d'être dispensées, et nous aviserons ensuite.

Peut-être aurons-nous demain des juges spécialisés VIF-VSS. Aujourd'hui, notre justice n'y est pas prête. Laissons déjà les magistrats avancer avant d'envisager des transformations tous les six mois. Ils sont en train de s'acculturer, et c'est plutôt une bonne chose.

Nous pouvons éventuellement faire évoluer les pôles VIF en pôles VIF-VSS. Cela ne demandera pas plus d'argent que ce qui est déjà en train de se mettre en place. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est de recrutements. Or ces derniers sont préservés dans ce projet de budget. (*Mme Olivia Richard applaudit.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n<sup>o</sup> II-767.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

**Mme la présidente.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 146 :

Nombre de votants .....	340
Nombre de suffrages exprimés .....	326
Pour l'adoption .....	98
Contre .....	228

Le Sénat n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1047.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1128.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-768 est présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narasiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1126 est présenté par Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
<i>Justice judiciaire dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
<i>Administration pénitentiaire dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
<i>Protection judiciaire de la jeunesse dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
<i>Conduite et pilotage de la politique de la justice dont titre 2</i>				
<i>Conseil supérieur de la magistrature dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laurence Harribey, pour présenter l'amendement n° II-768.

**Mme Laurence Harribey.** Cet amendement tend à s'inscrire dans la même perspective que les précédents, mais ses dispositions sont plus centrées sur la formation des magistrats.

Il nous semble important de renforcer les moyens de la formation des forces de l'ordre et des magistrats au traitement spécifique des affaires sexistes et sexuelles.

En Espagne, où les juges et les magistrats reçoivent une formation spécialisée sur les violences de genre, les féminicides ont diminué de 25 % sur vingt ans, grâce à une approche intégrée et beaucoup plus rigoureuse.

Nous proposons donc un renforcement de cette formation spécifique sur ces thématiques au sein de l'École nationale de la magistrature (ENM).

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1126.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1124, présenté par Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	162 000		162 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		162 000		162 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	162 000	162 000	162 000	162 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Il est également défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** La formation, en effet, est absolument nécessaire. Mais je tiens à préciser que l'ENM propose déjà des cycles spécifiques de formation dédiés aux phénomènes des VIF et des VSS, dans le cadre d'un cycle approfondi. Et comme nous avons – je le rappelle – décidé d'augmenter le budget de la mission de 250 millions d'euros, les crédits nécessaires au financement de ces formations seront pourvus.

La commission sollicite donc le retrait de ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le Gouvernement partage l'avis de la commission. L'ENM a considérablement renforcé sa formation relative aux VSS. Elle en fait même une priorité, en formation initiale comme en formation continue.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises. Un nouveau parcours de formation a été créé en 2024 pour les magistrats. Le cycle approfondi sur le phénomène des violences intrafamiliales permet une spécialisation sur deux ans. L'ENM a

également mis en place une cellule d'écoute et de signalement au bénéfice de tout apprenant personnel ou formateur de l'école. Elle continuera à faire de cette question une priorité, dans le cadre des crédits qui lui sont confiés.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-768 et II-1126.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n<sup>o</sup> II-1124.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n<sup>o</sup> II-771, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narasiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	35 800 000		35 800 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		35 800 000		35 800 000

Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	35 800 000	35 800 000	35 800 000	35 800 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christophe Chaillou.

**M. Christophe Chaillou.** Cet amendement tend à créer 1 000 postes d'attachés de justice, qui sont nouvellement intégrés dans l'organisation judiciaire française et dont les missions incluent l'assistance aux magistrats, la rédaction de décisions et la gestion de contentieux.

Compte tenu de la surcharge chronique des magistrats, il nous semble que les attachés de justice pourraient absorber une partie des tâches administratives et préparatoires, libérant ainsi les magistrats pour les questions plus complexes.

Par ailleurs, les attachés de justice bénéficient de passerelles vers l'ENM après trois ans d'expérience, ce qui en fait une source potentielle de magistrats complémentaires.

Pour ces différentes raisons, il nous semble que la création de 1 000 postes supplémentaires d'attachés de justice permettrait de contribuer significativement à l'amélioration du système judiciaire français, en répondant notamment à la surcharge des magistrats.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je le rappelle, le projet de loi de finances permet le recrutement de 125 magistrats, de 145 greffiers et la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire prévue à la fin de l'année 2023.

En outre, les 250 millions d'euros de crédits supplémentaires que nous avons adoptés permettent d'accroître ces engagements et de nous rapprocher des objectifs de la programmation, notamment s'agissant des recrutements et de l'attractivité des métiers.

Des efforts importants ont déjà été consentis. Les effectifs des catégories A et des magistrats ont connu ces dernières années une hausse rapide, ce qui traduit le plan de recrutement pour les magistrats, en hausse de 9,1 % en cinq ans, mais aussi la revalorisation des statuts des personnels.

L'augmentation des emplois travaillés du personnel d'encadrement de catégorie A, en hausse de 23,6 % pour la seule année 2025, illustre le passage de certains greffiers de la catégorie B à la catégorie A, en application de la réforme statutaire des greffes.

Ces réformes portent leurs fruits. D'ailleurs, au cours des auditions que j'ai menées, on m'a signalé que le nombre de candidats au dernier concours de greffier avait été deux fois plus élevé qu'au concours précédent.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** L'amendement que j'ai présenté tout à l'heure tend à sécuriser la trajectoire fixée par la LOPJ, notamment *via* un recrutement supplémentaire de 307 attachés de justice ou juristes assistants en 2025. Ainsi, au mois d'octobre prochain, ces attachés de justice seront au nombre de 1 618.

La trajectoire de la LOPJ est donc totalement respectée.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-771.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-770, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	22 500 000		22 500 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				

Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		22 500 000		22 500 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

**M. Simon Uzenat.** Mes chers collègues, comme vous le savez, la France compte 11 juges pour 100 000 habitants, quand la moyenne européenne est à 22. Nos tribunaux sont saturés ; les délais explosent.

Le plan actuel prévoit 1 500 recrutements d'ici à 2027, mais il demeure insuffisant. Les projections montrent que les délais judiciaires ne devraient pas diminuer significativement sans un effort supplémentaire.

Cet amendement vise donc à porter à 500 les renforts proposés de magistrats, afin de réduire les délais, d'alléger la charge de travail – un magistrat français gère aujourd'hui deux fois plus de dossiers que ses homologues ailleurs en Europe – et d'assurer une spécialisation accrue.

Monsieur le garde des sceaux, je profite de l'occasion pour lancer un cri d'alerte sur la situation de la juridiction vanaise, qui est à la fois tribunal judiciaire, siège de la cour d'assises du Morbihan et cour criminelle départementale, avec un projet de centre pénitentiaire de plus de 500 détenus.

Jusqu'au mois de septembre de cette année, le tribunal judiciaire comptait 16 magistrats du siège et la promesse avait été faite d'une dix-septième arrivée. Or deux juges aux affaires familiales partent à la retraite et ne seront pas

remplacés. L'effectif, qui devait être à 17, s'établira ainsi à 14 au 1<sup>er</sup> janvier 2025. En parallèle, le nombre de magistrats localisés au parquet n'a pas évolué depuis vingt et un ans.

Nous sommes à 1,37 magistrat pour 100 000 habitants. C'est le parquet le plus faiblement doté de la cour d'appel de Rennes. La moyenne nationale est à 3,2 et la médiane européenne à 11,2. Votre prédécesseur avait annoncé un sixième poste, le 28 mars dernier. Ce poste n'est toujours pas pourvu.

Au sein de la cour d'appel, il y a 4 magistrats placés, sur un effectif attendu à 15. La situation est donc particulièrement critique : les délais explosent, et 80 % des audiences devant le juge aux affaires familiales sont annulées.

Monsieur le garde des sceaux, je vous alerte sur ce dossier ; j'espère que vous-même et vos services pourrez faire le maximum.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1046, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire	9 840 000		9 840 000	
<i>dont titre 2</i>	9 840 000		9 840 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice		9 840 000		9 840 000
<i>dont titre 2</i>		9 840 000		9 840 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	9 840 000	9 840 000	9 840 000	9 840 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Compte tenu des informations dont je dispose, l'augmentation des effectifs devrait être de 1 542 équivalents temps plein sur l'ensemble du ministère, contre 619 équivalents temps plein dans la version initiale du PLF.

Compte tenu d'une telle augmentation, la commission sollicite le retrait de ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

Je suis conscient des efforts qu'il faut poursuivre en direction de la justice. J'ignore quel sera le sort du présent PLF, mais je sais pouvoir compter sur le soutien de nombre d'entre vous, pour que, même dans l'hypothèse où nous n'aurions pas de loi de finances pour 2025 d'ici à la fin de l'année, nous puissions rectifier les choses au début de l'année prochaine, afin de doter la justice des effectifs nécessaires, dans le cadre de la trajectoire de la LOPJ.

Encore une fois, l'amendement que j'ai présenté tout à l'heure permet de respecter les créations d'emplois que vous avez votées.

Par ailleurs, monsieur Uzenat, je suis prêt à revenir vers vous pour évoquer la situation particulière de la juridiction de Vannes.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces amendements.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-770.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1046.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1045, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire	6 217 400		6 217 400	
<i>dont titre 2</i>	6 217 400		6 217 400	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice		6 217 400		6 217 400
<i>dont titre 2</i>		6 217 400		6 217 400
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	6 217 400	6 217 400	6 217 400	6 217 400
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement vise à permettre l'embauche de 100 juges des enfants supplémentaires.

Vous le savez, en France, un enfant est tué tous les cinq jours et 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles. Malgré cela, nous n'avons pas assez de juges ! Chaque magistrat doit s'occuper de 238 enfants, ce qui n'est pas assez.

C'est pourquoi nous proposons le recrutement de 100 magistrats supplémentaires.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Compte tenu de ce que j'ai indiqué précédemment, notamment par rapport à la hausse des crédits de la mission, je demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1045.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-410 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-772, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narassiguin,

MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	12 500 000		12 500 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		12 500 000		12 500 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

**Mme Audrey Linkenheld.** Cet amendement concerne les greffiers, qui sont 13 300 en activité.

Nous le savons, un certain nombre de recrutements sont prévus pour la période 2023-2027 ; au total, cela représente 1 500 postes. Néanmoins, ce nombre nous semble encore insuffisant au regard de la situation de notre pays.

Aussi, par cet amendement, nous proposons la création de 500 postes de greffiers supplémentaires.

C'est un investissement, certes, significatif, mais qui nous paraît soutenable dans le cadre des 10 000 recrutements prévus par le ministère de la justice. Cela permettrait de répondre aux exigences européennes, la France étant pointée du doigt en la matière, d'améliorer la satisfaction des justiciables et d'alléger la charge de travail des magistrats, sachant que plusieurs millions d'affaires civiles et pénales sont traitées chaque année.

En d'autres termes, l'adoption de cet amendement serait la garantie d'une justice plus rapide, plus équitable et plus efficace.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-772 ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** J'ai évoqué précédemment la situation des greffiers. Ce sera donc une demande de retrait ; à défaut, l'avis de la commission serait défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le décret portant création du corps des cadres greffiers, qui contient une revalorisation indiciaire, sera publié demain matin au *Journal officiel*.

Un plan de requalification des adjoints administratifs en greffiers a par ailleurs été publié la semaine dernière. Les engagements pris auprès des personnels de greffe sont tenus.

Je sollicite donc moi aussi le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-772.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1048, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	200 000		200 000	
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		200 000		200 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement vise à permettre le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des avocats des gardés à vue dans les outre-mer. En effet, pour des raisons pratiques et financières, le code de procédure pénale prévoit la possibilité de refuser cet entretien, ce qui porte atteinte au droit à un procès équitable.

Nous proposons donc que ces frais puissent être pris en charge, afin de garantir à chacun le droit de se défendre, quel que soit l'endroit où il se trouve sur le territoire.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Cette proposition souligne combien il est difficile d'assurer le droit à l'assistance à l'avocat lors de la garde à vue dans certains territoires ultramarins, en particulier à Mayotte et à Wallis-et-Futuna, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Toutefois, la question n'est pas seulement celle de l'accès à l'avocat. Le rapport des États généraux de la justice a souligné l'état de grande fragilité de la justice dans les territoires ultramarins en matière, par exemple, d'accès au droit.

C'est pourquoi la commission sollicite l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** L'accès à la justice et à l'avocat est essentiel, et la question que soulève votre amendement est sérieuse.

Les dérogations à l'accès à l'avocat dans certains territoires ultramarins résultent de spécificités purement géographiques et pratiques. Celles-ci rendent parfois matériellement impossible le déplacement dans le temps de la garde à vue.

De plus, lorsque le déplacement est possible dans ce délai, il implique une disponibilité particulièrement longue de l'avocat concerné, ce qui rend la mise en œuvre de ce droit particulièrement complexe.

L'enjeu n'est donc pas seulement financier ; il nécessite une réflexion. C'est pourquoi un groupe de travail sur l'accès au droit en outre-mer a été mis en place dans le cadre du Conseil national de l'aide juridique. Cette question étant prise en compte dans les travaux dudit groupe de travail, je vous propose que nous attendions ses conclusions pour reprendre le sujet.

En conséquence, madame la sénatrice, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement ; à défaut, j'y serais défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est donc l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Défavorable, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Madame Vogel, l'amendement n° II-1048 est-il maintenu ?

**Mme Mélanie Vogel.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

**M. Guy Benarroche.** Monsieur le garde des sceaux, quelque part, il y a déjà eu un groupe de travail.

Dans le cadre d'une mission de la commission des lois, j'ai eu en effet l'occasion de me rendre dans le Pacifique, accompagné de plusieurs collègues, dont l'ancien président de la commission devenu ministre, M. Buffet.

Nous avons vécu et perçu sur le terrain la situation qui vient d'être présentée. Tous les acteurs de terrain nous l'ont dit, et c'est une certitude : la configuration des lieux, les distances, les difficultés de déplacement constituent un véritable frein à une justice équitable en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

Peut-être, monsieur le garde des sceaux, pourriez-vous communiquer au groupe de travail que vous évoquez les conclusions de la mission de la commission des lois ?

L'objet de cette mission n'était pas celui-là, mais la question en cause a tout de même été abordée, car elle a été perçue sur le terrain.

Par ailleurs, il serait de bon aloi de ne pas attendre les résultats du groupe de travail sur ce point particulier pour voter cet amendement et avancer dès à présent.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1048.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1043, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Régulation carcérale

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		264 000 000		414 800 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
Régulation carcérale	264 000 000		264 000 000	
TOTAL	264 000 000	264 000 000	264 000 000	414 800 000
SOLDE	0		-150 800 000	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Il est vrai qu'une politique pénitentiaire ne peut pas se résumer à une politique immobilière visant à construire des places supplémentaires en détention.

Toutefois, il est illusoire d'imaginer tout régler à court terme par un mécanisme de régulation carcérale. D'ailleurs, si le comité des États généraux de la justice aborde cette piste, c'est davantage dans une perspective de moyen terme, avec un double mécanisme de seuil d'alerte et de seuil critique.

De plus, il n'y a pas de consensus aujourd'hui sur la forme que devrait prendre un tel mécanisme de régulation, et ce n'est pas en créant un programme que nous pourrions résoudre cette difficulté.

Votre proposition nous permet cependant d'interroger le Gouvernement sur les suites qu'il entend donner à cette réflexion.

En conséquence, je sollicite le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1043.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-393 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1030, présenté par M. G. Blanc, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	40 000 000		20 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		40 000 000		20 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Grégory Blanc.

**M. Grégory Blanc.** Je fais partie de ceux qui pensent que la politique pénale est une hérésie et que le développement des peines alternatives à l'enfermement devrait faire sens. De fait, nous sommes minoritaires sur cette orientation, et il existe un plan prison.

Principe de réalité oblige, et en raison des conditions indignes dans lesquelles y sont placés les détenus, nous avons validé voilà quinze ans, dans ma commune et dans mon canton, le déplacement de la prison d'Angers. À l'époque, la capacité d'accueil de cette prison était de 400 places ; de fil en aiguille, elle est passée à 850 places.

Nous avons validé ce déplacement, mais à la condition que les conditions d'aménagement du territoire soient réunies. En effet, pour qu'une prison soit construite sur un territoire, il faut que les riverains aient le sentiment que les inconvénients d'une telle décision sont compensés par des avantages.

Or, à Angers, c'est en vain que nous avons réclamé un arrêt supplémentaire sur la future ligne de bus. Et nous n'avons pas obtenu non plus d'avancées en matière d'assainissement. Dans les deux cas, la communauté d'agglomération nous renvoie vers l'État...

De même, alors que la ligne ferroviaire est déjà saturée, la région refuse d'ajouter des trains. Quant au département, il annonce que la voirie ne sera pas développée au-delà des engagements qui ont déjà été pris.

Monsieur le garde des sceaux, je le répète, pour des questions de dignité humaine, nous nous étions prononcés en faveur du déplacement de la prison d'Angers. Nous sommes aujourd'hui un certain nombre à envisager d'engager des recours.

Au travers de cet exemple, qui illustre les difficultés opérationnelles auxquelles nous sommes confrontés, je souhaite interpeller le Gouvernement sur sa capacité à tenir ses engagements de développement et de construction de nouvelles prisons sur l'ensemble du territoire.

Il est facile de voter des plans prison au Parlement, mais on voit bien ensuite, dans nos départements, combien il est difficile de les mettre en œuvre.

Cet amendement vise donc à créer une enveloppe dédiée à l'aménagement du territoire autour des lieux d'implantation des prisons.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Cet amendement tend à créer un fonds mobilisable par les collectivités pour contribuer au financement de besoins locaux découlant de l'implantation d'un centre pénitentiaire.

Une telle mesure pourrait favoriser l'acceptabilité locale des projets, qui est l'une des raisons du retard du plan visant à créer 15 000 places de prison.

Toutefois la construction d'un centre pénitentiaire représente aussi un apport positif pour les territoires grâce à la création d'emplois stables. Les difficultés portent d'abord sur l'acquisition du foncier sur un site adapté et sur les oppositions locales, qui sont liées davantage à la nature de l'établissement qu'aux coûts d'aménagement induits.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

**M. Grégory Blanc.** Bien que nous soyons dans une configuration assez unique dans l'histoire récente de la V<sup>e</sup> République, je veux tout de même conduire ce débat.

Il est facile, à l'échelle nationale, d'annoncer la construction de nouvelles prisons. Mais dans les territoires, quelles que soient les sensibilités politiques, il y a nécessairement des oppositions. Nous en connaissons les raisons ; je viens de les décrire.

Nous pouvons toujours débattre de la question des peines et du développement des peines alternatives. En attendant, les conditions de détention actuelles sont indignes. Nous devons aborder ce débat de façon frontale, lucide et clairevoyante.

Si nous ne parvenons pas à développer les prisons, c'est en raison d'un problème de coordination dans les ministères: l'État renvoie la balle d'une direction à une autre.

L'adoption de cet amendement pourrait contribuer à cesser la spirale infernale qui fait que le ministère de la justice renvoie la balle dans le camp du ministère de l'aménagement du territoire. Il devrait être possible de tenir d'entrée de jeu ce discours sur le terrain: « Oui, nous allons construire une prison, mais il y aura des compensations. Mesdames, messieurs les riverains, mesdames, messieurs les maires, vous serez perdants sur certains points, mais vous serez gagnants sur d'autres. »

Monsieur le garde des sceaux, vous avez évoqué les impacts positifs en matière d'emploi; il y en a d'autres. L'État doit prendre le leadership pour exercer sa fonction d'aménagement du territoire et fédérer l'ensemble des collectivités locales.

Je parle d'expérience, pour être confronté au problème dans mon canton depuis quinze ans et parce que le dossier de la prison d'Angers est l'un des plus avancés. Tirer les leçons de cette expérience permettrait sans doute de lever bien des freins à l'échelle nationale.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1030.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-978 est présenté par Mme Bélim.

L'amendement n° II-1144 est présenté par M. Omar Oili.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim, pour présenter l'amendement n° II-978.

**Mme Audrey Bélim.** Cet amendement vise la situation pénitentiaire critique qui règne à Mayotte.

Tout comme mon collègue Saïd Omar Oili, qui a déposé un amendement identique, j'espère interroger notre conscience républicaine. Le centre pénitentiaire de Majicavo illustre une réalité alarmante: on y dénombre 620 détenus pour 278 places, soit un taux d'occupation de 252 %. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques. Ils révèlent une véritable urgence humanitaire.

En mars 2022, le garde des sceaux avait promis un nouvel établissement. Eh bien, deux ans et demi plus tard, le chantier n'a toujours pas avancé d'un centimètre! La

preuve en est que vous avez tous été émus, en septembre dernier, par la démission du directeur de ce centre pénitentiaire à la suite d'une mutinerie.

Je souligne de nouveau la solidarité de La Réunion, puisque 27 détenus ont été transférés sur mon territoire, où les conditions de détention sont également problématiques.

Je voudrais que les engagements qui ont été pris se traduisent dans ce projet de loi de finances. Notre République a un honneur à défendre: garantir des conditions de détention dignes, quels que soient le territoire et le profil des détenus.

Cet amendement tend donc à financer à hauteur de 50 millions d'euros la construction d'un second établissement pénitentiaire à Mayotte. Il s'agit d'un amendement d'appel, pour rappeler que l'égalité républicaine n'est pas un vain mot.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1144 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-978 ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Cet amendement a pour objet la création d'un second établissement pénitentiaire à Mayotte, mais ses auteurs souhaitent avant tout aller sur la situation dans ce département.

Les émeutes survenues le 28 septembre dernier ont été particulièrement éprouvantes pour le personnel de l'établissement, qui est l'un des plus surpeuplés de France.

La création d'un second établissement avait été annoncée, me semble-t-il, par le précédent garde des sceaux. Je ne suis pas sûr que le frein principal soit lié au financement : la construction d'un établissement pénitentiaire nécessite de trouver un site adapté en matière de sécurité et d'accès, mais aussi de prendre en compte les oppositions locales.

Madame la sénatrice, comme le dit l'objet de votre amendement, il s'agit d'un amendement d'appel. Je vous proposerai donc le retirer, après avoir entendu M. le garde des sceaux sur l'état d'avancement de ce projet.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Je confirme les propos de M. le rapporteur spécial. Comme l'avait annoncé mon prédécesseur, la construction d'un second établissement à Mayotte a été arbitrée en réunion interministérielle.

Le projet suit son cours, et les recherches foncières et les études de faisabilité pour la construction d'un deuxième établissement pénitentiaire de 400 places sont menées de manière prioritaire.

Le retard dans l'avancement du projet s'explique par des difficultés d'identification de sites répondant aux prescriptions de l'administration pénitentiaire, au regard notamment du relief très accidenté de l'île, de difficultés d'accès en dehors des agglomérations et d'une desserte limitée en réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement.

Aussi, monsieur le sénateur, je vous propose de retirer votre amendement : à défaut, mon avis serait défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Audrey Bélim, pour explication de vote.

**Mme Audrey Bélim.** Monsieur le garde des sceaux, je tiens à entendre expressément votre avis défavorable sur cet amendement.

Deux ans et demi pour trouver du foncier, c'est très long ! Nous savons tous qu'à Mayotte se pose un problème de cadastre, puisque ce territoire a été départementalisé avant même que l'on ne travaille sur le cadastre. Il y a urgence ! Entendre ne suffit plus. Je fais appel à vos capacités intellectuelles et cognitives. Ayez un peu de cœur à l'égard de ce qui se passe à Mayotte, écoutez-nous !

**Mme la présidente.** Madame Bélim, l'amendement n° II-978 est-il maintenu ?

**Mme Audrey Bélim.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-978.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-672 n'est pas soutenu, non plus que les amendements identiques n°s II-404, II-422, II-417, II-406 et II-418.

L'amendement n° II-346, présenté par Mmes Poncet Monge et M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I – Créer le programme :

Adaptation, pour les personnes en situation de handicap, des établissements pénitentiaires.

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>		1		1

Adaptation, pour les personnes en situation de handicap, des établissements pénitentiaires	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement d'appel vise à adapter les prisons aux détenus en situation de handicap.

L'Observatoire international des prisons (OIP) note que si deux arrêtés fixent des quotas de cellules pour personnes à mobilité réduite, selon un état des lieux, moins d'un établissement sur deux en est doté. La mise aux normes des établissements est souvent tardive, voire inexistante.

L'OIP a documenté à plusieurs reprises des atteintes aux droits des personnes incarcérées en situation de handicap. Par exemple, on apprend que, dans une prison, en raison du dysfonctionnement fréquent de l'ascenseur depuis plusieurs années, les personnes handicapées restent confinées au troisième étage, devenu en quelque sorte une prison dans la prison.

Un détenu témoigne : « Je me retrouve à l'écart des autres. Au dernier parloir, ma famille venue de loin n'a pas été prévenue que l'ascenseur était de nouveau en panne. Ils ont fait le trajet pour rien. »

Dans une autre prison, l'administration pénitentiaire avait proposé à un détenu d'être porté dans les escaliers par deux détenus auxiliaires, tout en leur faisant signer tout de même une décharge de responsabilité en cas d'accident.

Rappelons que, dans un arrêt de 2006, la Cour européenne des droits de l'homme avait estimé que « la détention d'une personne handicapée dans un établissement où elle ne peut se déplacer et en particulier quitter sa cellule par ses propres moyens » constituait un « traitement dégradant ».

Ainsi, mes chers collègues, dans la perspective de respecter la dignité des individus, cet amendement d'appel tend à vous sensibiliser à l'aménagement des prisons aux personnes en situation de handicap.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Comme l'a souligné Mme Poncet Monge, il s'agit d'un amendement d'appel.

L'adaptation des prisons anciennes aux différents types de handicaps est particulièrement difficile. Si la situation s'améliore dans les nouveaux établissements, il reste – nous en convenons – d'importants progrès à faire dans ce domaine.

La commission demande néanmoins le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Madame Raymonde Poncet Monge, l'amendement n° II-346 est-il maintenu ?

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-346.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1044, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000

Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Cet amendement vise à augmenter de 30 millions d'euros les crédits consacrés à la prévention de la récidive et à la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Cette augmentation serait considérable en proportion, alors que ces crédits, qui s'élevaient à 74 millions d'euros en 2019, ont déjà fait l'objet d'une augmentation de 30 millions d'euros en cinq ans.

Au moment où d'autres volets de la politique de la justice souffrent de besoins criants, il n'est pas possible d'émettre un avis favorable.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1044.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-993, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	25 000 000		25 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-993.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1127, présenté par Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	2 600 000		2 600 000	
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		2 600 000		2 600 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Il est également défendu.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-419 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Madame Evelyne Corbière Naminzo, l'amendement n° II-1127 est-il maintenu ?

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1127.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-992, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je sollicite le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Monsieur Brossat, l'amendement n° II-992 est-il maintenu ?

**M. Ian Brossat.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-992.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-401 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1050, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse	2 000 000		2 000 000	
<i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice		2 000 000		2 000 000
<i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement vise à créer de nouveaux postes pour la protection judiciaire de la jeunesse et à revaloriser les salaires dans ce secteur.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Un effort important a déjà été consenti en la matière : 266 nouveaux éducateurs de jeunesse ont été recrutés en 2024 et des mesures de revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ont été prises en 2023.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Madame Vogel, l'amendement n° II-1050 est-il maintenu ?

**Mme Mélanie Vogel.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1050.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1040, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	150 000 000		150 000 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement tend à prendre en charge l'ensemble des frais afférents à une procédure judiciaire qui sont supportés par les victimes de violences sexuelles et de violences conjugales.

Un trop grand nombre de frais ne sont toujours pas pris en charge, et leur coût est souvent difficile à assumer pour les victimes.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** La prise en charge financière des frais de ces victimes, sans considération de ressources, marquerait une rupture d'égalité par rapport à d'autres victimes.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Madame Vogel, l'amendement n° II-1040 est-il maintenu ?

**Mme Mélanie Vogel.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1040.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1125, présenté par Mme Corbière Naminzo et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		36 600 000		36 600 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	36 600 000		36 600 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				

TOTAL	36 600 000	36 600 000	36 600 000	36 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je sollicite le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Madame Evelyne Corbière Naminzo, l'amendement n° II-1125 est-il maintenu ?

**Mme Evelyne Corbière Naminzo.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1125.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-991, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	75 000 000		75 000 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		75 000 000		75 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-991.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1042, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				

Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	4 500 000		4 500 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		4 500 000		4 500 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement vise à doubler les crédits alloués au financement du dispositif téléphone grave danger (TGD).

Nous sommes en France dans une situation de flux tendu : il arrive que les victimes de violences conjugales attendent ce téléphone pendant plusieurs jours après la décision de justice.

Je rappelle que sur les 94 femmes tuées en 2023 par leur conjoint, aucune n'avait un téléphone de ce type.

Ce dispositif est heureux. Il peut fonctionner, à condition de disposer du matériel suffisant, d'où cette proposition de financement.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-773, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Bourgi, Durain et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narasiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin, Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	1 000 000		1 000 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Hussein Bourgi.

**M. Hussein Bourgi.** La récente journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes a été l'occasion d'évoquer le nombre de féminicides survenus en France depuis le début de l'année : 122 femmes sont mortes dans le cadre de violences intrafamiliales.

Chaque année, en France, entre 213 000 et 215 000 femmes se déclarent victimes de telles violences. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Or, à ce jour, seulement 6 000 téléphones grave danger sont distribués dans notre pays. Cet outil nouveau, que les magistrats et les avocats s'approprient progressivement, a tellement fait ses preuves que certains tribunaux font face à des ruptures de stock...

Monsieur le garde des sceaux, à l'occasion des conseils de juridiction et des journées de sensibilisation contre les violences faites aux femmes des 8 mars et 25 novembre

derniers, de nombreuses associations de défense des droits des femmes nous ont alertés sur des ruptures, singulièrement dans les départements et régions touristiques.

Les tribunaux gèrent les stocks à flux tendu : lorsque le stock est épuisé, ils commandent de nouveaux appareils au fournisseur, et c'est ainsi que l'on se retrouve dans des situations délicates. Nous proposons donc de financer 1 000 téléphones grave danger supplémentaires, à hauteur de 1 million d'euros.

Je vous laisse imaginer le nombre de vies que nous pourrions sauver en mettant davantage d'outils de ce type à la disposition des magistrats et des avocats.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Le dispositif étant en cours de déploiement, il ne paraît pas possible de prévoir une augmentation des crédits.

En tout état de cause, les montants sont suffisamment limités pour permettre, en cas de nécessité en cours d'année, un renforcement en gestion dans le cadre du programme 101, « Accès au droit et à la justice ».

La commission demande à regret le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le budget qui est présenté comporte une hausse des crédits dédiés à l'aide aux victimes de plus de 4,5 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiales pour 2024.

À ma connaissance, toutes les demandes de TGD formulées par l'autorité judiciaire sont satisfaites. Si jamais elles ne l'étaient pas, je suis tout à fait disposé à répartir différemment les crédits dont nous disposons.

**Mme la présidente.** Madame Vogel, l'amendement n° II-1042 est-il maintenu ?

**Mme Mélanie Vogel.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Monsieur Bourgi, l'amendement n° II-773 est-il maintenu ?

**M. Hussein Bourgi.** Oui, je le maintiens également, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1042.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-773.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-424 rectifié est présenté par Mme Guillotin, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold, Grosvalet, Guiol, Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-995 est présenté par Mme Margaté, M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1135 rectifié est présenté par Mmes Schalck et M. Mercier, MM. Frassa, Somon, Genet et J.B. Blanc, Mme Belrhiti, M. Bonhomme, Mmes V. Boyer et Gosselin, MM. Brisson et D. Laurent, Mme Aeschlimann, M. Sol, Mme Joseph et MM. Panunzi, Pointereau et Chevrollier.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	15 000 000		15 000 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-424 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Cet amendement, travaillé avec France Victimes, vise à rehausser de 15 millions d'euros le budget de l'aide aux victimes.

France Victimes regroupe 130 associations, accompagne 400 000 nouvelles victimes et réalise un million d'entretiens chaque année. Son activité affiche une croissance d'environ 20 %.

L'aide aux victimes, notamment aux femmes victimes de violences, nécessite des moyens à la hauteur, ainsi que le Gouvernement s'y est engagé le 25 novembre dernier lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de la mission gouvernementale sur la soumission chimique que je mène avec ma collègue députée Sandrine Josso et qui nous a été confiée par la secrétaire d'État Salima Saa, la question de l'accueil et de la prise en charge est revenue de manière insistante et constante lors des tables rondes faisant intervenir les victimes.

Cet amendement tend à améliorer cet accueil et cette prise en charge au travers d'une augmentation budgétaire.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Ian Brossat, pour présenter l'amendement n° II-995.

**M. Ian Brossat.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie Mercier, pour présenter l'amendement n° II-1135 rectifié.

**Mme Marie Mercier.** Cet amendement vise à compenser financièrement l'extension de la prime Ségur annoncée pour les associations d'aide aux victimes.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je sollicite le retrait de ces amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le budget qui est présenté comporte déjà une hausse des crédits dédiés à l'aide aux victimes.

J'ai d'ailleurs eu un échange cette semaine avec les responsables de France Victimes. Je vous indique que la compensation du coût de la revalorisation salariale dite Ségur est prévue dans le cadre de l'amendement n° II-900, qui sera présenté par le Gouvernement.

**Mme la présidente.** Madame Guillotin, l'amendement n° II-424 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Véronique Guillotin.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-424 rectifié est retiré.

Monsieur Brossat, l'amendement n° II-995 est-il maintenu ?

**M. Ian Brossat.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Madame Mercier, l'amendement n° II-1135 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Marie Mercier.** Non, je le retire, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1135 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-995.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-994, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		1 580 000		1 580 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	1 580 000		1 580 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>				
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 580 000	1 580 000	1 580 000	1 580 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1041, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et

Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	650 000		650 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		650 000		650 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	650 000	650 000	650 000	650 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Il est également défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-994.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1041.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-956 rectifié, présenté par Mme Ramia, M. Buval, Mme Schillinger, M. Fouassin, Mme Duranton, MM. Omar Oili et Iacovelli et Mmes Havet, Phinera-Horth et Nadille, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	20 000		20 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		20 000		20 000

Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000	20 000	20 000	20 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Salama Ramia.

**Mme Salama Ramia.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** La commission souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Le ministère de la justice est particulièrement attentif au développement de l'aide à l'accès au droit à Mayotte et dans les outre-mer. Il existe un poste de coordonnateur-secrétaire général au sein du conseil départemental de l'accès au droit et de la médiation (CDAD) de Mayotte.

Ce poste est actuellement pourvu. Il convient de noter, par ailleurs, qu'une nouvelle présidente du CDAD a pris ses fonctions en septembre 2024.

Comme lors de l'exercice précédent, l'action du CDAD de Mayotte s'est déployée cette année dans trois axes majeurs : les actions à destination du public, les actions d'information et de formation et le développement d'outils de communication.

Si les diverses crises ont entraîné un ralentissement de l'activité du CDAD et un report de certaines actions d'aide à l'accès au droit au bénéfice de la population, les services du ministère restent très vigilants sur la situation du conseil, les actions qui y sont programmées, ainsi que sur la dotation qui lui est allouée.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement.

**Mme Salama Ramia.** Je retire mon amendement, madame la présidente !

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-956 rectifié est retiré.

Les amendements n° II-469 rectifié, II-461 rectifié, II-467 rectifié et II-468 rectifié ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-1039, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>				
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice	250 000		250 000	
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>		250 000		250 000
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000	250 000	250 000	250 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1039.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-769, présenté par Mme de La Gontrie, MM. Durain, Bourgi et Chaillou, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mmes Linkenheld et Narasiguin, MM. Roiron, Kanner, Darras et Jacquin,

Mme Monier, MM. Ros et Uzenat, Mme Briquet et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>				
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>				
Accès au droit et à la justice				
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jérôme Durain.

**M. Jérôme Durain.** La France accuse un retard notable en ce qui concerne la transformation numérique de son système judiciaire.

Selon les rapports de la Cour des comptes et de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), notre pays se classe au vingt et unième rang sur vingt-sept parmi les pays européens pour la numérisation des procédures judiciaires.

Les investissements consacrés aux outils numériques ont été insuffisants ou mal gérés, marqués par des priorités fluctuantes et des externalisations excessives. Cela limite la modernisation de notre système, qui est pourtant nécessaire pour renforcer la rapidité et l'efficacité des processus judiciaires.

En guise de comparaison, des pays comme l'Estonie ou les Pays-Bas, qui sont souvent cités comme étant des leaders dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la justice, disposent de plateformes intégrées pour la gestion électronique des dossiers, l'accès aux jugements en ligne et la communication numérique sécurisée. Ces systèmes améliorent les délais de traitement et la transparence.

Le manque de formation des personnels judiciaires freine l'adoption des outils numériques. Un effort est nécessaire pour former les utilisateurs aux nouveaux systèmes et éviter les résistances institutionnelles.

En outre, les tribunaux manquent souvent d'équipements de base, d'ordinateurs performants, de réseaux sécurisés et de salles adaptées à la visioconférence. Tout cela ralentit le traitement des affaires.

La numérisation permettrait d'améliorer l'accès aux informations judiciaires et d'assurer un suivi transparent des procédures. Un système numérique serait très utile pour la gestion des dossiers et réduirait les coûts à long terme, même si les investissements pour le mettre en place sont importants.

L'augmentation de la dotation informatique dans la justice française est donc nécessaire, non seulement pour rattraper le retard accumulé, mais également pour garantir une justice plus rapide, accessible et efficace, en ligne avec les standards européens.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Je pense, comme notre collègue Jérôme Durain, que la poursuite des chantiers de refonte des applicatifs informatiques est cruciale. J'avais ainsi rédigé un rapport sur le recouvrement des amendes pénales, qui s'intitulait *Amendes pénales : l'urgente modernisation du recouvrement*. En effet, ces applicatifs sont au cœur de l'activité des services, et l'amélioration du service public de la justice passera nécessairement par leur mise à niveau.

Je note toutefois que le programme 310, « Conduite et pilotage de la politique de la justice », qui comporte les crédits de l'action informatique ministérielle, bénéficiera d'un abondement de 50,3 millions d'euros à la suite de l'adoption de l'amendement n° II-900 du Gouvernement.

Le ministre pourra sans doute nous indiquer dans quelle mesure une partie de ces crédits permettra de répondre à l'inquiétude des auteurs de l'amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Monsieur le sénateur, je suis tout à fait sensible à votre volonté de soutenir la poursuite de l'indispensable transformation numérique du ministère de la justice.

Cependant, les crédits alloués à l'informatique dans le projet de loi de finances pour 2025 permettent de sécuriser la trajectoire des projets prioritaires pour la transformation numérique et la lutte contre l'obsolescence technique, tels que les programmes Portalis, Astrea, Prisme et Cassiopée, ou encore pour la numérisation de la procédure pénale.

Par ailleurs, le ministère a pu bénéficier en 2024 d'un programme de réinternalisation de compétences informatiques, à hauteur de 27 emplois.

Les profils des personnes qui ont été recrutées permettront de répondre aux objectifs visant à maîtriser la trajectoire technique et fonctionnelle des projets – des chefs de projet ont ainsi été embauchés –, mais aussi à internaliser des compétences rares et coûteuses sur le marché de la prestation intellectuelle.

On estime que ces recrutements permettront au ministère de réaliser, à partir de 2025, une économie de crédits, hors titre 2, de l'ordre de 5 millions d'euros chaque année.

Enfin, l'abondement de 250 millions d'euros, visé par l'amendement n° II-900 que j'ai présenté, permettra de prendre en compte la préoccupation que vous exprimez.

Je sollicite donc le retrait de cet amendement.

**Mme la présidente.** Monsieur Durain, l'amendement n° II-769 est-il maintenu ?

**M. Jérôme Durain.** Oui, je le maintiens, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-769.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-408 n'est pas soutenu.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Justice » figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je vous rappelle que la commission des finances est favorable à l'adoption des crédits de cette mission.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission, « Justice » figurant à l'état G.

ÉTAT G

1007	<b>Justice</b>
1008	<b>Améliorer les conditions de détention des personnes sous main de justice ainsi que les conditions de travail des personnels pénitentiaires (107)</b>
1009	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires (107)
1010	<b>Favoriser la réinsertion (107)</b>
1011	Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'une mesure sous écrou de DDSE, PE ou SL (107)
1012	<b>Garantir une aide à la décision efficace et améliorer la qualité des prises en charge éducatives (182)</b>
1013	Délais moyens de prise en charge (imputables aux services du secteur public et du secteur associatif habilité) (182)
1014	Durée de placement (182)
1015	Nombre de jeunes (hors investigation, TIG, réparations et stages) scolarisés, en situation d'emploi, inscrits dans un dispositif d'insertion hors PJJ, inscrits en UEAJ PJJ / nombre total de jeunes en fin de mesure (182)
1016	<b>Rendre une justice de qualité (en première instance) (166)</b>
1017	Proportion d'affaires civiles terminées en moins de douze mois sur les douze derniers mois en première instance (166)
1018	<b>101 - Accès au droit et à la justice</b>
1019	<b>Améliorer l'accompagnement des victimes d'infraction(s)</b>
1020	Taux de prise en charge des victimes d'infractions pénales
1021	<b>Favoriser l'accès de tous au droit et à la justice</b>
1022	Délai de traitement des demandes d'aide juridictionnelle après réception d'un dossier complet
1023	Part de la population à moins de 30 minutes d'un point justice ou d'un espace de rencontre
1024	Part des demandes d'aide juridictionnelle déposées et traitées par voie dématérialisée
1025	<b>Garantir l'efficacité du dispositif d'aide juridictionnelle</b>
1026	Coût de traitement d'une décision d'aide juridictionnelle

1027	Taux de mise en recouvrement des frais avancés par l'État au titre de l'aide juridictionnelle
1028	<b>107 - Administration pénitentiaire</b>
1029	<b>Améliorer les conditions de détention des personnes sous main de justice ainsi que les conditions de travail des personnels pénitentiaires [Stratégique]</b>
1030	Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de « prise en charge et accompagnement des personnes détenues »
1031	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires [Stratégique]
1032	Taux d'occupation des structures dédiées au maintien des liens familiaux
1033	Taux de personnes détenues bénéficiant d'une cellule individuelle
1034	Taux de recours à la visioconférence dans le cadre des extractions judiciaires
1035	<b>Favoriser la réinsertion [Stratégique]</b>
1036	Évolution du TIG
1037	Impact sur la population carcérale du développement des peines courtes alternatives à l'incarcération
1038	Mesure de l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation
1039	Part des prévenus en attente de jugement sur l'ensemble de la population pénale
1040	Pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation générale
1041	Pourcentage de personnes détenues bénéficiant d'une activité rémunérée à l'intérieur des établissements pénitentiaires
1042	Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'une mesure sous écrou de DDSE, PE ou SL [Stratégique]
1043	<b>Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires</b>
1044	Nombre d'actes de violence pour 1000 personnes détenues
1045	Nombre d'évasions pour 10 000 détenus (sous garde pénitentiaire directe/hors de l'établissement)
1046	Taux de détenus radicalisés ayant suivi un programme de prévention de la radicalisation violente
1047	<b>166 - Justice judiciaire</b>
1048	<b>Adapter et moderniser la justice</b>
1049	Dépense moyenne de frais de justice par affaire faisant l'objet d'une réponse pénale
1050	Part des conciliations réussies
1051	Satisfaction sur la qualité de l'accueil dans les tribunaux
1052	Transformation numérique de la justice
1053	<b>Rendre une justice de qualité (en appel)</b>
1054	Délai théorique d'écoulement du stock des procédures
1055	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par magistrat
1056	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par personnel de greffe
1057	Taux de cassation (affaires civiles et pénales)
1058	<b>Rendre une justice de qualité (en cassation)</b>
1059	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par magistrat
1060	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par personnel de greffe
1061	<b>Rendre une justice de qualité (en première instance) [Stratégique]</b>
1062	Délai théorique d'écoulement du stock des procédures

1063	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par magistrat
1064	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par personnel de greffe
1065	Proportion d'affaires civiles terminées en moins de douze mois sur les douze derniers mois en première instance [Stratégique]
1066	Proportion d'affaires pénales terminées en moins de douze mois sur les douze derniers mois en première instance
1067	<b>Renforcer l'efficacité de la réponse pénale, le sens et l'efficacité de la peine</b>
1068	Alternatives aux poursuites (TJ)
1069	Délai de mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme ou en partie ferme
1070	Taux de mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme ou en partie ferme
1071	Taux de peines alternatives à l'emprisonnement ferme
1072	<b>182 - Protection judiciaire de la jeunesse</b>
1073	<b>Garantir une aide à la décision efficace et améliorer la qualité des prises en charge éducatives [Stratégique]</b>
1074	Délais moyens de prise en charge (imputables aux services du secteur public et du secteur associatif habilité) [Stratégique]
1075	Durée de placement [Stratégique]
1076	Nombre de jeunes (hors investigation, TIG, réparations et stages) scolarisés, en situation d'emploi, inscrits dans un dispositif d'insertion hors PJJ, inscrits en UEAJ PJJ / nombre total de jeunes en fin de mesure [Stratégique]
1077	Proportion de jeunes en détention provisoire parmi les jeunes détenus
1078	<b>Optimiser l'emploi des moyens humains, financiers et matériels</b>
1079	Taux d'occupation et de prescription des établissements
1080	<b>310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice</b>
1081	<b>Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</b>
1082	Égalité professionnelle au sein du ministère de la Justice
1083	<b>Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien</b>
1084	Efficacité de la fonction achat
1085	Performance des SIC
1086	Performance énergétique du parc occupé en année N-1
1087	Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers
1088	Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques
1089	<b>335 - Conseil supérieur de la magistrature</b>
1090	<b>Contribuer à la continuité du fonctionnement de l'institution judiciaire</b>
1091	Délai utile d'examen des propositions de nomination du garde des sceaux

**Mme la présidente.** L'amendement n° II-1049, présenté par Mme M. Vogel, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1052

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Part des atteintes à l'environnement réparées au titre du préjudice écologique

La parole est à Mme Mélanie Vogel.

**Mme Mélanie Vogel.** Cet amendement vise à créer un indicateur budgétaire, afin de mesurer la proportion des condamnations qui sont assorties d'une obligation de réparation du préjudice écologique par rapport à l'ensemble des décisions reconnaissant une atteinte à l'environnement.

Pendant longtemps, la législation française n'a pas reconnu le préjudice d'atteinte à l'environnement en tant que tel ni permis d'ordonner de procéder à des réparations. La jurisprudence a changé en 2016, à la suite de l'affaire du naufrage du pétrolier *Erika*.

Même si la justice a la possibilité d'ordonner des réparations, cette disposition est assez mal, et rarement, appliquée.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de créer cet indicateur budgétaire pour savoir combien de condamnations pour atteinte à l'environnement sont assorties d'une obligation de réparation du préjudice environnemental.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Madame la sénatrice, je partage votre souhait de développer les actions de réparation du préjudice environnemental. Tel était l'un des objectifs de la mise en place, en 2020, des pôles judiciaires régionaux spécialisés en matière d'environnement.

La question de la création d'un indicateur de performance est en revanche complexe.

Tout d'abord, une telle mesure impliquerait de procéder à des développements techniques sur les applicatifs à la fois civils et pénaux, puisque cette réparation peut intervenir dans les deux champs.

Ensuite, et surtout, un indicateur qui s'appuierait uniquement sur le nombre de mesures de réparation des dommages causés prononcées ne constituerait pas un bon indicateur de performance. Son interprétation serait en effet très difficile, dans la mesure où la précision des données recueillies dépendrait de la nature de l'action engagée, mais également du profil de la victime ou du demandeur, notamment dans l'hypothèse d'une demande de réparation formée dans le cadre de poursuites pénales.

Les services du ministère poursuivent la réflexion sur ce sujet, mais, en l'état, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1049.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Justice ».

La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Didier Migaud, garde des sceaux.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous adresse tous mes remerciements pour l'adoption des crédits du ministère de la justice.

Quel que soit le sort qui sera réservé à la motion de censure qui sera débattue demain à l'Assemblée nationale, je sais que le ministère de la justice pourra toujours compter sur le soutien du Sénat, et je vous en remercie par avance. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, RDSE, RDPI et INDEP.)*

8

## ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 4 décembre 2024 :

À dix heures trente, l'après-midi et le soir :

Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024 (texte de la commission n° 176, 2024-2025) ;

Suite du projet de loi de finances pour 2025, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (texte n° 143, 2024-2025) :

Mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;

Mission « Relations avec les collectivités territoriales » et articles 61 à 64 ;

Compte spécial « Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution ».

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 4 décembre 2024, à zéro heure dix.)*

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,  
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du mardi 3 décembre 2024

#### SCRUTIN N° 145

sur l'amendement n° II-1099, présenté par Mme Raymonde Poncet Monge et les membres du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, sur les crédits de la mission « Travail, Emploi » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2025, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants .....	340
Suffrages exprimés .....	325
Pour .....	98
Contre .....	227

Le Sénat n'a pas adopté

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :

Contre : 129

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

##### GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

##### GRUPE UNION CENTRISTE (60) :

Contre : 60

##### GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (20) :

Contre : 19

N'a pas pris part au vote : 1 M. Dominique Théophile, Président de séance

##### GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (19) :

Contre : 18

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

##### GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 18

##### GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Contre : 1 Mme Véronique Guillotin

Abstentions : 15

##### GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :

Pour : 16

##### RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

##### Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly	Jérôme Durain	Jean-Jacques Michau
Viviane Artigalas	Vincent Éblé	Marie-Pierre Monier
Jérémy Bacchi	Frédérique Espagnac	Franck Montaugé
Pierre Barros	Sébastien Fagnen	Corinne Narassiguin
Alexandre Basquin	Rémi Féraud	Mathilde Ollivier
Audrey Bélim	Corinne Féret	Alexandre Ouizille
Guy Benarroche	Jacques Fernique	Pierre Ouzoulias
Grégory Blanc	Jean-Luc Fichet	Sebastien Pla
Florence Blatrix	Fabien Gay	Raymonde Poncet
Contat	Hervé Gillé	Monge
Nicole Bonnefoy	Guillaume Gontard	Émilienne Poumirol
Denis Bouad	Michelle Gréaume	Claude Raynal
Hussein Bourgi	Antoinette Guhl	Christian Redon-
Isabelle Briquet	Laurence Harribey	Sarrazy
Ian Brossat	Olivier Jacquin	Sylvie Robert
Colombe Brossel	Yannick Jadot	Pierre-Alain Roiron
Céline Brulin	Éric Jeansannetas	David Ros
Marion Canalès	Patrice Joly	Laurence Rossignol
Rémi Cardon	Bernard Jomier	Daniel Salmon
Marie-Arlette Carlotti	Gisèle Jourda	Pascal Savoldelli
Christophe Chaillou	Patrick Kanner	Ghislaine Senée
Yan Chantrel	Éric Kerrouche	Silvana Silvani
Catherine Conconne	Marie-Pierre de La	Anne Souyris
Hélène Conway-	Gontrie	Lucien Stanzione
Mouret	Gérard Lahellec	Rachid Temal
Evelyne Corbière	Annie Le Houerou	Jean-Claude Tissot
Naminzo	Audrey Linkenheld	Simon Uzenat
Jean-Pierre Corbisez	Jean-Jacques Lozach	Mickaël Vallet
Thierry Cozic	Monique Lubin	Marie-Claude Varailles
Cécile Cukierman	Victorin Lurel	Jean-Marc Vayssouze-
Karine Daniel	Monique de Marco	Faure
Ronan Dantec	Marianne Margaté	Mélanie Vogel
Jérôme Darras	Didier Marie	Michaël Weber
Gilbert-Luc Devinaz	Akli Mellouli	Robert Wienie Xowie
Thomas Dossus	Serge Mérillou	Adel Ziane

##### Ont voté contre :

Marie-Do	Nadine Bellurot	François Bonneau
Aeschlimann	Catherine Belrhiti	Michel Bonnus
Pascal Allizard	Martine Berthet	Alexandra Borchio
Jean-Claude Anglars	Annick Billon	Fontimp
Jocelyne Antoine	Olivier Bitz	Gilbert Bouchet
Jean-Michel Arnaud	Étienne Blanc	Corinne Bourcier
Jean Bacci	Jean-Baptiste Blanc	Jean-Marc Boyer
Philippe Bas	Yves Bleunven	Valérie Boyer
Arnaud Bazin	Christine Bonfanti-	Jean-Luc Brault
Bruno Belin	Dossat	Max Brisson
Marie-Jeanne Bellamy	François Bonhomme	Christian Bruyen

Bernard Buis  
Laurent Burgoa  
Frédéric Buval  
Alain Cadec  
Olivier Cadic  
Guislain Cambier  
Christian Cambon  
Michel Canévet  
Vincent Capocanellas  
Emmanuel Capus  
Alain Cazabonne  
Samantha Cazebonne  
Anne Chain-Larché  
Patrick Chaize  
Daniel Chasseing  
Alain Chatillon  
Patrick Chauvet  
Cédric Chevalier  
Guillaume Chevrollier  
Marta de Cidrac  
Olivier Cigolotti  
Marie-Carole Ciuntu  
Édouard Courtial  
Pierre Cuypers  
Laure Darcos  
Mathieu Darnaud  
Marc-Philippe Daubresse  
Vincent Delahaye  
Bernard Delcros  
Patricia Demas  
Stéphane Demilly  
Chantal Deseyne  
Brigitte Devésa  
Franck Dhersin  
Catherine Di Folco  
Élisabeth Doineau  
Sabine Drexler  
Alain Duffourg  
Catherine Dumas  
Françoise Dumont  
Éric Dumoulin  
Laurent Duplomb  
Nicole Duranton  
Dominique Estrosi Sassone  
Jacqueline Eustache-Brinio  
Agnès Evren  
Daniel Fargeot  
Gilbert Favreau  
Isabelle Florennes  
Philippe Folliot  
Stéphane Fouassin  
Christophe-André Frassa  
Amel Gacquerre  
Fabien Genet  
Frédérique Gerbaud  
Béatrice Gosselin  
Nathalie Goulet  
Sylvie Goy-Chavent  
Jean-Pierre Grand  
Daniel Gremillet  
Jacques Gresperrin  
Pascale Gruny  
Daniel Gueret  
Jocelyne Guidez  
Véronique Guillotin  
Nadège Havet

Ludovic Haye  
Olivier Henno  
Loïc Hervé  
Christine Herzog  
Jean Hingray  
Alain Houpert  
Marie-Lise Housseau  
Jean-Raymond Hugonet  
Jean-François Husson  
Brigitte Hybert  
Xavier Iacovelli  
Corinne Imbert  
Annick Jacquemet  
Micheline Jacques  
Lauriane Josende  
Else Joseph  
Muriel Jourda  
Alain Joyandet  
Roger Karoutchi  
Claude Kern  
Khalifé Khalifé  
Christian Klingner  
Mikaele Kulimoetoke  
Sonia de La Provôté  
Laurent Lafon  
Marc Laménie  
Florence Lassarade  
Michel Laugier  
Daniel Laurent  
Christine Lavarde  
Antoine Lefèvre  
Dominique de Legge  
Ronan Le Gleut  
Jean-Baptiste Lemoyne  
Marie-Claude Lermytte  
Henri Leroy  
Stéphane Le Rudulier  
Pierre-Antoine Levi  
Martin Lévrier  
Anne-Catherine Loisiert  
Jean-François Longeot  
Vivette Lopez  
Vincent Louault  
Virginie Lucot Avril  
Viviane Malet  
Claude Malhuret  
Didier Mandelli  
Alain Marc  
Hervé Marseille  
Pascal Martin  
Pauline Martin  
Hervé Maurey  
Pierre Médevielle  
Thierry Meignen  
Franck Menonville  
Marie Mercier  
Damien Michallet  
Brigitte Micouleau  
Alain Milon  
Jean-Marie Mizzon  
Albéric de Montgolfier  
Catherine Morin-Desailly  
Philippe Mouiller  
Laurence Muller-Bronn  
Solanges Nadille  
Georges Naturel

**Abstentions :**

Christian Bilhac  
Sophie Briante Guillemont  
Henri Cabanel  
Maryse Carrère  
Mireille Conte Jaubert

Raphaël Daubert  
Bernard Fialaire  
Éric Gold  
Philippe Grosvalet  
André Guiol  
Mireille Jouve

Anne-Marie Nédélec  
Louis-Jean de Nicolaÿ  
Sylviane Noël  
Claude Nougein  
Jean-Baptiste Olivier  
Saïd Omar Oili  
Olivier Paccaud  
Jean-Jacques Panunzi  
Vanina Paoli-Gagin  
Paul Toussaint Parigi  
Georges Patient  
François Patriat  
Anne-Sophie Patru  
Philippe Paul  
Jean-Gérard Paumier  
Cyril Pellevat  
Clément Pernot  
Cédric Perrin  
Maurice Perrion  
Évelyne Perrot  
Annick Petrus  
Marie-Laure Phinera-Horth  
Stéphane Piednoir  
Bernard Pillefer  
Kristina Pluchet  
Rémy Pointereau  
Frédérique Puissat  
Didier Rambaud  
Salama Ramia  
Jean-François Rapin  
André Reichardt  
Évelyne Renaud-Garabedian  
Hervé Reynaud  
Olivia Richard  
Marie-Pierre Richer  
Olivier Rietmann  
Pierre Jean Rochette  
Teva Rohfritsch  
Bruno Rojowan  
Anne-Sophie Romagny  
Jean-Luc Ruelle  
Denise Saint-Pé  
Hugues Saury  
Stéphane Sautarel  
Michel Savin  
Elsa Schalck  
Patricia Schillinger  
Bruno Sido  
Jean Sol  
Nadia Sollogoub  
Laurent Somon  
Francis Szpiner  
Philippe Tabarot  
Lana Tetuanui  
Sylvie Valente Le Hir  
Jean-Marie Vanlerenberghe  
Anne Ventalon  
Dominique Vérien  
Sylvie Vermeillet  
Pierre-Jean Verzelen  
Cédric Vial  
Paul Vidal  
Jean Pierre Vogel  
Louis Vogel  
Dany Wattebled

Ahmed Laouedj  
Michel Masset  
Guylène Pantel  
Jean-Yves Roux

**N'ont pas pris part au vote :**

Gérard Larcher,  
Président du Sénat

Dominique  
Théophile,  
Président de séance  
Aymeric Durox

Joël Guerriau  
Joshua Hochart  
Stéphane Ravier  
Christopher Szczurek

**SCRUTIN N° 146**

sur l'amendement n° II-767, présenté par Mme Marie-Pierre de La Gontrie et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, sur les crédits de la mission « Justice » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2025, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants .....	340
Suffrages exprimés .....	326
Pour .....	98
Contre .....	228

Le Sénat n'a pas adopté

**ANALYSE DU SCRUTIN****GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :**

Contre : 129

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

**GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :**

Pour : 64

**GRUPE UNION CENTRISTE (60) :**

Contre : 59

N'a pas pris part au vote : 1 Mme Sylvie Vermeillet, Présidente de séance

**GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (20) :**

Contre : 20

**GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (19) :**

Contre : 18

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

**GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :**

Pour : 18

**GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :**

Contre : 2 Mmes Mireille Conte Jaubert, Véronique Guillotin

Abstentions : 14

**GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :**

Pour : 16

**RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :**

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

**Ont voté pour :**

Cathy Apourceau-Poly  
Viviane Artigalès  
Jérémy Bacchi  
Pierre Barros  
Alexandre Basquin  
Audrey Bélim  
Guy Benarroche  
Grégory Blanc  
Florence Blatrix  
Contat  
Nicole Bonnefoy  
Denis Bouad  
Hussein Bourgi  
Isabelle Briquet  
Ian Brossat  
Colombe Brosset  
Céline Brulin  
Marion Canalès  
Rémi Cardon  
Marie-Arlette Carlotti  
Christophe Chaillou  
Yan Chantrel  
Catherine Conconne  
Hélène Conway-  
Mouret  
Evelyne Corbière  
Naminzo  
Jean-Pierre Corbisez  
Thierry Cozic  
Cécile Cukierman  
Karine Daniel  
Ronan Dantec  
Jérôme Darras  
Gilbert-Luc Devinaz  
Thomas Dossus

Jérôme Durain  
Vincent Éblé  
Frédérique Espagnac  
Sébastien Fagnen  
Rémi Féraud  
Corinne Féret  
Jacques Fernique  
Jean-Luc Fichet  
Fabien Gay  
Hervé Gillé  
Guillaume Gontard  
Michelle Gréaume  
Antoinette Guhl  
Laurence Harribey  
Olivier Jacquin  
Yannick Jadot  
Éric Jeansannetas  
Patrice Joly  
Bernard Jomier  
Gisèle Jourda  
Patrick Kanner  
Éric Kerrouche  
Marie-Pierre de La  
Gontrie  
Gérard Lahellec  
Annie Le Houerou  
Audrey Linkenheld  
Jean-Jacques Lozach  
Monique Lubin  
Victorin Lurel  
Monique de Marco  
Marianne Margaté  
Didier Marie  
Akli Mellouli  
Serge Mérillou

Jean-Jacques Michau  
Marie-Pierre Monier  
Franck Montaqué  
Mathilde Ollivier  
Alexandre Ouizille  
Pierre Ouzoulias  
Sebastien Pla  
Raymonde Poncet  
Monge  
Émilienne Poumirol  
Claude Raynal  
Christian Redon-  
Sarrazy  
Sylvie Robert  
Pierre-Alain Roiron  
David Ros  
Laurence Rossignol  
Daniel Salmon  
Pascal Savoldelli  
Ghislaine Senée  
Silvana Silvani  
Anne Souyris  
Lucien Stanzione  
Rachid Temal  
Jean-Claude Tissot  
Simon Uzenat  
Mickaël Vallet  
Marie-Claude Varaillas  
Jean-Marc Vayssouze-  
Faure  
Mélanie Vogel  
Michaël Weber  
Robert Wienie Xowie  
Adel Ziane

Daniel Fargeot  
Gilbert Favreau  
Isabelle Florennes  
Philippe Folliot  
Stéphane Fouassin  
Christophe-André  
Frassa  
Amel Gacquerre  
Fabien Genet  
Frédérique Gerbaud  
Béatrice Gosselin  
Nathalie Goulet  
Sylvie Goy-Chavent  
Jean-Pierre Grand  
Daniel Gremillet  
Jacques Groperrin  
Pascale Grunty  
Daniel Gueret  
Jocelyne Guidez  
Véronique Guillotin  
Nadège Havet  
Ludovic Haye  
Olivier Henno  
Loïc Hervé  
Christine Herzog  
Jean Hingray  
Alain Houpert  
Marie-Lise Housseau  
Jean-Raymond  
Hugonet  
Jean-François Husson  
Brigitte Hybert  
Xavier Iacovelli  
Corinne Imbert  
Annick Jacquemet  
Micheline Jacques  
Lauriane Josende  
Else Joseph  
Muriel Jourda  
Alain Joyandet  
Roger Karoutchi  
Claude Kern  
Khalifé Khalifé  
Christian Klingner  
Mikaele Kulimoetoke  
Sonia de La Provôté  
Laurent Lafon  
Marc Laménie  
Florence Lassarade  
Michel Laugier  
Daniel Laurent  
Christine Lavarde  
Antoine Lefèvre  
Dominique de Legge

Ronan Le Gleut  
Jean-Baptiste  
Lemoine  
Marie-Claude  
Lermytte  
Henri Leroy  
Stéphane Le Rudulier  
Pierre-Antoine Levi  
Martin Lévrier  
Anne-Catherine  
Loisier  
Jean-François Longeot  
Vivette Lopez  
Vincent Louault  
Virginie Lucot Avril  
Viviane Malet  
Claude Malhuret  
Didier Mandelli  
Alain Marc  
Hervé Marseille  
Pascal Martin  
Pauline Martin  
Hervé Maurey  
Pierre Médevielle  
Thierry Meignen  
Franck Menonville  
Marie Mercier  
Damien Michallet  
Brigitte Micouleau  
Alain Milon  
Jean-Marie Mizzon  
Albéric de Montgolfier  
Catherine Morin-  
Desailly  
Philippe Mouiller  
Laurence Muller-  
Bronn  
Solanges Nadille  
Georges Naturel  
Anne-Marie Nédélec  
Louis-Jean de Nicolaj  
Sylviane Noël  
Claude Nougéin  
Jean-Baptiste Olivier  
Saïd Omar Oili  
Olivier Paccaud  
Jean-Jacques Panunzi  
Vanina Paoli-Gagin  
Paul Toussaint Parigi  
Georges Patient  
François Patriat  
Anne-Sophie Patru  
Philippe Paul  
Jean-Gérard Paumier

Cyril Pellevat  
Clément Pernot  
Cédric Perrin  
Maurice Perrion  
Évelyne Perrot  
Annick Petrus  
Marie-Laure Phinera-  
Horth  
Stéphane Piednoir  
Bernard Pillefer  
Kristina Pluchet  
Rémy Pointereau  
Frédérique Puissat  
Didier Rambaud  
Salama Ramia  
Jean-François Rapin  
André Reichardt  
Évelyne Renaud-  
Garabedian  
Hervé Reynaud  
Olivia Richard  
Marie-Pierre Richer  
Olivier Rietmann  
Pierre Jean Rochette  
Teva Rohfritsch  
Bruno Rojouan  
Anne-Sophie  
Romagny  
Jean-Luc Ruelle  
Denise Saint-Pé  
Hugues Saury  
Stéphane Sautarel  
Michel Savin  
Elsa Schalck  
Patricia Schillinger  
Bruno Sido  
Jean Sol  
Nadia Sollogoub  
Laurent Somon  
Francis Szpiner  
Philippe Tabarot  
Lana Tetuanui  
Dominique Théophile  
Sylvie Valente Le Hir  
Jean-Marie  
Vanlerenberghe  
Anne Ventalon  
Dominique Vérien  
Pierre-Jean Verzelen  
Cédric Vial  
Paul Vidal  
Jean Pierre Vogel  
Louis Vogel  
Dany Wattedled

**Ont voté contre :**

Marie-Do  
Aeschlimann  
Pascal Allizard  
Jean-Claude Anglars  
Jocelyne Antoine  
Jean-Michel Arnaud  
Jean Bacci  
Philippe Bas  
Arnaud Bazin  
Bruno Belin  
Marie-Jeanne Bellamy  
Nadine Bellurot  
Catherine Belrhiti  
Martine Berthet  
Annick Billon  
Olivier Bitz  
Étienne Blanc  
Jean-Baptiste Blanc  
Yves Bleunven  
Christine Bonfanti-  
Dossat  
François Bonhomme  
François Bonneau  
Michel Bonnus  
Alexandra Borchio  
Fontimp  
Gilbert Bouchet  
Corinne Bourcier

Jean-Marc Boyer  
Valérie Boyer  
Jean-Luc Brault  
Max Brisson  
Christian Bruyen  
Bernard Buis  
Laurent Burgoa  
Frédéric Buval  
Alain Cadec  
Olivier Cadic  
Guislain Cambier  
Christian Cambon  
Michel Canévet  
Vincent Capo-  
Canellas  
Emmanuel Capus  
Alain Cazabonne  
Samantha Cazebonne  
Anne Chain-Larché  
Patrick Chaize  
Daniel Chasseing  
Alain Chatillon  
Patrick Chauvet  
Cédric Chevalier  
Guillaume Chevrollier  
Marta de Cidrac  
Olivier Cigolotti  
Marie-Carole Ciuntu

Mireille Conte Jaubert  
Édouard Courtial  
Pierre Cuypers  
Laure Darcos  
Mathieu Darnaud  
Bernard Philippe  
Daubresse  
Vincent Delahaye  
Bernard Delcros  
Patricia Demas  
Stéphane Demilly  
Chantal Deseyne  
Brigitte Devésa  
Franck Dhersin  
Catherine Di Folco  
Élisabeth Doineau  
Sabine Drexler  
Alain Duffourg  
Catherine Dumas  
Françoise Dumont  
Éric Dumoulin  
Laurent Duplomb  
Nicole Duranton  
Dominique Estrosi  
Sassone  
Jacqueline Eustache-  
Brinio  
Agnès Evren

Christian Bilhac  
Sophie Briante  
Guillemont  
Henri Cabanel  
Maryse Carrère

**Abstentions :**

Raphaël Daubet  
Bernard Fialaire  
Éric Gold  
Philippe Grosvalet  
André Guioil

Mireille Jouve  
Ahmed Laouedj  
Michel Masset  
Gylène Pantel  
Jean-Yves Roux

**N'ont pas pris part au vote :**

Gérard Larcher,  
Président du Sénat  
Sylvie Vermeillet,  
Présidente de séance

Aymeric Durox  
Joël Guerriau  
Joshua Hochart  
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek